

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306 - 51 - 00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 20° SEANCE

Séance du Samedi 25 Novembre 1972.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2346).

MM. Louis Jung, André Dulin, le président.

2. — Loi de finances pour 1973. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2346).

Jeunesse, sports et loisirs :

MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs ; Jacques Henriot, Pierre Giraud, Pierre-Christian Taittinger, Jean-François Pintat, Jean Francou, Guy Schmaus, Etienne Dailly, Louis Brives, Mme Marie-Thérèse Goutmann.

Art. 22 :

Amendement n° 43 de M. Jacques Pelletier. — MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Adoption.

Amendement n° 49 de M. Guy Schmaus. — MM. Guy Schmaus, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Marcel Gargar. — Rejet.

Adoption des crédits.

Art. 23 :

Amendement n° 44 de M. Jacques Pelletier. — MM. le rapporteur pour avis, le secrétaire d'Etat, André Armengaud, Pierre Giraud. — Rejet.

Amendement n° 45 de M. Jacques Pelletier. — Rejet.

Adoption des crédits.

Tourisme :

MM. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial ; Lucien Gauthier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Jean-François Pintat, Louis Jung, Léon David.

Départements d'outre-mer :

MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances ; Alfred Isautier, Marcel Gargar, Léopold Heder, Georges Repiquet, Louis Namy, Georges Marie-Anne, Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance.

Territoires d'outre-mer :

MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances ; Louis Jung, Louis Namy, Albert Pen, Henri Lafleur, Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Adoption des crédits.

3. — Ordre du jour (p. 2399).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

M. Louis Jung. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, mes collègues Nuninger, Kauffmann, Kistler, Kieffer, Schiélé, Zwickert et moi-même avons été portés, lors des débats sur le budget du ministère des anciens combattants, comme ayant voté pour l'amendement n° 33, alors que nous avions l'intention de voter contre.

M. le président. Acte est donné de votre observation.

M. André Dulin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dulin.

M. André Dulin. Monsieur le président, je voudrais appeler votre attention et celle du Sénat sur le fait que nous avons terminé la séance de jeudi à deux heures du matin et celle d'hier ce matin à quatre heures moins dix. Or, la conférence des présidents avait décidé que nous ne siégerions pas après une heure du matin. Je crois que nous ne pourrions pas continuer à tenir ce rythme et je redoute surtout que cela ne nous permette pas d'accomplir le travail sérieux que nous avons l'habitude de faire.

M. le président. Monsieur Dulin, si vous n'avez pas une proposition à faire au Sénat, je ne peux que prendre acte de vos observations ; mais je crains, sauf décision contraire, car le Sénat est toujours libre de son ordre du jour, que nous soyons obligés de siéger longuement la nuit prochaine en raison des retards qui ont déjà été pris dans les discussions.

Je rappelle qu'une « séance balai » a été prévue pour le samedi 2 décembre, séance à laquelle pourraient, le cas échéant, être reportés ceux des points de l'ordre du jour qui n'auraient pu être examinés dans les délais prévus.

Hier le Sénat s'est exprimé par un vote. Il est souverain et j'ai l'habitude, monsieur Dulin, de m'incliner devant ses décisions.

M. André Dulin. Ce soir, cela va continuer !

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1973

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale. (N°s 65 et 66 [1972-1973].)

Services du Premier ministre.

II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre (section II : Jeunesse, sports et loisirs).

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1972 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe des républicains indépendants : dix-neuf minutes ;
- Groupe socialiste : dix-huit minutes ;

— Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : seize minutes ;

— Groupe de la gauche démocratique : quatorze minutes ;

— Groupe d'union des démocrates pour la République : quatorze minutes ;

— Groupe communiste : dix minutes ;

— Groupe des républicains indépendants d'action sociale : neuf minutes.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Vous pourriez apparaître, monsieur le secrétaire d'Etat, comme un homme heureux, sinon satisfait, avec un budget en hausse de plus de 16 p. 100, alors que le budget de l'Etat ne marque qu'une augmentation de 10 p. 100. Au surplus, la part réservée sur la masse budgétaire au secteur du sport, de la jeunesse et des loisirs va progressivement croissant : de 0,68 p. 100, l'an dernier, nous passons à 0,72 p. 100 en 1973. Mais nous n'atteignons pas encore le 1 p. 100 que nos conclusions de 1972 donnaient comme nécessaire pour le budget des « forces vives » du pays. Nous devons donc en relever les insuffisances.

Pour exactement apprécier l'accroissement de 16,4 p. 100, il faut noter que d'importants transferts, concernant notamment les professeurs d'éducation physique et sportive de la ville de Paris, ont gonflé de deux points apparents le budget de la jeunesse et des sports.

Si nous les éliminons, il reste 14,6 p. 100 de taux de croissance. C'est encore mieux que le budget général, mais nous sommes obligés de constater deux déséquilibres, du fait de la priorité donnée au fonctionnement sur l'équipement et de la priorité donnée au sport sur les activités socio-éducatives.

Tels sont les traits dominants qui ressortent du premier examen de ce budget. Vous trouverez dans notre rapport écrit tous les chiffres qui les illustrent. Je m'en tiendrai donc, dans cet exposé, à ce qui me paraît l'essentiel.

Examinons la première priorité, celle qui est donnée au fonctionnement sur l'équipement.

L'équipement, hier objet d'un particulier effort, apparaît aujourd'hui sacrifié au profit du fonctionnement.

Cet abandon, vous l'avez d'ailleurs justifié, monsieur le secrétaire d'Etat, par vos propos en constatant le sous-emploi de certains équipements sportifs ; mais nous tenons à faire remarquer que les utilisateurs ne sont pas en cause, il s'agit là d'un mauvais *planning* du temps dont disposent tous ceux qui ont accès à ces équipements : écoliers, étudiants, adultes de toutes catégories ou d'activités professionnelles différentes qui, subissant les contraintes de leur état, ne sont pas maîtres de leurs horaires de travail et de détente.

En conséquence, tous se trouvent dans les mêmes créneaux horaires pour garnir les terrains et les salles ou, au contraire, les laisser de trop longues heures sans emploi.

Une étude d'ensemble devrait permettre d'étaler les temps d'utilisation de ces équipements afin que l'on n'évoque ni leur insuffisance au moment de leur encombrement, ni leur démesure à raison de leur emploi trop prolongé.

Pour cet équipement, vous vous étiez contenté au départ de 420 millions de francs comme en 1972 et même moins puisque vous aviez distrait 2,7 millions de francs pour les reporter au titre IV sur l'entretien des colonies de vacances, de sorte que le Plan se trouve exécuté d'une manière assez chaotique, de sorte que vous ne teniez pas compte des hausses de prix, de sorte enfin que, devant l'exigence de l'Assemblée nationale, vous avez été contraint d'accorder une modeste rallonge : 6 millions de francs pour les autorisations de programme et 3 millions de francs pour les crédits de paiement.

Or, l'effort que vous ne faites pas, monsieur le ministre d'Etat, ce sont nos collectivités locales qui doivent s'en charger. Des départements de plus en plus nombreux assurent des participations ; en effet, il en est bien peu qui n'apportent de subventions complémentaires pour des opérations entreprises par les communes et nombreux sont ceux qui donnent des subventions pour des programmes supplémentaires, ce qui explique que, malgré de maigres crédits, mais grâce au soutien des collectivités locales, l'effort d'équipement soit de plus en plus apparent.

Au plan des aides et soutiens aux associations sportives et socio-éducatives, la contribution de l'Etat, dans nombre de départements, n'atteint pas 10 p. 100 du total des subventions, plus de 90 p. 100 de ces dernières étant assurés par les collectivités locales.

Resserré dans une enveloppe étroite, vous avez tout sacrifié aux créations d'emplois, et vous avez bien fait.

Mais il faut distinguer deux contingents d'enseignements : celui de la dernière rentrée que constituent les 500 postes à ajouter en fait à l'effort de 1972 et par là même à retrancher de l'actif de 1973 et celui de la prochaine rentrée qui intéresse 845 postes.

Si donc, pour 1972, on note un léger mieux, sur lequel vous croyez pouvoir doter de maîtres les C. E. G., que sera la rentrée de 1973 ? Pouvez-vous nous assurer qu'il y aura un collectif ?

Je rappellerai rapidement le principe de la réforme que vous envisagez.

Jusqu'à ce jour, l'éducation physique n'est dispensée officiellement à l'enfant que pendant le temps scolaire, de sorte qu'il est éloigné du sport pendant les heures de liberté, les jours de congé ou les mois de vacances, soit au total durant une part très importante de l'année. Aussi convient-il de lui donner la possibilité de pratiquer un ou plusieurs sports en dehors de son collège ou de son lycée, dans une école de sports — ou centre d'animation sportive — créée au sein d'une association sportive.

Pour garantir la qualité de l'enseignement sportif, ce sont des enseignants d'éducation physique et sportive qui auront la responsabilité de ces centres d'animation, à temps plein ou à temps partiel. Dans ce dernier cas, ils seront rétribués en indemnités pour heures supplémentaires. Ils contrôleront l'enseignement donné par des éducateurs d'appoint, non fonctionnaires, rétribués par vacations et coordonneront l'emploi des équipements matériels.

Ce système, bâti dans l'intérêt des élèves du second degré pour promouvoir le sport de masse, présente pour l'Etat une série d'avantages : d'une part, augmenter les effectifs d'enseignants par le biais du recours à des non-fonctionnaires rémunérés pour partie par les associations sportives ; d'autre part, assurer sinon le plein emploi, du moins un meilleur emploi des installations sportives.

L'expérience a commencé à la rentrée dernière avec le détachement de 200 professeurs d'éducation physique et sportive. Un nouveau contingent d'importance comparable devrait être affecté à cette action nouvelle à la prochaine rentrée.

Ainsi donc, sur les 1.300 et quelques maîtres, vous allez en affecter 200 aux centres d'animation sportive ; toutefois ceux-ci seront non au lycée, mais au club.

Cette nouvelle politique théoriquement bonne et qui sanctionne le fait indiscutable que l'enseignement sportif, s'il repose sur l'éducation physique et sportive scolaire, doit être mené dans le milieu global, présente, hélas ! actuellement quelques inconvénients.

Elle n'intéresse qu'une fraction minime du territoire, alors qu'elle est censée se substituer à un enseignement sportif qui recouvrait l'ensemble du pays : l'association sportive scolaire universitaire, l'A. S. S. U. ; au rythme du développement actuel, il faudra quelque dix ou quinze ans pour généraliser les centres d'animation sportive. Vous portez, certes, de 17 à 20 heures les heures d'enseignement effectif, mais l'A. S. S. U. en pâtira.

Cette nouvelle politique doit être menée non seulement sans la collaboration des enseignants, mais le plus souvent malgré leur hostilité.

Enfin, elle fait courir le risque de laisser croire aux milliers de cadres actuellement bénévoles que, désormais, même en ce domaine, toute peine mérite salaire.

On a parfois l'impression, monsieur le secrétaire d'Etat, en lisant votre budget, que vous avez été obligé, en raison de son étroitesse, de déshabiller Pierre pour habiller Paul, Paul étant, si j'ose dire, pour 1973, le sport, car c'est bien lui qui va bénéficier de cette primauté.

Nous allons le constater en passant maintenant à l'examen de la deuxième priorité : le sport privilégié par rapport au socio-éducatif.

Est-ce le résultat de la réflexion après les résultats « plutôt modestes » de Munich qui suivaient ceux de Sapporo ? Nous nous interrogeons pour savoir si votre doctrine en matière de sport est la bonne.

Elle a incontestablement sa logique : la haute compétition, parce qu'elle vous a déçu, est sacrifiée au sport de masse et nous vous suivons. Je n'ose toutefois penser que c'est par rétorsion que vous allez contractualiser les enseignants de l'institut national des sports, l'I. N. S., inquiets de leur devenir. Il était, par ailleurs, des opérations prestigieuses, mais coûteuses ; vous y avez mis bon ordre avec le VI^e Plan.

Dans la même logique, vous favorisez le club par rapport à l'école car le club fonctionne toute l'année et, si je puis dire, on peut y « consommer à la carte ». Vous serez peut-être moins suivi. Mais il n'y a pas de clubs omni-sports partout ; nos petites villes et nos campagnes, à quelques très rares exceptions, n'en comportent pas.

Enfin, vous vous heurtez à l'hostilité du corps professoral qui voit là une atteinte portée à l'A. S. S. U. dans une période où elle devenait plus dynamique : dois-je rappeler qu'elle compte notamment 300.000 adhérentes féminines, soit 40 p. 100 de son effectif total ?

Quoi qu'il en soit, une provision de 20 millions de francs au titre III et de 2 millions de francs au titre IV est inscrite. C'est un début, début modeste toutefois.

Certes, si le sport a de la chance, il le doit également à la puissance de groupes de pression qui disposent de moyens, moyens financiers ou moyens d'information de large diffusion et de grande audience.

Les activités socio-éducatives n'ont pas cette chance. Il ne reste que quelques miettes pour les activités de jeunesse. J'ai noté une majoration de 8,8 p. 100 seulement pour l'éducation populaire, une majoration de 3,8 p. 100 pour les activités de jeunesse, une majoration de 4,4 p. 100 pour les colonies.

A-t-il été bien tenu compte de l'augmentation des prix d'au moins 6 p. 100 et de celle des rémunérations qui peut atteindre 12 p. 100 pour le calcul de ces majorations ?

Votre conflit avec les maisons de jeunes et de la culture qui semble renaître trouve-t-il son explication dans ces taux de croissance modestes ? Faut-il y voir un effet ou une cause ? Par contre, il semble que vous ayez écouté notre commission des finances — avec une assez longue réflexion, il est vrai — puisque vous avez revu la question des offices, héritage illustre certes, mais gros dévoreur de crédits.

L'action de l'office franco-québécois, qui voit sa dotation légèrement majorée, rencontre deux limites : celle de la capacité d'accueil à Québec pour les stagiaires français et celle du recrutement en nombre suffisant des stagiaires québécois.

Sur la dotation de l'office franco-allemand, une importante réduction de 1.890.000 francs a été effectuée. Qu'en pense la République fédérale d'Allemagne ? Nous estimons qu'après dix ans d'existence, on peut raisonnablement repenser les termes de cet accord.

Qu'il me soit permis de rappeler que nous écrivions il y a un an :

« La commission des finances a toujours pensé que les aides financières de l'Etat étaient trop localisées sur deux seuls pays et qu'il conviendrait de constituer, avec d'autres Etats, un office multinational, qui s'inspirerait d'ailleurs de l'expérience de l'office franco-allemand, chargé de financer des échanges de jeunes sur l'aire géographique la plus large possible. »

Nous apprenons avec satisfaction que le projet est à l'étude et que les crédits prévus pour les relations internationales pourraient permettre d'amorcer la mise en œuvre du projet dès l'an prochain.

Avant de conclure, je ne saurais oublier le souci constant du tuteur des jeunes, médecin et Marseillais, bien naturellement sensibilisé sur le problème de la drogue, de mettre à profit la position « stratégique » qu'il occupe pour apporter sa contribution à la lutte contre les toxicomanies.

Enfin, après avoir noté avec satisfaction les principales opérations réalisées directement par l'Etat sur le titre V du budget, déjà financées ou sur le point de l'être, et dont vous trouverez l'énumération à mon rapport écrit, l'administration nous a informés « qu'un effort particulier sera fait en faveur des sports de plein air et des activités de pleine nature qui répondent à un besoin profond de l'homme moderne face à un mode de vie de plus en plus inhumain dans une civilisation urbanisée à l'excès. La construction des grandes bases de plein air et de loisirs implantées à proximité des agglomérations urbaines sera, nous est-il dit, poursuivie et amplifiée ».

Le principe essentiel de la base est d'être un « complexe réunissant la possibilité de pratiquer des activités sportives pour tous les âges ». Elle comporte « des lieux de repos, de détente et de promenade et des éléments distrayants, éducatifs et culturels ». Elle offre un éventail de possibilités permettant aux familles de donner satisfaction aux aspirations d'activités de loisirs de tous les membres, du plus jeune au plus âgé.

La création d'une vingtaine de bases est prévue dans le VI^e Plan, dont douze dans la région parisienne. La plupart de ces créations en sont, paraît-il à l'étape des études. Les travaux seraient entrepris dans une demi-douzaine de lieux environ, mais dans la plupart des cas, par contre, seuls les terrains sont réservés grâce à des subventions de l'Etat.

Les travaux sont toutefois déjà très avancés sur la base de Bombannes, en Gironde, à cinquante kilomètres de Bordeaux.

Nous rappelons qu'il existe, à l'Est de Paris, un terrain vague qui a pris la place d'un hippodrome acquis à prix d'or pour être bouleversé par des bulldozers, puis abandonné. Si l'opération du Tremblay ne devait être réactivée, alors on pourrait invoquer le gaspillage des deniers publics. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous faire le point exact de cette dernière opération ?

Pour conclure, le budget de la jeunesse et des sports, comme je vous l'ai déjà dit au début de mon propos, représente 0,71 p. 100 du budget général de l'Etat, alors qu'il n'était que de 0,68 p. 100 il y a un an. Il y a là incontestable progrès, mais il n'y a pas réel essor.

Trop peu de personnels, pas assez d'équipements : le secrétariat d'Etat fait figure, nous semble-t-il, au sein de l'administration française, d'îlot encore sous-développé et ne parvient pas à réussir son « décollage ». Dieu sait pourtant si la poussée de la jeunesse est forte et si tout ce qui la touche implique élan et envol !

Avec des crédits aussi notoirement insuffisants au regard de la tâche à accomplir et des objectifs à atteindre, heureusement définis par la loi de programme, on peut, à la rigueur, faire de l'expérimentation intéressante, certes, mais pas une politique de la jeunesse, pas une politique des sports, pas une politique des loisirs.

Dès lors, comment s'étonner du fait que les fonctionnaires de ce département ne se sentent pas heureux et que certains appellent de leurs vœux leur retour à la maison-mère de la rue de Grenelle ? Les inspecteurs départementaux attendent encore leur statut ; les professeurs d'éducation physique et sportive s'inquiètent pour leur concours à l'association du sport scolaire et universitaire ; les enseignants titulaires de l'institut national des sports sont, par le présent budget, « contractualisés ».

Comment s'étonner de la persistance du malaise qui affecte les maisons des jeunes et de la culture — alors que l'on avait cru, un moment, le conflit éteint — quand les responsables, qui se sentent ou se croient des mal-aimés, sont contraints de faire des prodiges pour boucler leurs budgets ?

Devant les échecs répétés subis par nos équipes sportives nationales devant des formations de pays bien moins prestigieux que le nôtre, comment s'étonner de la déception perçue dans l'opinion publique sans que pour autant elle en recherche les véritables causes ?

Ces déceptions, voire ces rancœurs, s'accumulent là où l'on voudrait voir s'épanouir « les forces de la joie ».

Si les crédits ne suffisent pas, faut-il du moins rentabiliser ceux qui existent, les « optimiser », pour user du jargon technocratique. La meilleure solution pour ce faire, ce ne sont pas les ordinateurs qui nous la donneront : il suffirait qu'un courant de confiance passe entre les animateurs de la politique de la jeunesse, à quelque niveau qu'ils appartiennent, qu'une volonté de coopération les anime du haut en bas de l'échelle, pour qu'enfin naisse cet esprit d'équipe dont le sport nous fournit la défense et l'illustration.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget de la jeunesse, des sports et des loisirs pour 1973. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget de la jeunesse et des sports devrait nous apporter, en raison même de la nature des choses, de profondes satisfactions puisqu'il se trouve qu'un jour le Gouvernement a décidé de créer un secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, détaché du ministère de l'éducation nationale, semblant ainsi marquer sa volonté de consacrer une attention particulière aux problèmes de la jeunesse et du sport.

Cela était bien naturel pour deux raisons : d'une part, le développement démographique avait pris après la guerre une ampleur considérable ; d'autre part, depuis longtemps, la France

avait méconnu un aspect fondamental de l'éducation : l'intégration de la culture intellectuelle et de la culture physique en un même ensemble cohérent.

On pouvait donc espérer que les crédits suivraient les besoins en matière d'enseignement et d'équipement et qu'interviendrait une réforme profonde de l'éducation elle-même.

Le secrétariat d'Etat, devenu ministère, puis de nouveau secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs avait tâche d'opérer une véritable révolution dans nos mœurs. Hélas ! nous devons reconnaître l'échec de cette entreprise. Les choses eussent-elles été pires s'il n'y avait pas eu de secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ? Il est bien difficile de le dire. Mais il est certain que l'état d'esprit nécessaire à une réforme complète des systèmes éducatifs pour tenir compte des besoins de la culture du corps n'a pas été créé. On n'a pas su concevoir une philosophie harmonieuse et équilibrée de l'éducation, ni susciter, aussi bien dans les pouvoirs publics que dans le pays, l'élan nécessaire à ce qui devait être une véritable révolution.

Pourtant nombreux sont ceux, inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports, professeurs, animateurs, qui se consacrent avec courage et enthousiasme à leurs tâches.

Certes, les expériences n'ont pas manqué dont certaines d'ailleurs semblent avoir donné de bons résultats, mais sans qu'on soit passé à une généralisation systématique.

Ces initiatives gardent toujours un caractère très limité ; elles ne donnent pratiquement jamais lieu à une action d'envergure réellement efficace.

Un pays qui oublie que la priorité doit être donnée à sa jeunesse, un pays capable de préférer les satisfactions immédiates de la société de consommation aux investissements à long terme, que ces investissements soient d'ordre humain ou matériel, se condamne lui-même, en s'exposant à des difficultés majeures de croissance.

Déception, désillusion, tels sont les mots qui caractérisent l'état d'esprit de votre commission devant le bilan de plus de neuf ans d'existence d'une structure politique et administrative indépendante de l'éducation nationale et chargée très spécialement des intérêts de la jeunesse et du développement de l'éducation sportive.

Personne, bien entendu, ne se reconnaît responsable de la crise d'autorité qui s'est manifestée en 1968 ; personne n'y voit une conséquence de la politique du Gouvernement. Les jeunes de mai 1968 n'avaient peut-être pas tort de souhaiter que l'imagination prenne le pouvoir. C'est par vocation au ministère de la jeunesse et des sports que l'imagination devrait s'exercer.

Sur le plan financier, je ne reviendrai pas sur les chiffres cités par mon collègue M. Yves Durand. Les crédits de fonctionnement sont en augmentation de 20 p. 100 ; le budget dans son ensemble de 16 p. 100 ; les crédits de paiement progressent de 11 p. 100.

Si la progression en pourcentage d'une année sur l'autre des crédits de fonctionnement et de paiement est relativement satisfaisante, même si celle-ci ne permettra pas de résoudre tous les problèmes, par contre les crédits d'équipement sont tout à fait insuffisants.

Les autorisations de programme sont réduites de 0,25 p. 100 par rapport à l'an dernier. Certes, pourront éventuellement s'y ajouter les millions réservés au titre du fonds d'action conjoncturel ; mais rien n'est moins sûr. C'est pourquoi je vous pose les questions suivantes : pourquoi ne respecte-t-on pas les prescriptions impérieuses de la loi programme qu'on nous a fait voter il y a deux ans, qui autorise le Gouvernement à se soustraire à un vote du Parlement dans une matière qui relève pourtant essentiellement de sa compétence ?

Une loi de programme — il n'en existe pas beaucoup, nous avons la loi de programme militaire et celle concernant le domaine sportif — c'est un engagement contraignant, sinon à quoi servirait-elle, sinon pourquoi l'aurait-on fait voter ?

Que prévoyait donc cette loi de programme ? Elle fixait à 2.610.000 francs pour les cinq années d'exécution du Plan, de 1971 à 1975 inclus, les crédits d'équipement, c'est-à-dire les autorisations de programme.

Il y a deux façons de calculer ce qui doit être réservé chaque année au titre de la loi de programme pour les équipements : on peut diviser la somme globale, soit 2.610 millions, par cinq, nombre d'années d'exécution du Plan et l'on obtient alors 522 millions de francs par an ; on peut, au contraire, adopter le principe d'une progression linéaire, c'est-à-dire calculer le taux de progression qui permet, à partir des sommes accordées la première année d'exécution du plan, de parvenir à l'épuisement

complet des crédits dans les cinq ans. Dans les deux cas, que le capital soit effectué dans un sens ou dans un autre, la dotation inscrite pour 1973 est très inférieure à ce qu'elle devrait être.

Si nous acceptons le budget tel qu'il est, c'est-à-dire si nous acceptons ce recul des autorisations de programme dans le budget de 1973, la loi de programme sera réalisée à 45 p. 100 ou 46 p. 100 à la fin de la troisième année. Il restera donc 54 p. 100 ou 55 p. 100 à réaliser sur deux ans.

Je veux bien être optimiste, monsieur le ministre, mais 55 p. 100 sur deux ans, cela me paraît se situer au-delà des moyens qui seront mis à votre disposition.

Pour toutes ces raisons, notre commission des affaires culturelles m'a demandé de déposer des amendements tendant à la suppression de toutes les autorisations de programme. Il serait évidemment très facile de nous reprocher de supprimer ce que nous estimons insuffisant. Mais comment frapper l'imagination, comment réveiller les bonnes volontés, comment secouer l'indifférence et comment vous aider auprès du ministère des finances autrement qu'en usant du seul moyen que nous donne la Constitution ?

Nous ne pouvons pas voter d'amendements prévoyant des dépenses nouvelles, vous le savez ; nous ne pouvons que supprimer des crédits, en espérant qu'en commission mixte paritaire nous pourrions obtenir un peu plus que prévu initialement. Cette façon d'opérer est très négative ; c'est la seule cependant que nous ayons à notre disposition.

Dans le domaine du sport, nous pouvons déplorer, comme tous les ans — cela devient maintenant une litanie — le trop faible nombre de professeurs d'éducation physique ; ce ne sont pas les quelques centaines de postes créés chaque année qui nous amèneront au chiffre souhaité. A la fin de la troisième loi de programme, nous ne dépasserons guère le nombre de 21.000 professeurs, alors que les besoins minima avaient été estimés, par la commission du Plan, à 47.000. Jugez de la différence !

Ce très important déficit en professeurs freine considérablement la pratique du sport à l'école à laquelle notre commission est particulièrement attachée. Je vous avoue que certains commissaires ont manifesté leur inquiétude devant la tendance que l'on a actuellement à faire sortir le sport de l'école. Nous pensons toujours, et je dirai même obstinément, que l'éducation physique doit être enseignée par des maîtres spécialisés, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire. Tous nos efforts doivent donc tendre vers cette formule.

Pour l'instant, nous savons que c'est impossible étant donné le manque d'effectifs. Il importe dans ces conditions de recourir à des palliatifs. Ceux-ci sont de plusieurs ordres. Il y a tout d'abord les conseillers pédagogiques qui vont expliquer aux instituteurs la façon d'enseigner l'éducation physique. C'est mieux que rien, bien sûr, mais ces conseillers pédagogiques sont déjà en nombre très insuffisant. On en compte 800 alors que, pour être vraiment efficaces, il en faudrait 2.500. Pour cet enseignement indirect, plus difficile que l'enseignement direct, il serait souhaitable que les conseillers pédagogiques soient choisis parmi les professeurs d'éducation physique de très haut niveau, car leur responsabilité est très grande.

Autre palliatif : les centres d'animation sportive. Ce sont des organismes chargés de rechercher la coordination de tous les efforts en rassemblant toutes les parties prenantes : éducation nationale, jeunesse, sports, loisirs, collectivités locales, etc. Chaque centre doit être pourvu d'un enseignant d'éducation physique et sportive recruté en fonction de connaissances techniques et de qualités d'animateur et de coordonnateur. Il doit, en effet, coordonner l'action et l'utilisation des enseignants et éducateurs d'école de sport relevant du centre et enseigner lui-même une ou plusieurs techniques sportives.

L'ensemble du personnel enseignant l'éducation physique et sportive, le personnel affecté au secteur extra-scolaire, les moniteurs et aides-moniteurs d'éducation physique et sportive, les éducateurs sportifs compétents professionnels et bénévoles sont appelés à collaborer à cette action qui a été créée à l'initiative des directions départementales de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Un crédit important de 22 millions de francs est inscrit à cet effet au budget de 1973. Mais ce n'est à nos yeux qu'un palliatif et le secrétariat d'Etat ne doit jamais perdre de vue — c'est vrai pour le sport, mais c'est vrai également pour la culture — que le centre de diffusion de l'éducation ne peut pas être autre que l'école.

Un autre palliatif pourrait consister à donner une formation complémentaire à certains instituteurs volontaires ayant le goût de la pratique de l'éducation physique. Ces enseignants feraient à leur tour office de moniteurs dans leur secteur. Ainsi, nous pourrions résoudre ce problème de l'éducation physique à l'école primaire qui, pour l'instant, est bien loin d'être résolu car je suis persuadé que trois élèves sur quatre n'ont jamais eu de cours d'éducation physique, ce qui est fort regrettable.

Un mot maintenant de l'association du sport scolaire et universitaire, qui a soulevé ces derniers temps pas mal de passions. L'A. S. S. U. est en plein essor, tout le monde s'accorde à le reconnaître — ses effectifs ont doublé en peu de temps — elle a fait ses preuves et nous place, dans ce domaine, parmi les tout premiers sur le plan européen. Mais je me demande si on ne risque pas de détruire ce qui existe en proposant des réformes trop brutales.

Jusqu'à maintenant, les professeurs consacraient théoriquement trois heures de leur temps normal d'enseignement aux activités de l'A. S. S. U. Disons tout de suite que de nombreux professeurs consacrent beaucoup plus que trois heures à l'animation de l'A. S. S. U. et cela, bien souvent, bénévolement.

Il est maintenant question de transformer ces heures d'animation en heures supplémentaires. Le budget de 1973 comporte à cet effet un crédit important bien que l'expérience ne doive commencer qu'à partir du mois de septembre.

Deux questions peuvent se poser. Est-on tout à fait sûr de trouver les professeurs volontaires pour effectuer ces heures supplémentaires ? Le crédit prévu à cet effet, et il est important, ne serait-il pas mieux utilisé s'il était affecté à la création de nouveaux postes de professeurs d'éducation physique ?

Examinons rapidement le chapitre socio-éducatif. Ce secteur n'est pas mieux traité que le secteur sportif. Les associations qui ont été asphyxiées dans les budgets précédents le sont toujours et le nombre d'animateurs demeure insuffisant. Pourtant, comme pour les professeurs d'éducation physique et sportive, le nombre et la formation des animateurs dans le domaine socio-culturel sont tout à fait primordiaux.

Notre commission souhaiterait, sur ce plan particulier, que le ministère accorde une attention particulière et accrue aux colonies et centres de vacances. En effet, de nombreux enfants de notre pays, je dirais même de nombreux Français, n'ont pas encore, hélas ! la possibilité de prendre des vacances. Il faut donc aider de façon substantielle tous les organismes qui s'occupent de ces problèmes à développer leurs activités afin que tous les jeunes puissent bénéficier, au moins une fois par an, de la détente physique et morale qui leur est indispensable.

Les associations de jeunes ont créé ou veulent créer un bureau d'étude commun. Que pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de cette initiative qui nous semble intéressante et êtes-vous prêt à aider financièrement au fonctionnement de ce bureau d'étude ?

J'en viens aux problèmes de personnels. Reconnaissons qu'à certains niveaux la concertation ne se fait pas ou se fait mal, ce qui entraîne un blocage toujours néfaste à la marche des services. D'une façon générale, presque tous les personnels du secrétariat d'Etat regrettent vivement de ne plus faire partie du ministère de l'éducation nationale car ils ne bénéficient pas des avantages consentis à leurs collègues de l'éducation nationale. Lorsqu'ils les obtiennent, c'est en général après des luttes très difficiles, voire des grèves. Cette situation nous semble tout à fait anormale.

Prenons l'exemple des inspecteurs départementaux qui attendent un statut depuis de nombreuses années. On leur a fait des promesses qui n'ont pas été tenues. D'excellentes raisons sont avancées tous les ans pour retarder l'élaboration et la publication de ce statut. Cette année, on nous dit qu'il faut attendre le rapport de la mission Krieg qui sera remis à une date encore indéterminée. Ce n'est donc pas en 1973 que les inspecteurs départementaux peuvent espérer se voir dotés du statut qu'ils réclament.

C'est pourquoi la commission des affaires culturelles m'a chargé de déposer sur ce titre un amendement tendant à une réduction indicative des crédits — nous ne pouvons pas faire autre chose — pour demander au Gouvernement, et spécialement au secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, de prendre vraiment cette demande en considération.

Je prendrai un autre exemple. Il semble que le ministère ne veuille plus de professeurs titulaires à l'institut national des sports et qu'il préfère maintenant faire appel à des contractuels ce qui est, je l'avoue, difficile à comprendre. Pourrait-on, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître les raisons de ce changement qui provoque, vous le savez, des perturbations bien compréhensibles ?

sibles à l'institut national des sports et parmi les actuels titulaires ? Il est souhaitable que, pour ce travail très spécial accompli à l'institut national des sports, les places de professeur ne soient pas, à l'instar des chaires de faculté, quasi inamovibles. Les intéressés sont très conscients de ce problème et sont prêts à discuter de toutes les modalités qui seraient de nature à remédier aux inconvénients de cette situation. Mais encore faut-il discuter avec eux !

Dans toutes ces relations humaines, la concertation est de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que les problèmes se compliquent. Cette concertation n'exclut pas, du reste, les actes d'autorité ; mais ceux-ci ne doivent pas être pris sans une concertation loyale préalable. Notre commission des affaires culturelles apprécierait beaucoup les efforts qui pourraient être faits dans ce sens.

En conclusion, nous pouvons dire qu'une certaine conception de l'enseignement, un certain mépris de la culture physique et sportive, qui avait été pratiquement exclue du système éducatif auparavant, pèsent lourdement sur la politique de la jeunesse et des sports.

Le secrétariat d'Etat oublie trop souvent que rien ne peut se faire en dehors de l'éducation nationale ; encore faut-il que celle-ci soit non seulement consentante, mais encore acquiescente à l'idée d'une culture harmonieuse du corps et de l'esprit. Il oublie également qu'il s'agit essentiellement d'atteindre des masses devenues considérables à la suite du progrès démographique que nous avons connu après la guerre.

Beaucoup des actions ponctuelles du ministère présentent un intérêt certain mais elles n'ont, en définitive, aucune signification compte tenu du nombre considérable de jeunes, scolarisés ou non, qui doit être atteint, sans parler d'ailleurs des adultes pour lesquels une politique d'incitation au sport doit être poursuivie.

Mais plus encore que ces critiques, nous voudrions dire combien nous sommes inquiets d'une politique qui manque totalement d'inspiration et de souffle. S'il est un secteur où l'enthousiasme est la condition de la réussite, c'est certainement celui de la jeunesse et des sports. Certes, cette critique d'ensemble paraîtra sévère ; elle est à la mesure de la priorité qui doit être donnée à la jeunesse, avenir du pays, et aussi, un peu, à la mesure de notre déception. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de vous exposer les idées directrices du budget du secrétariat d'Etat pour 1973, je voudrais rendre hommage aux deux rapporteurs, MM. Durand et Pelletier, qui vous ont présenté leurs observations avec beaucoup de talent et aussi avec une grande clarté. Mais, comme ils s'en doutent, je ne partage pas toutes leurs appréciations. En effet, le budget que j'ai l'honneur de vous présenter, le dernier de la législature, est incontestablement un budget qui permettra d'aller de l'avant, c'est-à-dire de développer les actions entreprises et d'engager des opérations nouvelles.

Compte tenu de la rectification apportée par voie d'amendement aux chiffres votés en première lecture le 27 octobre, ce budget s'élève à 1.461 millions de francs, soit un progrès de 16,66 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier. Je rappelle que mon budget était en augmentation de 4,84 p. 100 en 1970, 7,27 p. 100 en 1971, 9,60 p. 100 en 1972. Cette progression est due, je le reconnais, à l'action persévérante de tous ceux qui, autour de moi, sur les bancs des deux assemblées, ont soutenu mon action pour faire comprendre que les sommes destinées à l'éducation de notre jeunesse devaient avoir une priorité par rapport à d'autres actions.

Les dépenses ordinaires s'établissent à 1.030 millions, soit un taux de croissance de 20 p. 100. Jamais, depuis la création du secrétariat d'Etat, la progression n'avait été aussi forte.

C'est délibérément que l'accent a été mis sur le développement des moyens d'action éducative et d'animation. Il m'est apparu, en effet, qu'après avoir contribué à multiplier les équipements, l'Etat devait accomplir un effort particulier en vue d'assurer leur meilleure utilisation. Nous retrouvons ici la politique de plein emploi des équipements qui a été l'une de mes préoccupations majeures depuis plus de quatre ans.

A l'intérieur d'une enveloppe budgétaire déterminée, j'ai donc opéré un choix. Ce choix, je suis persuadé que vous l'approuverez.

Dans le domaine de l'équipement, l'effort financier de l'Etat se poursuit. Les dotations dont je disposerai l'année prochaine vont permettre de subventionner un nombre important de nou-

veaux équipements, notamment de piscines et de gymnases. Mais je dois reconnaître que la progression réalisée en 1973 ne sera pas sensiblement supérieure à celle de 1972. Compte tenu des objectifs inscrits dans la loi de programme, cette situation est préoccupante.

Le budget d'un département ministériel est la traduction chiffrée d'une politique. Celle que je poursuis est claire : elle entend accorder la priorité au développement de l'éducation physique et sportive des jeunes, et notamment de ceux qui sont dans les établissements du second degré.

A ceux qui me disent que le budget a sacrifié la politique de formation des professeurs d'éducation physique, je puis répondre qu'on me fait là une mauvaise querelle.

En 1967, mon budget de fonctionnement s'élevait à 543 millions de francs sur lesquels 61,59 p. 100 étaient destinés à rémunérer le personnel. En 1972, ce budget de fonctionnement représentait 859 millions, dont 73,97 p. 100 étaient destinés à rémunérer le personnel et, en 1973, plus d'un milliard est consacré à ce même budget de fonctionnement, la part réservée au personnel étant encore en augmentation.

Si le budget de fonctionnement a doublé, la part réservée aux enseignants a augmenté de façon régulière puisqu'elle est passée de 61,59 p. 100 en 1967 à plus de 74 p. 100 en 1973. Il convenait de le souligner.

Certes, j'aurais préféré, comme vous certainement, disposer de moyens supplémentaires. J'affirme cependant solennellement à cette tribune que jamais l'éducation physique, dans le cadre de mon budget, n'a été sacrifiée.

Parmi les nouveaux postes de fonctionnaires créés cette année, 4 p. 100 intéressent les professeurs d'éducation physique. Là aussi, la priorité a été donnée par le Gouvernement à la formation de cette catégorie d'enseignants.

Cinq cents d'entre eux ont été, par anticipation, installés en septembre 1972. Il ne faudrait tout de même pas me faire reproche d'avoir prévu l'entrée en fonctions d'un certain nombre d'enseignants avec un an d'avance, et il me semble difficile d'accepter une critique à cet égard.

S'agissant de mon budget, je ne saurais dire que l'imagination n'est pas prédominante. M. Pelletier se souviendra qu'en 1968 on réclamait « l'imagination au pouvoir ». Mais c'était une imagination désordonnée, dont vous connaissez les conséquences.

Toutes les fois que nous faisons preuve d'imagination, on nous dit que nous cherchons des palliatifs. Il ne faudrait pas que les actions nouvelles du secrétariat d'Etat soient toujours considérées comme un moyen de remédier à la situation du moment, alors que je voudrais essayer de démontrer que notre politique a un caractère cohérent : elle s'adresse aux jeunes à tous les moments de la journée et de l'année, ainsi qu'à tous les Français, à chaque moment de leur existence.

Le sport à l'école primaire existe depuis longtemps et il était dispensé par de nombreux instituteurs et institutrices. La pratique du tiers temps qui a débuté après l'arrêt d'août 1969, chemine lentement et — je dois le dire — difficilement, parce qu'il n'est pas possible de donner à 250.000 instituteurs les moyens de pratiquer une discipline pour laquelle la plupart d'entre eux n'ont pas été formés et, quels que soient leur bonne volonté et leur enthousiasme, très souvent les bases nécessaires leur manquent. Il faut reconnaître que c'est un problème — ne voyez pas là, de ma part, le désir de me décharger de certaines responsabilités — qui relève avant tout de l'éducation nationale.

Toutes les fois qu'on fait reproche au secrétariat d'Etat de ne pas s'inquiéter de son insuffisance de pouvoirs en matière de promotion de l'enseignement de l'éducation physique et toutes les fois qu'on me dit que les choses iraient mieux si elles dépendaient de l'éducation nationale, je réponds : comparons avec les efforts qui sont faits tant dans le primaire que dans le secondaire.

Une expérience récente m'a montré que malgré les déclarations d'intention, il n'est pas encore admis, à tous les niveaux de la hiérarchie, que l'éducation physique soit nécessaire à la formation des enfants. En effet, M. Guichard m'avait promis un certain nombre de conseillers pédagogiques de circonscription, afin qu'à la rentrée chacune ait le sien. Depuis, il a été remplacé par M. Fontanet ; pendant quelque temps les rênes se sont un peu détendues et cette promesse a été oubliée. Il a fallu alors que, par une action énergique, j'attire l'attention de mon collègue sur l'utilité de ces conseillers pédagogiques de circonscription pour qu'il émerge de nouveau du magma administratif.

Ainsi je vous mets en garde contre le rattachement du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports à l'éducation nationale. Il

s'agit d'une affaire de Gouvernement, c'est entendu, mais je ne pense pas que l'éducation physique y gagnerait, tout au moins pour l'instant.

Je voudrais maintenant vous parler très franchement du problème de l'A. S. S. U. — l'association sportive scolaire et universitaire.

Au cours des dernières années, elle a développé considérablement ses activités et je m'en félicite. Aussi je ne ménagerai par mes efforts pour que le mouvement ainsi amorcé se développe encore. C'est dire combien me paraissent dérisoires les allégations selon lesquelles le secrétariat d'Etat voudrait remettre en cause l'existence même d'une institution qui a fait ses preuves. Les campagnes qui se développent actuellement à ce sujet dissimulent mal les préoccupations qui n'osent se révéler au grand jour.

Quel est le sens des modifications que le crédit supplémentaire de sept millions de francs va permettre de réaliser ?

J'ai tenu à inscrire ce crédit au budget, non pas pour réaliser je ne sais quelle brutale et autoritaire modification de l'A. S. S. U., mais pour fixer une échéance à cette modification qui, vous le savez tous, était nécessaire. A partir du moment où elle est inscrite au titre du premier trimestre de l'année scolaire 1973-1974 — je dis bien « premier trimestre » — ce crédit de sept millions de francs est le gage de la crédibilité de l'action que je voudrais entreprendre et il forcera les diverses parties en présence à se concerter non pas pour n'aboutir à rien, mais pour proposer des modifications permettant un nouveau bond en avant de l'A. S. S. U. Mais il convient de partir de données que nous devons connaître et qu'il faut étaler au grand jour.

Actuellement, les professeurs d'éducation physique doivent dispenser vingt heures d'enseignement par semaine, ce nombre passant à vingt et une heures pour les maîtres d'éducation physique. Dans cet horaire, figurent trois heures qui doivent être consacrées à l'encadrement des élèves au sein de l'association du sport scolaire et universitaire.

La scolarité comportant trente-six semaines, c'est donc pendant plus de cent-huit heures par an que les enseignants d'éducation physique devraient encadrer les enfants inscrits à l'A. S. S. U.

Comme l'a fait remarquer M. Pelletier dans son rapport, certains d'entre eux — et ils sont très nombreux — consacrent beaucoup plus de cent heures par an à l'A. S. S. U. Certains vont jusqu'à deux cents, voire deux cent cinquante heures ; nous n'en n'avons pas fait le compte. Je connais d'innombrables professeurs qui entraînent leur équipe les jours de semaine, après le temps scolaire, le mercredi et la reprenne le samedi et le dimanche. Je voudrais ici leur rendre hommage. Il n'est évidemment pas question de les décourager ou de les pénaliser. Bien au contraire, j'estime indispensable de leur apporter un complément de rémunération. Ce ne sera là que la juste reconnaissance de l'effort qu'ils font et des pertes qu'ils subissent en se consacrant intégralement et toute la semaine à cette action éducative.

Mais de l'avis général, un nombre important de professeurs et de maîtres d'éducation physique ne dispensent pas les cent huit heures dont j'ai parlé. D'après les renseignements recueillis dans les diverses académies — et que personne jusqu'à présent n'a contesté sérieusement — le nombre d'heures non assurées se situerait en moyenne entre 40 et 50 p. 100 du total. Il est parfois plus grand encore.

Je ne dis pas que cette situation ait été voulue par les intéressés. Elle peut tenir, par exemple, au fait que les installations sportives ne sont pas suffisantes pour accueillir pendant la seule journée du mercredi tous les élèves des établissements scolaires concernés. En tout cas, moins de 20 p. 100 des élèves du second degré participent aux activités de l'A. S. S. U. alors que, théoriquement, tous les enseignants doivent les encadrer. De plus, n'oublions pas que cette activité de l'A. S. S. U. commence toujours quelque temps après la rentrée, va en s'amenuisant au fur et à mesure des éliminations et ne se termine pas à la fin de l'année scolaire.

Quoiqu'il en soit, le fait est là. L'Etat, c'est-à-dire le contribuable, rémunère les professeurs et maîtres d'éducation physique sur la base de 42.000 heures-A. S. S. U. par semaine, soit 1.512.000 heures par an, ce qui représente 57 millions de francs lourds chaque année. Or, la moitié environ de ces rémunérations, soit 23,5 millions de francs, est versée pour des heures d'enseignement qui ne sont pas réellement effectuées.

Il faut mettre fin à cette situation. Comment ? Le système que je propose est simple et de bon sens et je suis persuadé qu'il recueillera l'assentiment de la haute assemblée.

Je propose que tous les enseignants assurent réellement les horaires hebdomadaires d'éducation physique, tels qu'ils ont été fixés, en accord d'ailleurs avec les organisations syndicales. Cet enseignement — vingt heures pour les professeurs et vingt et une heures pour les maîtres — sera dispensé à l'intérieur des établissements dans le cadre des horaires auxquels sont astreints les élèves.

Quant aux activités de l'A. S. S. U., elles seront assurées par les enseignants qui accepteront, comme un certain nombre d'entre eux le font actuellement, de travailler au-delà des maxima de service.

Pour ma part, je fais confiance aux enseignants car, si dans notre pays nous ne pouvions pas trouver des femmes et des hommes qui acceptent de travailler plus de vingt heures par semaine, alors mesdames, messieurs les sénateurs, dans le grand livre de l'histoire de France, il faudrait ajouter le mot « fin » et le refermer.

Bien entendu, personne ne sera obligé de participer aux activités d'encadrement de l'A. S. S. U. Ceux qui le feront seront payés en heures supplémentaires et à un taux avantageux.

Tel est le sens des aménagements que j'entends apporter au fonctionnement de l'A. S. S. U. Comme vous pouvez le constater, il ne s'agit pas de transformer en profondeur la structure de cet organisme. Il s'agit simplement de modifier ses modalités de financement de manière à utiliser au mieux les deniers publics.

J'entends d'ailleurs, en dehors de ce terme qui a été fixé et qui est impératif, ne prendre de décision définitive qu'après une concertation sérieuse et constructive avec le conseil d'administration de l'A. S. S. U. et le haut comité de la jeunesse et des sports. J'entends une concertation sérieuse et constructive, et non pas le rejet sommaire et global de toute modification quelle qu'elle soit, car à ce moment-là, c'est simplement le corporatisme qui est en jeu et on ne bâtit pas l'avenir en défendant le passé.

L'autre aspect de notre action en faveur du sport scolaire est l'augmentation de 7,5 millions de francs destinés à faciliter l'utilisation des équipements sportifs par les élèves. En 1973, le chapitre 34-55, qui regroupe notamment les crédits de « ramassage sportif », de location de piscines et de gymnases approchera 30 millions de francs. C'est dire que les dépenses en cause auront plus que doublé en quelques années.

Je l'ai dit, cette somme est encore insuffisante, car le problème qui se posera à nous dans les années à venir ne concernera plus tellement la construction d'équipements, mais leur fonctionnement.

Enfin des crédits nouveaux ont été dégagés pour permettre la mise en place d'un réseau de 200 centres d'animation sportive. Ceux-ci seront créés à l'initiative des directions départementales du secrétaire d'Etat, dont les responsables ont été réunis à Vittel en mai dernier.

Mais je dois ajouter, pour la bonne compréhension de la Haute assemblée, que ces centres d'animation sportive ne sont pas brusquement sortis de l'imagination enfiévrée d'un quelconque et mystérieux brain trust, mais qu'ils résultent de l'étude d'expériences qui se déroulent fort heureusement en de nombreux points du territoire. Ces centres d'animation sportive, alors que leur fonctionnement ne devrait débuter théoriquement qu'en janvier prochain, fonctionnent déjà en de nombreux points du territoire, la conjonction de la volonté des enseignants, de la volonté de nos services départementaux, de la volonté des dirigeants d'associations sportives, des éducateurs de la jeunesse et des sports comme des animateurs bénévoles a fait que, spontanément, ces centres sont nés, car il est bien évident que nous ressentons tous la nécessité d'ouvrir l'école sur la vie, et ces centres d'animation sportive seront cette passerelle nécessaire.

M. Jacques Henriot. Ce sont les cités sportives, en d'autres termes.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Ces centres d'animation sportive ne vont pas soulager l'A. S. S. U. ni le sport civil, bien au contraire. Le rapport que j'ai reçu, et qui date de quelques jours, sur le fonctionnement de ces centres à Mulhouse et à Colmar montre que, grâce à ces centres, le nombre des licenciés A. S. S. U. va augmenter parce que les enfants voudront disputer des compétitions dans ces centres. Il montre également qu'ayant pris le goût des sports collectifs, les enfants se sont inscrits en masse dans les clubs de la ville et, cette fois, se pose le problème du développement de ces clubs.

Alors, après qu'à l'institut national des sports, depuis le mois de janvier 1972, diverses commissions dans lesquelles siégeaient non seulement les enseignants, les maîtres, les professeurs d'éducation physique, mais les services extérieurs, ont délibéré sans que jamais je n'intervienne, après qu'elles ont entendu les présidents de fédérations, tout naturellement, le moment arrive où la concertation doit être suivie par l'action, sous peine de voir cette concertation être affublée du vocable de « palabres », car il n'y en aurait pas d'autre pour la définir. A Vittel, j'ai réuni l'ensemble de mes services extérieurs pour, à partir des recommandations faites par ces commissions, définir l'action qui peut être accomplie, cette fois-ci, par mes services extérieurs.

Voici ce que sont ces centres d'animation sportive. Ils ne représentent ni un danger pour le sport à l'école, ni un danger pour le sport civil. Ils tiennent simplement compte de deux faits : d'une part que la scolarité dure trente-six semaines, et que les enfants sont disponibles cinquante-deux semaines, d'autre part, que l'éducation sportive dispensée à l'école doit se prolonger en dehors de l'école et que, pour cela, les meilleurs médiateurs sont les maîtres d'éducation sportive.

M. Jacques Henriët. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Henriët, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Henriët. Monsieur le secrétaire d'Etat, veuillez m'excuser de vous interrompre, mais je voudrais vous complimenter pour avoir su créer des centres d'animation sportive dont vous venez de nous expliquer le fonctionnement. Pour ma part, je considère que ces centres correspondent très exactement aux cités administratives pour lesquelles j'avais déposé une proposition de loi voici dix ans.

C'est donc vous qui avez réalisé ce que je souhaitais depuis dix ans. Puisque vous êtes un homme efficace et un réalisateur — cela tient probablement à votre tempérament de chirurgien — je me permets de vous demander de bien vouloir, pendant que vous êtes à ce ministère, réaliser le contrôle physiologique des sports. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai ce qu'est ce contrôle, qui ne correspond pas du tout au contrôle médical. Je souhaite que vous réalisiez rapidement ce contrôle physiologique.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs. Je vous remercie, monsieur le sénateur. En effet, dans ces centres d'animation, ou cités sportives, une place doit être faite au contrôle physiologique comme à l'institut national des sports, dans le primaire et le secondaire.

Voilà donc ce que sont ces centres d'animation sportive. Je le disais tout à l'heure, ils tiennent compte du fait que les enfants sont disponibles toute l'année et qu'il convient de les suivre. L'éducation physique à l'école doit s'ouvrir sur la vie et cette ouverture ne peut être faite que par les professeurs d'éducation physique.

Je tiens à affirmer que les créations de postes de professeur d'éducation physique de ces centres viennent en supplément du contingent de l'éducation nationale. Les crédits ont été pris sur la masse budgétaire qui était affectée à ces centres d'animation sportive, mais j'aurais pu aussi bien les destiner à la rémunération d'entraîneurs de toutes sortes. J'aurais pu les affecter à des dotations de clubs et de fédérations. J'ai tenu, dans le cadre de l'enveloppe qui m'était donnée pour créer cette animation sportive, à dégager des postes d'enseignants parce que seuls les enseignants peuvent assurer cette animation et cette coordination.

Je regrette que sur les 200 postes offerts en septembre 1972, 150 seulement soient assurés par les enseignants et je souhaite qu'en 1973 les 300 postes qui seront affectés aux centres soient couverts par les enseignants. Je leur fais confiance.

Abordons le domaine du sport civil. Comme de nombreux Français, si j'ai été déçu, je n'ai pas été surpris des résultats obtenus par la représentation française aux Jeux olympiques de Munich. Ces résultats doivent cependant nous inciter à réorienter nos efforts dans le domaine de la haute compétition, cela non pas par dépit — le dépit n'est jamais constructif — mais parce que l'échec permet toujours de tirer un certain nombre de leçons.

Pour y parvenir, un travail de réflexion a été entrepris par le comité olympique sportif français, par les fédérations olympiques, par les fédérations non olympiques, également, et par

les représentants du secrétariat d'Etat. Au cours des dernières semaines, nous avons effectué une analyse de la situation de chaque sport. Actuellement, cette réflexion arrive à son terme. Elle se concrétisera, pour les fédérations, par des programmes qui seront présentés au cours du renouvellement des bureaux. Elle se concrétisera également par un certain nombre de propositions que je ferai rapidement.

Mais je dois vous dire que, déjà, la réflexion nous a amenés à envisager la formation d'un plus grand nombre d'athlètes de haute compétition au niveau régional, car il nous est apparu que la mise en place d'une petite élite nationale comme enfermée dans une serre était peu propice à l'esprit de compétition, et qu'il se formait une sorte d'habitude des situations acquises faisant croire à certains qu'ils étaient irremplaçables.

Je voudrais demander au Sénat de se pencher sur ce qui se fait aujourd'hui à la fédération française de ski ; la réforme entreprise sur des directives qui avaient été données après réflexion sur le comportement de l'équipe de France à Sapporo, est une réforme novatrice et a pour but non pas de faire de « l'élitisme », mais au contraire de faire que cette élite soit le couronnement tout naturel d'une politique du sport pour le plus grand nombre, sans que jamais une place soit définitivement acquise.

Dès maintenant, nous devons aider les fédérations et pour cela une dotation supplémentaire de 4.500 millions a été dégagée, qui s'ajoute bien entendu à l'aide indirecte accordée aux fédérations par l'encouragement aux sports extra-scolaires et parascolaires dans le cadre des C. A. S.

Les crédits destinés à l'action en faveur de la jeunesse et au développement des activités socio-éducatives sont essentiellement basés sur le domaine de l'animation, c'est-à-dire sur les hommes qui, à plein temps ou à titre bénévole, donnent vie aux associations, mouvements et institutions.

Pour augmenter le nombre des animateurs, pour leur permettre d'agir de manière efficace, le secrétariat d'Etat a lancé en 1970 un programme à long terme de formation permanente.

Ce programme, qui conduit à délivrer deux titres : le B. A. S. E. (brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative) et le C. A. P. A. S. E. (certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives) a été généralement bien accueilli. Il couvre l'ensemble du territoire français et le nombre des candidats en formation dépasse 2.000.

Une somme supplémentaire de 1,5 million de francs va permettre de franchir une nouvelle étape dans la réalisation de ce programme. Il faut souligner qu'en ce qui concerne cette réalisation, jamais aucun obstacle n'est apparu du fait d'un manque de dotations budgétaires.

En vous présentant le budget de 1972, je vous avais dit combien j'étais préoccupé, voire angoissé, par le développement de la toxicomanie parmi les jeunes. Je vous avais alors exposé les lignes directrices de l'action du secrétariat d'Etat. Qu'avons-nous fait depuis lors ?

D'abord, nous avons entrepris une action d'information auprès des éducateurs, des animateurs et des jeunes eux-mêmes. En second lieu, nous nous sommes préoccupés de la réinsertion des anciens drogués dans la vie active grâce à des actions dont le caractère exemplaire a été souligné et à propos desquelles il est inutile de s'étendre davantage.

S'agissant de l'aide aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, le budget qui vous est présenté comporte des éléments extrêmement favorables. En 1973, les subventions aux mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et œuvres de vacances seront accrues de 5 millions de francs. C'est dire que l'effort consenti en leur faveur sera supérieur à celui dont auront bénéficié les fédérations sportives.

M. Pelletier, fort justement, a appelé mon attention sur la nécessité de soutenir la formation des cadres des colonies de vacances, comme sur l'intérêt de soutenir les colonies de vacances elles-mêmes et les centres aérés. Dans le projet de budget, toutes les associations qui forment ces cadres bénéficient d'un sort privilégié puisque, tant l'an dernier que cette année, l'augmentation des subventions dont elles ont bénéficié a été de près de 20 p. 100 supérieure à celle des autres mouvements.

J'ai reçu un certain nombre de dirigeants des mouvements de jeunesse qui font partie du C. N. A. J. E. P., le comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Nous avons discuté de la nouvelle orientation qu'ils entendent lui donner. Je ne fuis pas la concertation, au contraire, et très souvent, au haut comité, c'est moi-même qui porte la discussion sur ce sujet brûlant et d'actualité.

Pour en terminer avec les actions poursuivies en faveur de la jeunesse, je voudrais maintenant vous entretenir du problème des échanges de jeunes.

L'office franco-allemand pour la jeunesse, qui a maintenant près de dix ans, a été incontestablement un succès. Il nous faut maintenant l'adapter au temps présent. Nous devons revoir son fonctionnement et ses moyens, en accord bien entendu avec nos partenaires allemands et dans l'esprit du traité qui nous lie à l'Allemagne fédérale. Le réexamen aurait pour finalité d'empêcher la sclérose et la mort de l'office en augmentant son efficacité et son influence sur la jeunesse, et je rejoins ainsi les préoccupations de M. Durand.

Je vous l'ai dit, en ce qui concerne l'équipement, le montant de mes dotations, *grosso modo* égales à celles de l'an dernier, est préoccupant. Je ne pense pas que l'équipement suivra une évolution cahotante car, grâce au programme d'industrialisation, il peut être planifié et réglé, mais il n'en sera pas moins ralenti et je le regrette avec vous.

Les autorisations de programme pour 1973 s'élèveront à 423.700.000 francs, dont 330.700.000 francs permettront de subventionner les collectivités locales et les grandes associations.

S'agissant des piscines industrialisées, je dois reconnaître que nous avons pris un léger retard, mais je suis en mesure de vous annoncer que la première ouverture de chantier aura lieu à la mi-décembre. J'ai donné l'ordre impératif aux lauréats des concours d'ouvrir les chantiers avant la mi-décembre, en ajoutant que, dans la mesure où ces chantiers ne seraient pas ouverts, je redonnerais leur liberté à un certain nombre de collectivités locales et je leur permettrais, en bénéficiant de la même subvention, de s'adresser à d'autres entreprises. J'espère que la menace suffira, car il serait peu souhaitable de compromettre ce programme d'industrialisation.

La construction de bassins mobiles, dont la conception technique a été améliorée, se poursuit et à la fin 1973 il y en aura un par département; le programme s'arrêtera là, car un bassin mobile par département me semble largement suffisant.

Quant à l'opération « Cosec », complexe sportif évolutif couvert, elle se développe favorablement, bien que, là aussi, nous subissons des à-coups dus au fait que les lauréats des diverses régions sont de qualité différente, ce qui nous permettra toutefois, ultérieurement, de procéder à un nouvel examen de ces complexes.

Je signalerai enfin le développement de l'effort accompli en vue d'aménager les grandes bases de plein air et de loisirs à proximité des agglomérations urbaines et notamment dans la région parisienne. Ces bases, qui seront destinées pour la plupart à la pratique des sports nautiques, offriront également des activités de détente aux Français de tous âges et de toute condition.

Dans un ordre d'idées assez proche, et pour répondre à une question posée par M. Yves Durand dans son rapport, je voudrais dire l'extrême intérêt que j'attache à la réalisation du parc des sports et de loisirs prévu sur les terrains de l'ancien hippodrome du Tremblay. Ce parc, pour la création duquel le conseil de Paris a joué un rôle important et qui constituera un équipement d'intérêt régional, doit satisfaire à des fins multiples: activités proprement sportives certes, mais tout autant loisirs et détente pour les familles et, également, activités socio-culturelles. Il importe aussi qu'il soit largement planté d'arbres pour satisfaire à des besoins dont chacun reconnaît aujourd'hui l'importance.

Je m'emploierai personnellement à faire respecter la vocation initiale du parc telle qu'elle a été définie.

Je terminerai cet exposé en évoquant des problèmes relatifs aux personnels du secrétariat d'Etat.

On a évoqué le rattachement du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs au ministère de l'éducation nationale. M. Pelletier nous a dit que ce rattachement était demandé par l'ensemble du personnel, ce qui risquait de se traduire par des grèves.

Si les grèves étaient l'apanage du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, le pays pourrait s'estimer satisfait. L'éducation nationale elle-même n'est pas exempte de grèves, ce qui vous montre bien qu'il y a là aussi, semble-t-il, de l'insatisfaction dans le personnel. Le personnel du secrétariat d'Etat ne verrait certainement pas ses problèmes résolus par son rattachement à l'éducation nationale.

Le problème est plus important. Il ne peut pas se résoudre simplement par un transfert de chapitre à chapitre. Vous l'avez fort bien dit en évoquant la nécessité de modifier les mentalités, et c'est la voie dans laquelle nous nous sommes engagés.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas dit que je demandais le rattachement du secrétariat d'Etat au ministère de l'éducation nationale et j'ai simplement posé une question: les choses ne seraient-elles pas meilleures si le secrétariat d'Etat était toujours rattaché à l'éducation nationale ?

M. le président. C'était une hypothèse.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Vous m'avez dit que mon personnel demandait son rattachement à l'éducation nationale et, comme vous avez parlé de grève, je vous ai répondu que le ministère de l'éducation nationale lui-même n'en était pas dispensé.

La situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports est une de mes préoccupations constantes. Elle fera l'objet d'une décision gouvernementale lorsque seront déposées les conclusions de la commission d'étude présidée par M. l'inspecteur général Krieg et ce devrait être chose faite, m'a-t-on dit, le 15 janvier prochain. J'ai pris l'engagement de ne soulever aucune objection d'ordre budgétaire à la revalorisation des indices des inspecteurs, les sommes nécessaires devant être trouvées dans les crédits affectés au secrétariat d'Etat.

Je pense que nous en discuterons tout à l'heure à propos de l'amendement que vous avez déposé; la position que j'avais prise à l'Assemblée nationale ne semble pas avoir été comprise et je m'en expliquerai tout à l'heure. Il ne serait pas concevable que je prenne aujourd'hui d'autres engagements, compte tenu de la situation qui vient d'être créée.

La situation des agents en fonction à l'institut national des sports a été évoquée. Les emplois — je suis tout à fait de votre avis, monsieur Pelletier — ne doivent pas être inamovibles à l'institut national des sports, à l'instar des chaires de facultés. Il est difficile d'imaginer en effet qu'à quelques années de la retraite un enseignant puisse encore décemment enseigner le saut à la perche ou d'autres disciplines dans le cadre de l'institut national des sports.

C'est de cette constatation que nous sommes partis, comme aussi du fait que l'institut national des sports, après des débuts remarquables et remarquables, marque un certain essoufflement et que ses structures doivent être revues.

Après une étude approfondie de l'activité de cet établissement, il est apparu qu'en raison de l'évolution des besoins et des qualifications il était nécessaire, d'une part, de pouvoir renouveler périodiquement la composition du personnel enseignant et, d'autre part, d'aménager de manière satisfaisante ses horaires de service. La formule du contrat à durée déterminée a semblé à cet égard la plus appropriée. Elle s'accompagnera d'avantages financiers dont l'étude est en cours.

M. Pelletier m'a demandé si les enseignants appelés à travailler dans la nouvelle organisation, qu'il s'agisse d'enseignants en fonction ou de ceux qui accèderont à ces postes dans l'avenir, bénéficieraient de leurs droits et obligations statutaires en tant qu'ils ont un caractère personnel.

Je puis vous assurer, monsieur le rapporteur, qu'il en sera ainsi. Comme vous le signalez vous-même, seules les modalités d'affectation à l'I. N. S., les conditions dans lesquelles il sera mis un terme à cette affectation, les conditions de travail et les modalités de rémunération propres à l'institut présenteront un caractère contractuel.

Pour répondre à M. Durand, je précise qu'il ne faut pas voir là de mesures de rétorsion vis-à-vis du personnel, loin de là. Il s'agit d'enseignants qui passeront un temps à l'institut national des sports et qui, lorsqu'ils auront fait leur temps, auront une autre destination dans le cadre des charges éducatives qui sont les leurs.

Autrement dit, les enseignants, après avoir travaillé à l'I. N. S., reprendront une carrière normale dans les établissements d'enseignement et ne subiront aucun préjudice par rapport aux collègues de leur catégorie.

En ce qui concerne la suppression des sept emplois, je précise qu'il s'agit d'une mesure destinée à dégager les ressources nécessaires pour assurer aux bénéficiaires des contrats une rémunération supplémentaire en raison du travail supplémentaire qui leur est demandé.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je pense avoir répondu de manière claire aux observations de vos rapporteurs. Je vous demande donc d'approuver sans réserve le budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République, à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le récent débat qui s'est déroulé au sujet des Jeux olympiques nous a permis d'aborder certains des problèmes qui, par tradition, étaient traités au cours de la discussion du budget et mon intervention pourra en être d'autant écourtée.

Pour une fois, nous ne discutons pas de ce budget à la fin d'une longue journée, mais en plein après-midi. Serait-ce le signe que l'intérêt pour les questions de jeunesse et de sports s'est accru ? Les chiffres qui nous sont soumis ne nous permettent malheureusement pas de l'affirmer et je vais essayer de le démontrer.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, atteint cette année 1.661 millions de francs, soit, sur le papier, un accroissement de 16,6 p. 100 ; mais les crédits d'équipement n'augmentent que de 8,3 p. 100 en moyens de paiement et se maintiennent à peine pour les autorisations de programme, sauf si le crédit conjoncturel permet un effort du même ordre.

Vos crédits de fonctionnement, qui représentent 53 p. 100 de votre budget, augmentent, sur le papier, de 23 p. 100, mais cela dissimule des transferts importants du ministère de l'éducation nationale, en particulier en ce qui concerne les professeurs d'enseignements spéciaux de la Ville de Paris, dont je souhaite d'ailleurs que le statut soit entièrement précisé du point de vue de leur gestion et de leur promotion, et, en réalité, la progression est de 19 p. 100, soit 1.345 postes.

Sans la minimiser, je déclare qu'elle est loin de correspondre aux besoins réels et qu'elle ne permettra certainement pas d'atteindre les objectifs qui nous ont été si souvent annoncés, tant sur le plan du sport à l'école que sur celui du sport en général.

Je ne veux pas insister sur la nécessité, évoquée il y a quelques instants et sans cesse affirmée, d'un rattachement de votre secrétariat d'Etat au ministère de l'éducation nationale. Il montrerait, dans la structure du Gouvernement, l'utilité d'une véritable intégration de l'éducation physique dans l'éducation générale.

Vous me répondrez peut-être que ce transfert ne signifierait aucunement une augmentation de vos moyens. C'est fort possible, mais seulement dans une certaine mesure, car j'ai toujours pensé que l'appui du ministère de l'éducation nationale ne vous serait pas inutile. Je tiens cependant à signaler que lorsqu'un enseignement, en théorie tout au moins, figure, avec un horaire précis, dans l'emploi du temps scolaire, il est réellement assuré grâce aux moyens en personnels, titulaires ou non, et en locaux qu'on lui consacre dans le cadre des établissements d'enseignement.

Ce rattachement permettrait également de renforcer les liens nécessaires entre les enseignements dits intellectuels et l'éducation physique et l'atmosphère des établissements, en particulier pour les professeurs d'éducation physique, en serait améliorée.

J'en viens maintenant à un certain nombre de problèmes plus particuliers.

Sur le plan de l'école primaire, il nous faut rappeler que, malgré la création de nouveaux postes de conseillers pédagogiques, les délais seront encore bien longs pour la formation sérieuse des enseignants du premier degré à leur métier d'éducateur physique. C'est par plusieurs années que se chiffrent ces délais. Nous avons l'impression que l'institution du tiers-temps pédagogique, toujours annoncée comme mise en œuvre et toujours remise au lendemain, est encore loin d'être réalisée dans les faits. J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, obtenir des précisions chiffrées à ce sujet.

De même, vos efforts, que l'on ne peut nier, sont très insuffisants en matière de location et d'entretien des installations, de transport d'élèves.

Toutes ces insuffisances laissent des charges importantes, excessives même et croissantes aux collectivités locales.

Pour le second degré, si je comprends votre amertume devant certains refus, que j'estime injustifiés, de passer d'un lycée à un collège d'enseignement secondaire, je constate que vous n'avez pu faire entrer dans la pratique, sans même parler des cinq heures hebdomadaires depuis longtemps promises, les trois heures du premier cycle et les deux heures du second.

Je crains que le déficit ne soit encore plus apparent dans le secteur de l'enseignement technique qui, trop longtemps, a été laissé de côté, alors que, là plus qu'ailleurs, la compensation physique aurait tout son intérêt.

Pour l'enseignement supérieur, nous reconnaissons tous que la grande masse des étudiants est loin de se ruer vers les stades, les piscines ou les gymnases ; ce n'en est qu'une raison supplémentaire pour accroître votre aide aux clubs universitaires qui sont, en fait, les seuls éléments d'une activité sportive dans l'université française. En effet, rien n'a été fait pour appliquer l'article additionnel à la loi d'orientation qui tendait à organiser le sport universitaire.

Le groupe socialiste a pris connaissance avec un grand étonnement de vos décisions relatives à l'association sportive scolaire et universitaire.

J'admets la nécessité, là comme ailleurs, de contrôler les services effectués dans le cadre d'un emploi du temps. Ce contrôle est fait dans toute l'université et je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un grand nombre de professeurs d'éducation physique dépassaient largement l'horaire qui leur était imposé.

S'il y a des défaillances, vous avez essayé de les expliquer en disant que, bien souvent, il s'agissait de problèmes de locaux ou d'aménagement des emplois du temps.

Je tiens cependant à affirmer, en raison d'une expérience malheureusement trop longue, que le recours exclusif à des heures supplémentaires, donc volontaires, n'est pas un système valable. Il portera fatalement préjudice à un organisme qui reste, quoi qu'on en pense, l'un des plus efficaces du sport français.

Je souhaiterais, dans le cadre de la concertation dont vous nous avez parlé, que les représentants qualifiés des personnels enseignants obtiennent satisfaction sur ce problème. Mais la solution que vous proposez n'est pas la meilleure.

Quant aux centres d'animation sportive, qui ont déjà fait couler beaucoup d'encre, peut-être même beaucoup trop, le groupe socialiste en accepte volontiers l'existence dans la mesure où ils complèteraient les activités sportives, scolaires, universitaires ou autres, mais non point si, comme c'est le cas actuellement, ils en sont les concurrents. Une circulaire, connue de tout le monde, semble prouver, en effet, qu'on a accordé à ces centres d'animation sportive la priorité sur le sport scolaire proprement dit, au moins dans la région parisienne.

Si c'est un ajout, avec la volonté d'une utilisation plus complète des équipements existants, je m'en réjouis, mais si cela se présente sous la forme d'une concurrence, je ne puis l'accepter.

En ce qui concerne le personnel, je ne m'étendrai pas sur ce qui a été dit quant à l'insuffisance du recrutement au niveau du personnel enseignant, qu'il s'agisse des maîtres ou des professeurs, ni sur l'urgence de résoudre le problème du statut et des conditions de rémunération des inspecteurs de l'éducation physique.

Nous commençons à être lassés, comme vous-même sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, de voir, chaque année, les mêmes problèmes se poser de nouveau devant nous. La commission Krieg est une cause de retardement, après d'autres suscitées probablement par le ministère de l'économie et des finances, toujours préoccupé de l'éducation physique et de ses maîtres lorsqu'il s'agit d'empêcher un alignement que tout le monde, depuis des années, réclame à juste titre.

J'insisterai aussi sur les dangers présentés par le système des « contractualisations » — le terme n'est peut-être pas très élégant — des professeurs de l'institut national des sports. La même situation s'est présentée pour l'Ecole polytechnique.

Nous prenons tous de l'âge, les enseignants comme les autres. Si le bon vin, lui, s'améliore en vieillissant, pour les activités plus purement sportives de l'homme, l'approche de la retraite n'est pas un élément générateur de dynamisme. (*Sourires.*)

Il n'en est pas moins vrai que, pour des fonctionnaires bénéficiaires d'un statut permanent et assurés d'un certain développement correct et normal de carrière, ce n'est pas une promotion que de devenir contractuel, même si les explications que vous avez données et qu'il était intéressant d'entendre formuler du haut de cette tribune, peuvent fournir une certaine garantie à ces personnels.

J'insisterai enfin sur la nécessité de développer, en liaison étroite avec l'université, les unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique. Une des possibilités les plus importantes offertes par l'application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur est de permettre une interpénétration entre les différentes branches de la connaissance et de l'enseignement.

Ce n'est que dans le cadre de l'université que ces U. E. R. d'éducation physique auront leur véritable place et pourront dispenser aux jeunes une formation correspondant aux responsabilités qui seront un jour les leurs.

Pour ce qui est des équipements, il n'est déjà plus possible d'assurer la réalisation de la troisième loi de programme alors que la deuxième ne l'a été qu'à concurrence de 80 p. 100 environ. Une fois encore, ce sont les collectivités locales qui devront pallier les insuffisances de l'aide de l'Etat.

S'il est nécessaire d'améliorer la politique d'équipement afin d'éviter un suréquipement ponctuel et les rivalités de clocher, vous devez faire respecter, monsieur le secrétaire d'Etat, les indications contraignantes de la loi de programme. Ne le fait-on pas pour le ministère de la défense nationale ? La jeunesse ne serait-elle pas aussi précieuse pour l'avenir de la Nation — et peut-être aussi pour celui de la défense nationale — que les activités militaires proprement dites ?

Dans ce domaine, c'est la seule allusion un peu locale que je me permettrai de faire, je vous demanderai, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir veiller à l'aménagement de ce fameux terrain du Tremblay.

Comme conseiller de Paris, j'avais été surpris par l'ampleur ambitieuse du premier programme retenu. C'était si beau que cela ne pouvait être vrai et cela n'a pas été vrai !

Aujourd'hui, il faudrait tout de même éviter de laisser ce magnifique espace, si indispensable pour les sportifs et les jeunes de la région parisienne, retourner à l'état de nature ; sinon, nous en viendrions à regretter les chevaux.

J'aborde maintenant les problèmes de jeunesse. Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut, en toute occasion, rendre hommage à tous ceux qui, spontanément, s'occupent du fonctionnement de nos associations de sport, de jeunesse et des offices municipaux de sports. Sans eux, la survie de ces organismes serait impossible. Mais il ne faut pas trop tirer sur la corde et, si l'Etat ne leur apportait pas, comme le font les collectivités locales, une aide nécessaire et méritée, et pas seulement des salutations plus ou moins distinguées, je crains que ces organisateurs — qui continuent tant bien que mal, bien en général, à maintenir une activité sportive et de loisirs dans nos collectivités locales — ne finissent par se lasser et par disparaître.

Avec l'accord de votre collègue, M. le ministre de l'économie et des finances, ne pourriez-vous pas envisager une réforme des conditions de la perception de la taxe sur la valeur ajoutée qui contribuerait à rendre plus à l'aise les finances de certaines de ces associations ?

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots des activités de jeunesse proprement dites.

Je pense comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il était bon de revoir le fonctionnement de l'office franco-allemand de la jeunesse. Si, après une si longue existence, il n'avait pas modifié les conditions de ses obligations, c'eût été la preuve qu'il avait fait faillite.

On ne doit plus envisager son fonctionnement comme la première année. Il n'en est pas moins vrai que, si on ne veut pas le laisser ronronner dans la routine, il faut lui fixer des tâches nouvelles, peut-être en élargissant son action sur le plan géographique.

Pour les colonies de vacances, beaucoup d'entre nous pensent qu'au point de vue quantitatif, compte tenu des modifications du genre de vie de nos concitoyens, un certain plafond a été

atteint. Mais il n'en est pas moins vrai qu'un gros effort doit être poursuivi en vue de leur modernisation et de la rénovation des méthodes qui doivent évoluer avec l'opinion des jeunes.

De même serait-il nécessaire de développer nos efforts pour la formation des cadres : cadres des colonies de vacances, cadres des institutions de jeunesse en général, car l'effort financier demandé aux jeunes en vue de participer à cette formation ne cesse de s'accroître. Cela est très désagréable et ralentit les possibilités de recrutement.

J'aborderai brièvement, en terminant, la question des centres aérés de vacances. Il s'agit là d'une institution relativement nouvelle. Ceux qui les ont conçus n'y ont jamais vu une concurrence pour les colonies de vacances, mais seulement un complément.

Compte tenu de l'évolution des habitudes familiales pendant les vacances, il convient d'attacher une importance sans cesse plus grande au développement de ces centres qui font partie de l'arsenal qui permet aux familles d'offrir aux jeunes des vacances plus agréables.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, les objectifs que j'ai envisagés et les remarques que j'ai faites impliquent des efforts considérables en matière de personnel et d'équipement.

Or, c'est parce qu'il est persuadé que les crédits demandés pour votre secrétariat d'Etat ne sont pas à la hauteur des besoins réels que le groupe socialiste, cette année comme les années précédentes, ne votera pas votre budget. Il vous encourage à en demander plus et constate que vous n'en obtenez pas assez. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur diverses autres travées.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'examen des crédits prévus en 1973 pour votre département ministériel appelle l'éternelle question, souvent irritante, je le reconnais : Correspondent-ils aux besoins réels ? Permettront-ils le développement de l'action complexe dont vous êtes le responsable ?

Il ne suffit pas, en effet, de constater que l'évolution de ce budget dépasse la progression du produit national brut pour donner une réponse positive à cette question ; mais, d'un autre côté, il ne faut pas non plus attacher une importance décisive au retard pris dans l'exécution de la loi de programme qui signifierait, obligatoirement, la remise en cause de la politique qu'elle définissait.

En survolant les différents chapitres de votre budget, je voudrais vous adresser quelques remarques qui vous permettront, dans la réponse que vous me ferez, de préciser vos intentions.

Ma première observation concerne l'équipement sportif. Nos rapporteurs vous ont cité tout à l'heure les chiffres concernant la progression des dépenses d'équipement et celle des autorisations de programme prévues pour 1973. Certains en ont conclu « vitesse de croisière », d'autres « insuffisance notoire ».

Mais à l'instant d'approuver ou de refuser ces crédits, il convient d'insister sur un fait qui pèse, monsieur le secrétaire d'Etat, lourdement sur ce budget à savoir — je ne vous apprendrai rien — la mauvaise utilisation des équipements sportifs existants. Il s'agit là d'un phénomène navrant. Personnellement, vous l'avez déjà constaté. Vous avez eu l'occasion de le dire à tous les Français à la télévision et à la radio.

Il serait vraiment intéressant d'établir pour le Parlement un bilan des installations sportives qui ne servent pas ou qui servent à 50, 40, 30, 20, 10 p. 100 de leurs capacités. Nous connaissons tous des piscines, des gymnases, des terrains de sport collectifs dont la fréquentation ne correspond pas du tout au but qui leur avait été assigné. On peut se demander quelle est le montant des capitaux ainsi immobilisés.

Je pense qu'il ne faut pas se contenter de protester ou de condamner, mais qu'il faut essayer de trouver une solution. Je me sépare ici des conclusions de la commission des finances dont le rapport considère ce fait comme inéluctable. Il s'agit surtout d'un problème de réglementation que je vais tenter d'analyser.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Pierre-Christian Taittinger. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Je me permets, mon cher collègue, de vous faire remarquer que j'ai souligné tout à l'heure ce que vous venez de proposer maintenant. Je n'ai pas manifesté d'opposition. J'ai dit qu'il y avait un mauvais « planning » du temps. C'est ce que vous pensez.

M. Pierre-Christian Taittinger. Si nous sommes d'accord, j'en suis ravi.

Deux raisons expliquent cette situation.

Certains de ces équipements ne peuvent pas être utilisés toute l'année pour des raisons climatiques. Tel est le cas des piscines de plein air. Il est regrettable qu'au moment de leur construction, n'ait pas été envisagé l'équipement supplémentaire qui aurait permis une utilisation plus rationnelle. Sans doute est-il encore possible actuellement d'améliorer cette situation, soit en couvrant les bassins, soit en chauffant l'eau et en créant un sas d'entrée permettant l'accès direct à la piscine. Tels sont, à mon avis, les travaux prioritaires que l'on devrait faire figurer dans les autorisations de programme, peut-être même avant le lancement d'autres opérations.

La seconde raison est l'inefficacité de la coordination entre les différentes catégories d'utilisateurs : clubs, établissements d'enseignement, associations corporatives.

Quel rôle doit jouer là l'Etat ? Dans certaines situations, il faut qu'il arbitre. En effet, l'Etat participe au financement et donne les crédits. Il est normal que, vis-à-vis des populations, il apparaisse aussi comme responsable. Son intervention me paraît légitime. Je souhaiterais connaître l'activité que vous avez prévue en 1973 pour les deux centres de pointe et de haute qualité que sont Font-Romeu et Vittel.

Le problème de l'équipement sportif se pose, dans mon esprit, non pas avec cette arrière-pensée, peut-être exaltante pour certains, de la fabrication de champions, mais surtout avec la volonté de faciliter la pratique du sport pour tous, à tous les âges.

Que l'Etat aide le plus doué à réaliser des performances paraît utile uniquement sous l'angle de l'exemplarité et non pour encourager un nationalisme qui, dans le domaine du sport, apparaît déplacé.

L'exemple de tel ou tel grand sportif devrait seulement contribuer à donner aux Français, et surtout aux plus jeunes d'entre eux, un enthousiasme pour les inciter à pratiquer l'effort.

Mais le but essentiel de votre politique doit rester le sport pour tous, sport que l'on pratique suivant ses moyens physiques, à chaque instant de sa vie.

Je souhaiterais souligner l'importance du sport-loisir, du sport de détente. Dans ce domaine, la tâche du secrétariat d'Etat est particulièrement importante. Il doit permettre à tous les Français d'exercer facilement une activité sportive soit à la fin de la journée, soit à la fin de la semaine, et, bien sûr, pendant les vacances.

A l'heure actuelle, 13 p. 100 seulement de la population française, paraît-il, s'adonne à des activités sportives, et les spécialistes des statistiques en déduisent, avec une immense facilité, que le Français n'est pas sportif. Le problème ne se pose pas exactement en ces termes.

Que fait-on en réalité pour donner le goût du sport ? Quels moyens met-on à la disposition de chacun pour lui permettre de le pratiquer ? Je pense à la culture physique, que complètent les deux disciplines de base que sont la course à pied et la natation. Et c'est là où je rejoins votre préoccupation budgétaire.

Il est possible d'affirmer que les équipements actuels bien utilisés permettraient à une très importante partie de notre population de découvrir les joies du sport. Si une stimulation et un effort supplémentaire d'imagination — à cet égard, je reconnais très volontiers celui que vous avez réalisé depuis quatre ans — étaient tentés, je crois que l'on transformerait et améliorerait la situation présente.

Deux directions, en particulier, n'ont pas été assez utilisées : d'une part, l'influence des moyens audiovisuels, d'autre part, la dynamique des épreuves de masse. On trouverait ainsi des procédés intelligents pour développer cette volonté. Vous me direz sans doute que cette tentative a été faite, ou que telle ou telle émission existe déjà à l'O. R. T. F. Je constaterai simplement qu'elles n'ont pas encore atteint les buts que nous espérons.

La dimension culturelle du sport prise dans un cadre de loisirs ne peut être réduite à la période des vacances. Elle ne peut dépendre évidemment seulement des équipements créés pour des activités touristiques et pour les sports d'été. Il existe, en réalité, une orientation à mieux saisir peut-être, pour une nouvelle politique de sport-loisirs correspondant aux définitions que je viens de vous donner.

Cela reste vrai également pour les activités physiques des personnes plus âgées auxquelles vous avez, à juste titre, porté un grand intérêt. Il paraît, en effet, possible maintenant, sur le plan physiologique — pour reprendre ce qu'a dit le docteur Henriot — de pratiquer le sport toute sa vie, mais sans jamais oublier qu'il ne constitue qu'une partie d'une éthique que l'hygiène, la diététique et l'organisation de la vie complètent de façon indispensable.

Vous avez d'ailleurs fait allusion, au cours d'une conférence de presse, au problème du sport pratiqué par les anciens dans les maisons de retraite. Je constate en même temps que, dans les nouvelles constructions à venir, jamais n'étaient prévues de salles de gymnastique. Il serait donc nécessaire de revoir les plans arrêtés pour ces différents programmes.

A l'occasion de l'examen de ce budget, je voudrais également vous entretenir, presque entre parenthèses, du problème du sport professionnel, puisqu'il est à la fois présent et absent de notre débat. Le sport professionnel, sport-spectacle, pénètre dans votre budget par une voie étroite alors qu'il pourrait peut-être vous apporter des recettes importantes. J'aurai garde, à cet instant, d'ouvrir une nouvelle fois le dossier que vous connaissez, même s'il est permis de déplorer que l'Etat se prive ainsi de crédits précieux. D'autres formes pourraient être étudiées pour permettre au sport professionnel de vivre dans la légalité, et notamment avec les services fiscaux. Or, l'organisation actuelle du sport-spectacle le place à la frontière des lois. Il doit apporter plus nettement sa contribution au sport collectif.

Telles sont les observations que me suggère ce budget, qui met à la disposition de la jeunesse et des sportifs des moyens très importants. Jamais toutefois ces moyens n'apparaîtront à la hauteur de nos ambitions et de nos espérances.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que la volonté, la conviction et l'imagination toujours renouvelées inspirent sans relâche vos efforts en faveur du développement de cette politique du sport pour tous. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce débat annuel est pour nous l'occasion de nous interroger sur la nature et l'importance de l'effort national consenti en faveur de la jeunesse et des sports.

Bien sûr, cette année, le budget bénéficie d'un accroissement de 200 millions de francs environ et réalise un accroissement de 16,4 p. 100. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne représente que 0,72 p. 100 du budget national. Il faudrait faire davantage ; sur ce point, je suis bien d'accord avec mes collègues.

Nous voudrions d'ailleurs avoir l'assurance, monsieur le secrétaire d'Etat, que le crédit de 38 millions de francs inscrit au fonds d'action conjoncturelle sera débloqué, sauf événements exceptionnels, ce qui sera certainement le cas.

Après avoir exprimé, comme mes collègues, mon inquiétude sur les crédits d'équipement, je voudrais tout de même souligner l'effort non négligeable consenti pour le fonctionnement et l'animation de l'éducation physique et de l'enseignement sportif. Je ne veux pas reprendre l'analyse très complète de nos deux rapporteurs, me bornant à attirer votre attention sur deux points particuliers.

Un effort important a certes été fait pour la création de postes d'enseignants et de conseillers pédagogiques. C'est très important car cela conditionne tous les autres efforts : toute la suite repose sur l'éducation physique de base.

Mais la mise en place d'une politique cohérente entre les différents niveaux dépend en grande partie de l'action de vos services extérieurs.

A ce sujet, je voudrais attirer, moi aussi, l'attention sur la situation des membres du corps de l'inspection départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez pu obtenir des moyens propres à améliorer le sort de ces fonctionnaires. Je sais que des mesures d'attente en leur faveur ont

été prises, logiques en l'absence de statut ; l'extension d'avantages à un corps auquel ils sont assimilés. Mais neuf inspecteurs seulement ont bénéficié de cet avantage en 1972.

Or, de l'avis général, ces services font preuve d'une admirable conscience professionnelle et le dévouement de ces fonctionnaires à la cause de la jeunesse et à son idéal n'a jamais été démenti.

Nous désirerions voir mis en place le plus rapidement possible structures administratives et statuts, donnant ainsi au corps des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs la place qu'ils tiennent en fait auprès des préfets et des recteurs, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat.

Des promesses ont été faites. Nous voudrions les voir tenir le plus rapidement possible à l'égard de ceux qui sont vraiment la « pierre angulaire » de la politique de la jeunesse et de l'encouragement au sport dans nos provinces, comme peuvent en témoigner tous les parlementaires qui sont en contact avec eux.

Je voudrais par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, appeler votre attention sur une profession dont dépendent en grande partie la sécurité nautique et l'enseignement de la natation : celle des maîtres nageurs-sauveteurs. Leur rôle nous apparaît d'autant plus nécessaire et important que, grâce aux efforts accomplis dans ce sens au cours des dernières années, le nombre des piscines en France s'est accru de façon spectaculaire ; à ce propos, j'interviens également au nom de mon collègue et ami M. le président Courroy, qui m'a demandé d'attirer votre attention sur ce point.

En vertu des dispositions combinées de la loi du 24 mai 1951 et de l'arrêté interministériel du 31 juillet 1951, l'enseignement de la natation est réservé aux personnes munies du diplôme d'Etat de maître nageur-sauveteur sanctionnant non seulement des connaissances pédagogiques suffisantes pour initier un débutant à la pratique de la natation, mais aussi des capacités à assurer la sécurité de ses élèves en portant secours à tout moment à celui qui pourrait se trouver en difficulté.

Or, des dérogations à ces dispositions légales sont couramment constatées. C'est ainsi qu'en milieu scolaire des circulaires autorisent des enseignants dépourvus du diplôme d'Etat à apprendre à nager, laissant le soin à une autre personne d'intervenir au cas où un élève serait en péril. Plusieurs accidents mortels survenus dans un passé récent à Lyon, Reims, Rennes et Vittel constituent la tragique illustration des dangers que suscitent de telles décisions.

Il convient donc d'éviter, grâce à des mesures appropriées, que la natation soit enseignée par des personnes ne possédant pas, outre les aptitudes pédagogiques et sportives suffisantes, les capacités d'assurer par elles-mêmes la sécurité et éventuellement le sauvetage de leurs élèves.

Ce but ne saurait être atteint si, comme l'intention en est prêtée à vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, le diplôme d'Etat de maître nageur-sauveteur se trouvait scindé en plusieurs degrés dont le premier, celui de « sauveteur nautique », conférerait à son titulaire la responsabilité de la sécurité dans un bassin, tandis que l'enseignement de la natation continuerait à être assuré par des enseignants n'ayant pratiquement aucune compétence.

Je me permets de vous rendre attentif à ce problème en exprimant le souhait qu'il vous paraisse comme à moi opportun de maintenir la loi du 24 mai 1951 et de veiller à son application rigoureuse. La sécurité de dizaine de milliers d'enfants et, dans une certaine mesure, l'avenir de la natation française en dépendent.

Je vous remercie par avance, monsieur le secrétaire d'Etat, des précisions que vous pourrez me donner sur ce sujet.

Je regrette, comme mes collègues, que les moyens qui vous sont accordés ne soient pas à la hauteur des tâches qui vous restent à accomplir en faveur de notre jeunesse et j'espère que le budget de 1974 nous donnera de plus grandes possibilités pour promouvoir votre politique de la jeunesse et des sports que vous nous avez excellemment exposée. (*Applaudissements.*)

M. André Dulin. Nous l'espérons aussi !

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ayant eu l'occasion hier, à propos de l'examen du budget de l'éducation nationale, de dire à M. Fontanet quelle était notre inquiétude de voir compro-

mises la réalisation et la poursuite du tiers temps à l'école primaire — base de toute votre politique, mais dont les moyens vous échappent — je n'y reviendrai pas longuement aujourd'hui.

Je tiens cependant à réaffirmer qu'une telle option, excellente en elle-même, ne sera à la fois crédible et efficace que si l'on abandonne le mythe de l'unicité de l'instituteur en cette matière et si, pour le suppléer, l'aider ou le remplacer, on décide à la fois, d'une part, une réforme du programme de l'école normale, avec une formation de professeurs d'éducation physique plus courte, moins intellectuelle et parmi lesquels les municipalités pourraient puiser, et, d'autre part, l'accélération du recrutement d'instituteurs spécialisés et de conseillers régionaux, qui ne seront que 773 l'année prochaine quand l'objectif pour 1976 avait été fixé à 2.500 !

J'interviens, en second lieu, pour réclamer un allègement des programmes, prévu chaque année, mais refusé par l'Université, une modification des horaires — nous serons bientôt les seuls en Europe à ne pas terminer les cours de l'école primaire à treize heures — un nombre suffisant de postes de médecin scolaire pour contrôler le développement physiologique des élèves.

Je me bornerai à ces rappels sans faire allusion au sport dans le second degré, car, à tout prendre, si l'on croit vraiment que le sport, école de formation, gage d'équilibre et de santé, doit être partie intégrante de notre scolarité, mieux vaudrait garder dans le second degré une certaine vitesse de croisière pour faire porter l'effort principal sur l'école primaire.

Puisque vous êtes médecin, vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les habitudes et l'épanouissement se préparent entre six et onze ans.

Cela étant rappelé à propos du sport scolaire dans le premier degré, nous voudrions appeler votre attention et celle de nos collègues sur quatre points importants parmi bien d'autres.

Premièrement, sur l'innovation que constitue dans votre budget la mise sur pied des centres d'animation sportive. Nous attendons pour en juger les effets, mais l'idée du développement du sport optionnel pour des enfants d'âge scolaire sous la direction de moniteurs qualifiés ne peut qu'être enregistrée avec faveur.

Ensuite, et malgré les gains que l'on peut espérer des programmes industrialisés, nous attirons votre attention sur l'insuffisance des crédits d'équipement, dont 40 p. 100 — le pourcentage le plus important sur les budgets civils — seront bloqués au fonds d'action conjoncturelle.

Nous déplorions hier — nous le rappelons aujourd'hui — qu'aucun crédit de rattrapage ne soit consacré par l'éducation nationale ou par votre ministère à la construction de gymnases et de plateaux d'évolution dans les écoles anciennes des grandes villes. Sans un tel programme individualisé et finalisé, il n'y aura pas pour elles de tiers temps pédagogique avant longtemps.

Nous regrettons aussi que vous n'ayez pu obtenir des crédits supplémentaires pour coordonner l'équipement sportif des nouveaux C. E. S. et des nouveaux C. E. T., en adhérant cependant à vos initiatives de standardisation et de construction des complexes sportifs évolutifs.

Nous voudrions enfin vous entendre confirmer à cette tribune vos intentions concernant l'A. S. S. U., non pas que nous critiquions la position que vous avez prise à propos des trois heures dues l'année dernière à l'A. S. S. U. par les enseignants d'éducation physique du second degré. Certains les faisaient avec enthousiasme et bien plus souvent au-delà des trois heures payées. Mais combien d'autres, après un assez bon départ au premier trimestre scolaire, une fois leurs équipes éliminées dans les différentes compétitions, ne les assumaient pas ?

L'A. S. S. U., malgré la modicité relative de ses adhérents — 700.000 sur plus de cinq millions d'élèves du second degré et de l'enseignement supérieur, un peu plus de 12 p. 100 de cartes enregistrées, mais moins de 5 p. 100 sur les stades et les gymnases les mercredis, samedis et dimanches — doit pouvoir poursuivre et amplifier son rôle en faveur du sport scolaire sans qu'elle soit fonctionnarisée.

Enfin, une responsabilité importante vous incombe : celle des loisirs socio-éducatifs. Pour la définition d'une carrière d'animateur — leur formation, leur recrutement — pour la mise en place des structures et la réalisation des équipements, nous réclavons en vain le vote d'une loi de programme.

Des efforts ont été faits dont nous vous donnons acte, mais comment, quand pourrez-vous recruter les 16.000 animateurs spécialisés qui devraient être en place à la fin du VI^e Plan ?

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions que nous inspire votre budget.

Il est en progression ; il fourmille de bonnes intentions ; il s'essaye dans des directions nouvelles. Mais il repose encore trop à l'école primaire sur l'aide des municipalités qui supportent le plus gros de l'effort, avec ce que cela peut entraîner de disparité pour les élèves, tellement, si la volonté des maires est unanime, leurs moyens sont inégaux.

Et surtout, il n'est pas accompagné d'un *consensus* assez général chez les responsables de notre université, chez nos enseignants et chez les parents d'élèves pour que l'Etat assume une part de financement plus importante du sport scolaire.

Avant le doublement réclamé de vos dotations, il serait souhaitable que, dès 1974, elles puissent atteindre 1 p. 100 du budget de la nation. Sinon, en resterons-nous encore longtemps aux expériences réussies, puis abandonnées ?

Le sport, certes, ne se fait pas sans enthousiasme, mais il ne se fait pas non plus sans réalisme, ni surtout sans crédits suffisants. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mon ami Maurice Nilès a procédé, à la tribune de l'Assemblée nationale, à un examen assez détaillé de votre budget. J'éviterai donc une répétition inutile.

Nous sommes en présence d'un budget de crise, budget qui est l'expression particulière d'un phénomène plus général qui affecte tous les secteurs sociaux, économiques, culturels, politiques de la vie de notre pays. Aucune des grandes questions posées ne trouve de réponse.

Ce budget est le cadre d'une politique sportive de pénurie et de sélection. Pénurie puisque votre enveloppe, avec ses 0,71 p. 100, demeure une misère ; sélection parce que vous voulez « sortir » le sport de l'école, c'est-à-dire supprimer davantage encore la possibilité de la pratique de l'éducation physique et du sport dans le seul lieu où tous les jeunes Français se retrouvent.

L'éducation physique et le sport, quelle est leur importance réelle dans la vie du pays ? Quelle place doivent-ils avoir dans un pays industriel avancé comme le nôtre ? Telle est, en définitive, la question essentielle.

De l'examen sérieux du problème découle la détermination des objectifs et des moyens, la traduction d'une politique globale inscrite certes dans ces différents postes, où chacun d'eux ne contredit pas l'autre, mais au contraire le complète dans une optique d'avenir de l'homme.

Je dois tout d'abord indiquer que, pour nous — ce n'est pas nouveau — le sport a toujours fait l'objet d'une réflexion profonde. Le fait nouveau, ce n'est pas que ce problème existe, c'est que l'immense majorité de la population en est consciente et qu'elle en connaît les principaux remèdes.

En effet, un récent sondage, publié par un journal sportif, peu suspect de sympathie pour la gauche, vient, avec une force éclatante, de confirmer ce que nous ne cessons de dire. Bien entendu, s'agissant d'un sondage, il convient de prendre les précautions d'usage. Cependant, les réponses sont tellement massives qu'elles ne souffrent aucune contestation.

Premièrement, 94,5 p. 100 des Français jugent utile la pratique régulière du sport ; parmi eux, 29 p. 100 considèrent qu'elle est indispensable. Deuxièmement, 70 p. 100 des Français estiment que le sport dans leur pays va plutôt mal et même très mal, monsieur Comiti. La troisième constatation est relative au problème de la responsabilité : 42,8 p. 100 des Français considèrent que si le sport ne va pas bien, la faute en incombe à l'insuffisance des installations et des crédits ainsi qu'à un système d'enseignement privé de moyens.

Au travers de ces trois questions et réponses, nous cernons l'ensemble du problème : le sport, l'éducation physique, ne sont pas ressentis comme un luxe, ni même comme une distraction, un divertissement ou un loisir, ainsi qu'on l'a proclamé dans des lieux officiels, mais comme un besoin, quelque chose d'utile, voire d'indispensable.

Nous n'avons jamais dit autre chose et c'est là que notre conception de l'éducation physique et du sport diffère fondamentalement de la vôtre. Ce qui compte pour nous, c'est l'homme et son épanouissement culturel, physique et social. Nous considérons l'éducation physique et sportive comme une composante fondamentale de la culture.

Aujourd'hui, la nécessité en est plus vive encore. Chacun se rend compte que les conditions de travail, souvent pénibles et malsaines, les longs trajets pour se rendre au travail, l'atmosphère polluée de nos villes, le caractère sédentaire de nombre d'activités professionnelles appellent le désir d'un « désempoisonnement ».

Mais l'éducation physique et sportive a d'autres vertus ; elle a un caractère éducatif.

Les sciences humaines nous ont appris que le physique, le biologique, le mental d'un individu étaient indissociablement liés. Dès la première enfance, jusqu'à un âge avancé de l'adolescence, toutes les facultés s'organisent autour de la motricité. C'est dire que le physique intervient directement, dans le bon ou dans le mauvais sens, sur le développement intellectuel, sur la personnalité de l'homme en formation.

D'ailleurs, les trop rares expériences pédagogiques réalisées — le mi-temps pédagogique de l'école de Vanves, les classes de neige par exemple — attestent des bienfaits importants d'une telle politique. L'obligation de l'éducation physique et sportive gratuite est donc fondamentalement justifiée.

Ainsi, l'éducation physique et le sport ont une dimension, une place spécifique de première importance. Par conséquent, on juge un Gouvernement à la place qu'il donne à cette question. En France, le sport est malade d'une société où les œuvres de vie, de santé, d'éducation sont sacrifiées sur l'autel des profits capitalistes, qu'il s'agisse de l'indigence de votre budget, de l'inapplication du tiers temps, des horaires de l'éducation physique et sportive dans le secondaire ou de la carence des équipements. D'ailleurs, la réprobation est générale.

Les étudiants en éducation physique n'ont-ils pas fait grève, le 21 novembre dernier, à propos de l'aggravation de leurs conditions de vie et de l'inquiétude quant à leur avenir ? Les inspecteurs départementaux n'ont-ils pas, eux aussi, fait grève hier à 90 p. 100 pour soutenir leurs revendications ?

Arrivé à ce point de mon exposé, je voudrais faire deux remarques.

Première remarque : à l'Assemblée nationale, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, défendu vos nouvelles structures, les centres d'animation sportive, que nous combattons parce qu'elles s'opposent à ce qui est primordial, l'éducation physique et sportive à l'école, et parce qu'elles entravent le développement des clubs.

Vous avez fait état de l'existence d'un centre à Saint-Ouen, qui fonctionne « fort bien », disiez-vous, « et à la grande satisfaction de son maire ». Notre collègue M. Lefort fut le plus surpris de cette déclaration péremptoire, puisqu'il n'existe pas de structure de ce genre à Saint-Ouen. Le conseil municipal, réuni le 13 novembre dernier, a d'ailleurs protesté avec fermeté.

Comment se peut-il, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez été à ce point induit en erreur ? Comment peut-on prêter foi à vos affirmations ? Mon ami Fernand Lefort désirait lui-même faire cette mise au point, mais retenu par un engagement impératif, il m'a prié de vous demander de bien vouloir l'excuser.

La seconde remarque concerne les mesures prises à l'encontre de l'association pour le sport scolaire et universitaire, l'A.S.S.U. Les explications que vous nous avez données tout à l'heure ne sont guère convaincantes. Ne croyez-vous pas que le dialogue, la concertation, impliquent qu'avant de prendre une décision, on consulte les intéressés ? En tout cas, ce n'est pas ce que vous avez fait. Vous avez pris une décision inscrite au budget et votre concertation consiste simplement à en examiner les modalités d'application. Vous décidez, puis vous proposez de discuter pour savoir comment nous nous y prendrons pour appliquer les décisions que vous avez prises. Il s'agit là d'une curieuse concertation !

Deuxièmement, vous mettez fondamentalement en cause la conception de l'organisation des activités sportives à l'école. Une telle décision aboutirait, que vous l'admettiez ou non et quels que soient les grands principes dont vous vous réclamez, à l'asphyxie de l'A. S. S. U. Cette décision conduirait à une réduction des deux tiers des moyens d'encadrement de l'A. S. S. U. Sept cent mille licenciés, tous les enseignants groupés au sein de la fédération de l'éducation nationale, les parents d'élèves manifestent avec force leur mécontentement.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas de difficultés ? Non, bien sûr, mais le seul problème est de savoir comment, et dans l'intérêt de qui, on veut les résoudre. Tout est là.

Le manque de terrains à proximité des établissements d'enseignement impose des déplacements souvent longs et onéreux. L'insuffisance de cadres oblige un professeur à s'occuper de deux et parfois trois équipes. Cela conduit un grand nombre d'entre eux, vous l'avez reconnu tout à l'heure, à consacrer non pas trois heures, mais cinq heures, voire six heures, chaque semaine à l'A. S. S. U. Comment, dès lors, pouvez-vous affirmer que 40 p. 100 à 50 p. 100 des enseignants n'assurent pas les horaires de l'A. S. S. U. ? Etes-vous en mesure, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous indiquer d'une manière précise de quelle façon ont été effectués vos calculs ?

Troisièmement, enfin, vous voulez porter préjudice à l'une des sources principales de la découverte et de la promotion d'athlètes de haute compétition, en premier lieu d'athlètes féminines.

L'A. S. S. U. n'a-t-elle pas été à l'origine de la réussite sportive de Bambuck, Semper et de centaines d'autres ?

De plus, l'A. S. S. U. joue un rôle exceptionnel en faveur du sport féminin, avec ses 300.000 licenciées.

Votre attaque contre l'A. S. S. U. illustre l'ensemble de votre politique.

La population, la jeunesse ont besoin d'une autre politique sportive, mue par une autre logique que la vôtre, la logique des besoins de tous, à la place de la logique de la pratique sportive restreinte et du sport gangrené par l'argent.

Le programme commun de la gauche unie définit cette politique nouvelle et en préconise les moyens.

La pratique de l'éducation physique et sportive à l'école sera conçue dans le cadre d'une éducation nationale renouée. Ainsi sera mis fin à la séparation arbitraire entre l'éducation physique et les autres disciplines d'enseignement.

Des dispositions concernant la petite enfance et le tronc commun d'enseignement des cours préparatoires à la classe de troisième permettront l'application progressive d'un tiers temps pédagogique adapté, où l'éducation physique et sportive aura toute sa place.

Alors que vous mettez en cause les cinq heures obligatoires dans le second degré, en figeant les horaires autour de deux heures, le Gouvernement démocratique aura, à l'inverse, pour souci immédiat d'augmenter les horaires actuels pour arriver progressivement à l'application des horaires réglementaires et de créer des postes d'enseignants en nombre suffisant pour faire progresser le sport scolaire.

Les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans, que vous laissez pour compte, disposeront de cinq heures d'activités physiques et sportives organisées sous la responsabilité des comités d'entreprise.

Dans le mouvement sportif, l'insuffisance des crédits d'Etat conduit, bien des fois, certains clubs à la mort, d'autres à se vendre et, pour ces derniers c'est, à court terme, la limitation et la dénaturation de leur activité.

Le Gouvernement démocratique augmentera l'aide aux fédérations et aux associations sportives dans le respect de leur indépendance et de la pluralité.

L'aide accrue accordée aux municipalités permettra à celles-ci l'octroi de moyens matériels et financiers plus importants : crédits d'installations et subventions aux clubs et associations locales chargés de l'organisation et de l'animation sportive dans la cité.

Les nombreux cadres bénévoles pourront accéder au recyclage sportif, technique, auquel le plus grand nombre d'entre eux aspire.

Il sera mis fin aux actes autoritaires et arbitraires. La politique sportive ne sera plus définie dans le secret des cabinets.

Un conseil supérieur des activités physiques et sportives, réunissant sur une base démocratique les représentants de l'Etat, l'éducation nationale et autres ministères intéressés, du mouvement sportif, des enseignants, des organisations de parents d'élèves, des syndicats, des mouvements de jeunes, sera créé. Il élaborera la politique sportive nationale à soumettre au Parlement.

Ainsi cette politique sportive sera salutaire parce que démocratique. Autrement dit, elle répondra, dans ce domaine comme dans les autres, aux besoins de tous. A l'opposé de votre politique, elle sera celle que la majorité du peuple fera triompher demain. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous déclare tout de go qu'il ne faudra voir derrière mes propos aucune hostilité à votre égard et que, si sévère que je puisse être, je ne cherche pas à l'être pour le titulaire des fonctions qui sont les vôtres, mais plutôt pour le manque de conscience des problèmes et de solidarité à votre égard du Gouvernement.

Que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat, les rapporteurs, qui ont tous été excellents aussi bien dans leurs rapports écrits que dans leurs propos, se sont tous déclarés insatisfaits, déçus ou inquiets.

M. Flornoy, à l'Assemblée nationale, écrivait pour sa part : « A considérer la responsabilité globale que pose à notre sens une politique de la jeunesse qui serait en rapport avec l'évolution de notre société, nous ne pouvons être satisfaits. »

Notre collègue, M. Yves Durand, écrivait de son côté :

« Trop peu de personnel, pas assez d'équipements. Le secrétariat d'Etat fait figure, au sein de l'administration française, d'ilot encore sous-développé » — excusez-le, monsieur le secrétaire d'Etat — « il » — c'est de votre secrétariat d'Etat qu'il s'agit — « ne parvient pas à réussir son « décollage ». Avec des crédits aussi notoirement insuffisants au regard de la tâche à accomplir et des objectifs heureusement définis par la loi de programme » — poursuit M. Yves Durand — « on peut à la rigueur faire de l'expérimentation intéressante mais pas une politique de la jeunesse, pas une politique des sports, pas une politique des loisirs. »

Vous concluiez, monsieur le rapporteur, en ces termes :

« Ces déceptions, voire ces rancœurs, s'accumulent là où l'on voudrait voir s'épanouir « les forces de la joie ».

Insatisfaction, déception, inquiétude, ai-je dit, M. Pelletier, lui, est à la fois inquiet et déçu et conclut son rapport en ces termes :

« Mais plus encore que ces critiques, nous voudrions dire combien nous sommes inquiets d'une politique qui manque totalement d'inspiration et de souffle. S'il est un secteur où l'enthousiasme est la condition de la réussite, c'est certainement celui de la jeunesse et des sports. Certes, cette critique d'ensemble paraîtra sévère ; elle est à la mesure de la priorité qui doit être donnée à la jeunesse, avenir du pays, et à la mesure de notre déception. »

En revanche, monsieur le secrétaire d'Etat, dans la notice, fort complète d'ailleurs, que vous diffusez sous votre timbre sur la part qui est celle de votre secrétariat d'Etat dans le projet de loi de finances pour 1973, on ne voit apparaître aucun des sentiments exprimés par les rapporteurs du Parlement. Je dirai même que rien ne permet d'en deviner les velléités. Pas le moindre soupçon d'insatisfaction, de déception, ou d'inquiétude. On vous y soupçonne même euphorique.

Vous l'avez, certes, moins été tout à l'heure devant le Sénat que le 27 octobre dernier devant l'Assemblée nationale. Mais pour ceux qui estimerait excessive ma déclaration relative à votre euphorisme notoire, je les renvoie à votre déclaration, monsieur le secrétaire d'Etat, devant l'Assemblée nationale, le 27 octobre dernier. Vous vous exprimiez ainsi :

« Cette année, le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, vous présente, pour 1973, un bon budget, un budget d'action et d'innovation. »

Vous êtes donc, monsieur le secrétaire d'Etat, en désaccord total non seulement avec nos rapporteurs du Sénat, mais aussi avec le rapporteur pour avis de l'Assemblée nationale, M. Bertrand Flornoy, praticien éprouvé de votre budget, député de mon département, qui compte certes parmi vos amis, mais que je n'en estime pas moins, sans pour autant partager toutes ses idées politiques. *(Sourires.)*

Vous indiquiez, au cours de la même séance, que votre budget est en augmentation de 14,3 p. 100 sur l'an dernier et vous ajoutiez : « Ce chiffre de 14,3 p. 100 place le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs » — n'est-ce pas une nouvelle manifestation d'euphorisme — « au-dessus de la moyenne des budgets des autres ministères, puisque le taux de croissance des dépenses de l'Etat sera de 11,2 p. 100 seulement en 1973. »

Il vous en faut peu, convenez-en, pour être satisfait. Car enfin 100 p. 100 d'augmentation par rapport à zéro, cela fait toujours zéro et 14,3 p. 100 de plus sur rien ou presque, cela fait toujours rien ou presque. Et c'est si vrai que, majoré de 14,3 p. 100, votre budget — on l'a dit et répété — demeure égal non pas à 0,72 p. 100 — cela ne frappe pas suffisamment — mais à 7 millièmes du budget de l'Etat. Sept millièmes du budget

de l'Etat, voilà l'aide totale qui est accordée par le Gouvernement de la République à l'éducation physique dans l'enseignement secondaire — quatre millions d'élèves — aux fédérations et clubs sportifs — cinq millions de pratiquants — aux associations de plein air, d'éducation populaire, aux maisons de jeunes, aux colonies de vacances, aux équipements scolaires.

D'un côté, l'immensité des besoins, et des besoins réels que connaissent bien nos collègues, maires et conseillers généraux, que connaissent aussi d'ailleurs ceux de nos collègues qui ne le sont pas, besoins pour lesquels les premiers sont constamment obligés de pallier la carence de l'Etat. Et, en face de ces besoins immenses, un budget de misère.

Accepterez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, m'accompagner pour un bref retour en arrière. Avec 14,3 p. 100 de plus qu'en 1972, avez-vous vraiment l'impression de progresser ? Je ne pense pas que vous puissiez éprouver ce sentiment, car bien loin de progresser, vous marchez à reculons. Je m'explique.

En 1973, le budget de votre ministère représenterait donc 7,2 millièmes du budget de l'Etat ; en 1972, il en représentait 6,8 millièmes et en 1971, 6,7 millièmes. Ah ! oui, c'est vrai, nous avons bien progressé par rapport à 1971 ! Oui, certes. Seulement, en 1970, votre budget représentait 6,8 millièmes du budget de l'Etat ; en 1969, 6,9 millièmes ; en 1968, 7,7 millièmes ; en 1967, 7,9 millièmes. Par conséquent, de 7,9 millièmes du budget de l'Etat en 1967, nous passons à 6,7 millièmes en 1971 pour ne remonter, en 1973, qu'à 7,2 millièmes.

Et cette situation, vous ne pouvez l'ignorer puisque vous êtes titulaire de vos fonctions depuis le mois de juillet 1968, date de votre entrée dans le cabinet Couve de Murville, c'est-à-dire depuis le moment où votre budget représentait 7,7 millièmes du budget de l'Etat. Vous n'êtes revenu aujourd'hui qu'à 7,2 millièmes et, par rapport à 1967, vous avez perdu 10 p. 100. Telle est la vérité.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas — il ne faut pas nous en vouloir — partager votre quiétude, votre sérénité qui, d'ailleurs, ne sont peut-être qu'apparentes.

Vous pouvez ici vous expliquer franchement. Après tout, vous pourriez peut-être tout à l'heure nous dire que vous n'êtes pas aussi satisfait que vous voulez bien le paraître. Votre collègue des postes et télécommunications, lui, est venu nous faire part de ses soucis ; nous l'avons d'ailleurs aidé en ne votant pas son budget. (*Rires.*) Mais nous n'avons pas le sentiment que vous, vous soyez bien inquiet.

Et pourtant les crédits en autorisations de programme consacrées aux équipements sont en diminution. Leur montant passe de 419 à 417,7 millions de francs. C'est une nouvelle aggravation — nos collègues l'ont souligné — du retard pris dans l'exécution de la troisième loi de programme.

Point n'est besoin de rappeler que cette loi portait sur la période 1971-1975 et faisait en quelque sorte obligation de dépenser en tout 2.600 millions de francs. Nous aurions dû, puisque trois années sur cinq sont déjà écoulées, avoir engagé 60 p. 100 des autorisations de programme. Or, nous n'en avons jusqu'à présent engagé que pour un montant de 1.180 millions de francs, soit un peu moins de 45 p. 100. En trois ans, le retard pris est donc de 15 p. 100. Et quinze pour cent par rapport à quoi ? Par rapport à des objectifs de pénurie. Dois-je vous rappeler, en effet, que si la loi de programme porte sur 2.600 millions de francs, la commission des activités sportives et socio-éducatives du VI^e Plan avait, elle, évalué les besoins, non pas à 2.600 millions mais à 9.214 millions. Vous voyez l'écart qui existe entre les besoins réels et les objectifs de la loi de programme, et celui qui existe entre la loi de programme et l'actuelle réalité des faits.

Il y a aussi des problèmes de qualité de matériel et de types d'installations. Vous avez prévu, monsieur le secrétaire d'Etat, mille piscines, dont 850 industrialisées, et 2.600 gymnases, dont 2.000 Cosc — complexes sportifs évolutifs couverts — puisqu'il faut se mettre au jargon des initiales. Vous pensez que vous allez vous sortir de l'impasse — et à votre place, d'ailleurs, dans la situation délicate où vous êtes, j'en ferais peut-être autant — en mettant l'accent sur les installations de type industrialisé. Nous, maires, savons bien — encore que je ne sache rien de vos piscines car j'ai construit la mienne sans vous attendre ; si j'avais attendu vos subventions, elle ne serait pas encore programmée — que les installations industrialisées sont très loin de satisfaire ceux qui en sont bénéficiaires, que les matériaux sont souvent d'une qualité médiocre et que l'achat et la viabilisation du terrain ne sont pas compris, ce qui fait que le coût de l'investissement se trouve augmenté dans une proportion notable.

J'ajoute que les collectivités locales sont très rarement maîtresses d'ouvrages. Je sais d'ailleurs qu'en ce qui concerne ces piscines, elles ne le sont jamais et que cela ne facilite pas non plus leurs problèmes.

La plus grande partie de votre budget est consacrée aux dépenses de fonctionnement. Elles accusent une augmentation de 20 p. 100 qui, à concurrence de 22 millions, est principalement affectée à l'expédient du moment, c'est-à-dire à la rémunération des enseignants coordinateurs de ces nouveaux centres d'animation sportive, les C. A. S., aux vacances de leurs adjoints, aux crédits de fonctionnement, à l'achat de matériel et à la rétribution des éducateurs sportifs dont le crédit passe de 900.000 francs à 1 million 900.000 francs. Seulement, cette nouvelle orientation constitue une petite révolution culturelle puisqu'elle aboutit à faire sortir l'éducation physique et sportive des établissements d'enseignement. D'autres orateurs l'ont déjà signalé avant moi. Le fait me paraît tout de même relativement grave car sur les 1.345 postes créés il ne restera, avec ce système, que 745 postes pour les établissements d'enseignement.

Pour rétablir la situation, vous ramenez les cinq heures d'éducation physique à trois heures, par cette circulaire du 9 septembre 1971 que M. le procureur général Touffait, dont on connaît l'attachement pour le sport, critiquait l'autre jour, à l'occasion d'une réunion de l'académie des sciences morales et politiques, en ces termes :

« Pour faire face à la croissance des effectifs d'élèves dans le secondaire et à l'augmentation souhaitable des horaires de l'éducation physique et sportive, ce ne sont pas ces centres qui nous sont nécessaires. Ce qu'il nous faut, c'est porter le nombre des professeurs d'éducation physique de 17.000 à 60.000. »

C'est un objectif, peut-être. Mais comptez-vous vraiment l'atteindre un jour au rythme de 745 postes par an ? Sans doute avez-vous décidé de réduire à trois heures l'horaire d'éducation physique pour les élèves du premier cycle et de valider, comme heures d'enseignement de l'éducation sportive, les heures d'entraînement accomplies par les élèves du deuxième cycle dans les sociétés sportives locales. Mais substituer le volontariat « à l'extérieur » à l'obligation interne, est-ce une vraie solution à ce problème ?

Cela dit, on comprend mieux, dès lors, la création de ces centres d'animation sportive et l'inscription de sept millions sur les vingt-deux millions dont je parlais tout à l'heure pour la rémunération des enseignants qui s'occupent de l'A. S. U. Cette question a été évoquée il y a quelques instants. Je n'y insiste donc pas. Mais vous commettez une erreur, croyez-moi, en augmentant de dix-sept heures à vingt heures le service des professeurs et en les invitant à assurer le service de l'A. S. U. avec des heures supplémentaires, comme vous venez de le faire. Vous risquez tout simplement que les trois heures qui, jusque-là, étaient obligatoirement consacrées par les professeurs à l'A. S. U., ne le soient plus puisqu'ils n'y seront plus tenus impérativement. Il s'agira d'heures supplémentaires. Les feront-ils ? Convenez que cela soit inquiétant au moment précis où nous nous trouvons devant une augmentation considérable des effectifs de l'A. S. U., effectifs qui sont passés de 426.000 élèves inscrits en 1969 à 696.000 en 1971. Et comment admettre que le secrétaire d'Etat, qui en est le président de droit, fasse tout pour le mettre en péril ? Au demeurant, l'éducation nationale n'avait-elle pas son mot à dire ? N'y a-t-il pas un lien entre votre décision et la création de 200 centres d'animation sportive en 1973 et 300 en 1974 ? Ces C. A. S. démarrent lentement, avec hésitation, sans enthousiasme.

Vous avez du mal à recruter vos professeurs coordinateurs pour ces C. A. S. Les maires sont réticents pour se lancer dans l'aventure et les chefs d'établissement indifférents, tant que les questions de responsabilités n'auront pas été tranchées.

On comprend mal, dès lors, que vous n'ayez pas cherché à encourager une initiative que nous avions étudiée de très près dans mon département : je veux parler des « Jeux de France », initiative du comité olympique français. Nous nous étions, d'ailleurs, heurtés à une très fâcheuse obstruction de la part de vos services. Finalement, nous avons compris la raison de leur attitude. Vous leur aviez recommandé de décourager l'entreprise qui a néanmoins été mise en œuvre dans 117 villes de plus de 10.000 habitants, sans qu'il en résulte la moindre dépense pour l'Etat. Pourquoi ?

Ne serait-ce pas tout simplement parce qu'alors trop de jeunes seraient venus au sport et que la discordance entre les installations existantes et les besoins, les vrais besoins, serait alors apparu en pleine lumière ?

Et puis pourquoi les avoir sabordés, ces Jeux de France, pour tenter aujourd'hui de promouvoir — vous l'avez dit à l'Assemblée nationale — une journée olympique à laquelle on ne comprend d'ailleurs pas grand-chose ? D'autant qu'ils constituaient une nouvelle approche de la vulgarisation de l'éducation physique.

L'autre approche, ce sont les Jeux olympiques. C'est Pierre de Coubertin qui lui-même déclarait : « Pour que cent se livrent à la culture physique, il faut que cinquante fassent du sport ; pour que cinquante fassent du sport, il faut que vingt se spécialisent ; pour que vingt se spécialisent, il faut que cinq soient capables de prouesses étonnantes. »

Telle est, non pas la seule, mais la vraie utilité des Jeux olympiques. Et comme on sait comme nous y réussissons, pourquoi n'avoir pas accepté cette autre approche qu'eussent constitué ces Jeux de France ? Oui, pourquoi ?

Voilà pour le sport.

Mais d'autres activités de jeunesse sont aussi de votre ressort, notamment toutes celles qui concernent les loisirs, les maisons de jeunes, les foyers de jeunes et le scoutisme. Dans ces secteurs, le déséquilibre me paraît encore plus grand que dans le sport. On construit plus de piscines que de maisons de jeunes. On y crée beaucoup moins de postes d'animateurs que dans le domaine sportif. On a bien cherché à définir des niveaux de formation, les B. A. S. E. et les C. A. P. A. S. E., mais vous voudrez bien reconnaître avec moi que, dans l'état présent des choses, des animateurs, on en manque partout. Dans mon département nous finançons très largement la formation d'animateurs. Et nous finançons aussi, et très largement, les associations ou sociétés locales d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse pour lesquels le concours de l'Etat est tout simplement dérisoire.

Là aussi mon département, comme je l'imagine certains des vôtres, fait un effort considérable. J'y reviendrai en terminant.

J'en viens, avant de conclure, aux problèmes des inspecteurs de la jeunesse et des sports — je ne sais d'ailleurs jamais s'il faut encore les appeler « inspecteurs » ou déjà « directeurs ». Ils ont fait grève hier toute la journée parce qu'ils croyaient, m'a-t-on dit, que nous discussions hier le budget de leur administration. Peu importe la motivation, mais si elle est celle que j'indique, ils se trompaient en établissant une concomitance quelconque entre nos délibérations et leur grève. Nous n'avons pas l'habitude de délibérer ici sous la pression de quiconque, même lorsque la cause est légitime.

Cela dit, il faut bien reconnaître, monsieur le secrétaire d'Etat, — et là encore je ne veux pas vous citer, mais vous vous souvenez bien l'avoir reconnu devant l'Assemblée nationale et puis tout le monde le sait bien, de surcroît — que ces fonctionnaires-là attendent leur statut depuis 1946, c'est-à-dire depuis vingt-six ans !

M. Jean-Eric Bousch. Ce n'est pas nouveau !

M. Etienne Dailly. Ce n'est pas nouveau, certes, mais il serait précisément temps que le Gouvernement fasse ce qu'il faut pour qu'on n'ait plus à en parler. Car chaque année, on vient nous déclarer : « Nous allons prendre une décision », et l'année suivante nous nous retrouvons dans la même situation. Il y a vingt-six ans que cela dure ! Et pourtant ces hommes-là sont d'un dévouement admirable, d'une grande compétence et ils doivent pallier le manque de moyens, l'absence ou la complexité de votre politique. Cette année, ils ont fait vivre le service sans argent jusqu'en juin. Vous avez certifié à l'Assemblée nationale, à MM. Dumas et Flornoy, que la décision allait être prise incessamment et vous l'avez confirmé tout à l'heure. Veuillez m'excuser de répéter que ce n'est pas la première fois que nous l'entendons. Il nous serait agréable que ce soit la dernière.

Voilà où nous en sommes dans votre secteur, monsieur le secrétaire d'Etat. Je suis forcé de vous le dire : je ne trouve pas cela brillant. C'est même alarmant en une époque où la jeunesse est menacée des dangers que nous savons, où elle est sollicitée par la drogue, par l'érotisme, par la violence, en une époque où nous avons par exemple, nous autres, les maires, toutes les peines du monde à maintenir nos bals publics qui sont l'objet de véritables raids de la part de commandos de jeunes qui se déplacent à motocyclette et viennent tout détruire ; c'est en tout cas ainsi dans notre région.

M. André Dulin. Partout !

M. Etienne Dailly. Effectivement, partout, et nulle part l'Etat ne donne de police suffisante pour faire face à ce genre de circonstances.

A une époque, dis-je, où la jeunesse subit ce genre de menace ou de contagion je trouve — je vous le dis comme je le pense — que sept millièmes du budget de l'Etat, c'est insuffisant et que ce serait faire un bon placement que de consentir en ce domaine un effort plus substantiel. Les jeunes, il faut les occuper soit sur des terrains de sports, soit dans des maisons de jeunes, soit dans des associations d'éducation populaire. Il y a une seule chose qu'on n'a pas le droit de faire, c'est de les laisser seuls, livrés à eux-mêmes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, voilà deux ans, au conseil général de Seine-et-Marne, je suis descendu, ce qui est exceptionnel, — je ne l'ai fait que deux fois — du fauteuil de la présidence pour avoir le droit de m'exprimer. Je voulais parler à mes collègues du grave problème de la jeunesse, leur montrer que nous n'avions pas le droit, puisque l'Etat était défaillant, de l'être nous aussi.

Un effort croissant et qui est aujourd'hui de l'ordre de huit millions de francs, a été consenti. Pour quoi faire ? Pour faire ce que le Gouvernement ne fait pas sur le plan de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire, ne fait pas pour les fédérations et clubs sportifs, pour les associations de plein air, d'éducation populaire, pour les maisons de jeunes, pour les colonies de vacances.

Comme je l'ai expliqué à mes collègues, nous n'aurons le droit d'être exigeants vis-à-vis de la jeunesse, sévères vis-à-vis de la jeunesse délinquante que si nous lui avons d'abord donné les moyens de faire en sorte qu'elle ne le soit pas.

Même si nous étions seuls ce soir tous les deux, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous dirais la même chose, pour soulager ma conscience. Je n'ai pas pu le faire l'an dernier car, présidant la séance, je n'avais pas le droit de prendre la parole. Je le fais donc avec un an de retard.

Et je tiens à le faire parce que lorsque j'ai obtenu de mes collègues le concours financier qu'ils m'ont accordé largement, et qu'ils continuent à me donner et même qu'ils augmentent, j'ai moi-même dû prendre l'engagement de venir, à cette tribune, vous dire que cela ne pouvait pas continuer ainsi et que vous vous deviez d'obtenir du Gouvernement ce dont il est nécessaire que vous disposiez pour cette jeunesse-là.

C'est à croire que le Gouvernement a perdu le souvenir du mois de mai 1968 et qu'il ne se souvient pas comment les événements ont pris naissance et la part qu'à cette époque y a pris la jeunesse et où ils ont failli mener le Pays où vous savez. Oui le mouvement est parti de la jeunesse, de cette jeunesse qui voit devant elle un avenir difficile et qui, souvent, ne lui réserve que peu de débouchés. Eh ! bien si on lui révèle que l'Etat ne lui accorde que sept millièmes du budget de la nation, ne pensez-vous pas qu'on lui donnera par la même occasion tous les prétextes et toutes les bonnes raisons ?

En vérité, je trouve — ne m'en tenez pas rigueur et veuillez ne retenir, je vous prie, de la fermeté de mon propos que la sincérité de ma conviction — je trouve, oui je trouve que tout se passe un peu comme si le Gouvernement n'attachait finalement que bien peu d'importance à ce problème de la jeunesse.

Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai tout à l'heure feuilleté toutes les dernières déclarations ministérielles — celles de M. Debré, de M. Pompidou, de M. Couve de Murville, de M. Chaban-Delmas et de M. Messmer — et ne me faites pas dire que je veux comparer la V^e à la IV^e République ; ce n'est guère mon genre. Pour moi, les Républiques n'ont pas de numéro. Nous sommes dans la République, celle que les citoyens ont voulue ou qu'ils ont tolérée. J'ai donc feuilleté les dernières déclarations ministérielles, celles que le garde des sceaux lit ici pendant que le Premier ministre la lit à l'Assemblée nationale, ces déclarations à propos desquelles le Gouvernement n'use jamais de la faculté — je ne manque pas de le dire à chaque fois qu'un membre du Gouvernement se trouve devant moi — qu'offre l'article 49 de la Constitution, qui lui permet de demander au Sénat de l'approuver. Faites-vous le message de cette remarque.

Eh bien ! dans ces déclarations, les premiers ministres parlent de tout : des agriculteurs, des commerçants, des ouvriers, des cadres, bien sûr des personnes âgées, mais jamais de la jeunesse, sauf dans la dernière — celle de M. Messmer — dans laquelle on peut lire : « Depuis une dizaine d'années, le problème de la jeunesse a pris un caractère d'actualité et nous préoccupe tous. La jeunesse est plus attentive qu'autrefois et de meilleure heure aux problèmes de la cité. C'est pourquoi j'ai posé la question d'abaisser l'âge du droit de vote ». Point final !

Voilà en six déclarations ministérielles, tout ce à quoi la jeunesse a eu droit.

A cela et à des budgets comme celui-ci ! Et vous voudriez qu'ensuite il nous soit possible de nous taire, de ne pas vous mettre en garde, de ne pas réclamer d'autres crédits que ceux que vous êtes en train de nous annoncer !

Cela n'est pas bien, et même cela n'est pas prudent. Vouloir de surcroît mettre un bulletin de vote dans les mains de ces jeunes, après leur avoir consacré aussi peu, cela devient de l'imprudence. (*M. le secrétaire d'Etat fait un signe de surprise.*)

C'est à croire, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne vous souvenez pas de tous les efforts que les régimes totalitaires ont faits pour attirer à eux la jeunesse. Ils savaient bien ce qu'ils faisaient. Mais le recrutement pour le désordre, c'est nous qui sommes en train, par notre passivité, de l'assurer.

Pour terminer, je dirai qu'il faut que le Gouvernement prenne conscience du fait que son effort est dérisoire. Il faut que vous qui en fait êtes convaincu, et je n'ai jamais songé à monter à cette tribune pour vous en convaincre, il faut que vous obteniez davantage et que nous vous y aidions, mais nous ne pouvons pas rester dans la situation où nous sommes. Car, s'agissant de la jeunesse, c'est, en définitive, l'avenir de la nation qui est en jeu. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Brives.

M. Louis Brives. Monsieur le président, je pourrais renoncer à la parole, il suffirait pour cela que M. le secrétaire d'Etat s'engage à m'accorder non pas ce que je vais lui demander, et qu'il ignore, mais ce que je lui demandais déjà l'an dernier. En effet, je suis tenté de reprendre presque servilement mes interventions de 1971 et de 1972 à cette tribune tant les résultats obtenus se sont révélés décevants. J'ai l'impression désagréable de n'avoir été, par deux fois, que la *vox clamans* dans le désert de la rue de Châteaudun.

Certes, j'ai recherché à l'origine avec confiance votre budget dans celui de la nation. Je l'ai trouvé se faufilant comme il pouvait, timide et discret, dans le cortège des satisfaits. Il est loin cependant d'approcher le taux de 2 p. 100 souhaité par un parlementaire que vous ne pouvez pas suspecter d'ostracisme. M. Olivier Giscard d'Estaing, et je suis obligé de constater, une fois de plus, que s'il y a continuité, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est dans la régression.

En effet, dans les priorités gouvernementales telles qu'elles s'expriment au niveau du budget, malgré vos déclarations encourageantes, la place de la jeunesse et des sports reste défavorisée. Tout se passe comme si, concernant dans sa presque totalité des mineurs, votre budget était mineur lui-même.

Je n'ignore pas qu'il en est encore qui considèrent que les loisirs, comme le sport, doivent être sacrifiés à l'organisation du travail, aux problèmes économiques et à l'avenir par l'emploi : autant de graves soucis qui traumatisent si profondément et si justement la jeunesse. Mais si je conçois la priorité évidente de la vie matérielle, ce serait caricaturer une nouvelle société que de ne pas laisser entrevoir la perspective d'une vie heureuse par une judicieuse harmonie entre le travail et les loisirs. Autant d'éléments illustrant que votre budget, pâle reflet des orientations définies par la troisième loi de programme, n'est pas aux dimensions des besoins.

Que voulez-vous réaliser avec 0,72 p. 100 du budget de l'Etat ? Je sais bien que vous avez développé tout à l'heure vos motifs de satisfaction en essayant d'ailleurs d'être contagieux ; vous êtes si aimablement marseillais que nous ne pouvons pas vous en tenir rigueur. (*Sourires.*)

En réalité, depuis plusieurs années, votre politique repose sur une sorte de contradiction permanente. D'une part, vous paraissez accepter que l'éducation physique, le sport, l'éducation populaire, les activités de jeunesse, les œuvres de vacances et de loisirs soient les parents pauvres de la nation et, d'autre part, au nom d'un prestige factice et éphémère, vous voudriez que la France brillât dans les compétitions sportives internationales.

Or, la ponction durement privative distraite de vos maigres crédits au bénéfice des Jeux olympiques a encore aggravé la distorsion entre vos promesses et vos réalisations sans de visibles contreparties.

Je n'emprunterai pas à mon collègue Dailly sa sainte indignation et je n'insisterai pas sur l'issue profondément vexatoire des Jeux de Munich, un débat à cette tribune ayant déjà lumineusement justifié nos déceptions. Je me bornerai seulement à réclamer, solennellement, que soient fixées les vraies responsabilités dans l'état actuel de l'éducation physique et du sport : les causes de l'échec que nous avons subi sont tellement évi-

dentes que vous avez vous-même déclaré tout à l'heure que vous les aviez prévu. Alors, je suis tenté de vous dire : « Pourquoi avoir permis que tant d'argent soit dépensé ? »

Sur ce point je ne citerai que certains faits précis et les actions qui me paraissent les plus souhaitables. Dans le deuxième degré, par exemple, il faudrait créer 30.000 postes de professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive pour assurer les horaires réglementaires. 1.345 créations seulement sont prévues en 1973. A ce rythme, le déficit ne sera pas comblé avant 1995.

D'autre part, les créations de centres d'animation sportive, dont vous nous avez si longuement parlé tout à l'heure, constituent, assurément, une initiative heureuse qui concrétise d'ailleurs l'effort accompli depuis de nombreuses années par les directions départementales, les associations et le personnel enseignant dans le domaine des centres d'initiation sportive et les écoles de sport. Nous sommes d'accord sur un point — je pense avec vous que les activités de ces centres ne doivent pas se substituer aux activités sportives scolaires. Elles doivent, au contraire, les prolonger et les diversifier. Les moyens qui leur sont accordés doivent donc s'ajouter à ceux qui sont attribués aux établissements scolaires et non s'en retrancher.

Dans l'enseignement primaire, le principal obstacle à la réalisation du tiers temps pédagogique reste le nombre insuffisant de conseillers spécialisés. Quatre postes seulement existent dans mon département pour 1.800 instituteurs. Or, le ministère lui-même avait évalué les besoins à un poste pour 100 instituteurs ; c'est dire que 18 postes manquent dans le seul département du Tarn. De plus, comme tout se tient, les crédits permettant d'organiser des stages de recyclage pour les instituteurs sont très insuffisants. Eux aussi devraient être multipliés au moins par cinq. Enfin, et surtout, les critères de recrutement et la formation professionnelle des instituteurs devraient être radicalement transformés.

Par ailleurs, et ceci est plus grave, l'aide de l'Etat aux associations a tendance à disparaître, le ministère souhaitant que le relais soit pris par les communes et les départements qui, effectivement, se montrent beaucoup plus généreux. C'est une volonté de transfert de charges, contre laquelle je ne puis que m'élever avec force. Les mérites de mes collègues, maires et conseillers généraux, sont bien connus comme aussi, hélas, les difficultés financières dans lesquelles se débattent communes et départements. Au lieu de leur infliger de pesantes obligations, il conviendrait plutôt de seconder leurs efforts par des subventions raisonnables et de mettre un terme au scandale permanent de la T. V. A.

En outre, les collectivités locales astreintes, en vertu de la politique unitaire, à mettre les installations sportives à la disposition des établissements scolaires supportent de lourdes, beaucoup trop lourdes charges de fonctionnement, notamment en ce qui concerne, entre autres, les gymnases et les piscines.

Je me permets de vous rappeler, par exemple, l'effort qu'a dû supporter la ville d'Albi. Malgré l'inscription au VI^e Plan d'une piscine climatisée, la dotation se faisant trop attendre, la municipalité, réaliste, en a autofinancé la construction par un emprunt « Villes de France » de 2,5 millions de francs. Elle doit maintenant compléter l'équipement rationnel du stadium municipal par un gymnase pour lequel, évidemment, elle dispose du terrain.

Je me permets donc de vous faire une suggestion concrète, monsieur le secrétaire d'Etat, et je suis heureux que d'avance vous adoptiez, en m'écoutant, une attitude qui me donne un espoir.

N'ayant pu profiter des avantages attachés à l'inscription au Plan de la piscine, une sorte de compensation ne pourrait-elle être prévue au profit du gymnase, dont le coût est de 800.000 francs environ ? Je suis fort aise, monsieur le secrétaire d'Etat, de voir que vous prenez note de mes propos.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Brives. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je notais simplement le fait que si les dotations de votre région sont insuffisantes, c'est parce que dans le plan régional de développement, contrairement à ce que vous affirmez, la place de la jeunesse et des sports est ridicule et j'ai dû prendre sur le budget national pour augmenter les dotations de la région Midi-Pyrénées et pallier ainsi les déficiences locales.

M. Louis Brives. Monsieur le secrétaire d'Etat, je m'empresse d'abonder dans votre sens en disant que les difficultés que rencontre le Tarn sont aussi celles de nombreux autres départements.

En ce qui concerne ceux du Midi, que je connais bien, quatre inspecteurs départementaux dont j'ai les noms ont été mutés depuis un certain temps de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aveyron, et n'ont pas été remplacés.

Par ailleurs, vos propositions à l'égard de l'animation socio-culturelle prennent la forme d'une véritable politique de renoncement. Alors que 15.000 à 17.000 animateurs permanents sont considérés comme nécessaires, au moins à la fin du VI^e Plan, aucune disposition n'est encore prise pour créer ces postes ni pour donner un statut à ces animateurs. La promulgation d'une loi-programme d'animation réclamée depuis huit ans n'est toujours pas réalisée.

En outre, la préparation au certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives, le C. A. P. A. S. E., dont la création est une excellente initiative, j'en conviens bien volontiers, se révèle longue et coûteuse, car elle suppose des stages multiples s'étalant sur plusieurs années. Cette formule rebute un grand nombre d'animateurs qui ont une profession, une famille dont ils doivent tenir compte.

La plupart des rencontres internationales de jeunes sont actuellement organisées par deux offices : l'office franco-allemand et l'office franco-québécois. Il est grand temps, vous le concevez, de se dégager des schémas bilatéraux et d'envisager la création d'un office européen de la jeunesse.

D'autre part les organisations de centres de vacances, collectifs d'enfants et d'adolescents, colonies, centres aérés ou centres de loisirs sans hébergement, se heurtent à des problèmes financiers préoccupants. Le coût moyen d'un séjour s'élève aujourd'hui à plus de vingt francs par jour et les familles dont les revenus sont modestes ont des difficultés à payer de telles sommes malgré l'aide des caisses d'allocations familiales. En fait les vacances collectives deviennent un privilège auquel ont surtout accès les enfants des familles aisées, tandis que sont pénalisés ceux qui sont moins fortunés et qui, pourtant, sont un plus dignes de sollicitude et de chaleur humaine. Comment ne pas comprendre qu'en face d'un tel état de chose germe déjà en eux la révolte contre de telles ségrégations sociales ?

Le recrutement de moniteurs est lui-même de plus en plus difficile, en raison du coût du stage de formation. Un système de bourses devrait être mis au point, s'inspirant de celui des congés « cadres jeunesse ».

Enfin, un effort tout particulier doit être engagé pour l'aménagement et l'amélioration des centres de loisirs sans hébergement, centres aérés qui reçoivent dans mon département par exemple, autant d'enfants que les colonies de vacances et les camps traditionnels en raison de ce que le séjour y est moins coûteux.

D'une manière plus générale, j'aimerais aussi attirer votre attention sur la situation misérable de tous les clubs, sans exception en vous remémorant les promesses que vous m'aviez faites en 1971, de faire étudier par vos collaborateurs, le moyen de subventionner l'assurance de leurs équipiers. Une des raisons de mon intervention est de savoir où en sont ces études...

M. le président. Monsieur Brives, il faudrait conclure.

M. Louis Brives. La courtoisie qui vous est due, monsieur le président, comme celle que je dois à mes collègues, me conduit à conclure, me réservant de vous écrire, monsieur le secrétaire d'Etat, le texte des parties de mon intervention dont je suis privé, notamment sur l'aide qui doit être apportée au sport automobile et sur la nécessité de subventionner le circuit d'Albi par l'élargissement de sa piste.

Je conclus donc. Encore faut-il que le temps libéré soit libérateur. Or, faute d'une organisation scolaire et universitaire rationnelle, faute d'éducateurs en nombre suffisant, faute d'installations adaptées, aucun travail en profondeur n'a pu être entrepris dans l'ensemble du territoire, ni pour les jeunes, ni pour les autres.

Je sais bien que vous serez tenté de me répliquer : « Pour tout ce que vous préconisez, il faut de l'argent, c'est-à-dire voter des impôts ».

M'interdisant d'alourdir ces débats, je me permets simplement d'opposer à votre objection éventuelle qu'il s'agit davantage de choix nouveaux dans les investissements que d'impôts nouveaux.

Je demeure profondément pénétré de la nécessité de donner, plus que jamais, la priorité absolue aux investissements productifs sur les entreprises de faux prestige.

Par votre profession, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes un homme de vie. Vous concevez d'autant mieux qu'ils soient nombreux en France ceux qui s'attachent aux œuvres de vie et de paix indispensables au progrès et au bonheur des hommes.

Par ma réserve à l'égard de votre budget, j'entends accroître l'affectueux intérêt qui est dû à la jeunesse, c'est-à-dire au jaillement de la vie, à la France de demain, en vous incitant à battre vous-même un record, celui de tenir les promesses du Plan. *(Applaudissements sur les travées socialistes et sur plusieurs travées à gauche.)*

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai été frappée, comme mon collègue M. Dailly, de vos propos tenus à l'Assemblée nationale. Vous avez dit : « Mon budget est un bon budget, un budget d'action et d'innovation. » Vous devenez ainsi un spécialiste de la méthode Coué. Avec 0,72 p. 100 du budget national, vous vous persuadez et vous voudriez nous persuader que le Gouvernement s'occupe comme il se doit de la jeunesse de notre pays. Malheureusement, la méthode Coué ne suffit pas pour résoudre cet important problème.

Je limiterai mon propos au secteur d'éducation populaire et aux équipements socio-éducatifs, c'est-à-dire à l'action menée par votre secrétariat pour offrir aux jeunes les loisirs et les activités éducatives et culturelles auxquelles ils ont droit et qui doivent compléter notre système d'éducation.

J'ai été particulièrement surprise et déçue, monsieur le secrétaire d'Etat, par la part réduite que vous consacrez dans vos propos à cet important secteur. Estimant un peu rapidement que vous preniez dans le secteur d'éducation populaire un rythme de croisière satisfaisant, vous nous avez abondamment parlé, devant la commission des affaires culturelles, de la lutte contre la drogue et très peu de la jeunesse et de votre action socio-éducative.

Certes, je ne nie pas le caractère éminemment éducatif et humanitaire que revêt cette action contre la toxicomanie, encore qu'elle reste ponctuelle, expérimentale et qu'elle ne s'attaque pas au fond. Si vous me permettez l'emploi d'un vilain jeu de mots, je dirai que vous nous « menez en bateau ».

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas une galère communiste en tout cas !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant car il est impossible pour vous de répondre à ce problème : le développement de la drogue est le résultat de la dégradation d'un système que vous soutenez et qu'il faut changer. Mais je répète ce que j'ai déjà dit en commission : j'ose espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne s'agit là que d'un aspect partiel, particulier des activités du secrétaire d'Etat à la jeunesse, qui concerne en gros 2 à 3 p. 100 de la jeunesse, et j'aurais préféré vous entendre parler de ce que vous offrez aux 97 p. 100 de jeunes qui attendent de vous une action efficace.

L'augmentation du budget pour le secteur de l'éducation populaire correspondant seulement à la hausse des prix. Le secteur des colonies et camps de vacances n'aura pas de moyens nouveaux de fonctionnement. En fait, les crédits pour les sociétés de jeunesse, d'éducation populaire, les maisons des jeunes et de la culture sont sacrifiés. L'augmentation prévue des subventions ne constitue, en fait, qu'un vague « saupoudrage » inefficace.

L'ensemble des associations se voient refuser l'exonération de la taxe sur les salaires tandis que les entreprises à but lucratif en sont exonérées. Les collectivités locales, qui font de gros efforts pour le développement éducatif et culturel des jeunes, sont à ce point étranglées par les transferts des charges et la T. V. A. que les budgets sociaux et culturels se trouvent gravement menacés depuis 1972.

Plus que jamais est justifiée la revendication de l'ensemble des organisations de jeunesse demandant au moins le doublement du budget du secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Les crédits consacrés aux camps et colonies de vacances accusent une augmentation réelle de 4,4 p. 100 ; ils ont augmenté de 10 p. 100 en 7 ans, mais, dans la même période, le coût moyen d'une journée en centre de vacances est passé de 13 francs à 25 francs, soit une augmentation de 77 p. 100.

L'aide aux fédérations et aux organisateurs de centres de vacances, aux organisations de formation de cadres diminue d'année en année. Pour les jeunes qui désirent devenir moniteurs ou animateurs, le coût des stages est passé de 80 francs en 1964 à 250 francs en 1972. Le colloque national sur les vacances réuni à Marly-le-Roi, en mai 1972, à votre initiative, a reconnu qu'il fallait arriver à la gratuité de l'enseignement en stage. Mais rien n'est prévu au budget à ce titre.

Les crédits prévus pour l'entretien et l'amélioration des installations devraient être multipliés par dix. Or, tant dans ce domaine que pour les subventions d'investissement, les crédits de 1973 ne permettront pas l'exécution de la troisième loi de programme, qui accuse déjà, au bout de deux ans, un retard important. Il est bon de souligner que les crédits inscrits à cette loi de programme ne permettent de couvrir que 40 p. 100 des besoins, pourtant très raisonnables, recensés par la commission du VI^e Plan.

A quoi aboutit une telle politique ? Déjà, pour certains, le loisir est devenu une marchandise, qu'ils vendent avec d'autant moins de scrupules qu'elle leur permet de reprendre d'une main une partie des avantages que notre société, basée sur le profit, est obligée de concéder au monde du travail.

Qui fait les frais de cette politique ? Les enfants des familles les plus défavorisées, qui ne peuvent se payer ni loisirs, ni sports, ni vacances, les salariés qui gagnent moins de 1.000 francs par mois, les jeunes chômeurs, les collectivités locales accablées de charges.

Votre politique est délibérée, mais elle n'est pas conforme à l'intérêt de notre jeunesse. Votre système, là encore, se montre incapable de répondre aux besoins de la nation, parce que vous mettez au service des monopoles soucieux d'accaparer le secteur des loisirs et le secteur socio-éducatif à leur profit, où les sources de bénéfices sont considérables, parce que le pouvoir est plus préoccupé d'embrigader la jeunesse que de lui donner les moyens de s'épanouir, au point que l'ensemble des organisations représentées au sein du haut comité à la jeunesse et aux sports — et vous ne pouvez pas le nier — conteste votre conception de la concertation et de la participation.

Une autre politique peut être revalorisée par la mise en œuvre du programme commun de la gauche, qui prévoit les mesures nécessaires pour développer et rénover le secteur des loisirs et de l'éducation populaire, ainsi que les ressources qui y correspondent.

C'est cette politique novatrice que souhaite voir mise en œuvre la jeunesse de notre pays et c'est cette politique que nous nous emploierons à faire appliquer au plus vite. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Madame Goutmann, je ne voudrais pas vous « mener en bateau ». En tout cas, ce ne serait pas la galère communiste, car il nous faudrait une bonne dose de méthode Coué pour que nous soyons persuadés que vous nous donneriez le paradis ! (*Protestations sur les travées communistes.*)

M. Guy Schmaus. L'obsession anticomuniste de M. Comiti est bien connue.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. C'en est une, en effet, et elle est partagée par beaucoup de Français.

M. Guy Schmaus. Vous feriez mieux de répondre aux questions qui vous sont posées !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je vais y répondre, et même tout de suite.

Nous allons parler, si vous le voulez, du centre d'animation sportive de Saint-Ouen, car vous n'avez pas repris, monsieur Schmaus, la totalité de ma réponse à votre collègue, M. Maurice Nilès, à l'Assemblée nationale.

M. Nilès avait prétendu que le gymnase de la porte de Pantin avait été désaffecté au titre de l'éducation physique à l'école et réservé à un centre d'animation sportive. Or, je lui ai répliqué que seize heures restaient disponibles dans cet établissement, une fois toutes les demandes des proviseurs des six lycées voisins satisfaites, et qu'elles avaient été attribuées à un centre d'animation sportive, ce dont tout le monde était satisfait.

Il apparaissait donc nécessaire de rétablir l'intégralité de la réponse que j'avais apportée à M. Nilès à l'Assemblée nationale.

Bien entendu, ce budget est insuffisant, mais quel est celui de mes collègues qui ne trouverait pas son budget insuffisant ? Et, quand on dit que 7 p. 1.000 seulement du budget de la nation sont consacrés à la jeunesse, on pêche par omission, car c'est tout de même le Gouvernement précédent, dont j'ai eu l'honneur de faire partie alors que M. Guichard était ministre de l'éducation nationale, qui a placé pour la première fois le budget de l'éducation nationale en tête de tous les autres budgets. Or, qui oserait prétendre que l'éducation nationale ne s'occupe pas de la jeunesse ?

M. Etienne Dailly. Personne ne le dit !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Quant à dire que donner le bulletin de vote à la jeunesse serait dangereux, pour ma part, j'accepte ce défi. Je suis sûr qu'il y a plus de sagesse chez un jeune de dix-huit ans que chez certains revendicateurs chroniques et je fais complètement confiance à cette jeunesse. D'ailleurs, si au mois de mai 1968 elle a manifesté en certains endroits, elle a également manifesté aux Champs-Élysées et les jeunes qui ont remonté les Champs-Élysées étaient aussi nombreux et aussi sensés que ceux du Quartier Latin. (*Applaudissements sur les travées du groupe de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs travées à droite.*)

M. Pierre Giraud. Cela ne contribue en rien à résoudre au mieux les problèmes de la jeunesse !

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur le ministre.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Qu'on ne m'interrompe pas, monsieur le président ! Pour répondre à votre vœu, je vais répondre rapidement aux diverses questions qui m'ont été posées.

Les centres d'animation sportive semblent avoir recueilli l'adhésion de la majorité d'entre vous, compte tenu des remarques que j'ai faites au sujet de leur fonctionnement mais je dois relever certaines critiques qui leur ont été adressées.

Il a été prétendu, par exemple, que les centres d'animation sportive instituaient une sorte de sélection et que nous nous contentions, en faisant sortir le sport de l'école, de donner à certains privilégiés la possibilité de faire du sport. Je m'élève contre cette affirmation car, s'il est un lieu qui sera ouvert à tous, c'est bien le centre d'animation sportive, qui fonctionnera toute l'année. Si j'ai conçu cette réalisation, c'est précisément pour que des enfants de familles peu favorisées puissent, le samedi et le dimanche, s'ils ne peuvent pas quitter les grandes villes, exercer des activités physiques. Si vous appelez cela de la sélection, j'accepte ce reproche !

Si c'est faire de la politique de classe que de demander l'égalisation des heures d'éducation physique dans les lycées et de demander à des enseignants de quitter un C. E. S. où ils sont nombreux pour aller dans un C. E. S. voisin moins chargé de façon que tous les jeunes aient accès à cette éducation physique, j'accepte aussi ce reproche !

Quant aux revendications qui sont formulées, il faudrait tout de même accorder les violons !

Tout à l'heure M. Dailly, rapportant les paroles du procureur Touffait, a indiqué qu'il fallait 60.000 enseignants pour atteindre nos objectifs, et leur nombre est descendu à 30.000 avec M. Brives !

Or, avec 60.000 enseignants, il faudrait prévoir dix heures d'éducation physique par semaine et, avec 30.000 enseignants, environ sept heures puisque, actuellement, 14.000 enseignants dans le secondaire dispensent deux heures et demie d'éducation physique par semaine !

Mon calcul vous paraît peut-être trop simple, mais il est exact et 14.000 enseignants suffiront.

M. Louis Brives. Vous n'augmentez leur nombre que de 1.400.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre calcul est un peu simpliste.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je vous ai apporté, je pense, les apaisements que vous souhaitiez.

M. Francou, à Salon-de-Provence, a vu comment fonctionnaient et étaient animées les installations sportives. On peut encore les perfectionner, mais je ne pense pas que le fait de ne pas payer des heures d'enseignement à ceux qui ne les font pas puisse mettre en péril l'A. S. S. U.

Si nous tenons à ce que ce cadre soit respecté, la concertation est ouverte et, par le canal de ces vacances, en accord avec des enseignants, avec le syndicat des maîtres, avec le syndicat des professeurs — s'ils veulent bien accepter le dialogue — dans le cadre des commissions et sans donner l'ordre impératif à certains syndiqués de les quitter, nous devrions pouvoir trouver un mode de fonctionnement de l'A. S. S. U. qui lui donne une impulsion supplémentaire.

Monsieur Giraud, les clubs universitaires sont, en fait, la seule institution qui fonctionne réellement et sérieusement dans l'enseignement supérieur et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ajouter dans la circulaire que les équipements sportifs pouvaient être également gérés par les clubs universitaires. En effet, les clubs universitaires correspondent aux vœux des étudiants et permettent d'assurer la continuité entre le sport que l'on pratique à l'université et celui que l'on continue à pratiquer quand on l'a quittée.

M. Francou a traité du maître unique, de l'instituteur unique, problème sur lequel je me suis étendu à de multiples occasions et qui est difficile à appréhender car les tenants du maître unique et les tenants de l'équipe pédagogique ont tous de bonnes raisons de défendre leur point de vue.

Si l'on peut concevoir que, dans une grande ville, où les classes sont nombreuses, une équipe pédagogique puisse dispenser des enseignements variés, en revanche il n'en va pas de même dans les petites localités n'ayant qu'une ou deux classes, où les instituteurs polyvalents restent indispensables, et ils se sont toujours acquittés de leur tâche avec autant de bonheur que les équipes pédagogiques, je peux en témoigner.

Pour moi, monsieur Schmauss, le sport est une distraction, un loisir et je ne partage pas votre point de vue sur ce sport rigide, embrigadé et endoctriné.

M. Guy Schmauss. Vous êtes obsédé !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Sans joie, il n'y a pas de sport et je préfère la définition de M. Taittinger, qui nous a dit l'importance du sport de loisir. Il correspond au point d'évolution atteint par notre société. Nous ne vivons pas dans un pays misérable, mais dans un pays où l'on peut revendiquer en faveur des travailleurs qui perçoivent aujourd'hui moins de 1.000 francs par mois, alors que, dans d'autres, une rémunération mensuelle de 500 francs est considérée comme un objectif convenable dans le cadre du plan.

Notre population s'émeut grandement de l'augmentation du coût de la vie mais que Dieu nous préserve de le voir s'accroître de 150 p. 100 dans une année, comme cela a été constaté dans tels pays où l'on procède à certaines expériences !

Ce sport de loisir doit être un sport pour tous. Les Français aiment le pratiquer. Je n'ai aucune honte à constater que beaucoup d'entre eux font du ski ou de la voile et, si j'ai une action à entreprendre en ce domaine, c'est de parvenir à ce que le plus grand nombre de Français pratiquent ce sport.

M. Louis Namy. Les enfants de Ménilmontant ne font pas de la voile !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Le sport ne doit pas être limité au cadre étroit de l'école. Pour les personnes âgées, il représente une activité physique un peu particulière qui doit être adaptée à leur physiologie et qui doit être poussée car elle donne plus de qualité à la vie jusqu'à son terme.

M. Pintat a parlé des maîtres-nageurs-sauveteurs. Je ne suis pas du tout d'accord avec la conception qu'il a développée à leur sujet. Je suppose qu'il a été mal informé sur la réforme en cours d'élaboration pour eux.

Vous le savez, il n'est pas possible à la fois de dispenser un enseignement et de surveiller un bassin. Réglementairement, l'enseignant ne doit pas surveiller le bassin et le surveillant de bassin doit avoir son attention uniquement occupée par la surveillance de celui-ci, ce qu'il ne peut pas faire s'il dispense en même temps un enseignement.

Nous avons donc pensé, en accord avec les instances concernées, qu'il fallait scinder ce brevet de maître-nageur-sauveteur, personnel dont nous manquons, en trois étapes.

La première est celle du sauvetage ; si l'on a pour mission de sauver et de réanimer, il suffit de savoir retirer quelqu'un de l'eau et le réanimer. Cela n'a rien à voir avec la pédagogie de la natation. Je souhaite que ce premier brevet de sauveteur soit acquis par le plus grand nombre de Français.

On m'a objecté que cela risquait de mettre en cause la profession de maître-nageur-sauveteur. Je ne le pense pas.

Des notions de sauvetage et de pédagogie seraient nécessaires pour acquérir le deuxième degré, celui de maître-nageur-sauveteur.

Enfin, le troisième degré, au niveau supérieur, permettrait de dispenser un enseignement de la natation.

Ces réformes se heurtent à un certain corporatisme. Elles dérangent les habitudes acquises. Mais il est de bonne politique de continuer dans ce sens.

Nous ne pouvons pas, en effet, envisager le développement de la natation à l'école, ni celui des piscines, sans cette nécessaire réforme du brevet de maître-nageur-sauveteur.

J'ai entendu qualifier de scandaleux le fait que des anciens instituteurs donnent des leçons de natation. Au contraire, j'en suis fort aise et je me dois de féliciter ces instituteurs. Mais, bien entendu, en pareil cas, sur le bord du bassin doit se trouver un sauveteur qui, ne participant pas à la leçon, pourra faire, en cas de besoin, l'acte de sauvetage et de réanimation.

Monsieur Dailly, si je n'étais pas favorable aux Jeux de France, c'est parce qu'on ne m'a jamais présenté un programme cohérent. En dehors d'opérations ponctuelles de caractère spectaculaire et uniquement publicitaire, je n'ai jamais pu obtenir, des promoteurs des Jeux de France, un programme exactement chiffré. J'ai donc toujours fait les plus grandes réserves à cet égard.

Monsieur Dailly, comment pouvez-vous prétendre que je n'ai pas voulu accepter les Jeux de France, parce que je craignais que les clubs ne soient envahis ? Dans la ligne de cette même politique, il faudrait en même temps supprimer les enseignants, car le fait de faire courir un enfant, au cours d'une leçon d'éducation physique, pourrait l'inciter à se précipiter dans un club, dont il risquerait de mettre à mal l'existence. Monsieur Dailly, j'espère que vous ne pouvez avoir une telle pensée.

De même, il n'est pas sérieux, monsieur Brives, de m'accuser de cette ponction importante opérée pour les Jeux olympiques. Dans le fascicule budgétaire, vous trouvez la somme affectée à ces jeux. Elle ne dépasse pas cinq millions de francs pour Sapporo et pour Munich. Reconnaissez avec moi que ce n'est pas bien important !

M. Louis Brives. Cela fait cher la médaille !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Il y a des pays qui y ont consacré plus d'argent et qui n'ont pas eu de médailles.

M. Giraud m'a parlé de la fiscalité appliquée aux associations de jeunesse. Ce problème entre dans le cadre des attributions du haut comité. Nous étudions la possibilité de demander au ministère de l'économie et des finances l'exemption de la T. V. A. sur les activités de certaines associations. Je partage donc votre souhait sur ce point.

De même, je vous rejoins quand vous dites que le problème des colonies de vacances n'est pas un problème de quantité, mais de qualité, et qu'il faut développer les centres aérés. Dans ce but, une loi de programme serait nécessaire pour l'animation.

La querelle qui nous oppose aujourd'hui ne porte pas sur l'importance des équipements. Nous en avons besoin d'une plus grande masse, je le reconnais, mais il faut aussi que ces équipements soient animés.

Nous savons bien, monsieur Brives, que les offices franco-allemand et franco-québécois ne peuvent pas et ne doivent pas assurer l'ensemble des échanges internationaux et nous étudions la création de ce centre d'échange international de jeunes pour lequel nous nous concerterons avec les associations. Celles-ci ne doivent donc pas croire que cela se fait à leur détriment.

Il manque trois inspecteurs dans l'Ariège, l'Aveyron et le Tarn. L'inspectrice de l'Ariège, une personne remarquable, est partie à la retraite ; dans l'Aveyron, l'inspecteur a fait l'objet d'une promotion et est devenu directeur départemental. Ces trois postes sont vacants mais j'espère qu'ils susciteront des candidatures d'inspecteurs.

Madame Goutmann, je vous ai parlé de la drogue car il s'agissait là d'une action originale. Mais, grands dieux ! ne croyez pas que nous avons dépensé tout l'argent du secrétariat d'Etat pour lutter contre la drogue.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Je ne le crois pas !

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. La somme qui a été affectée à cette action représente 1 p. 100 des crédits mis à la disposition des associations de jeunesse, de sorte que nous aurions pu la porter à 3. p. 100 sans pour autant avoir à encourir vos foudres.

Bien entendu, la dotation en équipements qui m'a été attribuée ne me satisfait pas, mais j'ai dû m'incliner et tenir compte des impératifs budgétaires. Croyez bien que j'aurais préféré qu'une partie des crédits de mon budget ne fût pas bloquée au F. A. C., et que je ferais ce qu'il faudra pour que, si des sommes sont débouquées du fonds d'action conjoncturelle, elles le soient en priorité dans le cadre de cette loi de programme.

Ce n'est pas être béatement optimiste que de dire qu'à partir des moyens qui nous sont donnés, nous allons faire de notre mieux. Il est inutile de se lamenter et de pleurer. Il est des impératifs auxquels il faut se soumettre, et l'équilibre budgétaire demande une répartition des sacrifices entre tous les départements ministériels.

Les équipements sont mal utilisés. M. Taittinger m'a demandé des chiffres. Je vais les lui fournir. Une enquête récente nous a montré que, pour les piscines couvertes, 46 p. 100 seulement étaient utilisées à 100 pour 100, 31 à 75 p. 100, 15 à 60 p. 100 et 8 à moins de 50 p. 100.

La situation est plus grave encore pour les terrains de sport, dont 31 p. 100 seulement sont utilisés complètement. Il suffit de survoler en hélicoptère le boulevard périphérique de Paris pour constater que les stades situés en bordure sont tous désespérément vides, quelles que soient les heures de la journée, à l'exception des courts de tennis où l'on voit des silhouettes s'agiter.

Cette désaffection est due à de multiples causes, sans doute à des difficultés de transport, des complications d'horaires, mais également au fait que la France est un des rares pays où n'existe pas encore la journée continue dans l'éducation nationale.

Chez nous, les programmes — mais je déborde là du cadre qui est le mien — sont aussi lourds que dans d'autres pays, mais sont concentrés dans des délais trop limités, de sorte qu'on ne saurait tenir rigueur à des étudiants — dont l'année universitaire commence effectivement vers le 15 novembre pour se terminer le 15 mai et comporte un programme délirant — de ne pouvoir s'adonner au sport. Il faut, sinon les excuser, du moins les comprendre et essayer de favoriser la pratique d'activités étendues dans le temps qui leur permettent à la fois de mener leurs études et de conserver ces activités physiques qui sont nécessaires au bon équilibre de l'être humain.

Monsieur Taittinger, Font-Romeu fonctionne comme lycée sportif. Actuellement, cet établissement connaît des problèmes sérieux de fonctionnement et j'ai demandé à l'inspection générale de les étudier pour donner une nouvelle impulsion à ce lycée et l'empêcher de s'enliser dans certaines habitudes.

A Vittel, les équipements ont été faits par la municipalité et par la société des eaux. Il en a coûté très peu à l'Etat et, de toute façon, ils seront utilisés par lui puisque nous avons l'intention de créer un lycée sportif à Vittel.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques réponses aux questions qui m'ont été posées. Je ne vous dirai point que ce budget me satisfait entièrement, pas plus qu'il ne vous satisfait vous-mêmes.

Il est ce qu'il est ; il représente la part qui m'a été donnée dans l'ensemble du budget national. Encore une fois, nous avons dû nous en tenir aux impératifs de l'équilibre et celui-ci était difficile à réaliser car nous n'avons pas voulu céder à la tentation de n'en point tenir compte en cette période pré-électorale. Il eût été facile, sans souci d'hypothéquer l'avenir, de vous présenter un budget doté de milliards et de milliards, qui réponde à tous les vœux et prévoir, par exemple, non pas 30.000 professeurs, mais 60.000.

Nous aurions pu acquiescer à toutes les demandes, quelles qu'elles soient, mais il y a toujours un prix à certaines promesses et, de toute façon, c'est la nation qui l'aurait payé.

C'est donc un budget de rigueur. J'ai voulu que l'accent soit placé sur l'animation. Les moyens qui me sont donnés sont en augmentation de 20 p. 100, car j'entends continuer l'action que j'ai commencée. C'est la raison pour laquelle, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous demande d'approuver le budget qui vous est présenté ce soir. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République, à droite et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (Section II : Jeunesse, sports et loisirs) figurant aux états B et C rattachés respectivement aux articles 22 et 23.

ETAT B

« Titre III, plus 78.872.099 francs. »

Par amendement n° 43, M. Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, propose de réduire ce crédit de 51.512 francs.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis. Monsieur le président, cet amendement vise la situation des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports car, on l'a répété à plusieurs reprises, ceux-ci attendent un statut depuis de nombreuses années et, tous les ans, ce problème doit être de nouveau posé.

Des promesses avaient été faites au cours des dernières années mais elles n'ont pas été tenues. Nous souhaitons donc que le Gouvernement et spécialement le secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs procèdent très rapidement à l'élaboration et à la promulgation de ce statut.

Votre commission des affaires culturelles vous propose donc une réduction de crédit de 51.512 francs au titre III pour bien montrer la volonté déterminée du Sénat d'obtenir une solution satisfaisante à cet égard dans les prochaines semaines.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été soumis à la commission des finances ; elle n'a donc pu en délibérer. Mais, puisqu'il n'implique pas de diminution de recettes, il est recevable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, un amendement analogue avait été présenté à l'Assemblée nationale et j'avais cru devoir m'y opposer. Il tend à une diminution des moyens mis à ma disposition. A l'Assemblée nationale, je m'étais engagé à prélever, quoiqu'il arrive, sur mon budget, les crédits nécessaires à l'application de ce statut quand il aura été élaboré.

Le fait de diminuer les moyens mis à ma disposition serait donc un obstacle, ou en tout cas une gêne, à son application immédiate. Si le ministère des finances me privait de ce crédit, il me faudrait trouver sur mon budget propre la somme manquante, ce qui ferait doubler pour moi le prix de cette réforme. Il semble que mon argument devant l'Assemblée nationale ait été mal compris, et que l'on y ait vu de ma part une volonté d'obstruction à l'aide à apporter aux inspecteurs de la jeunesse et des sports. C'est tout le contraire que je voulais et mon intention était d'éviter qu'un tel amendement, voté par l'Assemblée nationale, n'y fasse obstacle. Voyant que ce geste a été mal interprété, j'accepte donc l'amendement devant le Sénat.

J'ajoute que ce crédit portait sur un chapitre bien précis concernant le passage de 16 à 20 p. 100 du nombre d'inspecteurs qui ont droit à l'indice fonctionnel. Il ne s'agit pas d'une diminution globale. C'est un chapitre qui disparaît.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. On n'a pas voulu être trop « méchant » avec vous. (*Sourires.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 43 présenté par la commission des affaires culturelles et accepté par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Par amendement n° 49, MM. Schmaus, Giraud, Tailhades, Mme Goutmann et les membres des groupes socialiste et communiste proposent de déduire le crédit du même titre III de sept millions de francs.

La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. L'amendement présenté par les groupes socialiste et communiste concerne le problème de l'A. S. S. U. que j'ai évoqué tout à l'heure dans mon intervention. Il met en évidence notre opposition à votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, une politique de pénurie menée contre le

sport scolaire et contre les enseignants eux-mêmes. Il exprime un autre choix qui répond aux véritables intérêts de l'éducation physique et sportive à l'école.

J'ajoute que la suppression de cette ligne budgétaire libérera des crédits qui permettront la création de postes supplémentaires.

Je terminerai en disant que l'opposition que nous manifestons est partagée par la fédération de l'éducation nationale, les syndicats et les associations de parents d'élèves.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yves Durant, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été soumis à la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je me suis suffisamment expliqué sur l'A. S. S. U. tout à l'heure pour demander simplement au Sénat de ne pas voter cet amendement.

M. Marcel Gargar. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, dans les départements d'outre-mer, le problème de l'A. S. S. U. présente un grand intérêt. En effet, l'existence et le développement de cette association constituent la seule possibilité, pour les jeunes scolaires et universitaires, de pratiquer rationnellement le sport dans ces territoires où existent très peu de clubs liés à l'école.

C'est la raison pour laquelle, en vue de protéger l'association sportive scolaire et universitaire contre certaines atteintes, je m'associe tout particulièrement à l'amendement déposé par les groupes socialiste et communiste.

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Jean-Eric Bousch. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Cet amendement n'ayant pas été soumis à la commission des finances, je voudrais savoir, monsieur le président, s'il est recevable ou non.

M. le président. Il n'appartient pas à un sénateur, mais au Gouvernement de soulever la question de l'irrecevabilité d'un amendement.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 49, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, avec le chiffre de plus 78.820.587 francs.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 13.231.000 francs. » — (Adopté.)

Etat C.

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 95.000.000 de francs ;
« Crédits de paiement, 25.000.000 de francs. »

Par amendement n° 44, M. Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, propose de supprimer les autorisations de programme de ce titre.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, cet amendement est évidemment plus radical que le précédent, car il vise à supprimer toutes les autorisations de programme prévues à ce titre.

La commission des affaires culturelles estime anormal que les chiffres de cette année soient semblables à ceux de l'an dernier, quand ils ne font pas apparaître une certaine régression.

La commission des équipements du haut comité de la jeunesse s'est émue de cette situation et a publié un texte où je lis ceci :

« En effet, alors que les demandes du secrétaire d'Etat tendaient à obtenir une progression de 20 p. 100 de ces crédits d'engagement par rapport à 1972 pour assurer une application ponctuelle de la loi-programme du 13 juillet 1971 sur l'équipement sportif et socio-éducatif, le projet de budget prévoit pour 1973 un volume de crédits sensiblement égal à celui de 1972.

« C'est pourquoi il importe que la loi-programme — qui, comme toute loi, s'impose à tous — soit scrupuleusement exécutée.

« L'attention des parlementaires est appelée sur cette position du haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui insiste pour que soit inscrit au budget de 1973 un volume d'autorisations de programme compatible avec une exécution intégrale de la loi-programme au cours du VI^e Plan, conformément à l'article 5 de ladite loi et aux demandes du secrétaire d'Etat. »

En ce qui concerne les équipements, personne n'est content, ni le haut comité de la jeunesse, ni le secrétaire d'Etat qui avait demandé 20 p. 100 d'augmentation et qui ne les a pas obtenus, ni les parlementaires.

Il ne s'agit pas d'une motion de défiance à votre égard, monsieur le secrétaire d'Etat. Une commission mixte paritaire va être réunie. Nous y réexaminerons le chapitre des autorisations de programme de la jeunesse et des sports, afin d'essayer de vous faire accorder un supplément de crédits.

D'ailleurs, comme les crédits de paiement ne devraient être augmentés qu'en 1974, je pense qu'il est tout de même possible d'obtenir une augmentation des autorisations de programme pour 1973, étant donné qu'elles auront une faible influence sur le budget de l'année prochaine.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je demande au Sénat de ne pas voter cet amendement.

M. André Armengaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, je présenterai une simple remarque de procédure. Je ne conteste pas un seul instant la position de la commission des affaires culturelles, qui espère obtenir des satisfactions lors de la réunion de la commission mixte paritaire. Mais l'expérience de plusieurs années de commission paritaire nous a montré que chaque fois que le Sénat repousse soit un titre d'un budget, soit les autorisations de programme d'un budget ou ce budget tout entier, automatiquement la commission paritaire reprend le texte tel qu'il a été déposé par le Gouvernement, ce qui fait qu'en deuxième lecture, nous sommes conduits à approuver le choix que nous avons rejeté en première lecture, sans apporter la moindre modification. Puisque vous n'approuvez pas la politique du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, la seule manière de marquer votre désaccord — je vous le dis amicalement, monsieur Pelletier — c'est de supprimer les crédits du ministre et de son cabinet. Ainsi l'effort porterait sur un point particulier du budget du secrétariat d'Etat, moyennant quoi on pourrait discuter en commission paritaire sur un titre mineur en ce qui concerne la masse budgétaire, mais important sur le plan politique.

Par conséquent, personnellement, pour des raisons de procédure, je ne voterai pas l'amendement de M. Pelletier.

M. le président. Les crédits de son département étant votés, M. le secrétaire d'Etat n'a plus rien à craindre. (Sourires.)

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Je dirai seulement à M. Armengaud que si la suppression de mon traitement pouvait faire doubler les crédits du budget de mon département, je l'accepterais bien volontiers, étant donné que je ne suis pas ici dans un souci de lucre. Sinon, je serais à 800 kilomètres. (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.)

M. Pierre Giraud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le président, c'est l'intervention de mon collègue M. Armengaud qui m'incite à intervenir.

Le Sénat a des responsabilités à prendre, l'Assemblée nationale aussi. Et nous reconnaissons à celle-ci le droit d'avoir le dernier mot. Mais elle doit nous faire connaître l'appréciation qu'elle porte sur cette demande d'autorisations de programme. C'est pourquoi j'invite le Sénat à voter l'amendement qui nous est proposé. L'Assemblée nationale fera ce qu'elle voudra, étant, comme d'habitude, aux ordres du Gouvernement.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. C'est le Gouvernement qui est à ses ordres !

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis. Notre collègue M. Armengaud est encore plus sévère que la commission des affaires culturelles vis-à-vis de M. le secrétaire d'Etat puisqu'il souhaiterait que l'on supprimât son traitement. Mais cela pourrait être considéré comme une agression caractérisée à l'encontre de M. Comiti. (Sourires.)

Nous voulons que Sénat et Gouvernement prennent conscience de la gravité du problème des équipements. D'où notre désir de le voir examiner en commission mixte paritaire où les représentants de notre assemblée soutiendront, j'en suis sûr, notre point de vue. C'est pourquoi je demande au Sénat de voter cet amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 44, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre V.

(Le titre V est adopté.)

M. le président. « Titre VI :

« Autorisations de programme, 328.700.000 francs ;

« Crédits de paiement, 110.700.000 francs. »

Par amendement n° 45, M. Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, propose de supprimer les autorisations de programme de ce titre.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis. Ma position est identique à celle que j'ai adoptée tout à l'heure.

Je maintiens donc cet amendement, car je pense que le Sénat peut difficilement laisser passer ces lignes budgétaires sans réagir.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat. Ma position est également identique à celle que j'ai prise tout à l'heure.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 45, repoussé par le Gouvernement.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.)

M. Pierre Giraud. Même punition, même motif !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre VI.

(Le titre VI est adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des crédits relatifs à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme.

TOURISME

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, section du tourisme.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1972 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : trente-cinq minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : trente et une minutes ;

Groupe communiste : vingt minutes.

Dans la discussion, la parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec un chiffre d'affaires comparable à celui de l'agriculture ou de l'industrie automobile, le tourisme ne mériterait-il pas la création d'un ministère à part entière ? En effet, l'importance grandissante des activités touristiques découlent : de la diminution progressive ou des aménagements des temps de travail, donc de l'augmentation du temps libre, du repos ou des dérivatifs de plus en plus nécessaires à l'équilibre humain ; de l'offre de moyens de communication à des conditions de plus en plus intéressantes ; de l'augmentation du niveau de vie ; du développement de l'information écrite ou audio-visuelle ; enfin, de l'évolution d'un état d'esprit qui se traduit par une véritable soif de plus en plus grande de connaître de plus en plus de choses dans les domaines les plus différents ou les plus éloignés. La lecture ne suffit plus ; on veut juger sur pièces.

Actuellement, le temps qui peut être réservé au tourisme, aux loisirs ou à la culture représente le tiers du temps de travail. Bientôt, il en représentera la moitié. Dans ces conditions, le tourisme, les loisirs et la culture, indissociables dans mon esprit, doivent prendre une importance de plus en plus grande dans l'avenir, ce qui peut nous faire regretter la disparition du secrétariat d'Etat au tourisme. Vous me permettez, à cette occasion, de rendre un hommage mérité à M. Anthonioz, responsable de ce département ministériel dans le précédent gouvernement.

Mais, en l'absence d'un véritable ministère à part entière, la formule actuellement retenue sera certainement efficace, eu égard, monsieur le ministre, à l'ensemble de vos attributions, à vos qualités d'efficacité que nous connaissons bien, auxquelles se joignent celles de M. le commissaire général et de tous vos collaborateurs.

Aussi, monsieur le ministre, mettons-nous toute notre confiance en vous pour que le tourisme ne soit pas considéré comme le parent pauvre de votre ministère.

Mes chers collègues, vous trouverez dans mon rapport écrit tous les éléments relatifs à ce budget de 1973 dont les crédits de paiement sont en augmentation de 20 p. 100 par rapport à celui de 1972. Qu'il me soit permis de souligner l'effort considérable accompli en faveur du tourisme social, effort que nous avions demandé l'an dernier et qui se traduit par une augmentation des crédits de paiement de 4.500.000 francs, soit 90 p. 100.

La répartition entre la rubrique « camping » et la rubrique « villages de vacances » sera, en 1973, analogue à la répartition pratiquée en 1972.

La procédure de déconcentration des crédits affectés à la création des terrains de camping sera poursuivie en 1973.

Une novation sera apportée en ce qui concerne les villages de vacances par la création d'un comité interministériel de coordination des financements, en cours de constitution. Dans leur grande majorité, les villages de vacances font l'objet de financements complexes, associant des subventions provenant de diverses sources — tourisme, fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, rénovation rurale, agriculture, caisse nationale des allocations familiales — et de prêts : fonds de développement économique et social, crédit hôtelier, crédit coopératif. Il est apparu nécessaire de coordonner ces diverses interventions au stade de l'examen préliminaire des projets présentés par les associations promotrices. Le commissariat

général au tourisme porte une attention particulière à la clarification et à l'accélération de ces procédures de financement et l'on peut espérer que des améliorations notables pourront être enregistrées.

Les crédits affectés aux études pour l'aménagement touristique du territoire ont été diminués sensiblement : la commission des finances a déjà observé que la prolifération et souvent la superposition des études n'était pas une bonne pratique.

Nous enregistrons avec plaisir, monsieur le ministre, le souci exprimé dans vos diverses déclarations et dans l'élaboration de votre budget d'assurer une véritable coordination et un meilleur contrôle des études pour une plus grande efficacité.

Ces études convenablement maîtrisées sont indispensables pour permettre au commissariat général d'assumer la triple mission qui lui a été assignée par le décret de 1959, à savoir : orienter, coordonner et animer l'ensemble des activités touristiques.

En ce qui concerne l'aide à l'équipement hôtelier, il est prévu, en 1973, 41 millions pour les attributions de primes spéciales en faveur des équipements hôteliers — y compris les 6 millions pour les territoires d'outre-mer — contre 35 millions l'an dernier.

Les prêts du fonds de développement économique et social représentent 275 millions, auxquels s'ajoutent 110 millions de remboursements et de reports.

En 1972, le budget prévoyait 270 millions de francs de prêts auxquels s'ajoutaient 110 millions de reports, le montant des subventions étant de 35 millions.

La consommation des crédits destinés à l'hôtellerie a été en 1972 de 200.650.000 francs pour les prêts et de 6.877.000 francs seulement pour la prime spéciale. Les prévisions concernant le deuxième semestre sont de 168.426.000 francs pour les prêts et de 10 millions pour la prime spéciale. D'après les chiffres qui nous ont été fournis, la prime spéciale à l'équipement hôtelier représente en moyenne 5.840 francs par chambre et 13.000 francs par emploi créé.

Toujours dans le domaine de l'hôtellerie, grâce à des concours publics très importants, le plan portant création de 10.000 chambres à Paris est en bonne voie de réalisation ; 7.600 chambres sont déjà financées. On peut en déduire que le rôle éminent de porte d'accueil de la France pour le tourisme d'affaires et le tourisme de loisir dans les catégories supérieures de confort pourra être sauvegardé alors qu'il était fort menacé. Votre rapporteur souhaite qu'un effort identique soit poursuivi en province au cours de l'année 1973.

Les nouvelles normes hôtelières se mettent en place progressivement et l'image de marque de l'hôtellerie française y gagnera beaucoup : les transitions ont été ménagées au maximum afin de donner toutes facilités à ceux qui le désiraient pour moderniser leur établissement.

La balance financière du tourisme, négative en 1968, légèrement positive en 1969, n'a cessé de s'améliorer pour atteindre un excédent de 260 millions de dollars en 1971 et de 185 millions de dollars pendant le premier semestre de 1972. Sans préjuger les résultats du deuxième semestre de 1972, il est permis de penser qu'ils ne seront pas aussi favorables que pendant le premier semestre, car les Français, dont l'évolution du niveau de vie est évidente, ont été et sont particulièrement sollicités par les offres alléchantes de compagnies de tourisme international qui font un effort considérable de publicité et de prospection en faveur de voyages en groupe — charters — à destination notamment de l'Extrême-Orient, qui constitue une sorte de mode ou de snobisme marquant l'époque que nous vivons.

Il ne faut pas oublier que l'augmentation du nombre de Français se rendant à l'étranger se développe deux fois plus vite que celle des étrangers venant en France.

Or, la clientèle étrangère est intéressante à deux titres. D'abord, elle permet de compenser ou d'améliorer la balance des paiements de la France. Ensuite, elle favorise la rentabilisation des aménagements ou installations. En effet, si l'étalement des vacances en France reste encore illusoire, en revanche, les étrangers viennent souvent chez nous pendant la morte-saison. Cette clientèle potentielle est de plus en plus importante dans la mesure où elle se propage dans les couches plus modestes, les frais de transport étant à la portée d'un plus grand nombre de bourses.

Il est donc nécessaire de soigner l'accueil de la clientèle étrangère sur le triple plan des infrastructures, des relations humaines et de la satisfaction de ses divers désirs : alimentation, culture, loisirs, etc.

De ce fait, il est souhaitable de s'orienter vers des installations relativement peu coûteuses, mais, malgré tout, suffisamment bien équipées, notamment du point de vue sanitaire.

Une enquête récente a permis de constater que 82 à 92 p. 100 des étrangers ont déclaré avoir trouvé un bon accueil auprès de la population, des services administratifs et des commerçants ; c'est un bon point pour la France. Mais, parmi les motifs de mécontentement, 45 p. 100 ont accusé le coût de la vie et 17 p. 100 seulement l'infrastructure routière.

Notre pays est donc sur la bonne voie pour l'accueil des touristes étrangers en France et il suffirait de quelques efforts supplémentaires pour retenir ceux, qui, de plus en plus nombreux, partant en vacances sans but précis, ne demandent, tout compte fait, qu'à se laisser convaincre pour arrêter la poursuite de leur voyage vers des pays qu'ils s'imaginaient, avant leur départ en vacances, plus éléments ou plus accueillants que le nôtre.

Le tourisme français — qui s'en étonnerait ? — revêt un aspect tricolore : le bleu couleur de la mer représente le tourisme littoral, le blanc, le tourisme de montagne et le vert le tourisme en espace rural.

Jusques et y compris le budget de 1973, le tourisme bleu a bénéficié d'efforts importants justifiés par la certitude de la rentabilisation des équipements collectifs en raison de la forte demande de la clientèle. D'une part, l'action d'équipement a été financée par les prêts du F.D.E.S. et de la Caisse des dépôts et consignations et le sera bientôt, en principe, par ceux de la Caisse nationale de Crédit agricole. D'autre part, les missions interministérielles d'aménagement touristique permettent une action spécifique considérable sur les régions de Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Corse.

Ces équipements devront se poursuivre dans l'avenir. Leur exploitation doit être prévue en fonction de la concurrence exercée par les équipements similaires d'Espagne, d'Italie, d'Afrique du Nord, de Grèce ou d'Égypte, le coût du transport de la clientèle américaine, par exemple, par charters, à la capacité grandissante étant sensiblement le même pour les destinations que je viens d'indiquer.

Les données économiques du tourisme international se transforment très rapidement et notre politique touristique doit tenir le plus grand compte de cette évolution.

Le tourisme blanc ou tourisme de montagne, tourisme de neige, a bénéficié et bénéficie lui aussi d'un effort comparable au tourisme bleu. Le succès du Plan neige, qui se poursuit normalement, est indiscutable puisque notre balance commerciale des sports d'hiver, déficitaire en 1970-1971, a été équilibrée en 1971-1972.

Il reste le « tourisme vert », tourisme en espace rural, lequel représente 90 p. 100 du territoire national. Les crédits dont il bénéficie sont inversement proportionnels à son importance géographique. La couleur verte serait-elle maléfique ? Je n'en crois rien : c'est au contraire la couleur de l'espérance. Je vois l'expression de cette espérance dans la décision dont vous nous avez fait part, monsieur le ministre, en commission des finances, de réunir avant la fin de l'année la commission interministérielle de l'aménagement touristique de l'espace rural qui n'avait pas été convoquée depuis deux ans. Ainsi des principes d'action pourront être définis et concrétisés, nous l'espérons, dans le prochain budget.

Point n'est besoin d'insister, monsieur le ministre, sur les problèmes de l'espace rural que vous connaissez bien : l'exode agricole devenu rapidement exode rural a atteint une limite qu'il serait dangereux de franchir sous peine de rompre un équilibre humain qui constitue un élément déterminant de la personnalité de notre pays.

Le tourisme rural, qui peut satisfaire le plus grand nombre, même les plus modestes, doit avoir un effet bénéfique sur l'ensemble de l'économie rurale par l'atténuation du sous-emploi, l'animation commerciale, le développement de l'artisanat, etc. Mais il permet aussi un échange fructueux de relations humaines entre citadins et ruraux pour une meilleure compréhension des uns et des autres.

En terminant, je voudrais vous dire, monsieur le ministre — et je sais que vous en êtes persuadé — combien le tourisme, ce phénomène des temps modernes, peut contribuer à satisfaire la curiosité naturelle des hommes, à les inciter à la réflexion au contact d'autres hommes et à réviser certains jugements. Plus que les bonnes paroles, il contribue à l'amélioration et à la valorisation des rapports humains.

Telles sont les observations de caractère très général que je tenais, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, à présenter à cette tribune en complément des observations de caractère technique émises par la commission des finances et consignées dans le rapport écrit. C'est sous le bénéfice et l'ensemble de ces observations qu'au nom de la commission des finances je sou mets à votre appréciation, mes chers collègues, le budget du tourisme pour 1973. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année, les nécessités de la discussion budgétaire nous font un devoir de ne pas répéter à cette tribune ce que n'a pas manqué de vous dire votre rapporteur de la commission des finances qui, lui, s'est livré à une analyse détaillée des crédits consacrés, en 1973, au tourisme.

Il importe cependant de rappeler ici que le fascicule du projet de loi de finances relatif au budget du commissariat général au tourisme ne retrace qu'une partie des crédits de l'Etat consacrés à cette activité. Les budgets de l'aménagement du territoire, de l'équipement, de l'agriculture, de l'intérieur, de la jeunesse et des sports, ainsi que le budget des charges communes comportent des crédits « réservés » qui sont destinés à l'équipement touristique des régions couvertes par les trois missions — Aquitaine, Corse, Languedoc-Roussillon — et à celui de la montagne, du littoral et de l'espace rural.

Mais le rôle de votre commission des affaires économiques et du Plan est précisément de mettre en évidence les aspects économiques et sociaux du tourisme. A cet égard, l'année 1972 a été particulièrement faste en nous dotant d'une documentation abondante, ce qui manifeste — si besoin était — l'importance du phénomène touristique.

Je me dois de rendre ici hommage à l'important travail accompli en mai dernier par le Conseil économique et social qui a publié un avis qui est une véritable bible du tourisme. Je tiens également à dire combien la tâche pour moi est difficile après les avis exprimés les années précédentes par notre ami M. Golvan, maire de Quiberon, qui s'acquittait de son rôle avec la compétence et tout le brio que l'on sait.

Ancien membre de la commission des finances où l'on m'avait confié la tâche de rapporter le budget du tourisme, j'ai laissé cette année le soin à mon collègue M. Boyer-Andrivet de disséquer les crédits consacrés au tourisme, mais la connaissance que je puis en avoir me permet d'en mesurer toutes les insuffisances, maintes fois soulignées par nos collègues, comme aussi d'en apprécier les progrès d'une année sur l'autre.

Certes, il est raisonnable de reconnaître que des efforts financiers importants ont été consentis par le Gouvernement pour tenir compte des justes remarques formulées par les membres des deux assemblées comme pour satisfaire les besoins sans cesse grandissants d'un tourisme en expansion continue, qu'il soit d'origine étrangère ou nationale.

Nous savons que les grandes opérations d'équipement touristique, en particulier l'aménagement régional, l'équipement de la montagne et de l'espace rural, relèvent en réalité d'autres budgets et c'est surtout à propos de ces opérations que nous pouvons constater les efforts réels entrepris depuis quelques années dans ce domaine. On y verra donc, en 1973, une inscription de près de 200 millions de crédit, très exactement 193,2 millions de francs, soit 5 p. 100 d'augmentation par rapport à l'an passé, destinée à la poursuite des équipements déjà engagés.

Mais pour tous ceux qui suivent de près ces questions, les augmentations budgétaires que nous constatons dans les documents qui nous sont soumis ne sont le plus souvent que des rattrapages ou des ajustements nécessités par la conjoncture économique et sociale du moment. Elles ne permettent peut-être pas d'avoir cette véritable politique du tourisme que nous souhaiterions pour un pays comme la France.

Pourquoi n'aurions-nous pas, d'ailleurs, un véritable ministère du tourisme, coordonnant toutes les actions menées, tant par le commissariat général au tourisme — je salue ici la présence de M. le commissaire général — bien peu doté, malgré un incessant effort de renouvellement, que par les ministères où sont inscrites des actions budgétaires touristiques ? Nous savons ce que vous avez déjà répondu à ce sujet, ici même, le 8 novembre, mais cette réponse n'a pas satisfait notre commission qui m'a chargé de vous le rappeler, monsieur le ministre.

Qu'il me soit permis maintenant de vous faire connaître les grandes lignes de mon rapport imprimé, pour ne pas lasser l'attention du lecteur, qui comporte toute une série d'annexes chiffrées utiles à ma démonstration.

Les pages d'introduction rappellent le caractère mondial du tourisme — puisque, pour la seule année 1970, il a mobilisé 170 millions de personnes et procuré un excédent de recettes de l'ordre de 17 milliards de dollars, soit près de 90 milliards de francs — et le caractère primordial qu'il a pris dans les activités françaises. Notre collègue M. Francis Palmero rappelait l'autre jour, à la tribune, qu'en France, « son chiffre d'affaires est estimé à 30 milliards de francs lourds, soit davantage que l'industrie automobile ou même l'agriculture ».

Je vous propose d'examiner successivement les résultats de la saison touristique, les moyens d'accueil et d'équipement, enfin la coordination du VI^e Plan et des crédits du budget pour 1973.

J'ajoute que désormais l'Europe doit être considérée comme un ensemble pour les visiteurs d'outre-Atlantique qui, lorsqu'ils arrivent à Londres, Amsterdam, Paris ou Rome, veulent pouvoir combiner, au cours de leurs vacances, un circuit traversant plusieurs pays.

Les étrangers ont rapporté à vingt-quatre des Etats membres de l'O.C.D.E. plus de 920 milliards de francs en 1971, soit 17 p. 100 de plus que l'année précédente, ce qui représente près de 20 p. 100 du montant total des exportations invisibles de ces pays.

Enfin, le tourisme est devenu, au fil des ans, pour notre pays, une activité primordiale puisque la France, malgré certains retards dont nous reparlerons et bien des insuffisances, occupe encore la première place sur le marché touristique européen pour les recettes. Si l'on retient un chiffre de consommation touristique des ménages français pour l'année 1970, de 74 milliards de francs, ce chiffre représente à lui seul 16 p. 100 de l'ensemble de leur consommation.

Désireux, une fois encore, de ne pas répéter ce que vous pouvez trouver dans l'avis imprimé au nom de la commission des affaires économiques, je précise rapidement quelques données essentielles relatives à la saison touristique : en 1970, 13,7 millions d'étrangers sont venus chez nous ; ils étaient 14,7 millions l'année dernière. Le progrès estimé pour l'année en cours est de 7 p. 100.

Curieusement peut-être, mais heureusement, il faut le souligner — et M. Boyer-Andrivet n'y a pas manqué — l'enquête du ministère de l'intérieur prouve que ces étrangers ont été très satisfaits, à raison de 82 p. 100 à 92 p. 100, suivant les questions posées. Les Français, eux, il fallait s'y attendre, sont moins satisfaits : 24,7 millions d'entre eux ont pris des vacances d'été. Sur ce chiffre, près de 8 millions de Français sont allés à l'étranger.

Il n'en reste pas moins que le droit aux vacances n'est pas encore égal pour tous, puisque 54 p. 100 des Français ne se sont pas déplacés à l'occasion de leurs congés. Cette constatation nous fait un devoir de développer et d'améliorer encore le tourisme social auquel je consacre un assez long chapitre dans mon rapport écrit et dont notre collègue Léon David, qui est intervenu à ce sujet en commission, vous parlera sans doute tout à l'heure.

Je ne peux pas ne pas évoquer le problème de l'étalement des vacances. Dans ce domaine, grâce d'ailleurs à un avis du Conseil économique et social, je puis vous donner quelques précisions assez stupéfiantes : 21,6 millions de nos compatriotes ont pris leurs vacances en juillet et août, soit 76,1 p. 100, en 1970. Or, ce pourcentage n'était, en 1965, soit cinq ans auparavant, que de 71,3 p. 100. En 1968, 50 p. 100 déclaraient préférer juillet et août. Ils sont en 1970, 65 p. 100 et aujourd'hui encore plus, ce qui explique sans doute et même sûrement que les accidents de la route augmentent de 22 p. 100 durant cette période.

Je ne vous laisserai pas avec les comparaisons faites avec nos concurrents étrangers — vous les trouverez dans le rapport écrit — je veux seulement rapprocher deux pourcentages significatifs : en dix ans, de 1958 à 1968, le tourisme espagnol a progressé de 1.474 p. 100, le nôtre, de 128 p. 100 seulement. J'ai tenu également, dans le texte imprimé, à fournir des comparaisons entre les îles de la Méditerranée, notamment les Baléares, la Sardaigne et la Corse, dont la « remontée » méritait d'être soulignée.

Je passe rapidement sur l'éclaircie de notre balance touristique. Le rapporteur de la commission des finances vous a donné les chiffres. Ils sont favorables après avoir été très bas en 1968.

Je passe maintenant aux moyens d'accueil et d'équipement. Retenons, là encore, quelques chiffres seulement, pour ne pas lasser votre attention, ni répéter inutilement ce qui a été dit à l'Assemblée nationale ou par notre collègue des finances.

Au 1^{er} janvier 1972, on comptait en France 15.224 hôtels homologués et 385.836 chambres. J'apporte dans mon rapport écrit toutes précisions utiles sur les investissements réalisés, en particulier, par régions de programme, et sur la prime spéciale d'équipement hôtelier dont les conditions d'attribution, comme celles des prêts du fonds de développement économique et social, ont été améliorées, mais dont l'octroi demeure précaire, puisque le décret du 30 mai 1968 qui l'institue est prorogé annuellement.

En ce qui concerne le tourisme social, s'il reste beaucoup à faire, il faut tout de même souligner l'augmentation notable des capacités d'hébergement de ses différentes formes : 73.000 lits pour les maisons familiales. Encore une fois, il ne faut jamais oublier qu'il y a, de ce côté, une formidable clientèle potentielle, puisque 54 p. 100 des Français ne se sont pas encore déplacés au moment de leurs congés, beaucoup par faute de moyens.

A propos du nautisme, je suis moins prolix que mon prédécesseur dont c'était là « le fief » ; rappelons toutefois que la construction française de bateaux de plaisance représente, en 1972, 250 millions de francs et que les limites sont loin d'être atteintes puisqu'il n'y a qu'un bateau pour 300 personnes en France contre un pour vingt en Suède et un pour treize aux Etats-Unis et au Canada.

Quant aux sports d'hiver, les crédits pour l'aménagement de la montagne se sont élevés à 18,3 millions de francs en 1971 et 23 millions en 1972, sans compter les prêts du fonds de développement économique et social et de la Caisse des dépôts et consignations. Un effort particulier a été accompli pour attirer les touristes américains en France, pendant la période d'hiver, et leur rythme de progression annuel est de l'ordre de 7 p. 100.

J'en viens à la coordination du VI^e Plan et des crédits du budget de l'année prochaine. Laissant à d'autres collègues, au moment de la discussion des crédits de ce budget, le soin d'explorer les mystères et les beautés de l'aménagement régional, j'ai consacré cependant un bref chapitre à celui de la Corse, chère à plusieurs de nos amis et d'ailleurs à tous les Français puisqu'ils l'ont surnommée « l'île de beauté ». Enfin, c'est avec quelques pages traditionnellement consacrées au VI^e Plan et aux crédits budgétaires du tourisme que s'achève ce rapport qui, en commission, a suscité d'assez nombreuses observations portant notamment sur l'insuffisance des crédits consacrés aux comités régionaux de tourisme, sur la suppression de la taxe locale et la mauvaise répartition des crédits du fonds d'action locale et sur la taxation, au titre de la T. V. A., des agences de voyage.

Partant d'une analyse objective de la situation présente en France en la transposant sur les très proches années, on constate qu'un progrès social évident permettra de plus en plus la libération du travail et la possibilité pour les hommes et les femmes de temps de loisirs plus abondants.

Tout cela nous conduit à poser à cette tribune deux questions essentielles au Gouvernement, même s'il faut reconnaître qu'il s'en est déjà préoccupé.

Tout d'abord, quels sont vos projets en ce qui concerne le développement du tourisme social pour faire face à cette inévitable poussée des Français vers les loisirs ?

Ensuite, que pouvez-vous faire quant au problème de l'étalement des vacances ?

Pour nous, les aspects humains que comporte cette situation doivent guider en priorité le Gouvernement dans l'action à entreprendre. De son succès dépendra l'avenir économique d'un secteur qui pèse et pèsera de plus en plus lourd sur l'économie générale. M. Jacques Chaban-Delmas avait chargé M. de Chalendar d'étudier à nouveau le problème de l'étalement des vacances scolaires et des congés en général. Qu'est-il advenu du travail sérieux fait par ce haut fonctionnaire ? Nous aimerions avoir sur ce point, monsieur le ministre, une réponse précise de votre part.

Ajoutons, pour conclure, que cet aspect particulier du tourisme ne doit pas faire oublier les autres « volets » de cette activité nationale dont nous constatons la « bonne santé » puisqu'un solde positif apporte à la balance des paiements de la nation une rentrée substantielle de devises.

Vous êtes devenu, monsieur le ministre, avec un « train ministériel » composé de quatre wagons — aménagement du territoire, logement, équipement et tourisme — un responsable surchargé. Souhaitons que, dans l'ordre de vos préoccupations et des options que vous avez à prendre, le dernier wagon, « tourisme », ne soit pas, ne serait-ce même que de temps à autre, détaché du train ministériel et abandonné sur la voie !

Mon exposé est maintenant terminé. Les rapporteurs du Sénat et notre assemblée attendent, dans ce domaine, vos réponses, monsieur le ministre, et d'avance nous vous en remercions. (Applaudissements.)

M. le président. A ce point du débat, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures ? (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale.

Le Sénat va continuer l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, section « tourisme ».

La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai été heureux de vous faire connaître, voilà trois semaines, la primeur des grandes orientations que je compte donner à la politique du tourisme.

A la lecture des excellents rapports qui résument les travaux de vos commissions, j'ai pu constater la convergence de vues qui existe entre cette politique et l'analyse que vous avez faite du budget soumis à votre examen.

En effet, au-delà de l'étude des chiffres, qui ne constituent qu'une part relativement faible de l'intervention de l'Etat et des autres agents économiques dans ce secteur fondamental, ce qui importe, c'est de placer cette activité dans la perspective plus large des loisirs et de faire ainsi qu'elle réponde à une exigence et à une aspiration fondamentale de notre époque.

C'est dire que le projet de budget qui vous est soumis ne peut en aucune manière traduire — M. Gautier l'a rappelé tout à l'heure — l'ensemble de cette politique.

Vous savez qu'il se décompose globalement en trois grandes masses.

En premier lieu, le budget du commissariat général au tourisme proprement dit, qui représente quelque 50 millions de francs, dont environ 20 p. 100 de subventions d'équipements pour le tourisme social, 40 p. 100 de frais de fonctionnement et 40 p. 100 de dépenses de promotion en France et à l'étranger.

En second lieu, il faut prendre en considération les crédits d'équipements touristiques inscrits à d'autres budgets et dont l'affectation dépend, pour l'essentiel, de mon autorité ministérielle. Ces crédits, qui s'élèvent à quelque 200 millions, sont consacrés pour plus de la moitié aux trois opérations du Languedoc-Roussillon, de l'Aquitaine et de la Corse, pour un peu moins du quart à l'équipement hôtelier et, pour le restant, à la montagne, au littoral, à l'espace rural et aux ports de plaisance.

En troisième lieu, si l'on veut avoir une vue complète du budget consacré au tourisme, il faut compter les prêts du fonds de développement économique et social pour l'hôtellerie et le tourisme social, qui s'élèvent, pour 1973, à 355 millions.

En s'en tenant, tout d'abord, au seul budget du commissariat général, deux orientations essentielles le marquent : le renforcement de l'effort de promotion et de propagande en faveur du tourisme français, c'est-à-dire en faveur de nos régions, et l'augmentation en crédits de paiement des subventions aux équipements sociaux de tourisme : villages de vacances et terrains de camping. Je pense que ces deux orientations sont très significatives du sens que nous voulons donner à notre politique du tourisme.

En ce qui concerne la promotion, l'action du commissariat général s'est traduite notamment par une nouvelle définition du rôle de nos bureaux à l'étranger.

Certes, ils continueront, comme par le passé, à renseigner et à informer directement les touristes qui s'adressent à eux. Mais nous demandons de plus en plus à nos représentants de mettre en œuvre les techniques modernes de promotion commerciale. Ils doivent contribuer à l'élaboration d'un produit touristique homogène, clair et sans surprise en ce qui concerne les prestations offertes et les prix proposés.

Cela implique évidemment une liaison étroite et permanente sous l'égide du commissariat au tourisme entre bureaux à l'étranger, délégations régionales et professionnelles concernés. Les résultats spectaculaires déjà enregistrés, par exemple, par certains bureaux, ouverts voici moins de deux ans, ou la part considérable qu'ont prise nos représentants à l'étranger pour vendre le produit offert par nos stations de sports d'hiver, témoignent que l'orientation prise est bonne.

Le second caractère dominant du budget traduit la volonté de privilégier systématiquement les équipements sociaux.

J'ai déjà dit que cette orientation doit être située dans le cadre d'une politique d'ensemble qui soit une politique sociale des vacances et des loisirs. Si l'expression tourisme social couvrirait la volonté de constituer des équipements de seconde zone et à bon marché en faveur des personnes ayant un faible revenu, un tel choix me semblerait suspect et dangereux.

Il ne s'agit pas, en effet, de créer les conditions d'une nouvelle ségrégation, que ce soit par catégorie d'hébergement ou par région. A cet égard, je tiens à dire que le tourisme social a sa place comme les autres formes de tourisme. La meilleure preuve en est que les pouvoirs publics ont mis à la disposition d'associations de tourisme populaire plusieurs terrains militaires exceptionnellement bien situés, notamment sur la Côte d'Azur.

Si j'ai déjà dit que je n'aimais pas l'expression de « tourisme social », c'est parce que je ne veux pas qu'il constitue une catégorie restrictive : il serait un danger et une dérision s'il devait constituer un tourisme au rabais, un tourisme de concentration où l'optique communautaire ne serait que le masque de la pauvreté des moyens. Ce que nous devons réaliser, c'est la réduction du pourcentage, qui s'amenuise régulièrement mais qui est encore excessif, des Français qui ne partent pas en vacances. Vos rapporteurs ont rappelé tout à l'heure qu'ils représentaient encore un peu plus de la moitié de nos compatriotes. Il faut agir sur les causes.

Des enquêtes qui ont été faites à l'initiative du commissariat général au tourisme, il résulte que les obstacles au départ en vacances sont de plusieurs ordres, budgétaires pour la plupart, mais aussi professionnel pour environ un tiers des non-partants. Enfin, on note l'absence de besoin de partir en vacances ou le manque d'information sur des équipements touristiques.

Ainsi devons-nous rendre certaines formes d'accueil plus accessibles ; je pense aux villages de vacances, au camping, aux gîtes ruraux, aux maisons familiales de vacances, aux auberges de vacances.

Dans ces domaines, la participation de l'Etat et des principaux organismes para-publics au financement des équipements doit être mieux organisé. C'est dans cet esprit que j'ai décidé de créer le comité de coordination des financements qui sera chargé d'assurer la simplification et l'amélioration des procédures qui aboutissent à l'octroi des aides publiques aux villages de vacances.

D'autres actions devront être envisagées allant dans le même sens.

La question se pose de savoir si, à côté de cette aide que je qualifierai par analogie d'aide à la pierre, il ne serait pas souhaitable d'introduire une aide à la personne plus sélective. Les études qui sont menées à l'heure actuelle avec les organisations syndicales ou professionnelles permettront de répondre à cette question.

L'essentiel des investissements touristiques dont l'Etat a la responsabilité se fait par le canal des « crédits réservés tourisme » qui permet de mener des actions importantes sur le littoral, en montagne et, plus généralement, dans l'espace rural.

Pour le littoral, je rappellerai que les grandes missions d'équipements ne sont pas éternelles — celle du Languedoc-Roussillon, par exemple, doit cesser en 1975.

L'action du commissariat se doit d'accompagner, de soutenir et de relayer les réalisations des missions.

Mais si ces grandes opérations ont un caractère d'entraînement particulièrement important, elles sont loin de représenter l'ensemble des crédits réservés au tourisme.

Le commissariat au tourisme dispose, au titre des crédits réservés, d'environ 33 millions de francs inscrits dans les budgets des ministères de l'intérieur, de l'agriculture, des transports, et sans oublier les crédits routiers de mon département. Vous savez aussi que le Fiat y participe sans être programmé.

Parmi les actions menées sur les crédits réservés, l'accent a été mis depuis plusieurs années sur l'aménagement touristique de la montagne. Le commissariat a progressivement affirmé une doctrine, connue sous l'expression de « plan-neige », dont l'originalité consiste à encadrer des initiatives privées, traduites en objectifs commerciaux, selon des critères d'intérêt national qui sont adaptés au développement des zones sous-peuplées de la montagne d'altitude.

Conformément aux conceptions d'origine, il reste nécessaire aujourd'hui encore d'aider les collectivités à réaliser la maîtrise foncière des terrains d'implantation des stations de sports d'hiver.

Sur l'ensemble des 23 millions de francs inscrits au titre des crédits réservés et des crédits de transfert pour l'aménagement touristique de la montagne, 17 millions sont affectés aux infrastructures centralisées.

Je voudrais attirer votre attention sur d'autres préoccupations. Tout d'abord, les hébergements créés en montagne doivent être ouverts au plus grand nombre : cela implique que la « banalisation » d'une notable proportion des lits créés soit une des conditions de l'action des aides publiques ; cette politique de banalisation est d'ailleurs parfaitement conforme à l'intérêt des investisseurs.

J'ajouterai que la réussite touristique et commerciale est liée à l'animation des stations dont les équipements de loisirs doivent être diversifiés ; et je terminerai enfin en disant qu'une attention renforcée doit être apportée de notre part à l'insertion des nouvelles urbanisations dans les sites ; l'architecture en montagne exige de la part de mon département ministériel toute sa vigilance.

Mais il n'y a pas que la haute montagne : il serait artificiel et inexact de considérer que le plan-neige est entrepris au détriment de la moyenne montagne. Les crédits allant aux zones de moindre altitude, sous la coordination de la rénovation rurale, sont largement supérieurs à ceux que l'on peut classer sous la rubrique du plan-neige ; et cela est bien ainsi d'un simple point de vue touristique, car le public a le droit de choisir le lieu de ses séjours et la forme de ses loisirs en montagne.

Au-delà des actions déjà menées ou en cours — vous savez que j'attache beaucoup de prix à ce que nous accentuions notre effort touristique vers l'espace rural — le commissariat a pu notamment renforcer les moyens du service interministériel d'étude de l'espace rural, service qui lui est rattaché et qui assure une liaison organique et permanente avec le ministère de l'agriculture et du développement rural. C'est ainsi que s'élaboreront des propositions et des initiatives de nature à donner à des formes nouvelles de tourisme un développement que je souhaite considérable.

En effet, le tourisme en espace rural répond d'abord au souhait de beaucoup d'entre vous et à celui de vos rapporteurs, mais aussi à un besoin que je crois de plus en plus ressenti par l'homme contemporain, car il est beaucoup mieux que d'autres formes un tourisme de détente et d'imprégnation ; c'est un tourisme qui mêle une véritable intimité avec la nature et un contact plus approfondi avec les habitants. C'est dans cet esprit du reste que j'ai clôturé avant-hier les travaux du colloque du tourisme en espace rural et j'ai pu constater à cette occasion que mon ambition était à la mesure du dynamisme des organismes qui ont pris en charge sa promotion.

C'est un tourisme qui, parce qu'il est à l'échelle humaine, est en même temps plus exigeant parce qu'il assure l'égalité de celui qui vient et de celui qui accueille, de celui qui passe et de celui qui reste. Je crois qu'il est à la base d'un développement rapide de notre tourisme culturel dont les très grandes ressources n'ont pas encore été suffisamment mises en valeur.

L'effort à entreprendre apparaît d'autant plus opportun que le bilan de la saison touristique 1972 a fait apparaître une mobilité accrue des touristes, une pénétration de l'arrière-pays à partir du littoral, un attrait plus grand des touristes étrangers pour d'autres pôles que ceux qui étaient jusqu'à maintenant les hauts lieux du tourisme culturel.

Il reste que ce tourisme demeure encore le fait du petit nombre et qu'il a donc besoin d'une organisation qui associe davantage les populations intéressées et les professionnels du tourisme. De sérieux efforts sont accomplis dans ce sens. A titre d'expérience, le commissariat a lancé l'« année des châteaux et hauts-lieux de Bourgogne » pour 1973. Une opération analogue est prévue en Auvergne en 1974 dans toute la zone de rénovation rurale. Je note de plus en plus d'affinités entre les aspirations culturelles et les besoins touristiques. Tout n'est pas organisation dans ce domaine. Bien souvent il suffit de mieux servir la liberté et la curiosité du voyageur. Une bonne signalisation fait très souvent les bons touristes. Je compte organiser quelques expériences de signalisation permettant aux automobilistes d'être mieux informés des possibilités de la région et surtout de l'arrière-pays de la région qu'ils traversent. Mais je compte surtout sur l'initiative locale.

Et d'ailleurs le mérite de toutes ces opérations est de s'appuyer sur l'initiative locale ; car nous voulons un tourisme en prise directe sur nos régions, un tourisme — c'est le responsable de l'aménagement du territoire qui vous le dit — facteur d'équilibre économique et humain. C'est pourquoi j'ai chargé le conseil supérieur du tourisme qui ne s'était pas réuni depuis plusieurs années et que j'ai présidé lundi dernier, de faire des propositions, pour que, dans le cadre de la réforme régionale, les régions assurent pleinement leur rôle en matière touristique.

Comment intéresser les nouvelles institutions régionales à des actions de mise en valeur du patrimoine touristique ? Quelles sont les conditions d'une meilleure promotion touristique régionale ? Comment assurer la coordination des responsabilités qui s'exercent dans ce domaine ? Telles sont les questions sur lesquelles je souhaiterais recueillir un avis complet et motivé de ce conseil.

Enfin, mesdames, messieurs, je voudrais dire un mot de l'orientation que je compte suivre pour mieux utiliser les crédits du F.D.E.S. à l'hôtellerie. En accord avec le ministre de l'économie et des finances, j'ai décidé de mettre en application, à partir de 1973, une modulation des prêts, afin d'accroître l'aide à ceux qui en ont réellement besoin et de la réduire pour ceux qui peuvent progressivement s'en dispenser. L'aide sera accentuée en faveur des hôtels de catégories une et deux étoiles et réduite pour les catégories plus luxueuses. Elle sera accrue pour les hôtels saisonniers et restreinte pour les hôtels auxquels une situation privilégiée assure, par exemple, à proximité immédiate des aéroports ou le long des autoroutes, un coefficient élevé d'occupation et par conséquent une excellente rentabilité.

Ainsi, le régime des prêts servira avec plus de souplesse qu'auparavant la politique de l'Etat en matière d'hébergement. A Paris notamment, où les créations ont jusqu'ici porté sur les catégories les plus élevées, cette politique doit aboutir au lancement de la construction d'hôtels moins coûteux, pour lesquels une grande clientèle potentielle existe.

En province, l'aide ira davantage à l'hôtellerie familiale et saisonnière. Celle-ci bénéficiera simultanément de l'aménagement des conditions d'octroi de la prime spéciale d'équipement hôtelier, pour lequel le nombre d'emplois à créer sera abaissé pour 1973 à cinq emplois, saisonniers ou permanents, ce qui lèvera un obstacle trop souvent rencontré. De plus, les extensions pourront bénéficier de la prime des vingt chambres, comme les créations, au lieu des quarante chambres, c'était un seuil considéré comme trop élevé dans de nombreux cas.

Au titre également des prêts du F.D.E.S. les équipements collectifs de tourisme — ports de plaisance, remontées mécaniques — bénéficieront en 1973 comme en 1972 d'un concours de 15 millions de francs, cette dotation étant complétée par des prêts de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales et de la Caisse centrale de crédit agricole.

A l'heure où il retient, comme sans doute jamais dans le passé, l'intérêt des hommes de notre temps, le tourisme peut contribuer à résoudre le problème de l'organisation du temps du loisir. En tout cas, en procurant le délassément, le dépaysement, et même le dépassement de soi-même, il peut en tout cas y contribuer.

Si le tourisme vient par ordre alphabétique au quatrième rang de mes attributions ministérielles, je peux vous assurer que je ressens — et l'ordre chronologique de la discussion des crédits de mon ministère en est l'illustration — l'importance primordiale qu'il revêt pour l'économie de nos régions, pour l'aménagement de notre pays, et tout simplement pour le bonheur des Français.

Permettez-moi de vous confirmer en terminant que j'ai l'intention d'être ce ministre du tourisme appelé par les vœux de tous ceux qui mesurent à la fois l'importance de l'enjeu et la dispersion des procédures et des moyens. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le ministre, le tourisme est devenu une grande industrie française. Vous vous êtes défini, à la tribune de l'Assemblée nationale, comme un « ministre à part entière du tourisme » et vous avez voulu marquer l'importance que vous donnez à une politique nationale du tourisme.

Notre industrie du tourisme est en effet la première d'Europe, loin devant l'Espagne et l'Italie, avec un chiffre d'affaires global de 29 milliards de francs. Le tourisme représente déjà 16 p. 100 de la consommation des ménages, et cette consommation augmente régulièrement de 10 p. 100 par an.

Les 12 millions d'étrangers que la France a reçus en 1971 ont apporté à notre pays 6.500 millions de francs ; le tourisme est ainsi, après l'automobile, la deuxième industrie exportatrice française.

Or, que constate-t-on ? Pour 1973, le budget du commissariat général au tourisme est de 37 millions de francs ; c'est important certes, mais c'est fort peu si l'on pense que, d'après les chiffres de l'O.C.D.E., la France a dépensé au titre du tourisme, en 1971, 750 millions de francs en investissements et en dépenses de fonctionnement.

Cette somme est répartie entre plusieurs organismes qui ont une responsabilité directe ou indirecte dans la politique du tourisme : le commissariat général au tourisme bien sûr, mais aussi le ministère de l'équipement et du logement lui-même, le ministère de l'agriculture, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et divers organismes comme le F.D.E.S. ou la caisse de crédit hôtelier.

Cette dispersion est, à mon avis, nuisible et elle étouffe le développement de l'industrie touristique.

Il est certain qu'en rassemblant dans une administration centrale ce budget, on améliorerait considérablement l'efficacité de la politique du tourisme et aussi sa définition.

Compte tenu de l'importance économique du tourisme, mais aussi de son importance dans la société des loisirs, il serait utile, je le dis nettement, de créer un ministère du tourisme.

A cet égard, je regrette, comme beaucoup de mes collègues, la disparition du secrétariat d'Etat au tourisme, qu'occupait avec talent et dévouement notre collègue le maire de Divonne, M. Anthonioz.

Par là, d'ailleurs, je me borne à faire mien le vœu du Conseil économique et social, qui a regretté, à la quasi-unanimité, l'absence d'un véritable ministère du tourisme, rattaché directement au Premier ministre. Ce Conseil, composé d'hommes particulièrement qualifiés dans le domaine économique, nous paraît bien placé pour émettre une opinion objective.

Ce ministère du tourisme devrait œuvrer, avec le ministère des affaires culturelles, avec le ministère de l'environnement et avec le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, pour définir et appliquer une politique des loisirs qui concrétise l'amélioration de la qualité de la vie. Alors que le temps consacré aux loisirs et la part des dépenses que les ménages y consacrent s'accroissent de plus en plus, cette politique d'ensemble permettrait de développer la politique du tourisme et de résoudre les graves problèmes qui se posent.

Cette suggestion n'est nullement une critique à l'égard de votre ministère, monsieur le ministre. En effet, vous avez les plus lourdes responsabilités dans le domaine de l'équipement, c'est-à-dire des réalisations les plus vitales pour le pays, et nous estimons que le tourisme mérite une attention totale et soutenue d'un haut responsable, déchargé des écrasantes responsabilités qui sont les vôtres, et que vous assumez avec compétence.

Cette centralisation des responsabilités sur le plan national permettrait, paradoxalement, une décentralisation plus grande par une relation directe, au niveau local ou régional, avec les multiples organismes de tourisme comme les syndicats d'initiative et les comités de tourisme régionaux.

En tant que membre du bureau de l'association des maires des stations balnéaires, thermales et classées — et nous avons d'ailleurs été très heureux et honorés que le maire de La Baule vienne nous rejoindre — je regrette particulièrement la structure très complexe de l'organisation du tourisme, qui pose de graves problèmes aux municipalités ayant à s'occuper de tourisme.

Ce ministère pourrait innover dans notre politique du tourisme : l'option du VI^e Plan est nette, il faut industrialiser une activité qui en est encore au stade artisanal et familial.

Si les Français partent peu en vacances, c'est d'abord parce que les vacances coûtent cher. Il n'y a qu'une alternative : le tourisme cher, en résidence secondaire ou en hôtel, ou le tourisme bon marché, chez des amis ou parents ou en camping.

Or les crédits du F.D.E.S. destinés au tourisme, 340 millions de francs dans le budget 1973, sont consacrés à la rénovation et à la construction de nouveaux hôtels, urbains et de saison. L'accent est donc mis sur la modernisation des structures hôtelières, qui sont en retard puisque la plupart des hôtels sont de petite taille, 26 chambres en moyenne, et exploités sous forme familiale.

Mais il faudrait poursuivre quelques tentatives pour développer un tourisme économique et rentable grâce, notamment, à des formes nouvelles d'hôtellerie, à la copropriété, à la vente de périodes d'hébergement limitées dans le temps, à l'organisation de la location de résidences secondaires, à la modulation des tarifs, au prix normal en saison et au prix marginal hors saison, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres industries comme l'électricité avec le tarif « vert » de l'E.D.F., qui permet d'écrêter les pointes.

En ce qui concerne le tourisme international, il faut noter deux mouvements : d'une part, un accroissement du nombre de Français partant à l'étranger, 15 p. 100 des départs, d'autre part, des étrangers qui viennent en France.

Notre balance touristique, largement excédentaire jusqu'en 1964, a été négative en 1965, 1967 et 1968 et le redressement intervenu en 1969, 1970, s'il n'est pas encore très significatif car il est en partie imputable aux restrictions de change, est tout de même un signe encourageant pour l'avenir.

Or, s'il est normal que de plus en plus de Français partent à l'étranger, il faut faire en sorte que de plus en plus d'étrangers viennent en France.

Avec 2.700 kilomètres de côtes, une grande variété de climats, le plus grand massif montagneux d'Europe, la France peut encore développer le tourisme dans son hexagone. Elle possède un des plus riches patrimoines historique et culturel d'Europe et dépense chaque année des sommes considérables pour entretenir 27.000 monuments historiques, 11.000 classés et 16.000 inscrits sur la liste supplémentaire.

D'importants efforts sont certes accomplis et, à cet égard, la création de missions régionales a été une décision très heureuse.

S'agissant d'une mission que je connais bien, la mission d'Aquitaine, nous souhaiterions, monsieur le ministre, que soit dépassée rapidement la phase des études et des plans. Le souci de la perfection ne doit pas retarder l'exécution. La mission ne doit pas seulement apparaître aux habitants et aux élus sous un aspect négatif, celui d'empêcher la réalisation de projets jugés nuisibles.

Au pire, il vaut mieux laisser passer quelques erreurs, car il est essentiel d'aboutir à des réalisations rapides.

D'ailleurs, nous aimerions voir la mission orienter son action, moins vers l'aide, nécessaire certes, de promoteurs privés maîtres d'œuvre, et davantage vers la prise en charge d'équipements généraux, peu rentables certes en apparence, mais d'effet induit certain, multiplicateur pour l'économie du pays.

Nous pensons, en particulier, aux grands axes routiers, aux ports de plaisance — au port hauturier du Verdon, si nécessaire et si sécurisant pour la navigation côtière du Sud-Ouest atlantique — et aussi aux aérodromes.

La côte atlantique ne se développera pas malgré tous nos efforts si on ne peut y accéder.

Or, le tourisme en France pourrait être valorisé encore plus par un effort plus intense de prospection et de publicité à l'étranger ; il faut développer les bureaux que le commissariat général au tourisme possède à l'étranger et en ouvrir d'autres : peut-être utiliser davantage, comme l'a proposé notre collègue M. Croze, les chambres de commerce françaises à l'étranger et même l'organisation des Français à l'étranger.

A cet égard, nous saluons, monsieur le ministre — heureuse réalisation — l'ouverture en 1973 de nouveaux bureaux de tourisme à Munich, Berlin, Vienne, Rome et Toronto et le renforcement des bureaux d'Amsterdam, Tokyo et Francfort.

Le tourisme, industrie exportatrice, mériterait aussi un effort particulier dans le domaine de la fiscalité : faire venir des touristes étrangers en France est une bonne chose, mais il faut aussi qu'ils y reviennent. Or, une enquête menée en 1969 par le ministère de l'intérieur montrait que pour 45 p. 100 d'entre eux le reproche principal était le coût de la vie, lié d'ailleurs directement à la fiscalité appliquée au tourisme.

Si les hôtels classés de tourisme se voient appliquer la T. V. A. au taux très bas de 7,5 p. 100, il n'en est pas de même pour les hôtels dits « de préfecture », toujours assujettis au taux de 17,60 p. 100. Cette situation est anormale et il faudrait harmoniser la fiscalité frappant toutes les formes d'hébergement.

Il faudrait évoquer également la fiscalité appliquée au camping caravanning, forme d'activité qui connaît une grande faveur et un grand développement : les camps d'association ou de comité d'entreprise ne paient pas la T. V. A., alors que les camps privés sont assujettis à la T. V. A. au taux de 17,60 p. 100, comme nous l'avons dit tout à l'heure.

Une harmonisation est indispensable, monsieur le ministre, il y va, disons-le, de la justice tout court et de l'avenir du tourisme français. Nous vous faisons confiance pour être le porte-parole de cette bonne cause.

En conclusion, nous pouvons dire aujourd'hui que le tourisme n'est plus l'apanage de quelques privilégiés ; il intéresse toute la nation et c'est pourquoi ce débat est très utile. Créateur de richesses matérielles, il est aussi une source d'épanouissement et de culture pour tous. Il est l'âme de la civilisation des loisirs, qui doit succéder, pour le bien de tous, à la civilisation de consommation.

D'avance, monsieur le ministre, je vous remercie des efforts que vous faites et que vous ferez dans ce sens. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Je voudrais vous remercier, monsieur le ministre, des déclarations que vous venez de faire ce soir. Vous nous avez donné l'habitude de l'efficacité. Je suis persuadé que, dans le domaine du tourisme, qui nous intéresse, vous allez mettre en pratique des idées souvent évoquées mais qui, malheureusement, n'ont pas été réalisées, cela je l'espère au bénéfice de l'économie de nos régions.

Mon ami M. Francis Palmero avait récemment, au cours d'une question orale avec débat, évoqué dans cette enceinte les principaux problèmes touristiques. Aussi, je me bornerai, à l'occasion du vote des crédits de ce budget, à évoquer trois problèmes : l'étalement des vacances, la publicité touristique française à l'étranger et, en troisième lieu, le tourisme en milieu rural.

En ce qui concerne l'étalement des vacances, je ne puis que me féliciter de voir l'ancien ministre de l'éducation nationale devenu officiellement le ministre du tourisme, car il semble ainsi le mieux placé pour établir une juste synthèse entre un certain nombre de données contradictoires.

Nous serions très désireux de connaître votre position en ce domaine, notamment quelle suite le Gouvernement et vous-même entendez donner au rapport établi en la matière par M. de Chalendar. D'autre part, les récentes déclarations de votre successeur rue de Grenelle, M. Joseph Fontanet, concernant le réaménagement global de l'année scolaire nous amènent à vous demander si, avant que ne soient prises au niveau de l'éducation nationale des décisions aboutissant à faire débiter l'année scolaire en même temps que l'année civile — nous avons eu l'occasion de nous entretenir de cette question et c'est sans doute une bonne solution — le ministre du tourisme aura pu organiser la concertation nécessaire et si les décisions prises en la matière tiendront compte des intérêts touristiques de notre pays.

Nous souhaitons vivement, aussi, que le problème de l'étalement des vacances ne reste pas sans solution et qu'une fois les décisions prises, les pouvoirs publics s'y tiennent et ne remettent pas en cause chaque année le système auquel nous aurons donné notre préférence.

Dernière remarque à ce sujet, nous sommes persuadés qu'il conviendrait de tenir compte des systèmes des pays voisins, car le Marché commun, c'est également le marché commun du tourisme et des vacances et il y a grand avantage à établir une coordination aussi nette que possible entre les différents partenaires.

Ma seconde question a trait à la publicité touristique française à l'étranger. Votre prédécesseur avait souscrit un contrat pour cette publicité à destination des pays anglo-saxons. Nous

serions heureux de connaître les résultats de cette campagne publicitaire et de savoir si le Gouvernement entend renouveler un tel contrat.

Enfin, nous désirons savoir si vous voulez entreprendre des actions de promotion touristique dans d'autres pays, en particulier dans les pays de la Communauté européenne et le Japon.

Le troisième ordre de problème, que vous venez vous-même d'évoquer, concerne plus spécialement le tourisme en milieu rural.

Les colloques en la matière se succèdent et vous venez de présider un des plus importants, vous l'avez dit, qui a eu lieu la semaine passée à Paris. Il semble qu'un certain nombre d'idées se dégagent en la matière et nous souhaiterions obtenir de votre part, monsieur le ministre, les assurances qui nous semblent indispensables pour ce développement touristique de l'espace rural.

Tout d'abord, quelle est la politique d'aménagement touristique que vous comptez suivre ? N'estimez-vous pas urgent qu'une coordination aussi étroite que possible, au besoin par la création d'un comité interministériel, soit établie ?

En effet, le tourisme en milieu rural, au niveau des administrations concernées, recouvre à la fois les services de l'équipement, ceux du commissariat général au tourisme, ceux du ministère de l'agriculture et du développement rural, ceux aussi de l'environnement et de la protection de la nature, et je pourrais encore certainement allonger la liste en cherchant du côté des autres services officiels.

Les collectivités locales sont particulièrement intéressées, ainsi que tous les organismes touristiques — offices du tourisme, syndicats d'initiative bien entendu — et il est normal que les chambres d'agriculture et les syndicats d'exploitants agricoles se sentent concernés, puisque aussi bien l'espace rural et les hommes qui vivent en milieu rural sont les premiers bénéficiaires de la politique d'aménagement touristique qui doit être mise en place.

Cette politique d'aménagement touristique en espace rural implique donc, d'abord, une coordination ; elle implique, en second lieu, des options claires de façon à éviter la concurrence, les chevauchements, et à permettre une meilleure efficacité des crédits publics engagés, comme des volontés qui se manifestent.

Puisque je parle des problèmes financiers, je me permets d'attirer votre attention sur les conséquences néfastes des changements continus dans la programmation des prêts du crédit hôtelier. Aucune programmation dans le temps n'est permise.

Je pourrais vous citer différents programmes qui n'ont pu être réalisés qu'une fois les études techniques terminées ou qui ont été victimes d'un retour aux restrictions de crédit.

Je suis préoccupé également par le manque de moyens financiers de nos communes pour créer l'environnement touristique. J'ai essayé de voir quelle était, à cet égard, la situation au Luxembourg, en Forêt Noire et en Suisse. J'ai constaté que, dans ces pays, les collectivités locales disposent de ressources directes proportionnelles aux recettes de leurs établissements.

Nous avons connu ce système avec la taxe locale, mais, actuellement, avec la T.V.A., l'Etat centralisateur prend tout et distribue mal.

La concertation que nous souhaitons doit donc avoir lieu sur la nature des équipements par rapport aux besoins, en vue d'une définition claire des implantations et d'une réalisation échelonnée des équipements nécessaires.

En outre le tourisme en milieu rural doit s'axer tout particulièrement sur les formules modernes de tourisme social : villages de vacances, camping à la ferme, maisons familiales de vacances, tourisme équestre. Telles sont les formules qui doivent permettre à un certain nombre de Français, qui ne bénéficient pas encore du grand courant des vacances et des loisirs, d'être présents à ce rendez-vous.

Sur ce point, il nous paraît essentiel qu'en tant que ministre responsable, vous provoquiez la concertation dont j'ai parlé plus haut et que des directives claires soient adressées à tous ceux qui ont des responsabilités en la matière, que ce soit les services officiels ou ceux qui désirent être les promoteurs de ce développement touristique en milieu rural.

Il nous paraît donc intéressant de vous demander si le Gouvernement entend faciliter l'essor du tourisme rural. Il le fait déjà au niveau des subventions, mais il pourrait susciter également un encouragement par un aménagement de la fiscalité en certains domaines.

Bien entendu, ce développement du tourisme en milieu rural doit se faire dans le plus grand respect des paysages et de notre campagne. Je voudrais vous demander, monsieur le ministre, d'une manière très précise, où l'on est sur le plan des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux.

Nous attachons, en effet, le plus grand prix à ce que cette nécessaire protection de la nature soit assurée et à ce que les valeurs essentielles sur le plan écologique soient sauvegardées.

Vous savez que je ne parle pas de ma région, puisque nous avons la chance d'avoir un parc régional, et que nous avons mis en place une association qui s'efforce de le promouvoir.

Nous sommes intimement persuadés que l'affectation des crédits nécessaires et la mise en place des équipes d'action — prêtes, dans toutes nos provinces, à assurer la réalisation des infrastructures touristiques qui permettront d'accueillir à la fois les « vacanciers » de France et ceux de l'étranger — doivent donner à notre pays un atout supplémentaire dans la bataille du tourisme à l'échelon européen.

Nous serons particulièrement attentifs à vos réponses puisque aussi bien, en votre qualité de ministre de l'aménagement du territoire, aménager l'espace rural dans une perspective touristique doit être, monsieur le ministre, l'une de vos tâches essentielles.

Enfin, j'attirerai votre attention sur les charges fiscales de nos sociétés folkloriques qui sont promotrices de manifestations. Je pense aux sociétés de musique, aux chorales, aux groupes folkloriques.

Vous connaissez bien leur importance pour le tourisme et je ne comprends pas les raisons qui ont incité les services du ministère de l'économie et des finances à limiter à quatre unités la faculté, pour chaque société à but non lucratif, d'organiser des manifestations exonérées d'impôt.

Je fais appel à vous, monsieur le ministre, pour obtenir, en vue d'aider au développement touristique, de votre collègue des finances le rétablissement de l'exonération sans limite. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Monsieur le ministre, mon intervention portera essentiellement sur le tourisme social — même si ce mot ne vous plaît pas — sur la nécessité de son développement et sur l'aide que le Gouvernement doit lui apporter.

J'ajoute tout de suite qu'à notre avis l'existence d'un ministère du tourisme n'est pas l'essentiel. Ce qui compte, c'est une politique gouvernementale ayant pour but de faire du tourisme le bien de tous.

Jusqu'en 1936, le tourisme était lié à l'extension des moyens de transport et de communication modernes, les chemins de fer, puis l'automobile. C'était un tourisme sédentaire de luxe. Il donna naissance à de grandes villes touristiques, au développement des bains de mer et des cures thermales. Les travailleurs et même les classes moyennes ne pouvaient y prétendre.

Mais, à partir de 1936, grâce au front populaire qui a instauré les congés payés et décidé des augmentations sensibles de salaires et traitements, résultat de l'union de la gauche et de la lutte du monde du travail, une ère nouvelle du tourisme s'ouvrit, à partir d'un tourisme de masse, interrompu durant la guerre, mais reprenant aussitôt après la Libération.

Ceux d'entre nous qui ont vécu 1936 et le front populaire se souviennent de l'immense joie qu'apportèrent les congés payés à ceux qui n'avaient jamais connu de vacances, et cela sans perte de salaire. Ce fut une ruée vers les plages et vers la montagne, en famille.

Le tourisme n'avait pas, alors, ce caractère résolument spéculatif, lié à la seule notion de rentabilité. Il était nettement orienté vers le bien-être des travailleurs.

Contre cette dégradation que les « marchands de loisirs » ont portée à un si bas niveau, le programme commun de gouvernement de la gauche prévoit notamment une « augmentation du temps des loisirs » et une aide de l'Etat aux collectivités locales et aux associations sportives et culturelles pour une réorganisation d'ensemble, qu'il s'agisse des vacances ou des loisirs en période de travail.

Cinquante-quatre ou cinquante-cinq pour cent des Français ne peuvent pas voyager et s'offrir des vacances, même modestes, dans des lieux touristiques, parce que les salaires sont trop bas et que le tourisme social est très insuffisamment développé et aidé.

Certains, et vous êtes de ceux-ci, monsieur le ministre, se refusent à reconnaître qu'il existe un tourisme de riches et un tourisme des plus pauvres. N'est-ce pas la réalité ? Vous réfutez la notion de tourisme social. Pourtant, elle existe et ce ne sont pas les mots, mais les faits qui le confirment.

Il est question, dans votre budget, de promotion pour une hôtellerie constellée d'étoiles qui est réalisée aux frais des contribuables, sous couvert de subventions et de charters qui amènent des touristes étrangers chargés de devises.

Nous ne voulons pas négliger ce tourisme commercialisé, mais nous pensons surtout à ces millions de Français qui restent chez eux, sans pouvoir échapper à l'emprise croissante de la ville, avec ses contraintes et ses pollutions, ne serait-ce qu'un mois au terme d'une année de travail passée dans la trépidation, le bruit, l'air vicié.

Ce besoin de s'aérer est tel que, malgré les difficultés, nous assistons à un nouveau développement du tourisme populaire, d'un tourisme estival classique, mais aussi d'un tourisme de week-end et de petites vacances hors-saison, sports d'hiver, etc.

Il s'agit donc de s'intéresser particulièrement à cette forme de tourisme, afin de permettre à ceux qui le pratiquent de ne pas se retrouver dans un univers urbain semblable à celui qu'ils fuient.

Les problèmes sont multiples. D'abord, celui des transports, trains, avions, bateaux et de l'entretien des réseaux routiers. Ensuite, il faut créer des facilités tarifaires et instaurer des rotations plus rapides, notamment au moment des vacances, pour permettre des déplacements moins onéreux et moins fatigants.

J'insiste sur ce besoin manifeste des travailleurs de retrouver la nature, le milieu rural.

Il faut voir, en fin de semaine, ces départs vers les collines, les pinèdes, la campagne et la mer. C'est la recherche du calme, du plein air, de la détente vraie. A cette fin aussi, nous devons préserver la nature par tous les moyens.

Cette évolution rapide est significative d'un changement profond dans la conception du tourisme. Celui-ci n'est plus seulement une activité économique. Il correspond à un besoin fondamental de l'homme. Il devient, de ce fait, une fonction sociale importante et nous ne pouvons plus considérer comme suffisants les impératifs de rentabilité économique pour assurer l'équilibre des besoins ressentis par tant d'hommes avec une telle force.

La rentabilisation des équipements nécessaires doit être posée en termes sociaux non mercantiles.

Ce besoin de retour à la nature nous engage à renforcer notre lutte incessante contre sa dégradation et contre la pollution.

Il faut maintenir intactes de larges zones vertes. L'implantation d'usines polluantes, l'ouverture de carrières et le tracé des autoroutes doivent être sérieusement étudiés et n'être autorisés qu'après des enquêtes minutieuses.

Il convient de veiller à l'application stricte des lois à l'encontre des industriels pollueurs qui déversent, dans nos rivières, dans nos vallées et dans la mer, leurs déchets et résidus et projettent tout alentour leurs poussières, fumées et gaz.

La lutte contre le bruit, contre les incendies, contre les dépôts clandestins d'ordures de toutes sortes, doit être menée énergiquement.

Il faut aider les départements et les communes dans cette œuvre salubre, au lieu de les écraser sous des charges qui incombent à l'Etat.

On est atterré en entendant ce commandant de pétrolier déclarer : « Rien qu'en suivant les nappes de mazout, je peux suivre ma route jusqu'au golfe Persique ; avant, on voyait des baleines, des marsouins ; maintenant, on ne voit plus rien. »

Ce ne sont pas seulement les pétroliers mais tous les navires qui vidangent leurs huiles dans la mer. Une tonne de fuel léger, dit encore ce commandant, peu couvrir 1.200 hectares de mer.

Il ajoute : « Qu'un pétrolier coule, qu'il s'échoue, qu'une canalisation de raffinerie crève, c'est le drame. » Il conclut : « Que deviendrait la mer et nos plages si un tel accident survenait à un pétrolier géant de 500.000 tonnes ? »

Il en serait fini des bains de mer, de la pêche sur des surfaces immenses et des bains de soleil sur le sable.

La lutte pour la survie de la nature et de l'homme est engagée, mais il faut la mener résolument. Votre politique du tourisme et de l'environnement, monsieur le ministre, ne tient pas suffisamment compte du facteur humain, du facteur social.

Votre budget est loin d'atteindre le niveau des besoins du tourisme social, c'est-à-dire les besoins de la masse des Français.

L'augmentation prévue au titre VI, chapitre 66-01, sera absorbée tout de suite par la hausse des prix à la construction.

Les objectifs du VI^e Plan — si mes chiffres sont inexacts, vous les rectifierez — prévoyaient pour chaque année la création de 7.000 lits et 66.000 places de camping. Or le fascicule budgétaire de 1973 précise que ces crédits vont permettre de contribuer à la création de 3.500 lits et 30.000 places de camping, c'est-à-dire la moitié de ce qui avait été promis. Nous sommes solidaires des organisations syndicales, du tourisme populaire demandant la priorité pour le social, le développement des infrastructures et les équipements destinés aux jeunes, aux travailleurs et à leurs familles. Il faut aménager de plus en plus de terrains de camping, créer des villages de vacances et des gîtes ruraux, et cela en accord avec les offices du tourisme, les syndicats d'initiative, avec les collectivités départementales et locales d'accueil, les comités d'entreprise, prêts à entreprendre cette œuvre que le programme de la gauche a fait sien et qu'elle entend réaliser.

Je termine évidemment en évoquant la Provence et la Corse, la Méditerranée accueillante.

Il faut faire en sorte, monsieur le ministre, que les beautés de la nature et de nos sites, que la douceur de notre climat, que notre soleil éclatant de chaleur et de lumière, soient le bien de tous et non un privilège pour quelques-uns. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Louis Namy. Très bien !

M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs, un certain nombre de questions m'ont été posées par plusieurs orateurs et je tâcherai d'y répondre à la fin de ce très rapide exposé. Je pense notamment à l'étalement des vacances et au tourisme en milieu rural.

Pour le moment, je rappellerai à M. Pintat qui m'a parlé de la mission « Aquitaine », qu'en avril dernier, la politique adoptée par le comité interministériel de l'aménagement du territoire permettait justement de passer de la phase d'étude à la phase opérationnelle. C'est ainsi que nous avons accepté le schéma général qui regroupait ces neuf schémas détaillés que vous connaissez. Un programme décennal d'équipement d'environ 500 millions de francs a été arrêté — vous savez que les crédits de la mission « Aquitaine » ont été augmentés, cette année, par rapport à ceux de l'année dernière — et un programme pluri-annuel d'acquisitions foncières a été établi. Sur ces bases, on peut dire qu'en 1972, sur un budget d'environ 40 millions de francs, pour la mission « Aquitaine », moins du quart a servi à financer les études, et le reste à financer les équipements. Cette proportion s'améliorera encore l'an prochain.

M. Pintat et M. Jung m'ont parlé des hôtels de préfecture. Ils représentent 400.000 chambres dont les prix, je le reconnais, ont incontestablement une fonction touristique. Je suis très favorable à la réhabilitation de ce secteur, à condition qu'elle ne nuise pas aux hôtels qui ont fait l'effort d'équipement qui permet leur classement dans les nouvelles normes. D'ores et déjà, j'ai obtenu que les hôtels de tourisme qui ne peuvent pas être classés dans les nouvelles normes soient reclassés comme hôtels de préfecture. Ils pourront incorporer dans leurs prix le supplément de T. V. A. dont ils deviennent par là même passibles. Je compte proposer la création d'une catégorie d'hôtels touristiques bon marché qui porteront sur la fraction supérieure des hôtels de préfecture.

En ce qui concerne la T. V. A. qui frappe les agences de voyages et dont m'a parlé M. Gautier tout à l'heure, je sais que ces agences se plaignent du fait qu'étant exportatrices pour tout ou partie de leur activité, elles sont astreintes à la T. V. A. au taux élevé de 17,6 p. 100. Le commissariat général au tourisme est sensibilisé depuis longtemps à cet aspect de la question. Il a entrepris des démarches auprès du ministère de l'économie et des finances. Nous avons toujours trouvé auprès du ministère des finances une opposition de principe car la T. V. A. est fondée sur la territorialité de la dépense imposable. Je reconnais volontiers que c'est un système qui n'est pas très satisfaisant, puisqu'il consiste à encourager une importation invisible, l'émigration du Français à l'étranger, et à pénaliser ce qui, en fait, est une exportation : la venue des étrangers en France.

Je compte bien faire valoir à nouveau auprès de mon collègue des finances cet argument qui me paraît déterminant.

Je répondrai à M. Jung, qui a évoqué le problème de la promotion du tourisme à l'étranger. Je considère que c'est une affaire essentielle, même quand il n'y a pas de problème de devises, ce qui est le cas aujourd'hui. Mais les choses ne se présentent pas trop mal puisqu'en 1973, nous avons augmenté notre activité de plus de 10 p. 100 en volume dans ce domaine. Notre objectif, que je considère comme déterminant, est le suivant : créer l'équilibre entre publicité et relations publiques. Pendant très longtemps, le poste publicité a été plus lourd que le poste relations publiques, ce qui a été une erreur que nous allons tenter de corriger.

L'étalement des vacances est un problème sur lequel je ne m'étendrai pas car j'en ai déjà parlé il y a quelques semaines devant le Sénat. Le rapport qui a été établi par M. de Chalandar et qui a été évoqué par plusieurs d'entre vous est un rapport de grande qualité intellectuelle. Ayant eu à l'examiner comme ministre de l'éducation nationale, je puis dire cependant qu'il ne me semble pas absolument pratique et opérationnel immédiatement. Il envisage des perspectives assez lointaines. C'est pour trouver une solution plus immédiate que j'avais réuni la commission des parents d'élèves et d'enseignants en vue d'étudier la possibilité de faire coïncider l'année scolaire et l'année civile. Cette possibilité a été évoquée tout à l'heure ; j'espère qu'elle aura une suite.

J'ajouterais que la commission nationale de l'aménagement du territoire que préside M. Philippe Lamour s'est saisie de ce sujet il y a déjà un an et que je viens de demander au conseil supérieur du tourisme de bien vouloir le réexaminer très rapidement. Le ministre du tourisme qui est en quelque sorte le « profiteur » de l'étalement des vacances n'a pas un rôle déterminant pour provoquer cet étalement. Je sais par expérience qu'on considère qu'il joue avec le ministre de l'industrie un rôle capital dans cette affaire. Ce n'est pas tout à fait vrai car même si nous réussissons partiellement, comme ce fut le cas pour les vacances de février, ce sera le résultat de la coopération de nombreux départements ministériels, n'en doutez pas.

J'hésite à parler à nouveau du tourisme en espace rural, car je l'ai déjà fait assez longuement tout à l'heure. Cependant je voudrais préciser que, dans mon esprit, ce tourisme serait un échec s'il ne favorisait pas aussi le tourisme des ruraux eux-mêmes. C'est un problème très important qu'on oublie quelquefois.

Le droit au tourisme ou aux loisirs est une des libertés qui ont été acquises par l'homme contemporain et nous ne pouvons nous satisfaire du fait que les ruraux en soient trop souvent exclus. Il faut donc que l'organisation du tourisme en espace rural crée les conditions d'ouverture au voyage pour le rural et, en disant cela, je pense d'abord à l'agriculteur. Nous aurions échoué dans notre entreprise si le tourisme rural ne servait qu'au repos du citadin et non pas parallèlement à celui de ces hommes et de ces femmes qui ont un contact plus grand avec la nature, mais qui n'en ont pas moins besoin, eux aussi, de repos, de vacances et de découvertes.

Pour terminer, je voudrais dire à M. David dont j'ai apprécié l'intervention que, contrairement à ce qu'il croit, je ne suis pas du tout hostile à la notion de « tourisme social ». Je suis simplement réservé sur l'expression qui ne correspond pas à l'action beaucoup plus importante, à mon avis, de politique sociale des loisirs que nous menons et que je compte amplifier. (Applaudissements à droite, sur les travées de l'union des démocrates pour la République et sur certaines travées à gauche.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme qui sont relatifs au tourisme et qui figurent aux états B et C, respectivement annexés aux articles 22 et 23.

ETAT B

M. le président. « Titre III, + 2.256.504 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce titre.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. « Titre IV, + 250.000 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 900.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 300.000 francs. » — (Adopté.)

M. le président. « Titre VI :

« Autorisations de programme, 10.800.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 3.000.000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons achevé la discussion des dispositions relatives au tourisme.

Services du Premier ministre (suite).

Départements d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre, section VII, a) Départements d'outre-mer.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1972 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

— Groupe des républicains indépendants : quarante-trois minutes ;

— Groupe d'union des démocrates pour la République : trente-quatre minutes ;

— Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : vingt-trois minutes ;

— Groupe communiste : vingt et une minutes.

Dans la discussion, la parole est à M. Coudé du Foresto, en remplacement de M. Lombard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, remplaçant M. Lombard, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme vient de vous l'indiquer M. le président, M. Lombard, rapporteur spécial de la commission des finances, ayant dû, en raison du décalage de la discussion, regagner l'importante cité qu'il administre, c'est à moi qu'il échoit la mission de présenter successivement les budgets des départements et des territoires d'outre-mer.

A vrai dire, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'en suis pas mécontent, car cela me procure le plaisir de troquer mon rôle de rapporteur général, soucieux de préserver à la fois l'économie, les finances et la monnaie de l'Etat, en revendiquant pourtant le pouvoir toujours contesté de faire des choix, pour le rôle de défenseur de départements ministériels dits « dépensiers ».

Cela me procure en outre l'agrément de parler de départements ou de territoires que je connais pour la plupart, dont j'ai jaugé les difficultés, apprécié les qualités et évalué les possibilités d'expansion.

Les départements d'outre-mer, dont je rapporte d'abord le budget, présentent pour trois d'entre eux des caractéristiques assez voisines : une très forte démographie et une production qui est surtout, bien que de moins en moins, à base de produits agricoles ; n'ayant guère d'autres ressources, en particulier minières ou industrielles, ils ont, par conséquent, une économie fragile que je vais analyser très sommairement.

Pour l'un d'entre eux, la Guyane, la situation est inverse. Si la densité de la population y est assez faible, la Guyane a en revanche des possibilités qui sont certainement très importantes grâce à son sous-sol et à sa forêt. Toutefois, elle est confrontée à des problèmes sur les deux frontières qui la séparent soit du Surinam, soit du Brésil. Les conditions faites à la main-d'œuvre, très éloignées de celles qui seraient souhaitables dans ce département, permettent à ces deux pays une concurrence nuisible évidemment pour l'implantation des industries en Guyane et source d'échecs. Ces derniers, à mon sens, ne devraient être que passagers et, personnellement, j'ai essayé de m'employer à ce qu'il en soit ainsi.

Quelles sont les productions des trois autres départements ? Les productions principales sont, comme je vous l'ai indiqué, des productions primaires, qui ne représentent plus heureusement que 12 p. 100 du produit intérieur brut contre 16 p. 100

en 1966. Mais ces productions agricoles demeurent cependant importantes, soit par le volume de la main-d'œuvre employée, soit par les problèmes sociaux qui s'y rattachent.

Je vous rappelle pour mémoire que les produits principaux sont la canne à sucre et le sucre et que cette production a été affectée par la très forte sécheresse de 1971. Nos collègues qui représentent ces départements auront l'occasion de vous donner des chiffres tout à l'heure ; c'est la raison pour laquelle je n'entre pas dans le détail. Tout ce que je peux vous indiquer, c'est que la sécheresse a compromis le rythme des replantations. Toutefois, 1.400 hectares ont été replantés en 1971 et l'on espère arriver au chiffre de 1.500 en 1972.

D'autre part, la rationalisation de la production du sucre a amené le fonds de développement économique et social, le F.D.E.S., à accorder une aide pour la concentration des entreprises et leur modernisation. On note néanmoins de gros déficits d'exploitation, car l'action est lente et difficile. Des négociations ont lieu à la Martinique entre la puissance publique et les planteurs de canne pour mettre au point et appliquer un plan de redressement.

Corrélativement — vous savez que c'est une production annexe à celle de la canne à sucre — il faut signaler que l'exportation vers la métropole du rhum est stagnante du fait des conditions climatiques. Une récente décision a permis d'alléger quelque peu les frais de transport du rhum, en permettant de l'importer avec un degré alcoolique beaucoup plus élevé, ce qui permet de le couper davantage à son arrivée en métropole et d'éviter ainsi de transporter en fait de l'eau.

La banane a, elle aussi, été victime de la sécheresse, ce qui a amené aussi bien la Martinique que la Guadeloupe à exporter des quotas sensiblement inférieurs à ce qu'ils sont d'habitude. Je rappelle que les départements d'outre-mer approvisionnent 60 p. 100 du marché français.

Quant à l'ananas, sa production est en expansion, mais il est nécessaire de pratiquer des replantations, les stocks excédentaires ayant pratiquement disparu. Le plan de relance doit encourager la replantation et accompagner la politique d'assainissement financier des conserveries.

Dans le même temps que la consommation est sans cesse croissante tant en France que dans la Communauté économique européenne, un partage satisfaisant du marché entre les différents pays producteurs doit être maintenu. Je rappelle, pour mémoire, que la Martinique est l'un des cinq grands fournisseurs de l'Europe.

Le secteur secondaire est — il faut bien l'avouer — actuellement embryonnaire. Quelques réalisations intéressantes sont cependant à signaler — raffineries de pétrole, broyage de clinkers, conserveries — mais elles fournissent peu d'emplois.

Les projets ne font pas défaut. Nous en avons établi la liste dans l'annexe à notre rapport, mais les réalisations sont actuellement assez lentes à se manifester.

Le secteur tertiaire, en revanche, connaît un développement relativement important du fait de la place prise par le tourisme. Nous venons d'évoquer les problèmes du tourisme en métropole. Je suppose qu'on peut en étendre une partie aux territoires qui nous intéressent, c'est-à-dire aux départements d'outre-mer qui se trouvent dans l'Océan Indien, comme la Réunion, ou dans les Antilles, comme la Guadeloupe et la Martinique.

Les Antilles bénéficient de la proximité des touristes nord-américains et le trafic est en croissance. L'équipement hôtelier est en développement sous l'impulsion de la filiale d'Air France et des créations d'hôtels pilotes. Dans un avenir prochain, les deux îles de la Guadeloupe et de la Martinique auront franchi le seuil du décollage du tourisme avec un total de 4.500 à 5.000 chambres. De nombreux projets de moindre importance sont en cours de réalisation. De même, la filiale d'Air France s'intéresse à la Réunion et prépare un projet à Saint-Denis de 200 chambres.

Les deux écueils que je vois dans ce développement sont, d'abord l'éloignement de la France et, par conséquent, la nécessité d'avoir des tarifs préférentiels pour permettre à la métropole d'envoyer de plus en plus de touristes dans ces départements.

Le second écueil provient du prix des chambres qui sont ainsi mises à la disposition des touristes. Nous avons tous constaté, quand nous sommes allés dans ces îles, qu'il restait encore beaucoup à faire pour arriver à ce que M. le ministre chargé du tourisme ne voulait pas tout à l'heure appeler le « tourisme social », mais que, faute d'un terme meilleur, je continuerai à qualifier ainsi.

Les richesses demeurent inexploitées. J'ai évoqué tout à l'heure les minerais de la Guyane, la forêt guyanaise et la pêche. Toutes ces activités créatrices d'emplois devraient recevoir une incita-

tion des pouvoirs publics. Je dois avouer que l'examen du budget de 1973 ne permet pas de répondre très favorablement à cette préoccupation. Si je l'examine très rapidement, je dois faire une première constatation qui rejoint les observations que j'avais formulées lors de la discussion générale du budget : ce sont les dépenses en capital qui semblent, cette année aussi, sacrifiées.

En effet, le volume des investissements directs de l'Etat est reconduit : 675.000 francs. Les subventions d'investissement sont, pour l'essentiel, inscrites au fonds d'investissement des départements d'outre-mer, section générale, pour 142.900.000 francs, et les principales actions menées concernent, en autorisations de programme, l'aide à la production agricole et le génie rural pour 34 millions de francs, le tourisme pour 15 millions de francs, l'industrialisation pour 13 millions de francs. Quant à l'infrastructure économique, elle est dotée de 38.400.000 francs.

Je voudrais, au passage, saluer l'accroissement d'activité du service militaire adapté. A l'origine, ce service avait fait l'objet de beaucoup de critiques. J'avais, à l'époque, rendu visite à son initiateur, le général Némé. Il avait eu beaucoup de mal à faire adopter ses idées, qui, d'ailleurs, ont subi pas mal de transformations de la part des gouvernements successifs. Mais, à l'heure actuelle, la dotation allouée au service militaire adapté permettra de poursuivre les travaux au profit des collectivités locales, soit 2.750.000 francs, et le renouvellement des matériels de travaux publics, soit 3.100.000 francs.

Je ne m'attarderai pas sur le détail des dépenses de fonctionnement. Je pense, en effet, que mes collègues des départements d'outre-mer les évoqueront mieux que je ne saurais le faire.

Je passerai donc tout de suite à ma conclusion.

Je voudrais souligner l'insuffisance des crédits attribués cette année aux départements d'outre-mer, eu égard aux objectifs de développement économique fixés pour ces régions en vue d'atteindre, dans un avenir pas trop lointain, la parité avec la métropole.

Ce projet de budget ne paraît pas dégager des moyens suffisants pour résoudre les problèmes spécifiques que posent leur situation géographique, économique et sociale et surtout leur démographie.

Pour tous les départements le premier handicap au développement, notamment à la mise en valeur de leurs ressources touristiques, est « l'éloignement financier ». Aussi apparaît-il opportun d'établir à bref délai une péréquation des transports, notamment par voie aérienne, pour attirer la clientèle moyenne française et européenne.

Il serait nécessaire que les conditions d'accueil des capitaux étrangers soient encore libéralisées.

Nous souhaitons également que soit établie la parité des conditions d'exploitation économique et, par exemple, la péréquation des tarifs de l'énergie, en encourageant le réinvestissement d'une fraction importante des bénéfices dégagés sur place et plus généralement en prenant toutes les mesures nécessaires pour établir des conditions de concurrence satisfaisantes par rapport à la métropole. C'est une idée qui a souvent été évoquée dans cette assemblée.

Nous pensons que, si l'on veut procéder à des investissements dans tous les domaines, que ce soit en métropole ou dans les départements d'outre-mer, il est nécessaire d'encourager les réinvestissements de bénéfices en prenant les mesures fiscales appropriées.

Enfin, il faut être très attentif aux décisions adoptées à Bruxelles, relatives aux produits tropicaux et, d'une manière générale, à la politique commerciale de la Communauté économique européenne vis-à-vis des pays en voie de développement.

Enfin — ce seront mes derniers mots — je crois qu'il nous faut accueillir avec beaucoup de compréhension et peut-être en nombre plus important les jeunes qui veulent émigrer de ces départements vers la métropole en facilitant leur réimplantation en métropole. C'est par ce vœu que je terminerai, mes chers collègues, ce survol très rapide du budget des départements d'outre-mer. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Isautier.

M. Alfred Isautier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le jour et l'heure réservés à la discussion du budget des départements d'outre-mer ne permettent pas un examen exhaustif des problèmes qui s'y posent et nous ne pouvons que le regretter.

La chose est d'autant plus fâcheuse que c'est la seule occasion qui nous est offerte, à défaut d'un grand débat qui nous serait spécialement réservé et que nous n'avons jamais pu obtenir, d'ouvrir le dialogue entre le Gouvernement et les élus.

M. Henri Lafleur. Très bien !

M. Alfred Isautier. Je ne vais donc pas analyser les divers chapitres de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat — cela a d'ailleurs été excellemment fait par notre rapporteur il y a quelques instants ; je me limiterai à vous présenter certaines observations que je juge particulièrement opportunes dans la conjoncture actuelle.

Un mot toutefois, au préalable, pour vous exprimer deux regrets : le premier a trait à la présentation confondue des budgets des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer, malgré le désir de clarté maintes fois formulé par le Sénat ; le second au sujet de la majoration dérisoire des crédits du F.I.D.O.M., fonds d'investissement des départements d'outre-mer : pour 1973, les 2,84 p. 100 annoncés ne peuvent en aucun cas, même dans l'hypothèse la plus optimiste, couvrir l'érosion monétaire prévisible. La conséquence en sera un retard accru du « rattrapage » auquel sont destinés ces crédits et un équilibre encore plus précaire des budgets des collectivités locales, déjà si difficile à établir pour la plupart.

Cela dit, je voudrais évoquer la protection qu'il importe d'assurer d'urgence, dans le cadre du Marché commun, à nos productions secondaires.

Mes collègues antillais vous parleront sans doute du cas de la banane, de l'ananas, des cultures florales et maraîchères. En ce qui concerne mon département, je me permettrai, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous rappeler notre entretien du mois d'août au cours duquel j'avais attiré votre attention sur les préoccupations, pour ne pas dire le désarroi, d'un nombre important de nos agriculteurs.

Premier producteur mondial d'essence de géranium, La Réunion se voit menacée de la perte prochaine de ces marchés par les cultures lancées en Egypte, avec une main-d'œuvre aux salaires dérisoires, qui risquent, malgré la qualité inférieure des produits de ce pays étranger, d'acculer au chômage, à brève échéance, les 5.000 planteurs français qui en font leur principale activité.

Il en va de même pour le vétiver. Malgré toutes les démarches, pétitions, interventions des élus depuis plus de dix ans, il n'a jamais été possible de faire le barrage aux importations en provenance de Haïti, où les cours, en raison là aussi du coût de la main-d'œuvre, sont très inférieurs à nos prix de revient.

Nos vanilles enfin ne sont guère mieux partagées et c'est seulement grâce à un accord entre professionnels établi entre Madagascar, les Comores et La Réunion — où la Grande Ile, toujours en raison des très bas salaires qui y sont pratiqués, s'est taillée la part du lion — que survivent quelques planteurs réunionnais, travaillant à la limite de la rentabilité.

L'heure est venue d'affirmer que notre statut de département français, qui nous impose des charges salariales sans commune mesure avec celles des pays du tiers monde, donne aussi des droits et en particulier celui de la protection de nos produits dans le cadre du Marché commun dont nous sommes partie intégrante.

Je me permets donc de vous demander — et cela avec d'autant plus de liberté que vous m'avez dit partager entièrement mon point de vue — si le Gouvernement va enfin passer à l'action pour que disparaissent les menaces qui pèsent si lourdement sur l'avenir de productions françaises et de ceux qui en vivent.

Quoique avec moins d'acuité, se pose encore le problème du rhum, dont le statut n'a pu être encore défini à Bruxelles, malgré toutes les discussions dont il a été l'objet depuis plusieurs années. L'incertitude de l'avenir paralyse là aussi les projets de modernisation ou d'adaptation des usines, projets qui ne peuvent être établis évidemment qu'en fonction de normes de commercialisation qui restent à déterminer.

Examinons maintenant les difficultés rencontrées par l'industrialisation, seule solution locale et partielle pouvant cependant être apportée au problème majeur de l'emploi qui demeure notre principale préoccupation.

Notre économie, comme vous le savez, était il n'y a pas si longtemps essentiellement agricole. La législation fiscale en vigueur comportait un certain nombre de dispositions tendant à favoriser le développement économique.

Le précédent Gouvernement a constaté — et je l'en remercie — que ces dispositions n'étaient pas suffisamment incitatives et

il a complété l'arsenal des textes par un article de la loi de finances rectificative pour 1971 qui permet aux bénéfices industriels et commerciaux réalisés dans les départements métropolitains d'être exonérés de l'impôt, sous certaines conditions, s'ils sont investis dans les départements d'outre-mer.

Cette mesure extrêmement importante risque d'être dépourvue d'effet si elle est mal connue de la métropole et il y aurait lieu de lui assurer une publicité dynamique, trop négligée depuis un an.

Mais d'autres mesures s'imposent aussi pour briser des obstacles, ébranler certains bastions qui, dans l'ombre, freinent singulièrement le développement de l'industrialisation.

C'est ainsi qu'il est souhaitable de mettre un terme au dumping auquel se livrent parfois des importateurs traditionnels, avec la complicité de leurs fournisseurs de l'extérieur, dès qu'apparaît sur le marché un produit nouvellement fabriqué dans l'île et qui risque de perturber des courants commerciaux établis.

Je souhaiterais également que l'application de la législation ne soit pas assortie, de la part des administrations intéressées, de restrictions telles qu'elles en limitent la portée ou conduisent tout simplement à l'abandon des projets.

C'est malheureusement trop souvent ce qui se produit, car Paris veut tout régenter par l'intermédiaire de la commission centrale d'agrément où siègent en minorité les représentants de votre ministère, à peu près les seuls à nous défendre, mais dont certains membres, mal informés de nos problèmes et de leur acuité, s'arrogent des droits qui dépassent trop fréquemment l'esprit des textes.

Il est regrettable que des projets ayant demandé de coûteuses études et officiellement soutenus par M. Messmer lors de sa visite à La Réunion, l'an dernier, aient dû être abandonnés par leurs promoteurs à la suite d'une décision de la commission centrale concernant une opération du même genre qu'ils avaient lancée.

Il est regrettable que les huit millions destinés à financer les primes d'équipement aient été utilisés pour moitié seulement et qu'une partie de ces crédits, de l'ordre de 1.300.000 francs ait été transférée au F.I.D.O.M., alors que des dossiers importants attendent dans les cartons.

Il est encore moins admissible que des affaires soient bloquées pendant des mois, voire des années — je cite le cas de la meunerie des Antilles — par suite de l'acharnement à remettre fondamentalement en cause certains projets, à ergoter sur des détails, à exiger, aux décimales près, des comptes d'exploitation prévisionnels, des mois ou des années avant la réalisation qui s'achèvera forcément dans une conjoncture économique modifiée, enfin à renvoyer des dossiers pour des raisons insignifiantes.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que le meilleur remède à apporter à cet état de choses — ou plutôt à cet état d'esprit — serait d'obtenir, dans le cadre régional qui nous est promis, une complète décentralisation du pouvoir de décision ?

Les commissions locales, dont la compétence est à l'heure actuelle limitée, sont bien mieux placées pour apprécier l'intérêt d'un projet, en estimer les résultats directs ou induits et décider, sous votre autorité et selon des critères nouveaux, de l'octroi des primes et des avantages fiscaux. Toutes les parties prenantes y trouveraient leur compte et au premier chef, le budget de l'Etat.

Mais s'il est temps de comprendre que La Réunion veut avoir une économie dynamique et disposer de tous les atouts de nature à la réaliser, il faut aussi reconnaître que l'industrialisation — y compris les activités nouvelles dans le domaine des industries alimentaires, du tourisme, de l'hôtellerie et de la pêche — ne pourra à elle seule résoudre dans leur totalité les problèmes posés par la surpopulation.

C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont ajouté un second volet à leur action en faveur du plein emploi des jeunes en décidant de faciliter l'implantation en métropole des Français des départements d'outre-mer et, notamment de ceux de La Réunion, désireux de s'y installer.

Ce mouvement, amorcé depuis 1962 par le bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer, le Bumidom, est largement positif. Rappelons que le nombre des départs aidés de La Réunion, qui était de 135 en 1962, passera cette année à 4.420.

Ces résultats, bien qu'en nets progrès, restent cependant insuffisants, car il faudrait atteindre le chiffre de 8.000 établissements par an pour stabiliser la situation du travail dans le département, si l'accroissement démographique se maintient au niveau actuel.

D'autre part, il faut bien comprendre que cette migration, qui repose sur le volontariat, doit aussi être qualitativement renforcée, car elle doit être acceptée et ressentie par chacun des intéressés comme une possibilité de promotion professionnelle et d'ascension sociale. C'est ici qu'il convient de citer toutes les actions entreprises par le Bumidom pour la bonne adaptation des nouveaux arrivants dans un milieu et un climat qui ne sont pas les leurs : placement direct ou après stage, octroi de bourses de formation professionnelle, formation accélérée dans des centres spécialisés.

Sur le plan de l'accueil, qui est essentiel du point de vue psychologique, rappelons la mise en place d'un réseau de neuf foyers et de dix-sept amicales, essaimées dans les diverses provinces, grâce aux efforts concertés du Bumidom et du comité national d'accueil des réunionnais en métropole dont le siège, la maison de la Réunion, a été inauguré en juin 1971, à l'instigation de M. Michel Debré, qui en assure la présidence.

Tous ces organismes, malgré les critiques acerbes dont ils sont l'objet, assument consciencieusement la mission qui leur est impartie. Leur tâche sera d'ailleurs, et de plus en plus, facilitée par la généralisation du système de voyage-vacances instauré par le Bumidom pour donner au candidat, au départ, l'assurance qu'il pourra retourner dans son département de provenance : conditions spéciales de transport maintenant consenties par Air France aux familles réunionnaises, et passage gratuit tous les cinq ans accordé par certaines grandes entreprises nationales qui ont envoyé sur place des missions de recrutement.

Cette migration, comprise ainsi, volontaire, orientée dans le sens de la promotion humaine, professionnelle, sociale, destinée à s'adresser à des couches de population de plus en plus larges et de milieux plus différenciés, exige un effort financier considérable. Pour tous les départements d'outre-mer cela s'est traduit par une dépense de 25 millions de francs en 1972, dont environ la moitié pour la Réunion.

Cependant, nous l'avons vu, l'objectif est d'atteindre 8.000 implantations annuelles en métropole et je me permets de me tourner vers vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour vous demander si le chiffre de 4.710 départs retenu au budget de cette année, après avoir été primitivement prévu à 5.500 unités, vous paraît satisfaisant. Ne pourrait-on faire plus et mieux encore ? Je pose la question, car il s'agit d'un problème crucial pour l'équilibre du marché du travail dans ce département lointain.

Cet effort de solidarité, qui est dès maintenant consenti par la nation et qui doit être poursuivi et accentué, ne trouve-t-il pas, d'ores et déjà, sa contrepartie — je tiens à le souligner — dans l'indéfectible attachement que l'immense majorité des Réunionnais manifeste à la mère patrie chaque fois que l'occasion leur est donnée d'affirmer clairement et librement leur volonté de demeurer dans une terre française depuis toujours et devenue, depuis 1946, partie intégrante de l'ensemble français.

C'est que la Réunion a bien compris que, livrée à elle-même, elle ne pourrait survivre et que résidait là sa seule chance de préserver son avenir de paix, de liberté et de progrès, dans cette zone de l'Océan Indien actuellement troublée par les âpres compétitions que se livrent les grandes puissances pour y établir leur hégémonie et y faire prévaloir leurs intérêts. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen du projet de budget 1973 nous fait penser, pour les départements d'outre-mer, à quelques petites différences près, qu'il ressemble comme un frère jumeau au précédent.

Un des rapporteurs pour avis a très justement indiqué que « ce budget ne présente aucune mesure originale susceptible d'attirer particulièrement l'attention ». Nous ajoutons que ce budget des départements d'outre-mer est même en-deçà quand on considère l'évolution et la mouvance des facteurs économiques et sociaux ainsi que l'érosion monétaire qui va grandissant.

Quelle incidence positive peut avoir sur les activités de ces territoires sous-développés une si faible augmentation en dotation avoisinant les 10 p. 100 et destinée en grande partie à la police et à l'armée ?

Nous n'avons pas de prévention systématique contre la police dès l'instant qu'elle se limite à son rôle normal et assure la protection des honnêtes gens. Mais quelle nécessité d'avoir en Guadeloupe, par exemple, une police envahissante si coûteuse

et dont la spécialité est de matraquer de simples travailleurs en grève ou de jeunes manifestants réclamant la paix pour le courageux peuple d'Indochine ?

Quel besoin d'investir d'aussi importantes sommes improductives — 247 millions de francs — de multiplier les casernes qui entrent en compétition par leur nombre avec les établissements scolaires ?

Une réduction notable des crédits de cette police-là pourrait permettre d'affecter les sommes ainsi dégagées à une caisse de chômage ou à des activités créatrices. Le Gouvernement n'en fera rien, car il a besoin de ses forces de répression stationnées en permanence pour entraver les libertés syndicales, bâillonner les jeunes, les démocrates, couvrir et protéger les intérêts patronaux et les élections frauduleuses.

Les orientations du projet de budget que vous avez présenté, si elles diffèrent dans leur formulation et contiennent apparemment de bonnes intentions, n'apportent rien de fondamentalement positif. Divers rapporteurs ont signalé le retard pris sur les objectifs du VI^e Plan, la stagnation dans les prévisions budgétaires, le déséquilibre des productions : secteur primaire, agriculture, 18 p. 100 en moins pour la Guadeloupe ; secteur secondaire, bâtiment et travaux publics, 14 p. 100 en moins.

Seul le secteur tertiaire prolifère et passe de 54 à 62 p. 100 du produit intérieur brut, 60 p. 100 en Guadeloupe. Un tel déséquilibre des structures de la production intérieure ne peut qu'engendrer un déséquilibre des échanges. La Guadeloupe a importé, en 1971, pour 687 millions de francs et exporté pour seulement 231 millions, d'où un solde déficitaire des échanges de 456 millions, soit 34 p. 100 du taux de couverture des importations par les exportations.

Cette situation anormale montre bien que ces départements d'outre-mer ne sont que de simples comptoirs commerciaux et que les apports de fonds publics pour l'économie de ces départements sont quasiment annulés par le transfert des fonds privés vers l'extérieur.

Les secteurs productifs, loin de s'améliorer, diminuent. Les conditions climatiques ne sont pas uniquement la cause de la médiocrité de la récolte de canne ; il y a aussi le refus par les usiniers de payer la canne aux planteurs à son juste poids et à son équitable prix.

Faute aussi de rémunérer convenablement les ouvriers agricoles, il reste que les moyens et petits agriculteurs de la Guadeloupe n'ont pas été partie prenante de l'aide de 360 millions de francs accordée au titre des dégâts causés par la sécheresse de cette année.

La situation n'est pas enthousiasmante non plus dans la production bananière, bien qu'elle soit légèrement excédentaire : 104.000 tonnes en 1971 contre 85.000 tonnes en 1970.

Le sucre en Guadeloupe connaît une situation des plus mauvaises : de 1.711.000 tonnes en 1971, la production tombe à 753.000 tonnes en 1972. Situation anormale et paradoxale : dès le mois de juillet il n'y a plus de sucre sur le marché local ; ce pays producteur de sucre en devient par la suite importateur. C'est incroyable, mais vrai !

Nous nous associons par ailleurs aux pertinentes observations de la commission de la production et des échanges qui s'alarme depuis plusieurs années de ce que les crédits en capital du F. I. D. O. M. sont utilisés pour combler les déficits de fonctionnement des sucreries de la Martinique et rembourser les échéances de prêts du F. I. D. E. S. de ces entreprises.

Le Gouvernement peut-il expliquer cette grande mansuétude à l'égard du patronat martiniquais ? Ces observations, formulées tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, n'ont cependant pas mis fin à ces errements dommageables pour les quatre départements d'outre-mer, malgré les promesses de M. Messmer d'y remédier.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Marcel Gargar. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, j'ai longuement expliqué à l'Assemblée nationale que ces procédures étaient terminées et que, l'an prochain, il n'y aurait pas de subventions telles que celles que vous incriminez.

M. Marcel Gargar. Ce n'est qu'une promesse !

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas une promesse, puisqu'un protocole a été signé par l'ensemble des producteurs de la Martinique, petits, grands et moyens planteurs, et accepté par le Gouvernement.

M. Marcel Gargar. J'en prends acte.

Les exportations de rhum, en légère progression — 81.000 hectolitres en 1971 contre 67.000 en 1970 — devraient pouvoir connaître un meilleur développement.

Le tourisme, devenu une tarte à la crème, ne connaît pas en Guadeloupe le développement nécessaire pour être profitable à l'économie du pays. L'annonce faite par vous, monsieur le secrétaire d'Etat, concernant la réduction du prix du passage Paris—les Antilles et vice versa, au tarif de 1.300 francs, serait-elle exacte dans la pratique ? Interrogée sur cette possibilité, la compagnie Air France répond qu'elle n'est pas au courant, à ce point que les journaux locaux écrivent que c'est une farce de plus faite aux Guadeloupéens et aux touristes en puissance.

Etes-vous en mesure, monsieur le secrétaire d'Etat, de confirmer ou d'infirmer ce bruit ?

Aucun effort appréciable n'a été fait en faveur de l'amélioration de la pêche et des conditions de vie des marins pêcheurs.

Après cette rapide analyse de la triste situation budgétaire des départements d'outre-mer, je voudrais insister sur la dramatique et difficile situation des travailleurs de cette île des Caraïbes, la Guadeloupe. La situation est d'ailleurs semblable dans les trois autres départements d'outre-mer. Ces travailleurs sont voués aux bas salaires, au chômage, au sous-développement et ils sont victimes de discriminations de toutes sortes.

Après vingt-six ans de départementalisation et bien que le coût de la vie, dans ces territoires lointains, soit officiellement reconnu comme étant de 40 à 60 p. 100 plus élevé que dans la région parisienne, le salaire minimum interprofessionnel de croissance est toujours fixé à un niveau bien inférieur. Avant le 1^{er} novembre 1972, il était en France de 4,30 francs de l'heure, en Guadeloupe de 3,62 francs et à la Réunion de 2,96 francs. Malgré les promesses d'alignement faites en 1967, l'écart n'a fait que se creuser.

Le salaire minimum agricole garanti, supprimé en France depuis 1968, a été maintenu dans les départements d'outre-mer et au niveau de 3,02 francs de l'heure en Guadeloupe.

Le maintien du salaire minimum interprofessionnel de croissance et du salaire minimum agricole garanti à un niveau inférieur pèse sur les salaires qui restent anormalement bas. Trop souvent encore, dans ces départements, le S. M. I. C. est le salaire réel pour le manoeuvre à indice 100 dans l'agriculture. Le travail écrasant, à la tâche, qu'ils effectuent ne permet même pas aux journaliers de percevoir le S. M. A. G.

Des discriminations intolérables sont maintenues en matière d'allocations familiales : en France, pour deux enfants à charge, elles sont de 96,91 francs ; en Guadeloupe, elles sont seulement de 68,50 francs.

Les allocations ne sont payées que pour les journées de travail réellement effectuées. Leur taux est non seulement inférieur à celui pratiqué en France, mais rapidement dégressif à partir du cinquième enfant.

Au nom de la « parité globale », 45 p. 100 des allocations familiales revenant aux travailleurs sont versés au fonds d'assurances sociales obligatoires — F. A. S. O. — pour le financement des cantines scolaires. Ces fonds servent souvent à financer toutes sortes d'organisations ou d'institutions, publiques et privées : centres de formation professionnelle, écoles de préparation militaire, associations pour la formation des travailleuses familiales, centres pour la diffusion des moyens contraceptifs, Bumidom, etc., qui n'ont rien à voir avec les allocations familiales.

L'utilisation de ces fonds échappe pratiquement à tout contrôle et ils constituent entre les mains du parti au pouvoir un moyen pour sa politique.

Par ailleurs, les salariés de la Guadeloupe sont injustement privés des allocations prénatales dont le montant mensuel en France est de 91 francs durant les neuf mois de la grossesse. Il en est de même des allocations de maternité qui sont de 1.145 francs en métropole et nulles en Guadeloupe.

Enfin, l'allocation-logement que nous réclamons depuis toujours et qui peut atteindre 50 à 60 p. 100 du montant du loyer payé par les travailleurs français suivant leurs ressources n'existe pas non plus dans les départements d'outre-mer.

L'allocation-logement faciliterait les efforts des collectivités locales dans les constructions de logements sociaux destinés aux économiquement faibles. Ces très importantes sommes, dont

sont frustrés les travailleurs guadeloupéens soumis aux mêmes cotisations sociales qu'en France, si elles étaient distribuées, contribueraient grandement à une relance de l'économie et à une plus saine circulation monétaire exempte d'exportation, ce qui serait bénéfique pour le pays.

L'extension dans ces territoires des avantages sociaux dont bénéficient les travailleurs français serait du plus heureux effet sur l'économie anémiée de ces pays. Les habitants des départements d'outre-mer seront-ils toujours considérés comme des citoyens marginaux à qui on n'accorde que des miettes ?

La situation devient une réalité explosive avec le chômage permanent, massif et en croissance constante. Il n'est pas seulement conjoncturel, lié au travail saisonnier, comme la canne à sucre, mais structurel, lié au régime lui-même.

Les statistiques sur lesquelles s'est fondée la commission centrale pour le VI^e Plan révèlent qu'il existe à la Guadeloupe environ 50.000 personnes en chômage total involontaire, 25.000 travaillant moins de six mois dans l'année ; 60.000 sont classées comme « inactifs » et formées en grande partie des jeunes chômeurs qui n'ont pas encore travaillé, et cela sur un total de 190.000 Guadeloupéens en âge d'assumer un emploi.

Ces chiffres sont éloquentes par eux-mêmes ; ils montrent bien la fragilité de l'économie de ces pays trop longtemps basée sur la monoculture ou la bi-culture.

Le recul de 5,1 p. 100 des encouragements d'ordre économique qu'indique ce budget est la preuve qu'aucune incitation n'est envisagée pour permettre le « décollage économique » de ces territoires sous-développés.

Les activités productrices, à part l'industrie sucre-rhum et la banane, sont quasiment inexistantes. Les gros propriétaires terriens possédant la majeure partie des bonnes terres se soucient fort peu de diversifier leur production, de créer de nouveaux marchés, d'implanter des industries de transformation en vue de créer des emplois.

Le recours à l'émigration, contrebalancée d'ailleurs par de la main-d'œuvre extérieure venant notamment de France, ne peut rien contre ce processus. La présence de cette puissante armée de chômeurs permet aux patrons de peser encore plus sur les salaires.

La situation est d'autant plus catastrophique que les chômeurs dans les départements d'outre-mer ne bénéficient d'aucune allocation chômage, perdent leur droit à la sécurité sociale et aux allocations familiales.

Seuls quelques crédits, dits « fonds de chômage », permettent de donner quelques journées de travail à un petit nombre de chômeurs sur des chantiers dits « de chômage ». Ils constituent surtout des fonds électoraux au profit du parti au pouvoir.

Le maintien du régime colonial — fortement marqué par deux siècles d'esclavage dans les départements d'outre-mer — le chômage massif permettent aux patrons d'ignorer pratiquement toute législation sur le travail. Hygiène et sécurité sont méconnues. Liberté et droits syndicaux sont foulés aux pieds. L'arbitraire patronal est la loi. Les patrons peuvent toujours compter sur la complaisance, sinon la complicité, du pouvoir colonial.

Un tel régime permet une exploitation féroce des travailleurs et des taux de profits fabuleux. Les injustices dont sont victimes les travailleurs sont d'autant plus insupportables qu'au côté du secteur privé existe le secteur public : administration, armée, police en pleine expansion.

Vous auriez, monsieur le secrétaire d'Etat, notre pleine approbation et celle des peuples des départements d'outre-mer si vous preniez en considération les revendications suivantes : alignement du salaire minimum interprofessionnel de croissance des départements d'outre-mer sur celui de France ; suppression du salaire minimum agricole garanti ; revalorisation immédiate des bas salaires, avec un minimum de 1.000 francs aux Antilles et en Guyane et de 30.000 francs CFA à la Réunion ; négociation d'accords collectifs ; garantie de la croissance des salaires en fonction du coût de la vie ; extension de la législation sur le chômage adaptée aux conditions locales ; maintien en faveur des chômeurs du bénéfice des allocations familiales et de la sécurité sociale ; pour les jeunes, attribution d'une « indemnité d'attente » jusqu'à ce qu'ils trouvent du travail ; extension de la prime de mobilité qui vient d'être votée par le Parlement.

Pour les prestations sociales : application de la loi du 22 août 1946, avec adaptation aux conditions locales de travail, portant notamment sur les allocations familiales, y compris les enfants à charge ; l'allocation de salaire unique, l'allocation-logement, les allocations pré et post-natales, les allocations pour les orphelins, les enfants handicapés, etc. ; un même régime d'allocations fami-

liales pour le secteur privé et le secteur public ; respect de la liberté, des droits syndicaux notamment, découlant de la loi du 27 décembre 1968 sur les délégués syndicaux ; extension des conventions collectives existantes et mise en place de telles conventions là où elles n'existent pas encore ; renforcement du corps des inspecteurs du travail et des inspecteurs des lois sociales ; renforcement de leur pouvoir de contrôle.

Pour les fonctionnaires, reconsidération du sort des professeurs d'enseignement général, frustrés lors de la revision indiciaire des enseignants ; alignement des taux d'indemnité de déplacement et des frais de tournée avec ceux de leurs homologues en service en France ; majoration de 40 p. 100 pour les fonctionnaires retraités des départements d'outre-mer, comme cela se pratique à la Réunion.

Je rappelle que le secrétaire d'Etat à la fonction publique et votre ministère, monsieur le secrétaire d'Etat, ont tous deux promis de mettre à l'étude ces deux dernières questions depuis 1968, mais jusqu'à présent, aucune solution n'est intervenue.

Enfin, réintégration et indemnisation des fonctionnaires révoqués par l'odieuse ordonnance du 15 octobre 1960, récemment abrogée par le Parlement.

Ces pays sous-développés, plus pudiquement appelés « en voie de développement », ne connaîtront une véritable croissance de leur économie que dans la mesure où il sera mis fin à la permanente hémorragie dont ils sont victimes de la part des entreprises monopolistes dont le siège social est hors du pays. Les transferts à l'étranger des profits et des transactions réalisés sont monnaie courante.

Pour indispensables et vitales que soient ces revendications, elles ne peuvent pour autant apporter des solutions véritables et durables au grave problème des départements d'outre-mer dans les domaines économique et social, dans les conditions du régime politique actuel.

Le problème fondamental est celui du développement : un véritable développement économique ayant pour objectif l'amélioration continue des conditions de vie des travailleurs et des masses populaires en général, est impossible sans des changements fondamentaux sur le plan politique.

C'est un impératif que ne pourront masquer ni les rapports orientés ou édulcorés de vos représentants là-bas, ni les propos lénifiants des cache-misère de ces faux départements d'outre-mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez opportunément, pour nous, fait mention d'une phrase du général de Gaulle : « La politique et l'économie sont liées l'une à l'autre comme le sont l'action et la vie ». Qu'attend donc le Gouvernement pour mettre cet appel en pratique, pour reconnaître que les peuples de ces territoires lointains sont majeurs après plus de trois siècles de tutelle française ?

C'est pourquoi nous revendiquons, avec les centrales syndicales, les organisations politiques de gauche des départements d'outre-mer comme celles de France, le droit pour les peuples de ces pays à l'autodétermination, leur permettant en toute liberté de choisir eux-mêmes les mesures à prendre sur les plans politique, économique et social, pour le développement réel de leur pays et l'amélioration générale des conditions de vie des peuples concernés.

Si nous déplorons légitimement les faibles crédits budgétaires des départements d'outre-mer, combien il est regrettable aussi de constater la baisse constante du crédit moral des représentants du Gouvernement dans ces territoires lointains, baisse de crédit due au déplorable comportement des préfets et sous-préfets qui, approuvés et couverts par le pouvoir, se permettent toutes les libertés avec les textes et règlements en vigueur.

Nous nous réjouissons de ce que l'opinion française, les autorités spirituelles, telle l'assemblée générale du protestantisme, ainsi que d'autres associations philosophiques soient déjà sensibilisées par ces problèmes lancinants des départements d'outre-mer. Cela ne peut qu'aider le futur gouvernement de la gauche à réaliser un des points du programme commun de la gauche : la décolonisation totale des territoires encore sous tutelle coloniale.

M. Louis Namy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Heder.

M. Léopold Heder. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en arrivant à cette tribune, la question que je me pose encore est de savoir si mes observations sur les budgets en général et sur celui des départements d'outre-mer en particulier sont bien utiles, d'abord parce que le Parle-

ment, enfoncé dans la rigidité des textes constitutionnels, organiques ou parlementaires, ne dispose que d'une marge d'action très étroite, étant donné qu'il ne peut rien modifier d'essentiel dans la contexture de la loi de finances, ensuite parce que le parlementaire d'outre-mer que je suis se rend bien compte, avec tristesse et amertume, que les problèmes évoqués ne sont pas pour autant réglés, comme demeurent vains les conseils et les avertissements prodigués.

Que dire du budget proprement dit, sinon répéter, comme l'année dernière, qu'il reflète la modicité des moyens dont dispose le secrétariat d'Etat ? Avec 379 millions de crédits de paiement en 1973, ce budget des départements d'outre-mer progressera de 10,4 p. 100 par rapport à 1972, soit à un rythme inférieur à la progression du budget général, voisine de 12 p. 100.

En outre, la moitié de ce budget est consacrée aux dépenses ordinaires, de sorte que nos quatre départements doivent se partager seulement 188 millions de francs de crédits de paiement et 183 millions d'autorisations de programme qui, eux-mêmes, n'augmentent que de 3,2 p. 100, afin que chacun prenne sa part des mesures d'austérité décidées par le Gouvernement, nous expliquera M. le secrétaire d'Etat.

Cela signifie que les équipements publics dont nous avons tant besoin ne sont pas encore pour demain. Cela signifie aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, que le budget que vous gérez vous donne des moyens inférieurs à ceux dont disposent certains conseils généraux. A cet égard, votre budget représente, en gros, pour quatre départements, la moitié du budget départemental que gère mon collègue et ami Louis Philibert dans les Bouches-du-Rhône. Voilà qui me paraît bien traduire la véritable nature de vos fonctions !

Face à vos faibles moyens, ceux dont disposent les ministères techniques sont de plus de dix fois supérieurs. Or, ces ministères ne se résoudront jamais à vous considérer comme le grand centralisateur, le grand coordinateur des besoins des départements d'outre-mer, pas plus qu'ils ne vous accorderont la possibilité d'exercer ce rôle de synthèse qui aurait dû être le vôtre. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il est de plus en plus reconnu que votre mission s'inscrit dans un cadre plutôt politique et policier que technique.

Depuis des décennies, les ministres des départements d'outre-mer se sont succédés, sont venus en Guyane, y ont organisé des séances de travail, ont écouté les élus, les assemblées consulaires, les syndicats, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les associations de jeunesse et ont pris note des solutions proposées pour le règlement des problèmes spécifiques de la Guyane.

Depuis des décennies aussi, ces solutions ne sont pas intervenues. Il a bien fallu parvenir à la conclusion que le ministère des départements d'outre-mer ne possédait ni l'aptitude ni la volonté de combattre le sous-développement.

Cette conviction ne peut que s'enraciner lorsque l'opinion publique métropolitaine s'émeut de l'aggravation de la situation outre-mer, lorsque le Parlement ne cesse de s'alarmer, comme le fait à l'Assemblée nationale notre collègue Renouard, dont le rapport parle constamment de stagnation économique, d'aggravation des structures économiques, de sous-développement, de sous-emploi considérable sans chance prévisible d'en venir à bout.

Dans le même temps, le secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer délivre à son ministère, cette année comme les années précédentes, le satisfecit d'usage. Si, à son sens, tout va bien, c'est qu'il ne lui répugne pas de poursuivre sa politique d'encouragement à la mentalité d'assisté. C'est, de plus, qu'il a foi dans le système des subventions, lequel aboutit à manoeuvrer le peuple, à museler les élus et à rechercher une sorte de docilité générale pour la bonne rentabilité des élections futures.

Pourvu que notre jeunesse soit tenue à l'écart des marchandages ! Pourvu que les voyages en métropole, dont le coût est inscrit au présent budget et dont elle sera bénéficiaire, ne soient pas délivrés au prix d'une abdication de toute personnalité et de toute dignité !

Toute cette situation simplifie ma tâche aujourd'hui puisque je me contenterai de confirmer devant le Sénat mes observations relatives au budget de 1972, la situation n'ayant pas du tout varié dans mon département. Il me suffit, pour vous en convaincre, mes chers collègues, de prendre simplement quelques exemples concrets.

Le problème du port du Degrad des Cannes, en Guyane, me paraît être le type même de l'impuissance du secrétariat d'Etat à défendre les intérêts de mon département. Les dépenses de ce port ont été initialement financées par le fonds européen de développement et par le F.I.D.O.M., sections centrale et

locale. A partir de l'année 1972, l'effort devait être poursuivi par le ministère de l'équipement prenant le relais du F.I.D.O.M. Ce ministère, qui n'a pas tenu ses engagements en 1972, devait, selon l'arbitrage rendu par le Premier ministre de l'époque, respecter cette obligation en 1973. Malheureusement, ce ministère renie encore cette opération et ni vous, monsieur le secrétaire d'Etat, ni votre prédécesseur n'êtes parvenus à convaincre M. Chalandon et M. Guichard. Alors, l'opération est supportée par la section centrale du F.I.D.O.M. et amputée à elle seule, en 1973, 25 p. 100 ou peut-être plus de la part réservée à la Guyane sur les crédits du fonds.

J'ajoute que divers aléas techniques sur lesquels la Cour des comptes reviendra peut-être un jour ont entraîné un dépassement considérable du coût de l'opération, dépassement atteignant environ 1.600 millions d'anciens francs. Voilà qui pèsera lourd sur la part de la Guyane et qui constituera une sérieuse entrave au financement des autres équipements inscrits au VI^e Plan.

Pour ma part, j'attends avec une curiosité amusée votre réponse pour cette affaire qui démontre bien votre impuissance dans le domaine concret de notre développement et qui atteste aussi ce que je disais plus haut : la désinvolture des ministères techniques à l'égard du secrétariat d'Etat.

Cette situation est d'autant plus déplorable que l'état actuel des équipements publics est lamentable. Pour remplacer ces crédits manquants, notamment dans le domaine routier, nous avons dû rechercher localement, par une augmentation de la taxe sur les carburants, les moyens d'alimenter de façon plus substantielle notre fonds routier. C'est qu'il nous faudra, sur notre budget propre, achever la route dite coloniale numéro un, commencée depuis 1936 et toujours en travaux. Sur les autres routes, il est indispensable de réaliser des opérations de sécurité sur ce modeste, mais dangereux réseau routier.

Il faudra aussi mettre tout en œuvre pour construire les voies de liaison avec les communes de l'Est encore isolées du chef-lieu, puis les voies de pénétration qui sont indispensables si l'on veut développer et industrialiser le pays. Pourtant c'est plutôt, convenez-en, une politique de défiscalisation qu'il aurait fallu entreprendre dans un pays où la matière imposable fait défaut — elle n'existe pas — et où les pouvoirs publics sont incapables d'inciter à sa création.

S'il a fallu se résoudre à lever cette taxe et à augmenter le produit de l'octroi de mer qui est la seule ressource des collectivités locales, n'est-ce pas parce que votre secrétariat d'Etat n'est pas écouté par le ministère des finances et que vous préférez garder, sur nos propositions, le silence le plus méprisant, comme si votre administration n'était qu'un mur infranchissable et imperméable à toute suggestion sérieuse ?

Les élus guyanais, pour en finir avec vos subventions d'équilibre qui aliènent notre liberté, ne vous ont-ils pas proposé la suppression des exonérations injustifiées dont bénéficient les administrations publiques et le C.N.E.S. ? N'avons-nous pas suggéré que la vignette soit attribuée aux collectivités locales comme en Corse ? De même n'avons-nous pas espéré recevoir l'affectation des droits sur les tabacs importés, comme à la Réunion ou en Corse ?

Nous attendons encore la réponse à ces propositions qui nous permettraient d'équilibrer notre budget départemental, celui de nos communes et d'alléger la patente dont le poids est intolérable, comme vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat.

Mais l'on comprend qu'un ministère politique comme le votre préfère le jeu de la subvention d'équilibre qui permet à son responsable de s'adresser, du haut de cette tribune, des reproches, comme vous l'avez fait voilà quelques jours. Ce système vous convient mieux que tout autre parce qu'ainsi, d'après vous, vous nous tenez, nous sommes sous votre dépendance et c'est là qu'il faut rendre hommage à l'admirable formule de François Mitterrand : « Vous perpétuez en régime départemental, sous une forme insidieuse, le pacte colonial. »

Alors, mes chers collègues, on peut se demander si nos départements d'outre-mer, si la Guyane, en particulier, ont encore un avenir.

Pour la Guyane, deux réponses s'imposent. Mon département est un vaste pays, riche de promesses, car nous vivons misérablement sur un sous-sol particulièrement riche et pas encore totalement exploré, mais qui peut nous réserver d'heureuses surprises. Nous sommes admirablement situés, comme une antenne de la France plantée en Amérique latine, dans cette partie du continent américain qui conserve, pour la France, une admiration et une estime exceptionnelles et qui souhaite multiplier les échanges humains, culturels et commerciaux avec nous. C'est dire, je pense, que la Guyane devrait avoir un grand avenir.

Mais ce grand avenir, elle l'attend depuis 1604, c'est-à-dire depuis que nous avons été placés sous l'autorité de la France. Ce fut d'abord une colonie, et une colonie négligée. C'est aujourd'hui un département, mais le statut départemental, outre qu'il n'est pas appliqué avec autant de rigueur qu'en métropole — j'en ai parlé voici quelques jours — est absolument inadapté aux besoins et aux réalités locales.

Depuis l'an dernier, je l'ai dit, aucun progrès n'a été enregistré en Guyane, au contraire, puisque des entreprises ont fermé leurs portes et que l'action de votre Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est même pas capable d'assurer le plein emploi et l'expansion d'un pays peuplé de moins de 50.000 habitants. Notre jeunesse ne reçoit que deux invitations : ou bien céder au désespoir de la misère, ou bien quitter son pays pour venir jouer en France aux balayeurs des rues de Paris ou du métropolitain.

Aucun de nos problèmes n'a été examiné ; aucun, bien sûr, n'a été résolu. Vos crédits, monsieur le secrétaire d'Etat, trop chichement mesurés, trop mal employés, ne permettront pas d'avancer. Toutes les initiatives locales, toutes les tentatives pour nous sortir de l'ornière se heurtent soit à un statut départemental inadapté, soit à des administrations enfermées malgré elles dans des réglementations métropolitaines et qui sont contraintes envers et contre tout de les appliquer en Guyane, comme si mon pays était aussi développé que la France.

Malheureusement, si la France était comme la Guyane, si elle avait le même niveau de peuplement, il n'y aurait pas 50 millions d'habitants en métropole, mais seulement 300.000 habitants, comme nous a dit à juste titre M. Renouard. Connaissiez-vous une seule commune française qui ait une superficie de 20.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire l'équivalent de trois ou quatre départements. Il n'y en a pas, mes chers collègues, mais il y en a une en Guyane, elle s'appelle Camopi et fonctionne comme n'importe lequel de vos villages. Elle est perdue dans la brousse, coupée de toute communication. Elle est administrée par un conseil municipal, composé d'indiens de la région, et c'est un gendarme en activité qui assure le secrétariat de la mairie, de sorte que le maire n'est invité qu'à légaliser les actes de ce militaire en apposant une signature dont il ne connaît pas les conséquences au bas des actes municipaux.

Pour toutes ces raisons qui font que la Guyane ne peut pas être un département comme la Seine-et-Oise, nous avons, en Guyane, demandé un statut nouveau conformément à l'article 72 de la Constitution. On nous a donné le choix entre l'application de la réforme régionale métropolitaine et une adaptation de cette réforme comme prévu pour la Corse. Nous avons rejeté l'une et l'autre solution au profit d'un statut spécialement adapté aux nécessités et réalités locales et nous confiant la gestion interne des affaires guyanaises pour échapper à une centralisation ridicule et à une législation qui agit en tant que frein à l'expansion.

Et quand, dans son rapport à l'Assemblée nationale, M. Sablé allègue que nous nous sommes prononcés pour le *statu quo*, nous nous élevons en faux contre cette affirmation. Ce *statu quo* dont il parle n'est autre qu'une situation transitoire dans l'attente de la satisfaction de notre revendication statutaire véritable.

En face de ces objectifs qui dans notre esprit se placent dans le droit fil de la prestigieuse France éternelle dont paraîtrait le général de Gaulle, votre budget, votre attitude, votre politique nous apparaissent comme une dérision. Quand on est majeur, on est majeur, s'écrie François Mitterrand à notre intention à l'Assemblée nationale. Et nous le sommes, ajouterai-je, si bien que nous jugeons vos actes et vos déclarations qui démontrent à quel point votre déphasage avec notre pays est considérable.

J'en veux pour preuve votre affirmation à l'Assemblée nationale que l'implantation d'une U. E. R. des sciences médicales, pharmaceutiques et odontologiques en Guyane serait favorablement accueillie par votre ministère si le conseil général donnait son appui à une telle initiative. Or, c'est le conseil général de la Guyane qui, le premier, s'est hâté de délibérer sur un projet émanant des sociétés médicales, des ordres et des syndicats des trois départements voisins. Une motion très circonstanciée soutient les propositions contenues dans les résolutions qui ont suivi les deux réunions tenues à cet effet à la Guadeloupe puis en Guyane.

Ces propositions se résument à la création d'une U. E. R. de sciences médicales pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane avec implantation de sa direction en Guyane, à Kourou plus précisément. Dans cette ville fonctionnerait aussi le premier cycle des études de santé. Quant au deuxième cycle, il serait installé aux Antilles, le troisième cycle devant concerner les trois départements.

Cette position de soutien clairement exprimée par une motion du conseil général en date du 26 octobre 1972 serait-elle destinée à subir le sort des rapports établis par les inspecteurs des finances qui sont venus chez nous pour étudier la fiscalité locale et la patente ? Ou bien serait-elle la proie du même silence qui recouvre les propositions techniques relatives à la nécessité d'une levée aéromagnétique de la Guyane ?

Ce qui apaise en quelque sorte notre inquiétude, c'est que le ministère de l'éducation nationale, destinataire de ce dossier, est apte à le dépouiller de toute considération politique pour ne retenir que son aspect bénéfique pour la culture française dont le rayonnement s'étendra, grâce à cette U. E. R. de sciences médicales, sur les pays de l'hémisphère américain et de la zone caraïbe.

J'ai conscience, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre conviction est déjà faite sur la nature des rapports qui doivent exister entre les élus et vous-même et je sais que je ne la changerai pas parce que, pour vous, un élu d'outre-mer ne peut s'apprécier qu'au prix de sa docilité, de sa souplesse, de son mutisme.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. De même, pour vous, mes compatriotes ne pourront prétendre à quelque amélioration de leurs difficultés et de leurs problèmes qu'en montrant patte blanche à l'U. D. R. Les mesures de représailles, les durcissements imposés au peuple, outre qu'ils ne sont jamais parvenus à modifier les cartes électorales, n'ont pour résultat dans cette Guyane que de dénaturer le vrai visage de la France.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. La Guyane a été représentée au Parlement, de 1967 à 1971, par deux parlementaires U. D. R. et dans la même période le président du conseil général et la majorité de cette assemblée étaient d'obédience gouvernementale. Pourquoi n'avoir pas profité de cette mise en place satisfaisante pour le Gouvernement pour prendre de grandes décisions novatrices susceptibles de créer dans ce pays une ère d'expansion économique et un climat de prospérité pour les habitants ?

Nul ne peut avoir la prétention d'arrêter le vent de l'histoire, ni l'existence de la raison. La France devra définir une politique à l'égard des départements d'outre-mer, celle de l'autodétermination, car il serait étonnant que l'on persiste à nous refuser les moyens de mettre en route en Guyane le processus de « décollage économique ». Le moment est venu de changer les choses, de tenir compte des spécificités guyanaises sans que ce courant implique pour autant la rupture avec la France, car il n'est pas question de quitter la République.

Il ne fait de doute pour personne que la France possède dans ce pays un capital affectif considérable et ce n'est pas en pratiquant la politique de l'autruche, en collant sur le dos des hommes politiques l'étiquette commode du séparatisme que la question sera éludée ou élucidée...

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Léopold Heder. ... d'autant plus que les Guyanais gardent en mémoire les paroles prononcées par celui que l'on appelait de son vivant le plus grand des Français, le général de Gaulle, lors de son passage en Guyane : « Il est dans la nature des choses, disait-il, qu'un pays comme le vôtre, qui est en quelque sorte éloigné et qui a ses caractéristiques propres, jouisse d'une certaine autonomie proportionnée aux conditions dans lesquelles il doit vivre ».

Une citation, excellemment rappelée hier à cette même tribune par mon collègue M. Lamousse, vient à point pour me servir de conclusion, conclusion que je livre à la méditation du pouvoir actuel : « Michelet disait de la Bastille : elle n'a pas été prise d'assaut, elle s'est écroulée sous le poids de sa mauvaise conscience ». (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Albert Pen. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Repiquet.

M. Georges Repiquet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les progrès réalisés depuis plusieurs années à la Réunion sont considérables et beaucoup parmi vous l'ont constaté.

Le réseau routier, les adductions d'eau, l'électrification, l'habitat, l'enseignement, la formation professionnelle, l'équipement sanitaire et social, l'infrastructure de base, en somme, est, sinon terminée, du moins très avancée.

Cela était indispensable. Les responsables politiques, économiques et administratifs doivent désormais avoir pour objectif prioritaire de faire en sorte qu'un décollage économique vienne compléter cet énorme effort.

Le développement de la grande pêche et la création de conserveries suivent immédiatement la modernisation du port de la Pointe des Galets. La petite industrie apparaît et les premières unités sont créées, après l'installation et l'aménagement des premières zones industrielles. L'exploitation des eaux de Cilaos, dont les propriétés sont analogues à celles des eaux de Vichy, suivront l'aménagement de ce site, celui-ci devenant alors une station thermale aux qualités originales à la fois par sa clientèle et sa situation.

Toutes ces réalisations, qui sont le résultat d'une action menée avec ténacité depuis de nombreuses années, témoignent de la volonté du Gouvernement, qui rejoint en cela celle des élus, de faire de la Réunion un département comme les autres.

Cela veut dire que les Réunionnais, grâce à l'effort considérable réalisé en matière d'habitat, pourront être logés comme tous les Français.

Cela veut dire que les fonctionnaires d'origine locale et les fonctionnaires métropolitains auront le même statut, comme appartenant à la même fonction publique.

Cela veut dire que les Réunionnais qui, malgré l'effort entrepris d'industrialisation, ne trouveront pas de travail sur place — et en raison de la démographie galopante, ceux-là demeureront très nombreux — pourront se déplacer, aller en chercher en métropole.

Or, cette politique, qui tend à créer l'égalité entre les citoyens réunionnais et métropolitains, se heurte et se brise sur le problème non résolu des transports.

Tant que celui-ci ne sera pas réglé, il y aura inégalité entre fonctionnaires ne bénéficiant pas du même régime de congés, du même régime de primes, qu'il s'agisse de primes d'éloignement ou de primes d'installation.

Il n'est pas de débat concernant les départements d'outre-mer où je ne sois intervenu pour demander que les tarifs aériens entre la Réunion et Paris soient considérablement abaissés. Je remercie d'ailleurs M. le rapporteur, qui tout à l'heure y a fait allusion. Je n'ai jamais rencontré d'opposition de principe. J'ai, au contraire, le sentiment que cette demande était conforme à ce que souhaitaient vos services, monsieur le secrétaire d'Etat. J'ai malheureusement la certitude que ce qui a été fait est très insuffisant.

Certaines facilités ont été accordées par notre compagnie nationale aux migrants, aux étudiants, à certaines catégories de voyageurs. Mais il faut aller plus loin et permettre à Air France d'offrir des passages à des prix très réduits, tant dans le sens Paris-Réunion que dans le sens Réunion-Paris, sans que pour autant son équilibre financier sur notre ligne, qui est d'ailleurs l'une des plus rentables, soit menacé.

Pourquoi ne pas permettre à des Réunionnais vivant en métropole, comme aux métropolitains d'ailleurs, de se rendre à la Réunion dans des conditions identiques à celles qui leur sont faites pour aller aux Etats-Unis et en Asie ? Tous peuvent aujourd'hui, à bord d'un avion d'Air France, aller aux Etats-Unis et en revenir pour un millier de francs ; aller et revenir de Bangkok pour moins de deux mille francs ! Nous voulons que la Réunion soit sur cette liste.

Cela est vrai pour la Réunion, comme pour les autres départements d'outre-mer et même les territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne la Réunion, en particulier, les clauses I. A. T. A. si souvent invoquées deviennent un bouclier bien fragile des tarifs, puisque faire escale à Djibouti c'est rester en territoire français et Paris-Saint-Denis devient une ligne intérieure.

La Réunion peut et doit, si les moyens lui en sont donnés, devenir le pôle attractif de l'Océan indien. Si, au contraire, elle devait être exclue des circuits touristiques qui se créent dans cet hémisphère, elle perdrait très rapidement le rôle de vitrine de la France qu'elle assume actuellement et qui est sa vocation.

L'île Maurice, Madagascar, l'Afrique du Sud sont en relations constantes pour établir des circuits dont feront partie les îles Seychelles.

Il faut qu'Air France puisse aller jusqu'aux Seychelles et relier ces îles à la Réunion, ainsi qu'aux divers centres d'intérêt touristique de l'océan Indien, même si, pour cela, il est nécessaire que des compagnies d'autres pays aillent à la Réunion.

Le monopole de la compagnie nationale disparaîtra sans doute dans les prochaines années pour des raisons techniques. L'une des routes du Concorde passant nécessairement par l'océan Indien, il sera nécessaire de construire une piste pour avions supersoniques dans cette région du monde. Si, comme nous le demandons et comme nous l'espérons, cette piste est faite à la Réunion, il est clair qu'elle ne pourra servir qu'à la seule compagnie Air France, mais devra également accueillir les avions d'autres compagnies.

Par conséquent, des accords peuvent être actuellement conclus, pour que des avions étrangers se posent à la Réunion, sans que cela porte un préjudice à Air France, puisque de toute façon son monopole devra disparaître un jour ou l'autre.

Abaisser le prix du billet entre Paris et Saint-Denis, c'est faire de notre île une proche province française, c'est permettre l'essor du tourisme et donc de créer des emplois, c'est aussi assurer le décollage économique et une totale intégration entre les Français de la Réunion et de Paris, de Toulouse, de Bordeaux. C'est enfin permettre à ces derniers de prendre conscience que la France, même hors de l'hexagone, c'est toujours la France.

L'histoire nous l'enseigne : notre époque nous y invite, l'avenir le commande : nous devons nous donner des moyens modernes adaptés aux nécessités actuelles.

Une baisse spectaculaire des tarifs aériens, monsieur le ministre, en constitue l'essentiel. Le résultat de votre politique est à ce prix. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Namy.

M. Louis Namy. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais présenter, au nom du groupe communiste, quelques brèves observations sur ce budget.

On l'a dit à l'Assemblée nationale et ici tout à l'heure, ce budget des départements d'outre-mer pour 1973 se signale par l'absence de mesures vraiment originales. Son taux d'augmentation, de l'ordre de 11 p. 100, correspond à celui du budget général. Les dépenses ordinaires passent de 172 à 191 millions de francs. On y trouve des crédits pour renforcer les effectifs de police, pour accroître le service militaire adapté à la Réunion et pour accentuer la politique de migration. Ces trois postes de dépenses illustrent bien la politique du pouvoir dans ces départements d'outre-mer.

Pour ce qui est des dépenses en capital, la dotation du F.I.D.O.M. en ce qui concerne les autorisations de programme passe de 168 à 173 millions de francs, soit 3 p. 100 d'augmentation, tandis que les crédits de paiement passent de 161 à 178 millions de francs, soit 11 p. 100 d'augmentation.

L'inquiétant, c'est le montant des autorisations de programme. Sachant l'important retard pris par rapport aux prévisions du VI^e Plan dans les départements d'outre-mer, on ne peut que constater que ces dotations ne contribueront pas à le rattraper, même en partie.

Dans ces conditions, ce budget, comme les précédents, ne soulèvera pas l'enthousiasme des populations de ces départements, où la situation économique ne cesse de se dégrader. On observe en effet une dégradation continue de l'agriculture, la quasi-inexistence d'un secteur secondaire, le débordement du secteur tertiaire. En d'autres termes, le déséquilibre des structures économiques s'accélère avec toutes ses conséquences. Le sous-emploi permanent, la misère grandissante font de ces départements des pays assistés, ce qui blesse la dignité des populations, notamment des très nombreux jeunes, auxquels n'est offerte que la faculté d'une émigration sans perspective d'avenir, souvent dans les plus mauvaises conditions, dans la métropole, où ils constituent souvent un sous-prolétariat.

Les mesures contenues dans ce budget, dont vous vous déclarez satisfait, monsieur le secrétaire d'Etat, comme tous vos prédécesseurs depuis quinze ans l'ont été des budgets qu'ils nous ont successivement présentés, ne permettront pas d'apporter des remèdes, de faire face à une situation qui s'aggrave d'année en année et dont le pouvoir actuel est absolument responsable.

Aussi, avec la même constance que ce pouvoir met à poursuivre sa politique, nous disons, nous, qu'il faut rompre avec elle.

Nous le répétons, il faut tenir compte des aspirations du peuple des départements. Elles ont été formulées dans la convention pour l'autonomie, qui s'est réunie au Morne Rouge

en août 1971. Et ces légitimes aspirations ont encore été précisées à Paris, en mai de cette année, par la conférence de l'autodétermination des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Louis Namy. Tenir compte de ces aspirations et prendre en conséquence les décisions qui s'imposent nous apparaît conforme aux traditions progressistes de notre peuple, à l'amitié entre le peuple français et les peuples des départements d'outre-mer, et conforme, croyons-nous, à leurs intérêts réciproques.

Le gouvernement de la gauche unie reconnaîtra le droit à l'autodétermination des peuples et prendra toutes les mesures en conséquence pour leur permettre, en application de l'article 72 de la Constitution, de se constituer en collectivités nouvelles, d'élire au suffrage universel une assemblée ayant pour mission d'élaborer un nouveau statut discuté avec le Gouvernement de la France, qui donnera aux peuples de ces actuels départements les moyens et le droit de gérer eux-mêmes leurs propres affaires.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Louis Namy. En terminant, monsieur le secrétaire d'Etat, je me permettrai de vous interroger sur le contentieux électoral concernant la Réunion.

Le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion a annulé un certain nombre de résultats des élections municipales de mars 1971, mais le Conseil d'Etat n'a pu encore statuer. Quelles en sont les raisons ? Est-il exact que votre prédécesseur le ministre des départements et territoires d'outre-mer aurait demandé communication du dossier et que celui-ci n'aurait pas été restitué ? Si oui, cela signifierait que nous en serions revenus à la justice retenue, alors que depuis plus d'un siècle la justice déléguée s'est imposée en France dans le domaine administratif.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Louis Namy. La thèse du ministre juge n'a plus cours.

Si cela était exact, force serait de constater un singulier retour en arrière portant atteinte aux droits fondamentaux des citoyens et aux libertés publiques.

Dans ce dossier figure le cas de la municipalité de Saint-Paul, située dans la deuxième circonscription de l'île de la Réunion. A quelques mois des élections législatives, alors qu'il est de notoriété publique que ce siège, détenu par la majorité actuelle, est très menacé, on pourrait parler de manœuvre et se demander ce qu'elle signifie.

Vous pourrez me répondre, monsieur le secrétaire d'Etat, que Paul Vergès est lui aussi en appel d'annulation ; il n'aurait pas été éligible au Port, dont il est maire, parce qu'il n'aurait pas respecté les délais. Je pense pouvoir assurer que Paul Vergès ne craint en rien la décision du Conseil d'Etat. Si son élection est annulée, il ne redoute pas de devoir se représenter devant ses électeurs.

J'en reviens à la question première : voulez-vous bien nous dire si le fait que j'ai indiqué est exact ? Je pense que vous voudrez bien assortir votre réponse d'explications, étant donné qu'à notre sens la retenue d'un tel dossier est pour le moins abusive.

En tout état de cause, nous demandons que la juridiction administrative se prononce rapidement afin que la situation soit normale lors des prochaines élections législatives. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Léopold Heder. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le secrétaire d'Etat, bien que les crédits repris au fascicule budgétaire soumis ce soir à notre examen ne représentent qu'une petite part de l'effort global consenti par le budget de la nation à l'égard des départements d'outre-mer, l'usage s'est établi de faire avec vous, qui êtes notre porte-parole au sein des conseils du Gouvernement, un large tour d'horizon de toutes les questions concernant ces départements.

Le système tel qu'il est organisé fait de vous le déversoir de toutes nos doléances autant que le dépositaire de nos confidences et de nos espérances.

A la vérité, nous savons bien que vous n'avez de pouvoir de décision que sur les affaires pour lesquelles des crédits vous sont alloués dans ce fascicule budgétaire et dont vous avez la responsabilité personnelle. Pour tout le reste, c'est-à-dire pour toutes les autres affaires qui ressortissent aux attributions et prérogatives des divers ministères techniques et qui représentent la plus grosse part, vous êtes, en quelque sorte, le médiateur, j'allais dire notre *ombudsman*, auprès du conseil des ministres.

C'est au début de juillet dernier que, succédant à celui qui devait devenir le Premier ministre — vous voyez, cela dit en passant, que les départements d'outre-mer portent chance à ceux qui les aiment — vous avez été appelé à la tête de ce qui s'appelle le secrétariat d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Nous saluons tout d'abord en vous le continuateur de la politique définie par le général de Gaulle, qui tend à faire de ces départements les vitrines de la France dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien.

Nos meilleurs vœux vous accompagnent, monsieur le secrétaire d'Etat, pour une heureuse et féconde magistrature. En lisant vos interventions devant l'Assemblée nationale, nous avons pu déjà apprécier la vigueur et la sûreté avec lesquelles vous avez réussi, en ce court laps de temps, à appréhender l'ensemble des problèmes qui se posent dans les départements d'outre-mer, problèmes politiques et problèmes de sous-développement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les départements d'outre-mer ne seraient pas la France, comme nous nous plaisons à le rappeler souvent ici même, si nous n'éprouvions nous aussi des effluves des turbulences et des spasmes épisodiques qui agitent le corps social métropolitain.

Dans mon département de la Martinique, nous avons, nous aussi, nos trublions que se nourrissent d'ailleurs aux mêmes sources. Je dirai tout simplement qu'il faut s'en accommoder. Ils sont aujourd'hui tout aussi résolument autonomistes qu'ils étaient hier départementalistes à tout crin. Tout dépend du vent qui souffle de l'Est.

A la vérité, ces hommes qui, dans les départements d'outre-mer, font de l'agitation et revendiquent l'autonomie ne font, comme nous l'avons dit récemment à cette tribune, qu'obéir à des mots d'ordre. Ils ne sont pas embarrassés de contradictions et se sentent tout à fait à l'aise pour demander tout à la fois une complète départementalisation dans une complète autonomie politique. Comprenne qui pourra !

Ils ne sont préoccupés ni d'analyses des réalités ni de propositions constructives. Ce ne sont pas des hommes de progrès, ce sont des démolisseurs, ils sont systématiquement contre tout ce qui est entrepris pour améliorer la situation et la condition de vie des populations.

Ils sont contre le planning familial, qui devrait permettre à long terme de juguler le phénomène de surpopulation dans les départements d'outre-mer et d'équilibrer ressources et besoins ; et cela dans le même temps ou, sur le plan métropolitain, ils tendent à légaliser l'avortement social.

Ils sont contre la migration qui a été entreprise pour alléger la pression démographique et permettre la sauvegarde du niveau de vie ; mais ils sont aussi contre toute mesure tendant à favoriser l'arrivée de capitaux extérieurs pour promouvoir le développement économique interne de ces départements.

Ils espèrent, lorsqu'ils auront tout démolì, appréhender le pouvoir politique, qu'ils s'exprimeront d'apporter sur un plateau à leurs maîtres du Kremlin.

Les mobiles étant bien cernés, il faut prendre son parti de cette agitation, monsieur le secrétaire d'Etat, et poursuivre résolument l'œuvre entreprise...

M. Louis Namy. Ben voyons !

M. Georges Marie-Anne. ... qui est de mener ces départements excentrés à leur plein épanouissement social, économique et culturel au sein de la République française, parce que tel est le vœu de la très grande majorité des populations concernées.

M. Jean Bertaud. Très bien !

M. Georges Repiquet. Bravo !

M. Georges Marie-Anne. Cela étant précisé, nous en arrivons à la discussion budgétaire proprement dite.

Je présenterai à ce propos un certain nombre d'observations et de suggestions auxquelles j'associe bien volontiers mon collègue et ami M. Duval, qui n'a pas voulu prendre la parole ce soir, pour ne pas prolonger les débats et pour éviter les redites.

Je commencerai par celles qui ont trait au budget dont vous avez la responsabilité directe et personnelle.

Nous nous réjouissons du renforcement de l'encadrement administratif de la Martinique qui verra, en 1973, la création d'une sous-préfecture dans la circonscription du Sud. Cette mesure, depuis longtemps souhaitée et envisagée, va enfin pouvoir se concrétiser, à la grande satisfaction des municipalités concernées.

La population des quatre départements d'outre-mer s'accroît annuellement au rythme de quelque 25.000 personnes. Conformément aux demandes réitérées, formulées aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, vous avez prévu le renforcement des effectifs de la police urbaine. A la vérité, il ne s'agit que de la création de vingt emplois pour les quatre départements d'outre-mer.

Permettez-moi de vous dire que nous sommes encore fort loin du compte par rapport au pourcentage d'encadrement qui existe en métropole.

Les syndicats de police des Antilles ne pavoiseront pas car ils espéraient une augmentation d'effectifs bien plus importante qui aurait permis aux agents de bénéficier d'un dimanche sur trois.

Vous augmentez les effectifs de vingt unités et, dans le même temps, vous réduisez sensiblement les crédits pour frais de déplacement. Or la mobilité de la police est une condition essentielle de son efficacité pour la tranquillité des citoyens, surtout dans les quartiers périphériques.

Vous avez prévu, monsieur le secrétaire d'Etat, un crédit de 407.000 francs au titre des actions engagées en faveur de la jeunesse des départements d'outre-mer ; c'est une fort belle et fort bonne chose. Il faut, en effet, favoriser les déplacements des jeunes entre les départements d'outre-mer et la métropole et vice versa, en vue d'aider à une démystification réciproque.

Il est bon que les jeunes de nos départements viennent ici se rendre compte des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes métropolitains sur leurs lieux de travail ; et il est tout aussi souhaitable que des jeunes métropolitains aillent visiter les départements d'outre-mer, afin qu'ils se rendent compte des réalités de la France d'outre-mer.

Vous avez également prévu un crédit symbolique de 100.000 francs pour la promotion de l'action culturelle dans nos départements. A ce propos, je me dois de vous signaler que, depuis quelque deux ans, les Antilles sont privées des tournées lyriques qui nous venaient de métropole.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez parlé de la nécessité pour chacun d'assumer sa part d'austérité ; mais nous avons le sentiment que les arbitrages ministériels ont été particulièrement sévères pour les crédits des départements d'outre-mer.

Le moins qu'on puisse dire est que vos crédits du F. I. D. O. M. pour 1973 sont fort maigres en autorisations de programme puisqu'ils n'augmentent que de 3,20 p. 100, soit une progression inférieure à la marge de dépréciation de la monnaie consécutive à la hausse des prix.

Si le crédit de 19.200.000 francs inscrit au fonds d'action conjoncturelle, n'est pas débloqué en cours d'exercice, je crains fort que ne puisse être entreprise, dans cette troisième année du VI^e Plan, cette relance vigoureuse de l'économie des départements d'outre-mer que nous appelons de tous nos vœux.

Depuis deux ans, la réforme foncière est quasiment au point mort. Allez-vous pouvoir engager une action d'envergure dans ce domaine vital pour notre développement ?

S'agissant de nos productions traditionnelles — sucre, rhum, bananes, ananas — tout a déjà été dit à l'Assemblée nationale et je n'y reviendrai pas, surtout à cette heure tardive.

M. le président. Elle est même avancée, monsieur Marie-Anne ! (Sourires.)

M. Georges Marie-Anne. Je voudrais toutefois vous signaler, monsieur le secrétaire d'Etat, l'inquiétude des producteurs maraîchers des Antilles car ils appréhendent que les dérogations, que la commission de Bruxelles pourrait accorder aux pays africains, ne viennent compromettre les efforts qu'ils ont entrepris en matière de diversification des cultures.

Si on libéralise l'entrée des productions africaines, les poivrons et les aubergines des Antilles sont voués à une disparition immédiate. Nous vous demandons donc de veiller, monsieur le secrétaire d'Etat, à ne pas laisser brader à Bruxelles la production agricole de la France tropicale.

Je vous suggérerai aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, d'envoyer à la Martinique, au titre de l'assistance technique, la S. A. T. E. C., un moniteur des métiers du livre qui aiderait à la formation des ouvriers du livre dans les imprimeries locales.

J'ai été saisi, à cet égard, d'un vœu pressant du syndicat des maîtres-imprimeurs de la Martinique.

Il arrive très souvent, en effet, que faute de techniciens qualifiés, l'exécution de travaux d'intérêt local, tels que la confection des livrets de caisse d'épargne, doive être effectuée en métropole.

Tous les rapports de mission signalent que le tourisme est l'atout majeur du développement économique des Antilles. Je voudrais, à ce sujet, formuler quelques observations.

En premier lieu, il convient, selon moi, de se prémunir contre une euphorie dangereuse, sous prétexte que la capacité d'accueil s'accroît.

Le tourisme est une entreprise particulièrement complexe, qui exige une coordination très poussée entre tous les intéressés. Or cette coordination est notoirement insuffisante.

Ce n'est un mystère pour personne, les rapporteurs l'ont déjà signalé à maintes reprises, que les touristes en visite dans nos départements estiment bien faibles les efforts réalisés dans le domaine de l'animation et des équipements d'accompagnement, tels que les musées, les salles de concert ou de théâtre, etc. Or le touriste qui s'ennuie est un touriste qui ne reviendra pas et qui découragera ses amis.

Je ne dirai pas, comme le fit un certain inspecteur des finances, que, « aux Antilles, le tourisme est l'affaire de tout le monde et la responsabilité de personne ». Mais j'estime qu'en l'absence d'une politique claire et d'un échéancier détaillé des opérations à partir des orientations du Plan, on assiste actuellement, malgré la construction de chambres, à des actions assez désordonnées.

Trop de gens, sur le plan local, s'occupent de trop de choses, apparemment, tandis qu'à Paris aucun organisme ne donne des consignes précises en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Plan.

La définition de cette politique et de ces programmes devrait incomber à la mission interministérielle créée par le décret de 1965 reconduit en 1971, quitte à ce que les décisions prises à l'échelon central soient largement déconcentrées au niveau de l'exécution.

Quand on examine votre budget, au chapitre 37-01, « Mission pour le développement du tourisme dans les départements d'outre-mer », on trouve la mention « mémoire », ce qui semblerait indiquer que vous avez renoncé à utiliser cet instrument, pourtant essentiel, de coordination.

Si ce décret de 1971 est imparfait, amendez-le, mais ne laissez pas la mission tomber en désuétude ! Mieux vaut un outil imparfait que pas d'outil du tout.

Je voudrais également signaler un aspect des choses qui me tient particulièrement à cœur. Rien de valable n'a été encore entrepris pour associer la population au tourisme et lui faire comprendre ce qu'il lui apporte.

La réaction de l'Antillais moyen est souvent encore celle du Breton, du Provençal, du Savoyard, du Basque d'il y a cinquante ans, qui voyait dans le touriste quelqu'un qui venait le troubler dans ses habitudes ancestrales. Aujourd'hui, le Breton, le Provençal, le Savoyard ou le Basque sait ce que lui apporte le touriste et il l'accueille avec gentillesse et empressement.

M. Henri Lafleur. C'est vrai.

M. Léopold Heder. Très bien !

M. Georges Marie-Anne. C'est ce travail qui n'a pas encore été fait aux Antilles et qui est pourtant essentiel pour le développement du tourisme. Je souhaiterais obtenir de votre part des éclaircissements à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat.

Au surplus, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, il faut non seulement prévoir ce qui est nécessaire pour recruter le touriste, mais encore pouvoir le nourrir, faute de quoi sa venue n'est de nul profit pour l'économie de production.

Or, dans ce domaine, nous manquons des équipements de base qui ont pour nom : l'abattoir polyvalent pour le gros bétail, le petit bétail et la volaille, le marché de gros où l'hôtel pourra se ravitailler en produits locaux sans trop de difficultés, ce marché de gros ayant pour corollaire une organisation rationnelle de ramassage au niveau de la propriété, du tri et de la standardisation, pour faciliter la commercialisation.

Il faut aussi un entrepôt frigorifique pour le stockage des viandes et du poisson.

Faute de ces équipements essentiels, le touriste ne laisserait sur place que le prix des services puisqu'il faudrait alors tout importer du dehors.

Telles sont les questions qui ressortissent, monsieur le secrétaire d'Etat, à vos pouvoirs propres.

J'attirerai maintenant brièvement votre attention sur quelques autres questions à l'égard desquelles vous exercez, si je puis dire, le rôle de « diligent ». »

Au moment de la mise en place de la départementalisation, en janvier 1948, il y a eu des tâtonnements, et le Trésor a dû consentir des avances sur centimes aux collectivités locales pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités. Ces avances ont été, par la suite, converties en prêts consolidés du Trésor qui font l'objet d'un amortissement annuel. C'est une charge très lourde pour les collectivités locales.

La presse a annoncé récemment que M. le Président de la République avait bien voulu accorder aux républiques africaines la remise du solde des dettes provenant d'avances qui leur avaient été concédées lorsqu'elles étaient encore colonies françaises, et qui s'élevaient à un milliard de francs. Ne pourrait-on pas envisager une mesure similaire pour les départements d'outre-mer ? Au 31 décembre 1971, cet en-cours résiduel s'élevait à 8.300.000 francs.

Nous avons reçu des doléances très vives et très pertinentes de la part des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer, qui se plaignent que les indemnités pour frais de déplacement sont restées inchangées depuis de nombreuses années.

Les syndicats des enseignants du groupe technique — lycées et collèges d'enseignement technique — déplorent, non sans raison, la pénurie des locaux.

Le lycée technique de la Pointe-des-Nègres, construit il y a quinze ans pour accueillir 900 élèves, en a reçu, à la rentrée d'octobre 1972, 1.600. C'est assez dire dans quelles conditions élèves et professeurs doivent travailler. Ce lycée manque de personnel de surveillance puisque pour 1.600 élèves, il n'est doté que de trois postes de surveillants d'externat. Il ne comporte aucun service de documentation et les ateliers y sont sous-équipés d'une façon inadmissible.

Nous avons appris récemment qu'une nouvelle station de télévision en couleur, désignée du nom de « Télé-Soleil », allait s'installer prochainement dans l'île de Sainte-Lucie, voisine de la Martinique. Ainsi, par la force des choses, cette station accaparrera, au profit de sa publicité, toutes les heures de grande écoute des Antillais français de la région et prendra du même coup la prééminence dans le domaine de l'information. Que pense faire le Gouvernement pour parer à cette « désubstantialisation » de l'O. R. T. F. ?

Je voudrais enfin vous présenter une suggestion, monsieur le secrétaire d'Etat. La loi du 3 janvier 1972 a apporté de sensibles améliorations à la condition des familles en France métropolitaine, notamment par l'aménagement de l'indemnité de salaire unique et de l'allocation logement et par la création de l'indemnité de garde. Ces dispositions, en leur état, ne peuvent pas être appliquées dans les départements d'outre-mer.

Ne pourrait-on pas faire en sorte que, d'une manière ou d'une autre, les familles résidant dans les départements d'outre-mer puissent, elles aussi, bénéficier de certaines améliorations, notamment par une allocation forfaitaire immédiate et donnée en une fois, comme cela a été fait il y a trois ans ? Une telle mesure serait particulièrement bien accueillie par les familles en ce début de l'année 1973. Je serais très heureux si j'apprenais que cette proposition emportait votre agrément.

Nous aurions aussi très vivement apprécié qu'une réponse positive fût apportée à la question de la nationalisation de l'électricité posée par notre collègue, M. Duval, et qu'a rappelée fort à propos le rapporteur spécial de ce budget.

Nous mettons en vous tous nos espoirs, monsieur le secrétaire d'Etat.

Telles sont les observations et propositions que j'avais à formuler à l'occasion de cette discussion. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne répondrai peut-être pas à l'ensemble des questions évoquées ici ce soir qui entrent souvent dans le détail, d'ailleurs fort intéressant, des problèmes administratifs ; je vais m'efforcer cependant de le faire aussi complètement que possible.

Tout d'abord, je voudrais décrire rapidement ce budget. L'examen des documents budgétaires vous a certainement permis de remarquer que le budget des départements d'outre-mer

regroupe une part relativement faible de l'ensemble des crédits publics affectés à des opérations dans ces départements ; la plupart des intervenants l'ont observé.

En effet, comme permet de le constater la simple comparaison du projet de budget et de l'état récapitulatif annexé, le montant des crédits pour dépenses d'interventions inscrits à ce projet de budget ne représente qu'un vingtième du total et celui des crédits pour dépenses en capital un peu plus des deux cinquièmes.

Il ne m'appartient pas de vous présenter l'ensemble de ces dépenses, puisque vous êtes appelés aujourd'hui à statuer sur le seul projet de budget de mon département ministériel. Cependant, je ne remplirais pas la mission qui incombe au secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer, si, à l'occasion de ce débat, je ne présentais pas à votre assemblée les grandes lignes de la politique que poursuit le Gouvernement dans ces lointaines parties de la France.

En effet, bien que ce budget ne soit pas parmi les premiers de l'Etat, je crois naturel d'avoir une conception, sinon ambitieuse, du moins exigeante de ma tâche. Aussi, voudrais-je rappeler que j'attache une importance particulière à deux de ses aspects. D'une part, il m'incombe d'assurer la coordination de l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics dans les départements d'outre-mer.

M. Marie-Anne en particulier m'a qualifié de médiateur, de diligent et d'*ombudsman*. Je sais que c'est la première de mes missions et je suis heureux de l'hommage qu'il a rendu à ce département ministériel, aux services des départements d'outre-mer dans l'ensemble de l'Etat et auprès du Gouvernement. Je crois donc suivre la réalisation des principaux objectifs que s'assigne la politique gouvernementale.

D'autre part, j'estime qu'il m'appartient d'établir une relation constante entre la métropole et les départements d'outre-mer, en informant les uns et les autres des réalités, et en faisant connaître, tant auprès des instances politiques et administratives que de l'opinion, les problèmes, les contraintes, mais aussi les résultats d'une politique qui est celle de la France.

Je vous exposerai donc succinctement les propositions budgétaires qui vous sont faites concernant les moyens administratifs à mettre en œuvre, avant d'évoquer la façon dont seront poursuivis en 1973 les objectifs prioritaires retenus pour le développement des départements d'outre-mer.

Le montant des dépenses ordinaires qu'il vous est demandé d'approuver est en augmentation par rapport à l'exercice précédent d'un peu plus de 10 p. 100, puisqu'il passerait de 173 millions de francs en 1972 à 191 millions de francs en 1973. Sur ce total, les mesures acquises représentent 12 millions de francs et les mesures nouvelles un peu plus de 6,5 millions de francs.

Les points principaux sur lesquels portent ces accroissements de crédits ont été décrits par les rapporteurs et plusieurs des intervenants. Je n'y reviendrai pas.

Je veux simplement rappeler qu'est prévue la création d'une sous-préfecture à la Martinique et qu'est également prévu le renforcement des services de police dans les différents départements d'outre-mer. Je crois savoir que M. Gargar, en ce qui concerne la Guadeloupe, a lui-même écrit à mon prédécesseur pour demander ce renforcement des services de police dans la ville dont il est maire.

M. Marcel Gargar. J'avais bien précisé quelle police !

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Je constate en tout cas que vous avez eu satisfaction, monsieur Gargar, et j'en suis heureux.

Des crédits sont également prévus pour l'extension du service militaire adapté. Cette méthode d'effectuer son service militaire, propre aux départements d'outre-mer, qui a eu un démarrage difficile il y a quelques années en raison de sa nouveauté est maintenant acceptée par l'ensemble de l'opinion des départements d'outre-mer. Nous sommes arrivés à des solutions tout à fait satisfaisantes dans ce domaine.

Je ferai la même constatation en ce qui concerne le *Bumidom*. L'effort fait pour l'environnement des migrations a été très important. Je crois que cela a été dit, en particulier par M. Isautier. Je suis heureux que les efforts effectués aient été rappelés par les élus.

Je ne voudrais pas passer sous silence une des préoccupations majeures de notre action dans les départements d'outre-mer. Au cours des années à venir devra être développée la politique d'éducation et de formation qui y est poursuivie. Son impor-

tance est évidente puisque l'on constate, qu'à l'heure actuelle, plus de 50 p. 100 de la population des départements d'outre-mer a moins de vingt ans. C'est sur cette jeunesse que repose l'avenir de ces départements.

Un récent séjour aux Antilles m'a permis de comprendre l'attention particulière qu'il fallait apporter en premier lieu à l'enseignement préscolaire et primaire pour éviter que les jeunes Français des départements d'outre-mer ne subissent au départ un handicap qui serait dû à une mauvaise maîtrise de notre langue. L'usage encore très général du créole dans la vie quotidienne ne doit pas faire obstacle à des études normales.

D'autre part, j'ai pu constater avec satisfaction que l'enseignement technique ne subissait pas la même défaveur exagérée qu'en métropole. Il est très souhaitable que le développement de la scolarisation dans le second degré tienne compte de cette orientation et qu'il offre aux jeunes gens des départements d'outre-mer la possibilité de recevoir une formation générale tout en apprenant un métier.

Les organisations de formation professionnelle des adultes et les associations pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre, déjà fortement implantées dans les quatre départements d'outre-mer, contribuent de façon importante à la formation professionnelle. Ce dispositif doit être complété prochainement avec la mise en œuvre des dispositions de la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle permanente. J'ai demandé aux assemblées consulaires et aux chambres des métiers des départements d'outre-mer d'apporter leur concours le plus entier à la mise en œuvre de ces dispositions nouvelles dont j'attends beaucoup pour la formation professionnelle.

Enfin, l'enseignement supérieur doit pouvoir prendre un nouvel essor avec la création de l'université Antilles-Guyane et la construction, que j'ai pu annoncer récemment, d'une faculté des sciences en Guadeloupe.

Monsieur Heder, je voudrais vous apporter quelques précisions au sujet de cette université et revenir sur le problème des études de première année de médecine à Kourou. Il n'est pas possible pour le conseil général de la Guyane de souhaiter qu'une implantation qui a un caractère interdépartemental ait lieu dans son département et en même temps de se refuser à tout lien organique avec les autres départements français d'Amérique. C'est à quoi j'ai fait allusion dans mon intervention à l'Assemblée nationale. J'espère que cette précision sera porteuse d'avenir.

Cependant, l'effort des pouvoirs publics ne pourra porter ses fruits que dans la mesure où un terme pourra être mis à des rivalités locales stériles et dans la mesure où les enseignants sauront faire preuve de dynamisme et d'esprit d'adaptation. Après s'être entouré de consultations, le Gouvernement a fait un choix qui donne ses chances à chaque département. Il attend des intéressés la collaboration et l'initiative qui sont nécessaires à la réalisation de cette politique qui sera menée en liaison avec les conseils généraux réunis dans une formule qui leur conviendra et qui permettra la consultation conjointe, conformément au décret de 1960, des trois départements.

Une seconde préoccupation importante, qui inspire la politique du Gouvernement dans les départements d'outre-mer, est d'ouvrir aussi largement que possible ces départements sur la métropole et sur le monde extérieur. Cette ouverture ne peut se faire qu'en multipliant les contacts, qu'en participant à un même mouvement d'idées. Il faut que chacun puisse connaître la nation à laquelle il appartient et puisse participer à une culture qui est notre patrimoine commun.

Pour cela, je compte agir dans deux domaines privilégiés.

Tout d'abord, il me paraît essentiel de faciliter les voyages entre la métropole et les départements d'outre-mer. Je donne raison sur ce point à M. le sénateur Repiquet et aux autres intervenants, en particulier à M. le rapporteur. Je considère qu'il y a là une priorité et depuis ma prise de fonction je me suis attaché à ce rapprochement entre les départements d'outre-mer et la métropole par l'abaissement des tarifs aériens.

Vous savez que j'ai pu récemment annoncer, avec l'accord de la compagnie nationale Air-France, une baisse sensible du prix de voyage aller-et-retour entre la métropole et les Antilles, selon certaines modalités.

Je voudrais revenir sur ce point puisque la question m'a été posée par bon nombre d'entre vous. M. Repiquet y a consacré pratiquement son intervention. Plusieurs autres sénateurs y ont fait allusion et M. Gargar m'a demandé des précisions.

Cette baisse des tarifs n'est pas un vain mot. Il y a eu déjà à ma connaissance, et je suis probablement en retard sur les

chiffres, mille passages à 1.300 francs des Antilles vers la métropole et quelques centaines de passages de la métropole vers les Antilles.

Ces conditions de passage sur les « blocs de siège » ne sont pas destinées à couvrir la totalité des passages avion entre les Antilles et la métropole mais à couvrir un certain nombre de passages qui correspondront à un certain nombre de servitudes. Sur ce point j'ai veillé personnellement à ce que les engagements pris par moi-même et par la compagnie Air France, conformément à la politique du Gouvernement, soient tenus.

Je peux vous assurer, monsieur Gargar que ces dispositions sont régulièrement diffusées — je l'ai vérifié matériellement — dans l'ensemble des documents d'information que la compagnie Air France distribue, notamment aux Antilles. Il y a quelques retards d'application sur le plan métropolitain, ce qui n'est pas étonnant, parce que le nombre d'agences d'Air France, de compagnies de navigation ou d'agences de voyage est beaucoup plus élevé et que la mise en place du système est un peu plus longue.

Je dois également dire au Sénat, et j'en suis heureux, que nous allons également obtenir une baisse relativement importante des prix des passages entre la Guyane et la Martinique. La politique du Gouvernement qui est de favoriser dans tous les domaines la concertation et la mise en commun des moyens et des réflexions entre les trois départements français d'Amérique, doit s'exercer notamment par une facilité de transport plus importante entre ces départements. Je pense pouvoir, lundi prochain, donner quelques chiffres à cet égard. Je tiens en effet, le 27 novembre, au secrétariat d'Etat des départements et territoires d'outre-mer une réunion importante à laquelle ont été conviées, outre la compagnie nationale, un grand nombre de compagnies aériennes telles celles qui desservent l'océan Indien et les Caraïbes, de nombreuses agences de voyage françaises et étrangères et l'ensemble des organismes qui s'occupent des problèmes de promotion et de publicité en matière de tourisme. Nous examinerons en commun, d'une part, les perspectives de l'abaissement des tarifs aériens, d'autre part, les possibilités d'accueil de l'hôtellerie dans les différents départements d'outre-mer et les mesures qu'il faut prendre pour les rendre rapidement plus importantes.

Nous sommes dans un domaine que je n'appellerai pas après vous le « tourisme social », monsieur le rapporteur, mais le « tourisme élargi » qui consiste à faire venir un plus grand nombre de gens dans des conditions moins luxueuses dans nos départements d'outre-mer. Ces voyages auront des retombées économiques et entraîneront un rapprochement véritable des habitants de la métropole et des départements d'outre-mer, une meilleure connaissance par des échanges plus faciles, puisque, aussi bien, les habitants des D. O. M. peuvent profiter, de leur côté, de ces dispositions pour venir en France. Je vous dirai tout à l'heure quelques mots des voyages des jeunes.

J'attends beaucoup de cette réunion de lundi qui traitera des tarifs aériens, de l'hôtellerie, des conditions d'accueil et de la publicité en matière touristique. J'attends un déblocage dans ce domaine pour l'an prochain. Peut-être suis-je trop optimiste, mais je ne le crois pas. D'après les premières réponses et réactions que j'ai eues, je pense que nous arriverons à des résultats intéressants.

J'ai l'intention de poursuivre cet effort non seulement pour faciliter les liaisons aériennes entre la métropole et les départements d'outre-mer, mais encore pour accroître les vols en provenance ou à destination des autres parties du monde en particulier les vols « charters » qui permettront de développer le mouvement touristique dans les départements d'outre-mer.

Je compte annoncer lundi — c'est le Sénat qui a la primeur de cette information — la création de tels vols par la compagnie nationale pour l'an prochain.

Mais il convient aussi de faciliter les contacts entre jeunes des départements d'outre-mer et de la métropole. Mon intention est d'utiliser le crédit supplémentaire de 400.000 francs environ inscrit au budget, à cet effet, pour organiser des voyages de jeunes gens et de jeunes filles des départements d'outre-mer déjà engagés dans la vie active, et leur donner ainsi l'occasion de connaître la métropole et d'enrichir leur expérience professionnelle et sociale. L'accueil que cette proposition a trouvé aux Antilles m'a montré qu'elle rencontrait un souhait très général.

Je voudrais préciser que dans quelques jours un premier contingent de jeunes gens et de jeunes filles en provenance de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane arrivera en France pour un séjour de quinze jours qui s'effectuera chez des jeunes gens de profession semblable en métropole. Les jeunes agriculteurs iront chez les agriculteurs, les pêcheurs chez les pêcheurs, et les employés chez les employés.

Si cette première expérience donne satisfaction je compte, dès le mois de janvier de l'an prochain, continuer à organiser de tels voyages qui permettront de connaître l'ensemble de leur pays à un plus grand nombre de jeunes gens originaires des Antilles. Je compte faire la même chose pour la Réunion.

Pour le moment, nous essayons les formules et j'ai profité de mon récent voyage pour mettre au point les modalités avec les conseils généraux et les élus des départements de la Martinique et de la Guadeloupe. Il faut reconnaître d'ailleurs que beaucoup est à faire pour assurer la participation des départements d'outre-mer à la vie culturelle de notre pays et pour leur faire jouer un rôle nécessaire dans le rayonnement de la culture française à l'étranger.

J'ai défini au nom du Gouvernement, à Fort-de-France, le 26 octobre, cette politique qui est de reconnaître la mission nationale des départements d'outre-mer, dans leur zone géographique, de présentation de la culture et de la coopération technique française. J'avais déjà donné des indications en ce sens au mois de juillet quand j'étais à Saint-Pierre et Miquelon. J'ai l'intention de mener cette politique d'une manière très active. Je peux vous annoncer déjà qu'un comité interministériel se réunira à l'Hôtel Matignon pour la mise en œuvre pratique des décisions de principe ainsi prises.

Une rapide analyse de la situation économique dans les départements d'outre-mer me permettra d'expliquer, de façon convaincante, je l'espère, que les objectifs poursuivis par le Gouvernement répondent aux besoins réels.

Les résultats de la période 1971-1972 sont, dans l'ensemble, relativement satisfaisants, puisque le produit intérieur brut a augmenté de 10,3 p. 100 à 14,6 p. 100 suivant les départements et que le niveau de vie de la population a continué à s'élever. Malgré les accidents climatiques, qui ont provoqué en particulier une baisse de la production agricole aussi bien aux Antilles qu'à la Réunion, l'activité s'est maintenue à un niveau relativement élevé.

Cependant, s'il est aisé de présenter un bilan positif, il ne faut pas se dissimuler que la situation économique des quatre départements est préoccupante ; sur ce point, je fais miennes les conclusions du rapporteur. En effet, la production agricole ne s'accroît pas et l'activité industrielle ne se développe que lentement. Le développement du tourisme et des activités de service ne suffit pas à assurer une croissance équilibrée.

Permettez-moi d'évoquer rapidement les principaux secteurs d'activité productive.

Les rapports qui vous ont été faits par vos commissions synthétisent de façon très complète les résultats de l'activité agricole des quatre départements. Je ne les rappellerai donc pas. Je m'attacherai plutôt à indiquer quelles sont les orientations essentielles de l'action des pouvoirs publics en faveur de l'agriculture.

Vous savez qu'une partie importante des ressources du F. I. D. O. M. est consacrée à des dépenses d'amélioration des cultures, de remodelage des terres, d'adduction d'eau, de voirie rurale, etc. Elle complète, dans ces domaines, la contribution qu'apporte le ministère de l'agriculture. J'attache personnellement la plus grande importance aux efforts actuellement entrepris pour la diversification des cultures et des productions agricoles, en faveur, par exemple, de l'élevage ou des cultures de primeurs.

Parallèlement, je crois devoir apporter une attention particulière à une meilleure adaptation des structures agricoles. Par exemple, la réforme foncière a été ralentie au cours de la période récente. Cependant, l'extension aux départements d'outre-mer de l'action du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles et le réaménagement des conditions auxquelles des prêts sont ouverts aux attributaires devraient permettre une reprise rapide de cette politique. J'espère qu'un accord va pouvoir prochainement intervenir sur les garanties que l'Etat et les départements apporteraient aux caisses de crédit agricole. Dans un ordre d'idées voisin, j'étudie avec le ministre de l'économie et des finances les conditions dans lesquelles un système d'assurance contre les calamités agricoles pourrait être monté. Vous savez, d'autre part, qu'une aide substantielle a été apportée par l'Etat aux plantations de canne à sucre affectées par la sécheresse en 1971.

Cependant, l'économie sucrière des départements d'outre-mer peut susciter d'autres préoccupations. J'ai eu l'occasion d'indiquer déjà ce qui a été fait en ce qui concerne l'industrie sucrière à la Martinique. D'autre part, vous allez être amenés à examiner un projet de loi prorogeant le système contingentaire applicable au rhum sur le plan national, en attendant qu'un

accord sur une organisation communautaire du marché de l'alcool et des eaux-de-vie ait pu être réalisé au sein de la Communauté économique européenne.

L'industrialisation constitue également un objectif majeur de la politique de développement économique des départements d'outre-mer. Des aides importantes, financières ou fiscales, sont apportées par les pouvoirs publics dans ce domaine et contribuent, de façon importante, à la création de nouvelles industries. On peut attendre des dispositions exonérant de l'impôt les bénéfices réalisés en métropole qui sont réinvestis dans les départements d'outre-mer une impulsion nouvelle.

Je dois dire à M. Isautier que les premières décisions favorables de la commission compétente ont été, comme il le sait, prises pour son département en faveur d'une minoterie à Saint-Pierre-de-la-Réunion. J'ai fait activer le travail de cette commission pour que nous aboutissions à un certain nombre d'autres décisions favorables d'ici peu. J'espère même que certaines pourront être prises dès le mois prochain.

Je viens de décider la création d'une mission, analogue aux commissariats pour l'industrialisation existant dans certaines régions métropolitaines, dont la tâche principale sera de mieux faire connaître les avantages de tous ordres qu'offrent ces départements à des industriels, de métropole ou de l'étranger, désireux d'investir dans les départements d'outre-mer. D'autre part, j'ai demandé à un groupe d'experts d'étudier les mesures qui seraient propres à faciliter ce mouvement d'industrialisation, en particulier par une simplification des textes et des procédures en vigueur.

Notre action devrait donc avoir un triple objet : d'une part, l'accélération des travaux de la commission dont je ne suis pas le maître, comme vous le savez, mais à laquelle je participe ; d'autre part, la création de ce bureau d'industrialisation que j'espère très prochaine ; des crédits sont inscrits à cet effet et il fonctionnera de la même manière que les bureaux d'industrialisation en métropole, c'est-à-dire que ce ne sera pas un organe purement administratif ; en troisième lieu, la réunion de cette commission pour procéder à une codification et, je l'espère, à une simplification des méthodes et moyens de l'industrialisation outre-mer.

Dès à présent, on peut constater des réalisations importantes, avec l'entrée en activité d'une raffinerie en Martinique, d'une minoterie en Guadeloupe, d'unités de broyage de *clinkers* dans les trois départements insulaires. De nombreuses entreprises de plus petite dimension se sont créées au cours des années récentes. De nouvelles réalisations ont bénéficié de primes d'équipement cette année, notamment une manufacture de cigarettes, des installations de carinage, des entreprises de confection, des fabrications de machines agricoles, une briqueterie, une usine de concassage. Enfin, des projets, intéressant plus particulièrement la Réunion et la Guadeloupe, sont actuellement à l'étude.

Cependant, c'est dans le domaine touristique que sont faites les réalisations les plus spectaculaires. D'après les estimations que l'on peut faire actuellement, il semble que les objectifs du VI^e Plan en matière de construction hôtelière puissent être atteints et peut-être même dépassés. Plusieurs hôtels de grande capacité sont en construction ou en projet. On peut attendre, d'autre part, du développement de formes d'hébergement simplifiées, telles que les clubs ou villages de vacances, qu'ils attirent de nouvelles catégories de touristes.

J'ai l'intention, au cours de la réunion de lundi, de mettre l'accent sur certaines catégories particulières d'hébergement et d'accueil. Il s'agit là, en effet, de systèmes plus rapides et plus simples. Je voudrais étudier, avec les responsables qui participeront à cette réunion, des méthodes d'utilisation et d'occupation des « pas géométriques », c'est-à-dire du domaine privé de l'Etat, qui permettraient l'établissement très rapide de camps de vacances, de camps de tourisme et de villages de toile. Nous pourrions ainsi, dès l'an prochain, offrir aux utilisateurs des vols nolisés que nous attendons des conditions d'hébergement qui correspondent à leurs moyens financiers et au style de vacances qu'ils peuvent souhaiter.

Les crédits inscrits au F. I. D. O. M. concourent aux réalisations que je viens d'évoquer et à bien d'autres encore.

Je voudrais, à cette occasion, faire une observation. Plusieurs intervenants, notamment M. Marie-Anne, ont regretté que les autorisations de programme n'augmentent cette année que de 3 p. 100. Cette constatation ne suffit pas à rendre compte de la situation et elle appelle trois remarques.

D'une part, les crédits de paiement progressent dans une proportion beaucoup plus forte, légèrement supérieure à 10 p. 100 ; c'est dire que leur évolution est analogue à celle du budget de l'Etat, en tout cas plus forte que l'année dernière.

D'autre part, les autorisations de programme ont été amputées de 19,2 millions au titre du fonds d'action conjoncturelle. Or, j'espère bien pouvoir obtenir le déblocage, au moins partiel, de ces crédits, en cours d'exercice.

Enfin, il n'est pas étonnant que des crédits d'engagement, qui doivent être ouverts en totalité lors du lancement de chaque opération, ne soient pas, chaque année, d'un même montant.

Sans avoir voulu à proprement parler vous présenter un bilan, je souhaite avoir montré la continuité de la politique poursuivie par le Gouvernement dans les départements d'outre-mer. Sans pouvoir être accusé de manifester un optimisme excessif, j'ai tenté d'indiquer les raisons pour lesquelles on peut envisager un développement progressif de ces départements.

Je voudrais terminer en rappelant que ce développement repose en grande partie sur le dynamisme dont les responsables locaux savent faire preuve.

Or, les départements d'outre-mer disposent d'une large faculté d'initiative, d'une grande souplesse d'adaptation. En témoigne la diversité des positions qu'ils ont prises à l'égard de la réforme régionale. En témoigne aussi la multiplicité des solutions qu'offre notre législation pour qu'ils adoptent progressivement de nouvelles formes de coopération.

Je voudrais emprunter ma conclusion à votre rapporteur : « L'égalité voulue et souhaitée pour tous ces départements avec la métropole est tangible sur le plan politique ; elle doit déboucher sur l'égalité au plan économique sans laquelle l'intégration politique risque d'être apparente. » C'est là une excellente formule, que je fais mienne, monsieur le rapporteur.

Ainsi pourront s'épanouir au sein de la République française « des peuples qu'étreignent, au cours de l'histoire, les épreuves les plus diverses, mais que la nature des choses utilisée par la politique pétrit sans cesse en une seule nation ». C'est une définition du général de Gaulle des liens entre ces contrées lointaines de la France et la métropole. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

Je voudrais maintenant reprendre quelques-uns des points qui ont été soulevés par les orateurs. Monsieur le président, je vais essayer de ne pas être trop long.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous pouvez intervenir quand vous le voulez et aussi longtemps que vous le désirez. Cette faculté résulte de l'article 31 de la Constitution.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Sans aucun doute, monsieur le président, mais je ne veux pas abuser des droits que me donne la Constitution.

En ce qui concerne un certain nombre de questions, auxquelles les intervenants ne trouveront pas de réponse dans mon propos, je compte, s'ils le désirent, leur répondre directement.

Je crois avoir répondu déjà à certains problèmes évoqués par M. le rapporteur.

J'ai donné d'assez larges indications au sujet de l'énergie électrique à M. le sénateur Duval le 14 novembre 1972 et je voudrais renouveler devant le Sénat les précisions que j'avais alors fournies sur la politique positive actuellement à l'étude et que j'espère voir aboutir au début de 1973 dans ce domaine.

M. Isautier m'a demandé pourquoi on ne séparerait pas les deux budgets. Il s'agit effectivement d'une situation que je déplore et je voudrais — si Dieu veut, comme on dit, je crois, aux Antilles — réaliser cette séparation l'an prochain.

M. Isautier m'a également posé une question importante, effectivement, pour l'économie de son département, concernant le géranium, le vétiver et la vanille. Je lui rappelle que le F. O. R. M. A. a déjà accompli un effort important dans ce domaine — 50 millions de francs C. F. A. — que des mesures nouvelles sont à l'étude, notamment au sujet de la création de nouvelles variétés et de la défense de ces productions sur le plan communautaire. Je ne manquerai pas de le tenir informé de la suite de cette affaire.

M. Isautier m'a fait une suggestion, que je considère comme excellente, concernant l'inclusion dans la réforme régionale de possibilités d'examen des exonérations fiscales au futur échelon régional. Je crois effectivement qu'on pourrait faire passer le seuil de 2 millions, actuellement en vigueur dans les départements d'outre-mer, au même niveau qu'en métropole, c'est-à-dire 5 millions de francs. En ce qui concerne les procédures, je mènerai également des études dans l'esprit qu'il souhaite.

Je crois avoir répondu à un certain nombre des questions que m'a posées M. Gargar. Je voudrais lui rappeler que deux membres du conseil général et un maire font partie du conseil

départemental du F. A. S. O., c'est-à-dire que les attributions que celui-ci effectue ne sont pas faites selon des procédures et des méthodes proprement administratives.

Revenant de la Guadeloupe, je voudrais lui dire, ainsi qu'à M. Heder, qui me paraît se faire une spécialité de l'attaque contre mon département ministériel, que j'ai été très heureux de l'accueil que j'ai reçu de la part de la totalité des élus — je dis bien : la totalité — de ce département avec lesquels j'ai mené, de façon très précise sur un certain nombre de points et de problèmes intéressants, des discussions qui ont déjà porté leurs fruits.

M. Heder m'a à la fois reproché d'entretenir une mentalité d'assisté dans le département qu'il représente et de ne pas lui attribuer assez de crédits. Je lui avais rappelé l'autre jour que la Guyane est, par habitant, le département français qui reçoit le plus dans l'ensemble des départements métropolitains et des départements d'outre-mer. Je n'ai pas l'impression que la métropole s'en désintéresse.

Il a longuement évoqué l'affaire du port du Degrad des Cannes. Puis-je rappeler que le coût de cette opération — 34 millions de francs — est élevé ? Effectivement, comme il l'a dit lui-même c'est le F. I. D. O. M. qui supporte actuellement cette réalisation et qui l'achèvera l'an prochain, au prix d'un effort particulier.

M. Repiquet m'a parlé des transports. Je lui donne entièrement raison et je considère comme lui qu'il s'agit d'une action prioritaire. Je crois qu'il va falloir examiner globalement le problème des transports d'outre-mer, dans l'optique que nous offrons non pas les tarifs traditionnels, mais les possibilités actuelles des vols nolisés dont je parlais tout à l'heure. Aucune raison ne s'oppose au transport par charters vers les départements d'outre-mer, pour employer un terme anglais couramment utilisé, et également par de nouveaux types d'appareils. M. Heder a parlé du *Concorde*. Il est de fait qu'avec cet appareil les conditions de voyage dans les départements d'outre-mer et en particulier à la Réunion seront tout à fait modifiées.

M. Namy m'a posé une question qui m'a surpris concernant le Conseil d'Etat. Cette haute juridiction est maîtresse de sa procédure et de ses décisions, dans lesquelles le Gouvernement n'intervient pas. J'ai constaté qu'il rendait plus vite ses décisions puisque récemment ont paru trois décrets concernant des communes des Antilles. Tout laisse supposer qu'il en sera ainsi dans l'avenir et que l'ensemble du contentieux des élections municipales sera rapidement traité. Mais je le répète, c'est un domaine — M. Namy le sait bien d'ailleurs — qui n'est pas de la compétence du Gouvernement.

M. Marie-Anne m'a posé un très grand nombre de questions et m'a fait des suggestions fort intéressantes. Il a dit que j'étais au sein du Gouvernement le porte-parole des départements d'outre-mer. Je le remercie de ses propos, qui correspondent plus à la réalité que le reproche qu'on m'a adressé de n'exercer en fait aucune activité au bénéfice de ces départements, voire d'agir à l'encontre de leurs intérêts.

Des crédits culturels destinés aux jeunes, j'ai dit un mot tout à l'heure. Il est bien évident que le crédit, symbolique, de 100.000 francs inscrit au budget, est insuffisant. J'espère pouvoir effectuer des transferts à leur profit en cours d'année.

Il m'a fait une suggestion concernant l'imprimerie dans son département. Je retiens sa suggestion et je veillerai à ce qu'elle ait une suite.

A propos du tourisme, les remarques qu'il a faites concernant le décret de 1971 et le fonctionnement de la mission interministérielle me paraissent justifiées. L'expérience a montré qu'il était difficile de tenir des réunions importantes sur le tourisme, comme celle qui se tiendra lundi prochain, dans le cadre institué par ce décret. Peut-être faut-il modifier ou définir le rôle de cette mission d'une façon différente.

Je souhaite vivement que M. Marie-Anne puisse me faire des suggestions pratiques sur l'association des populations à l'accueil et au séjour des touristes dans ces départements. Je rejoins entièrement ses propos. Si nous ne voulons pas que l'afflux de touristes que nous souhaitons et que nous cherchons à promouvoir se traduise par des difficultés plutôt que par des avantages, il faut réfléchir aux problèmes qu'il pose.

Pour l'instant, une seule solution me vient à l'esprit : donner un rôle d'animation plus important aux syndicats d'initiative locaux dont la mission est, en principe, l'accueil. Peut-être existe-t-il d'autres moyens ? Peut-être faut-il créer des comités locaux d'accueil pour tel ou tel type de tourisme ? Nous y réfléchirons ensemble, s'il le veut bien.

Je partage entièrement le sentiment que M. Marie-Anne a exprimé à propos de l'O.R.T.F. Il est certain que nous devons

faire un effort dans ce domaine, pour permettre une meilleure communication entre les départements d'outre-mer et la métropole, une meilleure information de la métropole sur les départements d'outre-mer et des départements d'outre-mer sur la métropole.

Tout doit concourir à la mise en œuvre de la mission nationale ainsi définie ou du moins constatée par le Gouvernement et, en premier lieu, les moyens culturels et les moyens d'information. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits afférents aux départements d'outre-mer, figurant aux états B et C, rattachés respectivement aux articles 22 et 23.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 4.539.690 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

M. Louis Namy. Le groupe communiste vote contre l'ensemble des crédits.

M. le président. Je mets aux voix ce titre.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, plus 2.106.250 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : autorisations de programme, 675.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 325.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : autorisations de programme, 182.530.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 110.260.000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

Avant d'aborder des dispositions du projet de loi de finances relatives aux territoires d'outre-mer, je vous propose, mes chers collègues, de suspendre la séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le dimanche 26 novembre à une heure trente-cinq minutes, est reprise à deux heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Territoires d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre, section VII b : Territoires d'outre-mer.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1972 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : vingt minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : dix-huit minutes ;

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : onze minutes ;

Groupe communiste : onze minutes.

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Georges Lombard, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les circonstances qui m'ont amené à remplacer notre collègue, M. Lombard, pour la présentation de ce rapport. Je ne vous accablerai pas non plus sous des chiffres que vous trouverez très aisément dans le rapport écrit de M. Lombard. Je me bornerai à souligner que le budget des territoires d'outre-mer présente les mêmes défauts que ceux que j'ai déjà signalés à la fois dans le budget général et dans le budget des départements d'outre-mer.

Au titre des dépenses en capital, les crédits de paiement sont en augmentation de 24,1 p. 100 par rapport à 1972. Malheureusement, les autorisations de programme ne progressent que de 5 p. 100. Cependant, il convient d'ajouter à ces crédits des affluents provenant de différentes sources, notamment des crédits militaires. Au total, nous arrivons à une augmentation de 12,2 p. 100, légèrement supérieure à celle du budget général.

Il faut également tenir compte de l'intervention du F. I. D. E. S. Dans la section générale, le montant des autorisations de programme est en augmentation de 18,2 p. 100 par rapport à 1972 et celui des crédits de paiement de 34,5 p. 100. Pour la section locale, les autorisations de programme sont en diminution de 8,5 p. 100 et les crédits de paiement en augmentation de 13 p. 100. Nous constatons, là aussi, une prédominance très nette des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme.

J'arrêterai là l'énumération des chiffres qui figurent dans le rapport et je m'attarderai davantage sur certains aspects intéressant plus directement ces territoires.

Il est bien évidemment impossible de dégager une idée générale de la situation économique de ces territoires qui sont dispersés dans le monde entier et qui présentent des caractéristiques fort différentes. On ne peut, par exemple, rapprocher ce qui se passe dans les terres australes de ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie; cela n'a aucune commune mesure. Si nous comparons la situation de la Nouvelle-Calédonie à celle du territoire des Afars et des Issas, nous constatons des différences énormes. Je vous parlerai simplement de quelques questions que je connais bien pour les avoir vécues et qui me paraissent des plus aiguës.

En dehors des questions de transport, que nous avons abondamment évoquées pour les départements d'outre-mer, j'indiquerai qu'à part la Nouvelle-Calédonie aucun des territoires d'outre-mer ne peut arriver à équilibrer ses ressources et ses dépenses. Aussi ces territoires, qui sont très différents, encore une fois, dans leurs structures administratives, leurs ressources, leurs modes de gestion et même dans leurs ethnies, ont-ils besoin de l'aide de la métropole et de la solidarité nationale.

J'ai dit, voilà un instant, que seule peut faire exception la Nouvelle-Calédonie, dont les ressources naturelles sont immenses, mais celles-ci l'ont conduite — mon collègue M. Lafleur, m'excusera de le dire — à abandonner certaines activités traditionnelles, telles que l'agriculture, qui connaît une éclipse à peu près totale, au bénéfice de la seule exploitation minière, exploitation d'envergure puisque les réserves de la Nouvelle-Calédonie représentent une fraction très importante des réserves mondiales.

Seulement, cette situation comporte une contrepartie : c'est que l'économie de la Nouvelle-Calédonie dépend étroitement des cours du nickel. Celui-ci étant un matériau à la fois stratégique et industriel, des variations de cours extrêmement importantes se produisent selon que les conflits s'apaisent ou, au contraire, s'attisent.

On a épuisé tout d'abord, peut-être un peu imprudemment, les minerais les plus riches. Nous avons connu la garniériste à plus de 30 p. 100 et, actuellement, nous en sommes à envisager l'exploitation des latérites, ce qui pose un tout autre problème.

Je voudrais bien savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, où en sont les différents pourparlers concernant l'exploitation de ces latérites. J'ai reçu ces temps-ci un certain nombre de visiteurs qui m'ont laissé entrevoir des perspectives d'accord entre des sociétés américaines et des sociétés françaises succédant à des promesses d'accord entre des sociétés canadiennes et des sociétés françaises. Je serais heureux d'y voir un peu plus clair, s'il vous est possible de me donner quelques renseignements.

Je désire également mettre l'accent sur les difficultés qui sont communes à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie.

Il s'agit, en fait, de l'aggravation très rapide du prix de la vie. Si cela n'est pas sans poser des problèmes en Nouvelle-Calédonie, où ils sont tout de même assez communs, en Polynésie, la situation prend une tout autre envergure. En effet, la Polynésie n'a pas, elle, la bonne fortune de posséder des ressources naturelles considérables et elle en est réduite à vivre — il faut bien s'en persuader — du centre d'essais nucléaire du Pacifique. Or il s'agit là d'une injection de pouvoir d'achat purement conjoncturelle. Il faudra donc bien trouver des activités de remplacement, sans quoi la hausse du prix de la vie, qui a suivie l'augmentation du pouvoir d'achat quant elle ne l'a pas précédée, risque d'avoir des conséquences très graves pour les populations.

M. Henry Lafleur. C'est très juste !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Il faudra trouver une activité de remplacement locale.

Bien entendu, il y a les activités traditionnelles. On pourrait développer la pêche de façon assez considérable; c'est ce qui est indiqué dans le rapport. Il y a aussi la vente du coprah, mais vous savez à quels aléas elle est soumise; l'élevage des huîtres perlières, qui n'en est qu'au stade des balbutiements, et bien entendu le tourisme.

A cet égard, je ferai la même réflexion que pour les départements d'outre-mer. Les hôtels que l'on construit sont en général des établissements de grand luxe. Ils attirent, bien entendu, la clientèle américaine, mais cette dernière évolue elle-même et de telle manière qu'il faudrait arriver à construire d'une façon un peu plus raisonnable afin de consentir des prix accessibles à d'autres catégories de touristes.

Si je passe très rapidement en revue d'autres territoires que je connais bien, je voudrais réserver un sort spécial à Djibouti.

Djibouti, territoire situé au débouché de la ligne Djibouti-Addis-Abéba, a été de tous temps convoité à la fois par l'Ethiopie et par la Somalie. C'est la raison pour laquelle, d'un commun accord, je crois, ces deux puissances ne sont pas éloignées de penser que la meilleure solution consiste encore à y voir la France, car c'est probablement à leurs yeux le moindre mal. (*Sourires.*)

Actuellement, Djibouti souffre de la fermeture du canal de Suez. Mais c'est un port qui, étant donné les événements qui se sont produits à Aden, peut révéler des perspectives intéressantes. Cela fait que je ne suis pas tellement pessimiste quant à l'avenir de cette ville qui constitue à peu près la totalité, au point de vue économique, du territoire des Afars et des Issas, lequel est voué pour l'instant à une économie de subsistance et au nomadisme.

Il est un autre territoire que je voudrais tout de même citer parce qu'il est soumis à un régime tout à fait particulier : celui des Nouvelles-Hébrides.

Il s'agit d'un condominium où les décisions ne sont pas toujours aisées à prendre. En effet, l'accord des deux gouvernements est nécessaire et si nous avons assisté parfois à des ententes faciles, nous avons aussi connu des désaccords profonds. Je dois reconnaître qu'actuellement nous y avons un résident qui a su mettre beaucoup d'huile dans les rouages et qui a réussi à rétablir une certaine harmonie dans nos relations avec nos collègues britanniques. Les choses ne vont donc pas trop mal.

De plus, ce territoire fait un effort assez important pour développer l'élevage, mais un élevage un peu particulier. Ainsi j'ai visité une ferme installée par de jeunes agriculteurs qui ont l'ambition de vendre des taureaux charolais à la Nouvelle-Zélande. Cela, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut le faire, car ce n'est pas tellement simple.

Je suis persuadé que, dans ce territoire également, le développement du tourisme peut produire des résultats assez intéressants.

Mes chers collègues, je n'ai pas l'intention de passer en revue tous les territoires d'outre-mer. Je vous ai parlé de ceux que je connaissais le mieux. Je pense que nos collègues, représentant ces territoires, qui vont me succéder à la tribune, sauront les évoquer beaucoup mieux que moi. C'est pourquoi, si vous le voulez bien, je vais clore là mon propos. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au nom de notre collègue Pouvanaa Oopa Tetuaapua je voudrais formuler, à l'occasion de ce budget, un certain nombre d'observations concernant le territoire de la Polynésie française.

Si l'on parle de Tahiti parfois avec envie, surtout en cette saison, la Polynésie française est mal connue des parlementaires eux-mêmes. Le nom de ce territoire est rarement cité dans cette enceinte, sinon à l'occasion de la session budgétaire annuelle. Le Sénat pourrait avoir l'impression — comme certains articles de presse veulent le faire croire aux Français de métropole — que nous souhaitons jouer le rôle frivole de la cigale. Ce malentendu sera dissipé quand nos problèmes économiques, sociaux et politiques seront compris de tous : nous serons alors entendus.

Sur le plan économique, nous souffrons au départ non seulement de l'éloignement de la métropole et d'éventuels marchés, mais surtout de l'extrême dispersion de nos îles sur une surface aussi grande que l'Europe. Nos productions, soumises aux lois du marché international et pénalisées par notre

éloignement, sont loin d'équilibrer notre balance commerciale. Le centre d'expérimentation du Pacifique a créé une inflation considérable au détriment des pêcheurs et agriculteurs dont le niveau de vie disparaît dans la moyenne rassurante des statistiques officielles. Tout n'est pas noir dans ce tableau : le tourisme augmente progressivement, de gros efforts sont consentis en agriculture et élevage, mais ce sont surtout les richesses de la mer qui pourront équilibrer les finances du territoire, assurer des emplois en rapport avec les inclinaisons naturelles. Si les investissements publics sont insuffisants, il faut tout faire pour inciter les investissements privés, métropolitains et étrangers.

En effet, il faut créer des emplois nouveaux, toujours en plus grand nombre, car la population est jeune, en pleine expansion démographique. Un gros effort est consenti par l'éducation nationale et par le territoire, le taux de scolarisation est remarquable. Nous regrettons pourtant les retards mis dans l'application de la loi Debré sur l'aide aux organismes d'enseignement privé. Le taux de natalité, le phénomène de migration vers Tahiti en général et les zones urbaines en particulier provoquent la création de bidonvilles que n'arrive pas à supprimer la construction de lotissements à bon marché : ceux-ci reviennent si cher qu'ils ne sont pas abordables à ceux qui en ont le plus besoin. Il faudrait que la durée des prêts consentis par les organismes tels que la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse centrale soit augmentée et que le taux d'intérêt soit au contraire diminué.

Par ailleurs, nous serions heureux de voir si le Gouvernement entend inscrire à l'ordre du jour des travaux parlementaires la proposition de loi de nos collègues Roch Pidjot et Francis Sanford déposée à l'Assemblée nationale et tendant à l'enseignement des langues vernaculaires en Nouvelle-Calédonie et dépendances et en Polynésie française. L'aide à la famille consiste en des allocations prénatales et des prestations de l'ordre de 800 francs C. F. P. par mois et par enfant. La gratuité des soins médicaux est assurée aux enfants d'âge scolaire dans les formations hospitalières. De même certaines maladies comme la lèpre, la tuberculose, le cancer sont prises en charge par le territoire, l'Etat intervenant préventivement dans les endémies : lèpre, filariose, tuberculose. L'idéal serait la création d'une véritable sécurité sociale car seuls les accidents du travail sont en partie remboursés. Le point noir demeure l'aide aux vieux travailleurs qui n'ont pu cotiser pour obtenir une retraite et dont certains sont victimes d'une réglementation parfois arbitrairement interprétée : il est difficile de constituer un dossier alors que l'état civil n'a pas toujours fonctionné et que des employeurs ont disparu.

Il est impossible de traiter des problèmes économiques et sociaux sans formuler la crainte que nous inspirent les expériences nucléaires françaises dans notre territoire. Ce n'est certainement pas sans raison que les pays riverains du Pacifique se sont émus de la poursuite des explosions atomiques. Le Sénat, qui conserve une autorité morale incontestable, doit provoquer la formation d'une commission internationale de contrôle biologique qui pourrait enquêter sur place à tous moments et rendrait publiques ses conclusions. Peut-on accepter l'idée de sacrifier délibérément la santé, la vie de 120.000 Polynésiens et de leurs descendants, même et surtout si se sont des citoyens Français ? Ce ne serait pas conforme à nos traditions et, pour notre part, nous ne pourrions le supporter.

Ce pourrait évidemment être le moyen de faire taire les aspirations autonomistes de ces populations. Et puisqu'il convient aussi de traiter la question du statut du territoire, il faut dissiper une confusion terminologique soigneusement entretenue par les représentants d'une administration centralisatrice et le parti au pouvoir. Il existe en France métropolitaine une prise de conscience de la nécessité de créer un pouvoir régional capable de décider sur place des problèmes locaux.

L'autonomie interne de la Polynésie française, avec d'autres mots, traduit cette évidente nécessité accentuée par la géographie. En novembre 1898 déjà le conseil général de la colonie d'alors émettait, à l'unanimité, un vœu pour obtenir l'autonomie administrative et financière. La loi-cadre de 1956 et le décret d'application de 1957 furent malheureusement amputés par une ordonnance de 1958 qui redonnait au Gouverneur toute son autorité. Le sénateur de Polynésie, alors député, en fut la première victime. C'était l'époque où le régime posait aux territoires d'outre-mer deux questions et se contentait d'« une seule réponse » pourvu qu'elle fût la bonne. Dire non au procédé, c'était dire non à la France. Les traditions se sont conservées.

Il y a quelques mois à peine, le secrétaire général du parti majoritaire, de passage à Tahiti, déclarait avec superbe qu'il parlait « au nom de la France ». Il y a quelques semaines, après des vicissitudes électorales subies par les autonomistes, le nouveau secrétaire général du même parti télégraphiait sa joie et

qualifiait cet échec — relatif — de « victoire nationale » obtenue avec des moyens condamnés par le code électoral. Nous pourrions en débattre en dehors de la discussion budgétaire.

Il est à craindre que cette incompréhension finisse un jour par porter ses fruits amères et que l'irréparable ne se produise avant dix ans. Il est donc temps que le Parlement prenne ses responsabilités et étudie les textes déposés, en particulier les propositions de loi de M. Sanford à l'Assemblée nationale, et de notre collègue Pouvanaa Oopa Tetuaapua au Sénat concernant le statut de ce territoire. Ce geste serait considéré par les populations comme la volonté de la France — la vraie — de continuer son œuvre civilisatrice dans le cadre de la République. Elles espèrent ce geste, le Gouvernement ne peut les décevoir. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Namy.

M. Louis Namy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les brèves observations que j'ai présentées au nom du groupe communiste sur le budget des départements d'outre-mer sont valables pour l'essentiel pour ce budget des territoires d'outre-mer. Pour ces territoires, on retrouve les mêmes problèmes et les mêmes aspirations des peuples de ces pays à diriger librement leurs propres affaires.

Pour s'en rendre compte, il n'est que de consulter les rapports des rapporteurs spéciaux à l'Assemblée nationale, cependant très près du pouvoir, par conséquent peu enclins à noircir la situation. On peut lire, par exemple, dans ces rapports que, dans les territoires d'outre-mer, l'évolution économique n'a été marquée, en définitive, au cours des cinq dernières années, que par les progrès accomplis dans l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie et le tourisme en Polynésie.

Sans doute cette conclusion est-elle ensuite tempérée par référence à des travaux d'infrastructure et d'équipements collectifs entrepris. Mais ceux-ci sont moins orientés pour satisfaire les besoins des populations que pour servir les intérêts des grandes sociétés. L'aide que le Gouvernement déclare apporter aux territoires d'outre-mer n'est, en fait, bien souvent qu'une aide aux monopoles et aux groupes financiers.

Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, dans le souci légitime de ne pas diminuer l'extraction du nickel et donc de ne pas engendrer le chômage, le Gouvernement vient d'acheter 50 millions de francs de minerai à la société le nickel, dominée par la Banque Rotschild.

Dans cinq ans, le Gouvernement s'est engagé à revendre ce stock pour la même somme. Ainsi, c'est un cadeau fait à un groupe financier des intérêts et de la marge bénéficiaire due à la hausse probable du cours de ce minerai d'ici cinq ans. Ne pensez-vous pas que ce cadeau aurait dû être transformé en une aide véritable profitant à l'ensemble des populations des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer ? Il aurait suffi d'acheter ce stock sans rien promettre, quant à la revente, à la banque Rotschild.

Dans le même temps, où l'on fait de tels cadeaux, la dégradation de l'agriculture se poursuit dans l'ensemble des territoires d'outre-mer et l'on souligne à cet égard que la situation est préoccupante, comme la hausse des prix à laquelle faisait allusion tout à l'heure M. le rapporteur.

La précarité de la situation économique et sociale dans les territoires d'outre-mer comme dans les départements d'outre-mer amènent les peuples de ces pays lointains à poser le problème de leur autonomie. Ainsi que le disait mon ami Odru à l'Assemblée nationale, comme tous les peuples du monde, ceux de la Nouvelle-Calédonie, des Comores, des Nouvelles-Hébrides, de la Polynésie, des Afars et des Issas aspirent de plus en plus à gérer eux-mêmes leurs propres affaires dans le cadre d'institutions nouvelles débarrassées de tout esprit néocolonialiste, et cela en toute amitié et en coopération avec la France.

Nous pensons que c'est la voie dans laquelle la France doit s'engager pour répondre aux aspirations de ces peuples qui, de toute façon, ne resteront pas hors du courant de l'évolution générale des peuples du monde vers la liberté.

C'est pour aller dans ce sens, pour tenir compte des voix qui s'élèvent dans les territoires d'outre-mer comme dans les départements d'outre-mer, que la gauche unie a inscrit dans son programme commun la reconnaissance du droit à l'autodétermination de ces peuples et l'élaboration de nouveaux statuts discutés avec les représentants des populations concernés. C'est là une politique conforme aux intérêts des peuples des territoires d'outre-mer et aux intérêts nationaux du peuple français, c'est de surcroît la voie de la raison. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en nous présentant le budget local, lors de la dernière session du conseil général, le gouverneur du territoire, après s'être félicité de l'aide apportée par la métropole, de l'effort accompli par les contribuables, en bref des progrès réalisés dans tous les domaines, a cru nécessaire — et c'est tout à son honneur — de souligner les ombres qui planaient sur ce tableau apparemment assez idyllique.

Je suis d'autant plus d'accord pour souligner ces ombres qu'à mon avis elles occupent une part beaucoup plus importante au tableau que ne leur en accorde le gouverneur. Que disait-il en substance : La prospérité relative de l'archipel repose uniquement sur une aide exceptionnelle de l'Etat, aide qui va en quasi-totalité aux équipements et qui permet un plein emploi provisoire. Le gouverneur posait la question de savoir si le pays était prêt, tous les équipements étant achevés, à vivre du revenu de leur utilisation.

Il aurait dû pousser plus loin l'autocritique et avouer que l'administration, première responsable, avait découragé les initiatives, empêché la réflexion et favorisé le repli de tous sous son aile tutélaire.

Oui, c'est bien l'administration qui est responsable du fait que la seule et légitime ambition d'un père de famille saint-pierrais paraît être maintenant de faire entrer ses enfants dans la fonction publique. Comment s'en étonner ? Après la guerre, étant donné le statut retenu pour l'ensemble des T.O.M., donc pour Saint-Pierre et Miquelon, l'administration a dû entretenir sur place une importante fonction publique, encadrée par quelques fonctionnaires métropolitains. Ceux-ci se sont vu accorder d'importants avantages, index de correction, logements, voitures, indemnités d'éloignement, etc., qui se justifiaient peu dans notre territoire, mais qui n'apparurent pas trop exorbitants tant que le nombre de fonctionnaires métropolitains resta limité. L'Union française se rétrécissant comme une peau de chagrin, l'on vit peu à peu débarquer dans l'archipel le trop-plein de fonctionnaires d'outre-mer, pas toujours de qualité d'ailleurs, mais de mieux en mieux rémunérés.

Il est évident que les fonctionnaires locaux, effectuant le même travail et vivant dans les mêmes conditions, revendiquèrent les mêmes avantages, ce en quoi ils avaient parfaitement raison.

Au fil des années, mis à part l'indemnité d'éloignement, qui se justifiait après tout, les différences de traitement ont fini par s'estomper, le point de non-retour étant atteint cette année avec la prise en charge de la fonction publique territoriale par l'Etat.

Mais pour le reste de la population, la situation n'a pas évolué de façon aussi favorable. Si le commerce s'en est relativement bien tiré — les hauts traitements de la fonction publique alimentant l'inflation, donc les affaires — le secteur artisan-ouvrier est demeuré à la traîne, le niveau des salaires tenant compte de la richesse réelle du pays et non de l'aide métropolitaine.

Et je vois bien où le bât blesse maintenant le Gouvernement : cette réalité, restée cachée tant que le plein emploi s'est maintenu — plein emploi obtenu artificiellement par la réalisation d'équipements parfois plus électoraux que nécessaires — cette réalité risque d'apparaître au grand jour très bientôt. Sans le plein emploi, plus de possibilité de rattraper la faiblesse du salaire net à coup d'heures supplémentaires ou grâce au travail noir.

L'on s'apercevra alors que tous les millions dépensés ne l'ont pas été à bon escient puisque le territoire est loin d'être suffisamment équipé. On a gaspillé les crédits dans des études souvent farfelues, dans des travaux mal conçus, mal exécutés, parce que loin de voir le rôle réel que pouvait jouer Saint-Pierre et Miquelon en Amérique du Nord, on le considérait uniquement comme un souvenir historique ou un réservoir électoral.

Certes, on nous a fait des cadeaux : un jour, un chalutier — promis en 1967 avec trois autres, il arrivera paraît-il, en janvier 1973, et seul — une autre fois, la face nord d'un môle frigorifique, tout dépendant de la visite d'une personnalité ou de la proximité d'une élection.

Cela n'empêche pas le rapporteur du budget des territoires d'outre-mer à l'Assemblée nationale de calculer gravement qu'un Saint-Pierrais-et-Miquelonnais coûte 4.450 francs à la métropole. Que n'a-t-il aussi calculé par exemple, le coût, par tête de capitaine étranger ou français, du phare de Garantry, reconstruit cette année par les phares et balises ? Et pour les îles australes, va-t-il calculer les dépenses par tête de pingouin ? Soyons sérieux !

Ainsi, après avoir habitude mes compatriotes à vivre de subventions, contreparties de votes « convenables », on voudrait maintenant, alors qu'ils ne sont pas sortis du sous-développement, qu'ils volent de leurs propres ailes, on leur demande de penser à l'avenir, de se mettre au travail !

Nous ne « marchons » pas ou plutôt, nous ne « marchons plus » ! Pendant trop d'années, conscients de leurs besoins face à leurs maigres possibilités, mes compatriotes ont cru bien faire en élisant un député bien en cour, qui leur promettait à chaque fois de leur donner les chances d'un réel développement. Les promesses duraient, bien sûr, ce que durent les roses, et ils se retrouvaient ensuite dans la même situation. De temps en temps, une flambée de colère, comme en 1965, amenait le Gouverneur à distribuer quelques aumônes. Mais 6.000 habitants, qu'est-ce que c'est ? Et tellement patriotes, rien à craindre ! Et l'on retombait dans le « ron-ron » habituel !

Eh bien ! de ce « ron-ron » j'en ai, excusez l'expression, pardessus la tête ! Nous en avons assez d'être bien dociles ! Ce que nous voulons, ce ne sont pas des aumônes, même considérables, mais des possibilités réelles de développement.

Je vous donne un exemple : trouvant trop onéreux de soutenir la société de pêche et de congélation, la S.P.E.C., société d'économie mixte employant plus de 100 personnes à terre et une cinquantaine de marins, répartis sur trois chalutiers, le Gouverneur nous a incités à financer, sur la section locale du F.I.D.E.S., la construction d'une usine et d'une station de pompage de l'eau de mer, mises ensuite à la disposition d'une société privée à capitaux métropolitains, Interpêche, ce qui, par parenthèse, procurera du travail à une autre société métropolitaine, de construction celle-là, employant la main d'œuvre locale. Admettons !

Pourtant la S.P.E.C., bête noire du ministère des finances, n'a pas été, comme on veut maintenant le faire croire, « la cause d'un gaspillage de subventions ».

Vous me permettez de citer des chiffres du rapport du dernier contrôleur envoyé à Saint-Pierre par la cour des comptes : le total des subventions versées à la S.P.E.C. depuis sa création atteint certes 486 millions de francs C.F.A., mais, pendant ce temps, elle a mis à la disposition du territoire, sous forme d'achats de poisson ou de salaires, 3.833 millions de francs C.F.A. et mis dans le circuit commercial plus d'un demi-milliard de francs C.F.A. Le rapport « subventions sur apports au territoire » s'établit donc à 11,5.

Cela signifie que, si la S.P.E.C. avait, d'une part, trouvé à vendre son poisson transformé à meilleur compte, d'autre part, évolué comme les circonstances de pêche l'exigeaient, en modernisant ses navires pour les rendre plus aptes à travailler dans les zones de pêche plus éloignées et à capturer un poisson plus rare par l'emploi d'engins de détection adaptés, la S.P.E.C., dis-je, aurait pu vivre une vie personnelle tout à fait normale et remplir en outre pleinement le rôle social que chacun s'est toujours plu à lui reconnaître.

Malgré cette réalité, le Gouvernement a voulu « couper les vivres » à la S.P.E.C., tout en affirmant sa volonté de relancer la pêche industrielle grâce à l'intervention d'Interpêche.

C'était l'an dernier. Actuellement, le Gouvernement refuse à cette société les prêts et subventions nécessaires pour commander les chalutiers indispensables. A quoi bon une usine sans chalutiers et de qui se moque-t-on ? Pendant que l'on discute à Paris, où interviennent sans doute des armateurs métropolitains toujours hostiles à mon territoire, sur place les équipages, lassés de naviguer sur des navires à bout de souffle, sous-équipés et finalement dangereux, mettent sac à terre. Veut-on ainsi tuer l'industrie du poisson, pourtant vitale à l'avenir de mon territoire ?

Tout cela montre bien l'absence d'une politique concertée de développement du territoire. Je sais, par exemple, monsieur le ministre, que vous êtes sensible à la nécessité de promouvoir la culture française en Amérique du Nord. Or, quelle meilleure base que mon territoire pour ce faire ? Et qu'a-t-on fait dans ce domaine ?

L'on nous a mis la télévision en 1967 pour faire élire un député gouvernemental, mais le poste émetteur arrose uniquement l'archipel ; bien sûr les Terre-Neuviens ne votent pas ! L'émetteur radio a, lui aussi, une puissance trop faible pour que ses émissions atteignent l'Acadie, où elles sont pourtant impatientement attendues.

Notre port a été agrandi, c'est vrai, mais de façon aberrante, à grands frais pourtant, puisque le devis initial a été très largement dépassé, ce qui obère d'autant nos crédits venant du F.I.D.E.S. Nous sommes conduits maintenant à reprendre le plan initial repoussé par de soi-disant « experts », c'est-à-dire la ferme-

ture de la passe du Sud-Est. Mais cela ne suffira pas à rendre notre port concurrentiel à l'égard de Saint-Jean de Terre-Neuve, car il est largement sous-équipé. Pourtant, dans ce domaine, il y a une chance à saisir, Terre-Neuve s'appêtant à fermer ses ports aux chalutiers étrangers pour protéger ses pêcheurs artisanaux. Un ministre terre-neuvien l'a dit : « Nous ne craignons pas Saint-Pierre parce qu'il ne possède pas les équipements nécessaires. »

Il faudrait accélérer la réalisation du VI^e Plan, monsieur le secrétaire d'Etat, pour créer réellement un grand port, équipé pour accueillir les flottes allemande, japonaise et espagnole qui pêchent sur les bancs de Terre-Neuve.

Il faut aussi, monsieur le secrétaire d'Etat — et vous avez pu constater vous-même le bien-fondé de mon argumentation — que l'on ne se satisfasse pas de beaux discours sur le tourisme et que l'on s'attache à désenclaver mon territoire en modernisant les moyens de communication avec l'extérieur. Le cargo postal ne répond pas à nos besoins, et la deuxième piste d'aviation est une nécessité vitale. L'on met parfois huit jours pour venir de Paris à Saint-Pierre, c'est arrivé du 8 au 16 novembre. Vous avouerez qu'en 1972, c'est invraisemblable, et cela ne favorise certainement pas le tourisme !

Il faut surtout, et ce sera ma conclusion, que le Gouvernement ne se contente pas de faire des promesses électorales. J'ai bon espoir que mes compatriotes lui montreront, en 1973, qu'ils n'entendent pas s'y laisser prendre à nouveau. (*Applaudissements sur les travées communistes et sur diverses travées.*)

M. le président. La parole est à M. Lafleur.

M. Henri Lafleur. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au moment où, une fois de plus, nous nous trouvons réunis dans cette enceinte pour discuter la partie de la loi de finances touchant la France d'outre-mer, permettez-moi de vous dire le plaisir que j'ai de pouvoir aujourd'hui énoncer quelques idées sur l'avenir du territoire que je représente.

Mon intervention, dans toute la mesure du possible, sera brève. Cette brièveté aura d'ailleurs une excuse, puisque chacun d'entre nous a déjà pu prendre connaissance des excellents rapports faits, tant à l'Assemblée nationale par M. de Rocca Serra, qu'au Sénat par M. Lombard et M. Coudé du Foresto, qui ont consacré à la Nouvelle-Calédonie d'importants paragraphes. Je tiens à les en remercier et à les en féliciter.

Il importe cependant de revenir sur quelques points susceptibles de donner de cette grande île des antipodes une image véridique.

En 1972, monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez, vous qui êtes chargé des territoires d'outre-mer, qu'à une « éclaircie » politique correspond, malheureusement, une situation économique très défavorable.

En effet, faisant preuve de leur attachement à la France, les populations calédoniennes se sont, le 10 septembre dernier, prononcées contre l'autonomie en élisant — avec un pourcentage de votants jamais atteint jusque-là — une majorité de conseillers territoriaux favorables au maintien intégral de la présence française.

La Nouvelle-Calédonie est, comme chacun le sait, un pays multiracial où les ethnies différentes vivent en bonne intelligence et coopèrent à l'élévation d'un niveau de vie très élevé, unique d'ailleurs dans cette partie du globe. Cette coopération des diverses parties de la population, je n'en veux pour preuve que deux exemples : le président et l'un des vice-présidents de notre nouvelle assemblée territoriale sont des mélanésiens ; le député, M. Roch Pidjot, a la même origine ; et les wallisiens, venus travailler nombreux dans notre territoire — ils sont maintenant environ 8.000 — ont eu deux représentants élus aux dernières élections ; ceux-ci siègent d'ailleurs au sein des groupes anti-autonomistes.

Mais qui dit discussion budgétaire, dit chiffres et précisions d'ordre économique.

Pour la première fois en 1970, le solde des échanges extérieurs de la Nouvelle-Calédonie a marqué un déficit de 215 millions de francs et de même, en 1971, un déficit de 185 millions de francs.

Pourquoi ? A cause de la mévente du nickel, la production ayant dépassé la consommation, qui n'a pas progressé aussi vite que prévu, essentiellement du fait de la stagnation de l'économie américaine et des stocks qui avaient été constitués. Les projets de création de nouvelles usines dans notre territoire s'en sont naturellement ressentis.

La production de minerai a augmenté de 7 p. 100 seulement en 1971 — 7.500.000 tonnes au lieu de 7.021.000 tonnes — contre 29 p. 100 en 1970.

Près de la moitié de ce minerai était exporté au Japon. Or les acheteurs japonais se sont mis à prospecter l'Indonésie — notamment les Célèbes — dont les îles sont plus proches d'eux que la Calédonie et peuvent leur fournir le minerai à un coût moins élevé, ne serait-ce qu'à cause d'un transport moins cher. Ils ont donc décidé de réduire chez nous leurs achats, qui représentaient autrefois 90 p. 100 de leurs besoins.

Quant à la production du métal, elle a, elle aussi, connu un net ralentissement, puisque les mattes et fontes de nickel produites par la société Le Nickel n'ont augmenté que de 5 p. 100 en 1971 contre 10 p. 100 en 1970.

A titre d'information, laissez-moi préciser que l'évolution de la production intérieure brute en Nouvelle-Calédonie a été la suivante : en 1965, 712 millions de francs ; en 1968, 964.800.000 francs ; en 1971, 1.870 millions de francs ; la production de métal qui a permis cette croissance de la production a évolué comme suit : en 1970, 43.821 tonnes, plus 10 p. 100 par rapport à 1969 ; en 1971, 46.019 tonnes, 5 p. 100 de plus qu'en 1970 ; en 1972, après avoir eu connaissance des chiffres des neuf premiers mois de l'année, nous pensons qu'elle sera de 58.000 tonnes.

Il faut donc reconnaître que la société Le Nickel, malgré les difficultés financières qu'elle a rencontrées et qu'elle connaît d'ailleurs encore, n'en a pas moins, sur sa lancée, poursuivi ses investissements, qui porteront sa capacité de production, fin 1973, de 80.000 tonnes à 88.000 tonnes de métal contenu. Nous tenons à marquer ce point, qui est une preuve de la confiance que cette société témoigne à la Nouvelle-Calédonie, en lui apportant une source de revenus et d'emplois sans cesse accrus.

Parallèlement à cette industrie-clé, la nouvelle société, la Cofremi, en association avec le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlman et Grangés, qui doit exercer son activité dans le Nord du territoire en traitant les oxydes de nickel, mettra prochainement en place son infrastructure et elle espère être à même de produire, en 1975, 36.000 tonnes de nickel pur et apporter ainsi un appoint important à l'industrialisation de notre île.

Au moment où j'ai quitté le territoire, l'International nickel, désirant développer le traitement de nos latérites nickélifères, attendait toujours de Paris la réponse lui donnant le feu vert pour la construction du nouveau complexe, et l'assemblée territoriale a même adopté, le 9 novembre dernier, un vœu invitant le Gouvernement à procéder, de toute urgence, à la mise en place de cette nouvelle société.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

M. Henri Lafleur. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Estimez-vous, monsieur le sénateur, qu'il faudrait donner à l'International nickel ou à toute autre société une autorisation d'attribution de gisement, par exemple sur le terrain de Goro, sans que cette société ait pris un quelconque engagement précis d'industrialisation ?

Si je vous ai interrompu, c'est qu'il ressortait de votre phrase que cette société avait l'intention d'installer un complexe industriel et que le Gouvernement français refusait l'autorisation d'exploitation des gisements miniers correspondants.

Or, depuis que je suis chargé de ce département ministériel, je m'emploie à faire prendre par cette société, ou par toute autre société, un engagement précis en matière d'investissement.

A l'heure présente, je suis devant la situation suivante : on me demande des attributions géologiques mais on ne prend pas d'engagements précis de mise en valeur.

Je peux vous assurer que, si une société, quelle qu'elle soit, veut bien prendre de tels engagements de manière précise et dans des délais convenables, le Gouvernement français y répondra immédiatement d'une façon favorable.

M. Henri Lafleur. La société International Nickel est prête à commencer ses exploitations dès l'instant que le Gouvernement lui aura attribué les terrains miniers nécessaires.

D'après mes renseignements — mais je ne suis pas dans le secret des dieux — elle est disposée à commencer immédiatement son effort et à prendre toutes les responsabilités que cela comporte.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre de nouveau, monsieur Lafleur ?

M. Henri Lafleur. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, il est nécessaire de revenir sur ce sujet pour l'information non seulement de cette assemblée, mais aussi de l'opinion publique en Nouvelle-Calédonie et de son assemblée territoriale qui a émis le vœu que vous venez de rappeler.

L'International Nickel n'a pris aucun engagement sur un calendrier d'exécution auprès du Gouvernement français, bien que nous l'y ayons invité. La semaine dernière, j'ai reçu de cette société une lettre tout à fait en retrait par rapport aux premières indications données au mois de juillet à cet égard. Dans ces conditions, monsieur le sénateur, peut-on céder des titres miniers à une société, quelle qu'elle soit, que ce soit l'International Nickel ou une société française ?

M. Henri Lafleur. J'ai l'impression qu'il s'agit d'un dialogue de sourds !

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Non !

M. Henri Lafleur. L'International Nickel et ses amis, je vous le confirme, sont prêts à aller de l'avant. Ils demandent dans ce but qu'on leur donne une partie du domaine du B. R. G. M., soit environ 15.000 hectares, comme correspondant à leurs besoins.

Les réserves que l'on a relevées dans ce périmètre minier représentent environ 300 milliards de tonnes de latérite nickélifère. C'est très largement suffisant pour justifier l'installation d'un complexe aussi important. Celui-ci coûtera de 250 à 300 millions de dollars pour une production initiale de 22.000 à 25.000 tonnes de nickel métal pur.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne sais pas où l'on en est. Comme je vous l'ai dit, j'arrive du Pacifique. Si vous convoquez le président de l'International Nickel pour lui demander des explications, je me ferais un plaisir de répondre à votre invitation pour participer à une discussion loyale et sincère...

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Je le veux bien.

M. Henri Lafleur. ... car on ne doit pas tromper les populations.

Si l'International Nickel ne tient pas ses engagements, il faut le lui faire remarquer.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Voulez-vous me permettre de vous interrompre une nouvelle fois, monsieur Lafleur ?

M. Henri Lafleur. Bien volontiers !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je m'excuse de ces interruptions, mais nous discutons là d'un problème très important. Je vous confirme à nouveau, monsieur Lafleur, qu'il ne s'agit pas d'un dialogue de sourds puisque les propositions de l'International Nickel nous ont été transmises par écrit. Je vous assure que le seul engagement pris par cette société en ce qui concerne l'exploitation du gisement, malgré les pressions et sollicitations, est de rétrocéder ce gisement dans dix ans, si rien n'est entrepris.

M. Henri Lafleur. Je vous remercie de cette précision.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. J'ai demandé au président de l'International Nickel Océanie de venir me voir pour lui faire remarquer que ses propositions sont en retrait par rapport à celles dont on m'avait fait part au mois de juillet.

La réunion que je dois tenir, le 1^{er} décembre, avec le ministre de l'Industrie pour l'attribution du gisement de Goro que l'International Nickel réclame en totalité et non pas partiellement, comme vous l'avez dit, ne pourra avoir d'effets si aucune société en présence n'accepte de prendre le type d'engagement que nous souhaitons obtenir.

Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons à présent.

M. Henri Lafleur. Pour nous résumer, monsieur le ministre, il serait bon que vous convoquiez le président de l'International Nickel.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. C'est fait !

M. Henri Lafleur. J'aimerais cependant assister à cette réunion afin de pouvoir ensuite expliquer dans mon territoire quelle est la situation. En cette matière, il n'y a pas de secret.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Sûrement pas ! C'est entendu.

M. le président. Rendez-vous est pris. Vous pouvez donc enchaîner, monsieur Lafleur.

M. Henri Lafleur. Je poursuis mon exposé.

Il est donc important qu'une décision soit prise rapidement ; sinon, nous risquons de traverser une période de chômage qui toucherait toute la population calédonienne.

Dans cette opération industrielle, tout se tient et il suffit d'un maillon qui saute pour que tout le reste soit enrayé. Je ne saurais donc trop attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'importance et l'urgence de cette décision.

Ne perdons pas de vue que la Nouvelle-Calédonie est une île isolée au sein du Pacifique et que ses travailleurs ne peuvent aller s'employer ailleurs. Donc, sur le plan social comme sur le plan économique, il est important que nous soyons à même d'assurer à nos compatriotes le travail nécessaire à leur existence.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais savoir où en est ce fameux projet du Sud et, en même temps, car il y en a d'autres, ceux de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et de la Penamax, en vue de créer une unité métallurgique à partir du domaine minier du B. R. G. M.

Tous ces projets, tant attendus de nos populations, ont été pour elles jusqu'ici la cause de bien des désillusions, créant même sur place un certain nombre de difficultés aux représentants du pouvoir central, car les Calédoniens n'ont pas encore vu sortir de terre les usines qui leur avaient été promises.

Certes, on nous a souvent répété qu'il fallait diversifier les activités de la Nouvelle-Calédonie et je reconnais volontiers que l'Etat nous y a aidés : développement du port de Nouméa, qui est devenu un grand port ; nouveau réseau d'adduction d'eau de cette ville, dont la population, en peu d'années, est passée à 55.000 habitants ; amélioration du réseau routier de la Grande Terre et des îles ; création d'une aérogare moderne à la Tontouta, susceptible de recevoir les passagers des avions gros-porteurs de l'U. T. A., de la Panam, de la Quantas et de la Japan Air Lines, qui envisage même d'exploiter prochainement une ligne Tokyo—Nouméa.

Cela m'amène à parler tout naturellement du tourisme, assez bon baromètre, je le crois, des activités économiques d'un pays.

Or, si le nôtre offre, à cet égard, bien des possibilités, l'insuffisance de notre équipement hôtelier ne lui a pas permis d'attirer davantage de visiteurs étrangers — Australiens, Néo-Zélandais, Américains, Japonais — puisque le nombre de ceux-ci est tombé de 17.000 en 1968 à 16.000 en 1969, puis à 14.000 en 1970 et à 12.000 en 1971.

Il faut donc remédier à cette insuffisance par un effort portant sur la création de chambres — deux réalisations sont en cours, notamment la construction d'un hôtel de 350 chambres — et sur la qualification de la main-d'œuvre professionnelle car, par son lagon, ses îles, la beauté de ses sites, son climat idéal et la gentillesse d'accueil de ses habitants, la Nouvelle-Calédonie peut rivaliser avec bien des territoires du Pacifique qui, dans le monde moderne épris de voyages et de loisirs, drainent une grande partie de la clientèle touristique.

J'en terminerai, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec un point qui revêt une importance capitale dans l'esprit de nos compatriotes. Il s'agit de la modification, à discuter librement entre l'Etat, représenté par le Gouvernement, et notre assemblée territoriale, de deux lois du 3 janvier 1969, contre lesquelles je m'étais alors élevé avec véhémence et dont toutes nos formations politiques sans exception demandent, sinon l'abrogation totale, du moins une substantielle refonte.

Celle-ci devrait avoir trait, d'une part, à la réglementation minière et, d'autre part, au régime fiscal de certains investissements dans le territoire.

Ces deux lois, que les Calédoniens qualifient de « rétrogrades », ont porté atteinte au statut de notre territoire et sont, pour notre opinion publique, une sorte de plaie toujours ouverte.

Mais, là encore, M. le secrétaire d'Etat pourra-t-il sans doute nous fournir certaines précisions et nous donner quelques apaisements.

C'est sur cet espoir et surtout avec l'espérance que très bientôt la Nouvelle-Calédonie va pouvoir reprendre son essor économique que je terminerai mon propos, en vous remerciant, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder en cette heure tardive de la nuit. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la particularité de la situation économique et politique de chacun des territoires d'outre-mer m'obligerait à de longs développements si j'entreprenais de la décrire. Le rapporteur, d'ailleurs, a déjà rappelé cette situation de diversité des territoires d'outre-mer. En effet, le statut politique et les dispositions applicables ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre; et la situation économique de chacun est difficilement comparable.

Vous me permettrez donc d'aller à l'essentiel et de vous présenter, aussi succinctement que possible, les principales orientations du budget que je vous soumetts aujourd'hui. J'évoquerai ensuite quelques-uns des problèmes économiques les plus importants de ces territoires, qui ont, à juste titre, retenu l'attention de votre rapporteur.

Le projet de budget que je vous présente peut être considéré comme très satisfaisant. En effet, il est en augmentation de 15,7 p. 100 sur celui de 1972. Les dépenses ordinaires sont majorées de 12,23 p. 100 et les dépenses en capital progressent de plus de 20 p. 100.

J'ajouterai que ce budget témoigne de l'effort fait par le Gouvernement pour réaliser les objectifs du VI^e Plan pour les territoires d'outre-mer, puisque les autorisations de programme augmentent de près de 11 p. 100 par rapport à 1972, c'est-à-dire dans une proportion plus forte que celle du budget général.

Les crédits pour les dépenses ordinaires, qu'il vous est demandé de voter pour le budget de 1973, sont destinés à financer, dans une proportion de 64 p. 100 des mesures nouvelles, trois actions prioritaires.

Donnant suite à une action entreprise déjà depuis longtemps en Nouvelle-Calédonie, les pouvoirs publics ont entrepris la mise en place de nouvelles communes en Polynésie française, en application de la loi du 24 décembre 1971 et des décrets d'application intervenus pendant la première partie de l'année 1972.

L'installation des conseils municipaux, l'institution d'un fonds intercommunal de péréquation marquent le début de cette action. Il était donc important de prévoir, en 1973, les crédits nécessaires à la création de nouveaux emplois et au financement des dépenses de fonctionnement des nouvelles circonscriptions administratives.

C'est également en 1972 qu'a débuté la mise en place d'un service d'état civil dans les territoires français des Afars et des Issas, en application d'une loi votée le 2 juin dernier. Pour que ce service puisse remplir son rôle de façon efficace, il vous est proposé de créer neuf emplois nouveaux qui s'ajouteront aux huit emplois ouverts au budget de 1972.

Enfin, une troisième orientation m'a conduit à prévoir le renforcement de certains services publics destinés à répondre à des besoins particuliers de chaque territoire.

Par exemple, en Nouvelle-Calédonie, quatorze emplois nouveaux viendraient compléter l'effectif des services techniques compétents pour l'étude et la réalisation des infrastructures nécessaires au développement économique de l'île.

Aux Comores, la création d'un bureau de relations et d'échanges culturels permettra de mieux faire sentir à la population les liens qui l'unissent à la France.

En Polynésie enfin, l'essor touristique et l'urbanisation imposent la réorganisation et le renforcement des services de police.

Je terminerai ce rapide survol des budgets de fonctionnement, en détaillant quelque peu les crédits affectés aux interventions publiques, qui s'accroîtront d'environ 10 p. 100 si vous acceptez les propositions qui vous sont faites.

Un effort particulier sera fait sur le budget de l'Etat en faveur de trois domaines que je considère comme prioritaires : l'enseignement, l'action sanitaire et sociale, l'action culturelle.

En faveur de l'enseignement, je noterai la prise en charge par le ministère de l'éducation nationale de l'aide à l'enseignement privé du territoire de Saint-Pierre et Miquelon et de celui des Nouvelles-Hébrides, soit environ un million de francs. D'autre part, la dotation inscrite au budget pour l'attri-

bution de bourses d'enseignement supérieur a été substantiellement majorée, pour répondre à l'accroissement très satisfaisant des candidats.

En matière d'aide sociale, aux dépenses prises en charge en 1971 au bénéfice des Comores et des îles Wallis et Futuna, s'ajouterait cette année celle du personnel nécessaire au fonctionnement du nouvel hôpital de Port-Vila dont l'ouverture est prévue pour le courant de l'année.

Enfin, je crois indispensable de mieux faire connaître la culture française dans les territoires d'outre-mer, et de faciliter un rayonnement qui, par nature, dépasse le territoire de la République française, en favorisant les manifestations artistiques et théâtrales, les organisations d'expositions et la diffusion d'ouvrages littéraires et techniques. Pour cela, je vous demande d'adopter un crédit de 100.000 francs d'un montant encore modeste, mais qui devrait permettre de lancer quelques initiatives nouvelles et que je me propose de développer dans le courant de l'année. La même préoccupation me conduit à vous proposer d'aider le territoire de Saint-Pierre et Miquelon à supporter les charges de fonctionnement du centre sportif et culturel dont la construction a été terminée en 1972 et qui, monsieur le sénateur, s'ouvrira, comme prévu, grâce au travail conjoint de l'Etat et du territoire, avant la fin de l'année. Il permettra à Saint-Pierre et Miquelon de remplir la mission qui lui a été confiée à l'égard des pays nord-américains voisins, en particulier l'Acadie à laquelle vous avez fait allusion. A ce sujet, je me réjouis de voir que vous partagez le sentiment que j'ai exprimé sur Saint-Pierre et Miquelon.

Je rappellerai, en outre, qu'une maison des jeunes et de la culture existe déjà depuis plusieurs années en Polynésie.

Dans un domaine voisin, je rappellerai que la vocation principale des Terres australes et antarctiques françaises est d'offrir un terrain d'expériences incomparable, à la recherche scientifique et océanographique française. C'est à partir de 1973 que va entrer en service un nouveau bâtiment, le *Marion Dufresnes* qui remplacera l'ancien navire *Gallieni* qui va être désarmé.

Comme vous pouvez le constater, si cette partie du budget prend en compte une situation héritée d'un long passé, elle n'en comporte pas moins l'amorce d'actions nouvelles qui ont toutes pour objet de resserrer les liens des territoires d'outre-mer avec la France métropolitaine.

En matière de dépenses en capital, je vous rappelle que les autorisations de programme progressent de 11 p. 100 environ et les crédits de paiement de plus de 20 p. 100. C'est donc un budget expansionniste et volontariste, comme on dit maintenant, que je vous présente aujourd'hui.

La dotation du F. I. D. E. S. marquerait, cette année, un accroissement notable, puisqu'elle serait majorée de près de huit millions de francs et pourrait être abondée de dix millions de francs si les autorisations de programme inscrites au fonds d'action conjoncturelle étaient, comme je l'espère, débloquées dans le courant de l'exercice.

Pour indiquer à votre assemblée les principales opérations qui seront financées en 1974, je suis contraint, et je m'en excuse, de procéder par énumération.

La dotation des Comores connaîtrait une progression de 15 p. 100 et serait principalement consacrée à l'amélioration de la production agricole et à la poursuite de travaux d'infrastructure : routes, électricité, hydraulique, transmissions.

Pour le territoire français des Afars et des Issas, l'augmentation des crédits, de 33 p. 100 permettrait l'achèvement en 1973 de la route Djibouti-Dikhil, la construction d'un pavillon antituberculeux à Djibouti, et la poursuite du programme de constructions scolaires et d'équipements sportifs.

En dehors de l'achèvement de l'hôpital de Port-Vila, les Nouvelles-Hébrides se verront dotées des crédits nécessaires à la poursuite du programme de développement de la production agricole et de l'élevage ainsi qu'à la participation française au plan d'équipement du condominium.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'essentiel de la dotation serait consacré à la réfection du réseau de distribution d'électricité de Saint-Pierre et la poursuite des travaux d'assainissement et de voirie, et à la prolongation de la digue-abri de Miquelon.

A Wallis et Futuna, la construction du nouvel hôpital de Mata-Utu serait la principale opération engagée en 1973.

En Polynésie française, des crédits consacrés au développement des activités agricoles et piscicoles seraient augmentés. En outre, il est envisagé de réaliser de nouvelles infrastructures liées, notamment, à la promotion du tourisme et à l'extension des lotissements économiques de la zone urbaine de Tahiti.

Enfin, les crédits d'équipement ouverts en faveur des communes progresseraient très fortement, soit d'environ 45 p. 100.

Un effort de même nature, en faveur de l'équipement communal serait fait en Nouvelle-Calédonie. En même temps, un effort d'infrastructure serait continué avec la poursuite de travaux routiers, l'aménagement de nouveaux aérodromes et l'extension de la zone industrielle de Nouméa. Je rapprocherai enfin le crédit de 2.200.000 francs ouvert pour la recherche dans les terres australes et antarctiques françaises du crédit de 4.300.000 francs qui leur sera attribué par prélèvement sur l'enveloppe recherche.

L'effort très notable que consent ainsi l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer est complété par celui qu'apporte le fonds européen de développement. De grands travaux ont été réalisés dans les années récentes dans plusieurs territoires d'outre-mer avec la participation de ce fonds. Par exemple, le quai à paquebots du port de Nouméa, la piste de l'aérodrome de Futuna, l'adduction d'eau de Saint-Pierre, la construction de ponts routiers sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie et la route d'Anjouan aux Comores.

Dès à présent, le comité du fonds européen de développement a donné son accord à trois nouveaux projets et il est, ou va être saisi de quatre nouveaux dossiers intéressant l'ensemble des territoires d'outre-mer français.

Telles sont les principales opérations dont le financement est envisagé dans les mois à venir. Elles s'inscrivent strictement dans les orientations du Plan et permettront d'améliorer, de façon importante, le réseau des infrastructures publiques dans les territoires d'outre-mer de la République française.

Je ne voudrais pas terminer cette présentation du budget sans évoquer quelques-uns des problèmes économiques essentiels intéressant les territoires d'outre-mer, même s'ils n'ont pas obligatoirement une incidence budgétaire.

Le premier d'entre eux est bien sûr celui de l'exploitation du nickel de Nouvelle-Calédonie. Votre assemblée a été, à plusieurs reprises, informée de l'évolution de cette question et à l'instant même nous venons d'en parler. Je ne peux, ici, que résumer à nouveau l'évolution d'un problème qui a connu de nombreux rebondissements.

La découverte des latérites nickélifères de Nouvelle-Calédonie est relativement récente, puisque ce n'est qu'à partir de 1962 qu'a commencé d'être explorée la partie sud de l'île qui renferme de tels gisements. Très rapidement, les explorations montrèrent que les réserves probables étaient importantes.

Monsieur Lafleur, vous nous avez donné à cet égard des chiffres qu'il est inutile que je répète.

Cependant, leur exploitation posait et, je dois le dire, risque de poser encore de difficiles problèmes techniques de métallurgie.

Toutefois, à partir du moment où des exploitations de minerai comparable avaient pu être entreprises à l'étranger, il apparut possible d'étudier les conditions dans lesquelles pourrait être exploité le gisement du Sud de la Nouvelle-Calédonie. C'est à cette fin que fut constituée une société appelée Cofimpac dont la majorité du capital était détenue par des intérêts français et dans laquelle la compagnie canadienne International Nickel avait une participation de 40 p. 100 et la responsabilité technique de l'opération.

Comme vous le savez, l'échec de cette société est vraisemblablement imputable au déséquilibre qui existait entre les responsabilités techniques et les engagements financiers des différents partenaires. Par contre, les travaux de protection menés par la société se révélèrent relativement positifs tant sur le domaine de Goro, appartenant au B. R. G. M., que sur les concessions appartenant à M. Pentecost, sur lesquelles la compagnie International Nickel a des options. La nature du minerai, la situation du gisement, et les connaissances technologiques actuelles, donnent toutefois au domaine de Goro un avantage peu contestable sur les autres concessions.

A la suite de l'échec de Cofimpac, le Gouvernement français a été très soucieux de trouver un nouvel exploitant et il a été saisi de deux projets émanant l'un de la compagnie International Nickel, société canadienne, l'autre d'un groupe constitué par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et une société américaine, Freeport Minerals, dans laquelle le partenaire français est majoritaire. Ces deux projets envisagent principalement l'exploitation du domaine de Goro, qu'il ne paraît guère possible de partager. Toutefois, jusqu'à présent, aucun des deux groupes intéressés n'a encore pris d'engagement suffisamment ferme pour que le Gouvernement puisse décider d'attribuer ce

domaine de Goro à l'un ou l'autre. Je répéterai donc ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises, à l'Assemblée nationale et tout à l'heure dans cette enceinte, à savoir que, dans l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie, et avec le souci d'assurer son développement aussi rapidement que possible et dans les meilleures conditions, le Gouvernement entend subordonner l'attribution des droits miniers en cause à des engagements fermes de mise en valeur de ces gisements, dans un délai donné.

M. Henri Lafleur. Très bien !

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Aucune décision n'est encore prise actuellement sur cette importante question. Mais je saisisrai le Gouvernement de ce problème en accord avec mon collègue, le ministre du développement industriel et scientifique, dès que les sociétés se seront déclarées prêtes à entreprendre effectivement les investissements souhaités.

Je vous ai dit tout à l'heure que je dois avoir une réunion avec mon collègue M. le ministre de l'industrie, les techniciens du B. R. G. M. et différents spécialistes de cette affaire le 1^{er} décembre. Nous espérons pouvoir examiner des offres ; mais, jusqu'à présent nous n'avons pratiquement été saisis que de vœux.

A propos du projet d'exploitation du minerai garniéritique du Nord de l'île, par un groupe comprenant la société Patino, la société Pechiney et la société suédoise Granges, je ne peux que confirmer son déroulement normal. Dans cette affaire, mon département a fait le maximum en relation avec les autres départements ministériels.

Je voudrais évoquer aussi les perspectives qu'offre le développement de la pêche dans les territoires d'outre-mer, et particulièrement en Polynésie française et à Saint-Pierre et Miquelon.

C'est en 1971 qu'a été créée la Société tahitienne de pêche, qui réunit, outre le territoire, différentes sociétés françaises et américaines. Elle a entrepris des campagnes expérimentales destinées à étudier les modes de pêche les mieux adaptés aux conditions locales et les poissons qui pourraient permettre une exploitation industrielle. Si les essais sont concluants, c'est-à-dire s'ils prouvent qu'un tonnage minimum de 20.000 tonnes de poisson peut être réalisé chaque année, la Sotap sera transformée rapidement en société d'exploitation.

Par contre, il faut reconnaître que le développement de la pêche à Saint-Pierre et Miquelon — sur ce point, je rejoins certains propos tenus tout à l'heure par le sénateur de ce territoire — a été retardé ces dernières années, à la fois par des conditions climatiques rigoureuses et par les difficultés auxquelles la société de pêche et de congélation a fait face dans un marché où règne une assez vive concurrence. Cependant, je peux faire part à votre assemblée d'un certain nombre de mesures qui devraient permettre de redresser cette situation dans un avenir assez proche. D'une part, j'ai pris des dispositions pour que la S. P. E. C. puisse continuer ses activités et pour que le chalutier *Croix de Lorraine*, après avoir subi quelques aménagements, vienne renforcer la flottille du territoire.

J'ai pris cette décision à la suite de mon voyage du mois de juillet à Saint-Pierre et Miquelon. J'ai été convaincu qu'il était nécessaire de faire en sorte que ce chalutier vint renforcer la flottille saint-pierraise. Nous pensons qu'il sera opérationnel dans les premiers mois de l'année prochaine.

D'autre part, la construction de l'usine de traitement du poisson, prévue par le VI^e Plan, financée sur des crédits du F. I. D. E. S., est en cours d'achèvement. Enfin, la société Interpêche, filiale de la Société navale caennaise et de la Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques, a présenté un projet d'exploitation qui a reçu l'accord des pouvoirs publics et dont la mise en œuvre reste subordonnée à certaines conditions financières. Cependant, cette société devrait être en mesure de se substituer à la S. P. E. C. dès le second semestre de 1973.

Monsieur le sénateur, en ce qui concerne ce dossier, nous avons effectivement des difficultés avec le ministère des finances mais je peux vous assurer que cette affaire et toutes celles dont j'ai été saisi par le conseil général de Saint-Pierre et Miquelon lors de mon voyage au mois de juillet dernier sont suivies avec acharnement auprès des divers ministères par mes services et par moi-même.

J'ai pu constater les besoins du territoire et l'effort que la population avait consenti pour sa promotion et sa mise en valeur. Je m'attache personnellement à ce que soit donnée dans des délais convenables une suite aux séances de travail qui se sont déroulées, et j'en suis heureux, dans un climat de coopération.

Ce n'est pas toujours aisé, vous le savez, mais je considère que nous avons obtenu déjà dans beaucoup de domaines des résultats importants. Nous avons sorti un grand nombre de dossiers. Celui-ci est encore un de ceux qui n'ont pas trouvé leur plein aboutissement. Mais je puis vous assurer que nous nous emploierons à le faire aboutir.

Malgré son importance, je ne dirai que très peu de choses du tourisme, mais je crois utile de constater qu'il se développe de façon satisfaisante dans les territoires du Pacifique. L'activité touristique est particulièrement importante pour la Polynésie française et se développe à une cadence rapide supérieure à 30 p. 100 par an, aussi bien en 1971 qu'en 1972. En même temps, la capacité hôtelière du territoire augmente rapidement puisque le nombre des chambres supplémentaires qui seront mises en service avant la fin de 1973 est de 400.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Le tourisme en Polynésie, en particulier à Papeete, pose le problème de l'énergie. Il est scandaleux de voir la façon dont est distribué actuellement le courant électrique dans cette ville. Chaque hôtel est obligé d'avoir son groupe personnel parce qu'on ne peut pas se servir du courant normal de la ville. Il y a là un effort à faire qui servira à développer le tourisme.

M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat. Monsieur le rapporteur général, il y a effectivement un problème que je pense avoir l'occasion d'examiner sur place dans un délai suffisamment rapproché.

J'estime personnellement qu'une action très vigoureuse doit être poursuivie pour la promotion du tourisme. Je me suis déjà attaché à expliquer les conditions dans lesquelles pourrait être améliorée la desserte aérienne des territoires. Il convient également de diversifier les formules d'hébergement offertes aux différentes catégories de clientèle pour accroître le mouvement touristique vers ces îles.

J'ai annoncé tout à l'heure, à l'occasion de l'examen du budget des départements d'outre-mer, que se tiendrait demain, rue Oudinot, une conférence qui réunira les représentants d'un certain nombre de compagnies aériennes, d'agences de voyages, de l'hôtellerie, d'offices de tourisme et d'organismes de promotion du tourisme. Cette séance portera non seulement sur les départements d'outre-mer, mais également sur les territoires d'outre-mer. Je compte bien arriver à des conclusions qui nous permettront de développer le tourisme par un rapprochement des territoires d'outre-mer de la France et de l'Europe grâce à un abaissement des coûts de transport et à la mise en œuvre de vols nolisés.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne pouvais avoir l'intention, en un temps aussi bref, de vous rendre compte de l'ensemble de la situation des territoires d'outre-mer. J'espère vous avoir du moins convaincus que le Gouvernement y poursuit avec constance et persévérance une politique qui permet à la fois d'assurer le développement de chaque territoire et de maintenir les liens étroits qui les inscrivent au sein de la République française. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits relatifs aux territoires d'outre-mer figurant aux états B et C, respectivement annexés aux articles 22 et 23.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 4.914.360 francs ».

Personne ne demande la parole ?...

M. Louis Namy. Le groupe communiste vote contre ce crédit ainsi que contre tous les autres crédits des territoires d'outre-mer.

M. le président. Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 8.514.283 francs ». — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre VI :

« Autorisations de programme : 108.600.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 50.550.000 francs. » — (Adopté.)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 27 novembre 1972, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 65 et 66 (1972-1973). — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Affaires sociales et santé publique :

I. — SECTION COMMUNE.

II. — AFFAIRES SOCIALES :

Travail, emploi, population.

Sécurité sociale :

MM. Michel Kistler et Martial Brousse, rapporteurs spéciaux. (Rapport n° 66, tome III, annexes n^{os} 4 et 5) ;

MM. Lucien Grand et André Méric, rapporteurs pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 70, tomes II et III).

Agriculture et développement rural :

M. Paul Driant, rapporteur spécial (rapport n° 66, tome III, annexe n° 7) ;

M. Octave Bajeux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 68, tome I) ;

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 67, tome VIII).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le dimanche 26 novembre 1972, à trois heures vingt minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 25 NOVEMBRE 1972

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Cheminots : bonification des déportés et internés.

12257. — 25 novembre 1972. — M. Marcel Souquet expose à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre que la loi n° 70-594 du 9 juillet 1970 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 1974, la parité entre les pensions des déportés politiques et celles des déportés résistants, ce qui permet d'envisager pour l'avenir l'égalité en matière de droits à bonification entre ces deux catégories. C'est pourquoi grande est la déception des déportés et internés politiques de constater que le Gouvernement n'a pas encore donné suite à leur requête tendant à l'attribution des bonifications de services civils valables pour la retraite, et ce d'autant plus que de nombreux cheminots titulaires de la carte de déporté et interné politique sont d'authentiques résistants et possèdent le titre de combattant volontaire de la Résistance. Pour ces raisons il lui demande s'il n'envisage pas, dans un premier temps, d'aligner la situation des

cheminots déportés sur celle des fonctionnaires de l'Etat et, dans un second temps, de faire bénéficier les cheminots déportés et internés politiques titulaires de la carte du combattant volontaire de la Résistance des bonifications de campagne double et simple, sur le modèle des décisions prises à Electricité de France (E. D. F.). Il lui demande par ailleurs s'il ne pourrait pas être fait application de l'article 4, chapitre XII, du statut des relations collectives aux déportés et internés.

Etudiants français résidant à l'étranger : inscriptions dans les universités.

12258. — 25 novembre 1972. — M. Jacques Habert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que les étudiants de nationalité française résidant à l'étranger sont assimilés aux étudiants de la métropole en ce qui concerne les modalités et les délais d'inscription à une première année d'enseignement supérieur dans une université française. La date limite d'inscription est le 31 juillet (décret du 13 mai 1971, paru au B. O. E. N. n° 21 du 27 mai 1971, p. 1332, 1333, 1334). Par contre, le délai d'inscription pour les étudiants étrangers est fixé au 31 octobre (arrêté du 22 juillet 1971, B. O. E. N. n° 32 du 2 septembre 1971, p. 2099, 2100). Il lui demande que les jeunes Français résidant hors de France puissent bénéficier des dispositions de l'arrêté du 21 juillet 1971, leur situation se trouvant exactement comparable à celle des étudiants étrangers, en raison de leur éloignement et des grandes difficultés qu'ils rencontrent à régler dès le mois de juillet les modalités de leur insertion dans le système universitaire métropolitain.

Baux autres que ruraux : législation.

12259. — 25 novembre 1972. — M. Maurice Coutrot demande à M. le ministre du développement industriel et scientifique : 1° comment le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, statuant en référés commerciaux le 10 juillet 1972, a pu faire échec à l'application du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 modifiant et complétant le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal, pour cause d'illégalité, bien que le Conseil d'Etat ait été entendu avant la publication dudit décret au Journal officiel du 4 juillet 1972 ; 2° quelles dispositions il entend prendre pour légaliser les mesures contenues dans le texte sus-cité.